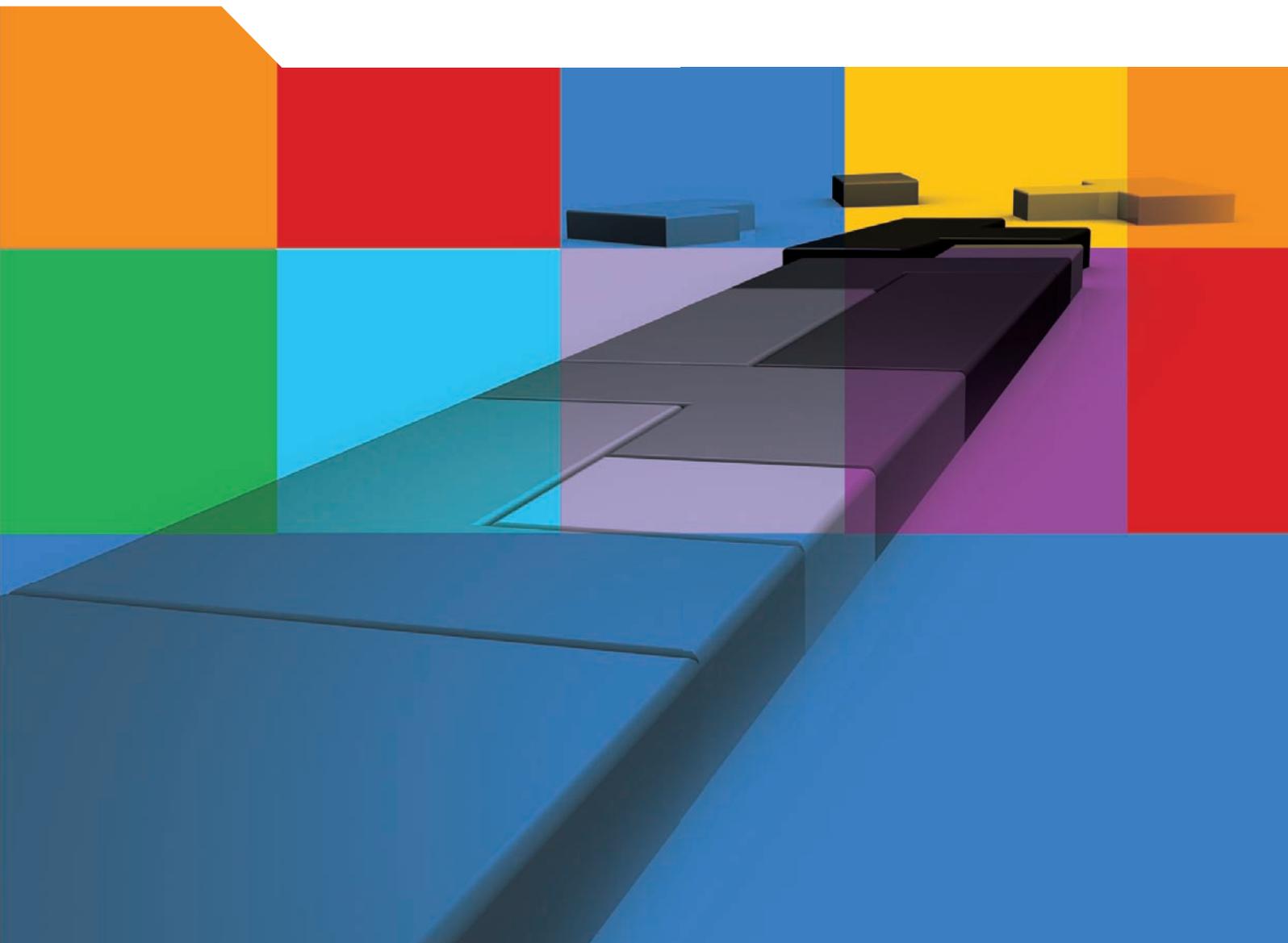




Pour une meilleure aide au développement

Effacité de l'aide 2011

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DÉCLARATION DE PARIS



Pour une meilleure aide au développement

Efficacité de l'aide 2011

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DÉCLARATION DE PARIS



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OECD (2012), *Efficacité de l'aide 2011: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Pour une meilleure aide au développement, OECD Publishing.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264084780-fr>

ISBN 978-92-64-06152-1 (imprimé)
ISBN 978-92-64-08478-0 (PDF)

Collection: Pour une meilleure aide au développement
ISSN 2074-3629 (imprimé)
ISSN 2074-3610 (en ligne)

Crédits photo : © Lucadp | Dreamstime.com

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2012

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

AVANT-PROPOS

ALORS QUE MINISTRES, responsables d'organisations internationales, acteurs de la société civile, représentants du secteur privé et parlementaires du monde entier se préparent en vue du quatrième Forum de haut niveau qui se tiendra à Busan, en Corée (29 novembre – 1 décembre 2011), une question fondamentale se pose : les engagements internationaux visant à améliorer l'efficacité de l'aide ont-ils été tenus ?

À bien des égards, la réponse est claire : même si des progrès ont été accomplis, les donateurs et les pays en développement n'ont globalement pas atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2010. Si nombre des réformes nécessaires à la réalisation de ces objectifs ont été considérées, à juste titre, comme ambitieuses, la plupart restent aujourd'hui encore, abordables. La Déclaration de Paris et son processus de suivi, dont rend compte le présent rapport, favorisent grandement l'élaboration de partenariats au service du développement. Mettant l'accent sur la notion de transparence, ils ont contribué à la définition de normes en faveur d'une aide déterminée par la demande. Les initiatives mises en place par les pays en développement peuvent, pour la majorité d'entre elles, influencer non seulement sur les modalités de gestion de l'aide, mais également, de manière plus générale, sur les institutions et, à terme, sur les résultats en matière de développement. Les donateurs doivent reconnaître les progrès accomplis par les pays partenaires en poursuivant et en approfondissant leur soutien.

Si le quatrième Forum de haut niveau devrait permettre d'aboutir à un nouveau consensus mondial sur la coopération pour le développement et sur son rôle dans l'accélération de la lutte contre la pauvreté et l'instauration de la croissance dans les pays en développement, il doit également donner l'occasion d'analyser les raisons pour lesquelles la mise en œuvre des engagements en matière d'efficacité de l'aide s'avère aussi complexe. De nombreuses données viennent confirmer la nécessité d'introduire les changements entérinés dans la Déclaration de Paris et réaffirmés dans le Programme d'action d'Accra. Une impulsion politique renouvelée sera essentielle pour mener à bien cette entreprise encore inachevée, qui peut avoir une incidence réelle sur la vie des populations pauvres des pays en développement.

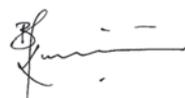
Le présent rapport contient l'évaluation la plus complète jamais réalisée des progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide. Il s'appuie largement sur les conclusions de l'enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, dont le nombre des pays participants n'a jamais été aussi élevé, ce qui témoigne de l'intérêt que lui portent ces derniers. En plus de dresser un panorama des progrès accomplis au fil du temps, l'Enquête propose un cadre propice à l'instauration d'un dialogue – et d'un changement – constructif concernant la fourniture et la gestion de l'aide dans les pays en développement. Dans la quasi-totalité des 78 pays ayant participé à l'Enquête 2011, les acteurs ont mis à profit ce processus pour mieux appréhender les moyens dont ils disposent pour améliorer l'efficacité de leur aide, ainsi que les obstacles à surmonter. Parmi les pays participants figurent des états fragiles, qui rencontrent des difficultés souvent profondes pour maintenir la paix et la stabilité intérieures, et *a fortiori* pour promouvoir leur développement et la lutte contre la corruption.

Lors du sommet de Busan, dirigeants et autres responsables politiques devront s'inspirer des réussites et des écueils passés pour définir les résultats du quatrième Forum de haut niveau. Nombre des difficultés mises en lumière dans le présent rapport sont d'ordre purement politique – et non technique – et seule une volonté durable des dirigeants permettra d'en venir à bout. Par ailleurs, tout en poursuivant la mise en œuvre de leurs engagements quant au volume de l'aide, les gouvernements ne doivent pas négliger l'aspect qualitatif de celle-ci : les citoyens et les contribuables des pays développés et en développement ont tout à gagner à faire en sorte que l'aide soit efficace et contribue à des résultats pérennes.

Nous sommes persuadés que le présent rapport apportera une précieuse contribution aux débats auxquels donnera lieu le quatrième Forum de haut niveau, et au renouveau du partenariat mondial sur lequel les Objectifs du millénaire pour le développement doivent pouvoir s'appuyer dans la dernière ligne droite avant l'échéance de 2015.



Talaat Abdel-Malek



Bert Koenders

Co-présidents, Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide

REMERCIEMENTS

LE RAPPORT SUR « LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS » a été rédigé sous l'égide du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, qui dépend du Comité d'aide au développement (CAD), et en particulier de son pôle Évaluation des progrès, co-présidé par Ikufumi Tomimoto (Japon) et Benny Kusumo (Indonésie). Il s'inspire largement des conclusions de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, menée sous la direction de l'Équipe de projet sur le suivi de la Déclaration de Paris, co-présidée par Penny Innes (Royaume-Uni) et Veronica Sackey (Ghana). Des membres d'organismes donateurs, des gouvernements des pays partenaires et d'organisations de la société civile y ont également apporté des contributions importantes relevant d'autres axes de travail.

Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide tient à remercier particulièrement les gouvernements des 78 pays et territoires qui ont participé à l'Enquête 2011, et tout spécialement les coordinateurs nationaux qui ont encadré le processus et les correspondants pour les donateurs, qui les ont aidés ainsi à mener à bien leur tâche¹.

COORDINATEURS NATIONAUX ET ORGANISATIONS AYANT REMPLI LES FONCTIONS DE CORRESPONDANT POUR LES DONNEURS

AFRIQUE DU SUD

Robin Toli
Seema Naran

AFGHANISTAN

Hamid Jalil
Salwa Dastgeer
Ajmal Poya
Nations Unies
Canada

ALBANIE

Valbona Kuko
Nezir Haldeda
Nations Unies

ARMÉNIE

Artak Baghdasaryan
Yeva Aleksanyan
Nations Unies

AUTORITÉ PALESTINIENNE

Estephan Salameh
Belgique

BANGLADESH

Monowar Ahmed
Mohammad Shamsul Alam
Rafique Ahmed Siddique
Bijon Kumar Baishya
Nations Unies

BÉNIN

Mohamed S. Gado
Aristide Djossou
Nations Unies

BOLIVIE

Jaime A Garrón

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Dusanka Basta
Nations Unies

BOTSWANA

A.K. Madikwe
Nations Unies

BURKINA FASO

Amadou Diallo
Union européenne

BURUNDI

Pamphile Muderega
Emile Nimpaye
Belgique

CAMBODGE

Chhieng Yanara
Salin Ros
Suède
Nations Unies

CAMEROUN

Paul Tasong
Dieudonne Takouo
Edith Strafort Pedie
France

CAP VERT

Miryan Vieira
Nations Unies

COLOMBIE

Sandra Alzate
Juan Sebastian Estrada Escobar
Nations Unies

1. Par souci de clarté, le terme « pays » employé dans l'ensemble du présent document fait référence aux pays et territoires partenaires ayant participé à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. La participation à cette enquête et la mention de pays participants en particulier dans le présent document ne préjugent nullement du statut ou de la reconnaissance d'un pays ou d'un territoire donné sur la scène internationale. L'Enquête 2011 compte 78 pays et territoires participants, contre 55 pour celle de 2008 et 34 pour celle de 2006.

COMORES

Alfeine Siti Sofiat Tadjiddine
Ahmed Sitti Fatouma
Nations Unies

CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE)

Theo Kanene Mukwanga
Nations Unies

ÉQUATEUR

Alexandra Maldonado
Union européenne

ÉGYPTE

Talaat Abdel-Malek
Nations Unies

EL SALVADOR

Claudia Aguilar Garza
Paula Orsini
Espagne

ÉTHIOPIE

Admasu Gedamu
Ato Kokeb Misrak
Nations Unies

FIDJI

Filimone Waqabaca
Kelera Vakaloloma
Marica Turaganivalu
Alipate Mataivilia
Nations Unies

GABON

Paul-Henri Nguema Meyé
Davy Mandza Tsomo
Oumar Tiello
Nations Unies

GAMBIE

Lamin Bojang
Lamin Jobe
Nations Unies

GHANA

Mary Anne Addo
Nations Unies

GUATEMALA

Ana Maria Mendez Chicas
Raul Bolanos
Carmen Marroquin
Italie

GUINÉE-BISSAU

Alfredo Mendes
Aymar Ramos Da Silva
Nations Unies

HAÏTI

Yves-Robert Jean
Gerbier Smith
Nations Unies

HONDURAS

Julio Raudales
Lidia Fromm Cea
José Geovany Gómez Inestroza
États Unis

ÎLES SALOMON

Cornelius Walegerea
Nations Unies

INDONÉSIE

Benny Setiawan Kusumo
Priyanto Rohmatullah
Nations Unies

JAMAÏQUE

Andrea Shepherd Stewart
Nations Unies

JORDANIE

Saleh A. Al-Kharabsheh
Yassar Al-Dughmi
Nada Wer
Nations Unies

KENYA

Jackson Kinyanjui
Bernard Masiga
Monica Asuna
Nations Unies

KOSOVO

Besfort Rrecaj
Union européenne

LAOS

Somchith Inthamith
European Union
Nations Unies

LESOTHO

Ntsiuoa Jaase

LIBERIA

James Kollie
Chara Itoka
Princetta Clinton-Varnah
Union européenne

MADAGASCAR

Isaora Zefania Romalahy
Nations Unies

MALAWI

Peter Simbani
Twaib Ali
Nations Unies

MALI

Mamadou Dembele
Nations Unies

MAURITANIE

Papa Abdoulaye Bocoum
Houssein Mejdoub
Nations Unies

MAROC

Youssef Farhat
Nations Unies

MOLDOVA

Lucretia Ciurea
Iulian Fruntasu
Nations Unies

MONGOLIE

Dorjkhand Togmid
Tuguldur Baajiiikhuu
Degd Dashbal
Nations Unies

MOZAMBIQUE

Hanifa Ibrahimio
Nations Unies

NAMIBIE

Michael Mutonga
John Mukwamataba
Nations Unies

NÉPAL

Tilakman Singh Bhandari
Nations Unies

NIGER

Zouladaini Malam Gata
Dankarami Mamadou
Nations Unies

NIGÉRIA

Bassey Akpanyung
Nations Unies

OUGANDA

Lawrence Kiiza
Twesiime Fred
Banque africaine
de développement

PAKISTAN

Muhammed Asif
Iftikhar Amjad
Nations Unies

PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE

Joseph Turia
Nations Unies

PÉROU

Carlos Pando Sanchez
Jorge Nuñez Butrón
Nancy Silva Sebastián
États-Unis

PHILIPPINES

Rolando G. Tungpalan
Jesse David

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Bendert Bokia
Firmin Nazaire Mbotche
Nations Unies

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

America Bastides
Teonilde Lopez
Inocencio Garcia

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Sanjar Mukanbetov
Banque mondiale

RWANDA

Ronald Nkusi
John Bosco Ndaruhutse
Nations Unies

SAMOA

Noumea Simi
Litara Taulealo
Australie

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Nádia Maquisa Pinheiro
Valdemiro Costa Alegre
Nations Unies

SOUDAN

Faisal Guma Abdelrahman
Mariam Haider
Mohamed Salih
Nations Unies

SUD-SOUDAN

Moses Mabio Deu
Joint Donor Team
Équipe conjointe des
donneurs

SÉNÉGAL

Thierno Seydou Niane
Bassirou Diop
Awa Guèye Sene

France
États-Unis

SIERRA LEONE

Kawusu Kebbay
Abie Kamara
Nations Unies

**ST-VINCENT-ET-LES-
GRENADINES**

Ankie Scott-Joseph

SWAZILAND

Shadrack Tsabedze
Nations Unies

TADJIKISTAN

Nations Unies

TANZANIE

Ngosha Magonya
Philipina Malisa
Alice Matembe
Nations Unies

TCHAD

Bachar Brahim Adoum
Walngar Sadjinan Deba
Mbaiguedem Mbairo
United Nations
Union européenne

TIMOR-LESTE

Helder da Costa
Leigh Mitchell
United Nations
Australie

TOGO

Mindi Lamboni
Nations Unies

TONGA

Natalia Palu Latu
Ma'ata Taufu'i Mafi
Nations Unies

UKRAINE

Iryna Korzh
Tetiana Zinchenko
Nations Unies

VANUATU

Johnson Naviti Marakipule
New Zealand
Nations Unies

VIËT NAM

Cao Manh Cuong
Tran Thi Yen Minh
Finlande

ZAMBIE

Monde Sitwala
Paul Lupunga
Tomohide Uchida
Irlande

L'ENQUÊTE 2011 ET LE PRÉSENT RAPPORT ont été conduits et rédigés sous la direction de Marjolaine Nicod et Robin Ogilvy de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Rinko Jogo et Stacey Bradbury ont coordonné la mise en œuvre de l'Enquête. Mark Baldock a procédé aux analyses statistiques. Sara Fyson, Eduardo Gonzalez, Jenny Hedman, Hubert de Milly, Bathylle Missika, Marjolaine Nicod, Robin Ogilvy et Suzanne Steensen ont participé à l'analyse contenue dans le présent rapport, à laquelle ont également contribué d'autres agents de la DCD, ainsi que des membres du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. Le Overseas Development Institute (ODI), un groupe de réflexion indépendant dont le siège est situé au Royaume-Uni, a coordonné la rédaction du Volume 2 (chapitres sur les pays), en s'appuyant sur les analyses menées par ses organisations partenaires : l'Initiative Prospective agricole et rurale (IPAR, Sénégal) ; la Participatory Development Association (PDA, Ghana) ; le Centre for Analysis and Forecast (CAF, Vietnam) ; l'Association of Scientific and Technical Intelligentsia (ASTI, Tadjikistan), et l'Institute of Applied Research and Local Development (Nitlapan, Nicaragua).

NOUS SOUHAITONS remercier tout particulièrement le Programme des Nations Unies pour le développement (et en particulier Daša Šilović, Aidan Cox, Alain Akpadji, Pau Blanquer, Karolien Casaer, Gert Danielsen, Artemy Izmetiev, Magdalena Kloss, Radka Konderlova et Bettina Woll) pour sa vaste collaboration et le soutien qu'il a apporté au déroulement de l'enquête, via un partenariat étroit, ainsi que la Banque mondiale (Barbara Lee et Yoichiro Ishihara) qui a fourni des analyses fondamentales sur certains indicateurs utilisés dans l'enquête. Les gouvernements du Cambodge, du Cap Vert, du Guatemala, d'Irak et de Jordanie ont organisé un cycle de cinq ateliers régionaux sur le déroulement de l'enquête, auxquels ont participé plus de 250 acteurs de 80 pays. Les gouvernements du Canada, des États-Unis, de la France, du Japon et du Royaume-Uni, de même que la Banque africaine de développement et l'Organisation des États américains, ont participé au financement des ateliers.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	3
REMERCIEMENTS.....	5
LISTE DES SIGLES.....	13
RÉSUMÉ.....	15
CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS.....	17
Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra..	17
Donneurs et pays partenaires ont-ils tenus les engagements qu'ils ont souscrits dans la Déclaration de Paris ?.....	20
Les donateurs et les pays partenaires ont atteint 1 des 13 objectifs-cibles globaux... 20	20
Des revers certes, mais aussi des progrès.....	20
Des différences entre pays pour ce qui est de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ?.....	24
États fragiles et situations précaires.....	24
Pays à revenu intermédiaire.....	25
Des différences entre donateurs pour ce qui est de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ?.....	25
Limites à l'évaluation des progrès.....	26
Références.....	29
CHAPITRE 2 : L'APPROPRIATION DES POLITIQUES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT.....	31
Améliorer la maîtrise des pays partenaires de leurs politiques et de leurs stratégies de développement.....	32
Des stratégies de développement opérationnelles (indicateur 1).....	32
L'égalité homme-femme et les politiques et stratégies de développement.....	34
Participation d'un large éventail d'acteurs aux politiques de développement.....	35
Les administrations locales.....	37
Les parlements.....	37
Les organisations de la société civile.....	38
L'écart entre la théorie et la pratique dans la promotion du renforcement des capacités fondé sur la demande.....	40
Considérations pour l'avenir.....	42
Références.....	44
CHAPITRE 3 : ALIGNEMENT DE L'AIDE SUR LES PRIORITÉS DES PAYS ET LES SYSTÈMES NATIONAUX.....	47
Peu d'éléments attestent que l'alignement sur les priorités et les stratégies des partenaires a progressé.....	48
Aligner les conditions posées sur les politiques de développement des pays partenaires.....	48

Le progrès global du renforcement des systèmes nationaux masque d'amples variations entre les pays	49
Des systèmes fiables de gestion des finances publiques (indicateur 2a)	49
Des systèmes fiables de passation des marchés (indicateur 2b)	51
Évaluation environnementale stratégique	52
Les donateurs ne s'appuient pas sur les mécanismes fiduciaires des pays partenaires autant qu'il avait été envisagé à Paris et à Accra	52
Alignement des apports d'aide sur les budgets nationaux (indicateur 3)	53
Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (indicateur 5a)	54
Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés (indicateur 5b)	58
Déliement de l'aide (indicateur 8)	58
Éviter les structures de mise en œuvre parallèles (indicateur 6)	60
Expérience de l'utilisation des systèmes nationaux au niveau sectoriel : données concernant la santé et l'éducation	62
Considérations pour l'avenir	62
Références	65
CHAPITRE 4 : HARMONISATION DES PRATIQUES DES DONNEURS	67
Des progrès modérés depuis Accra pour ce qui est de la mise en place de dispositifs communs	68
Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné (indicateur 4)	68
Approches fondées sur des programmes (indicateur 9)	69
Missions conjointes (indicateur 10a) et travaux analytiques par pays effectués conjointement (indicateur 10b)	72
Réduction de la fragmentation de l'aide au niveau des pays et à l'échelle internationale : des résultats mélangés	75
Fragmentation de l'aide à l'intérieur des pays partenaires	75
Fragmentation de l'aide à l'échelle internationale et division du travail	76
Considérations pour l'avenir	78
Références	80
CHAPITRE 5 : PRÉVISIBILITÉ ET TRANSPARENCE DE L'AIDE	81
L'aide est relativement prévisible à court terme, mais le moyen terme continue de poser problème	81
Prévisibilité annuelle (indicateur 7)	82
Prévisibilité à moyen terme	83
Les efforts visant à divulguer la totalité des conditions liées aux versements d'aide	85
En dépit d'une notification plus vaste, la transparence de l'aide demeure problématique	86
Une lueur d'espoir dans la lutte contre la corruption	88
Les efforts déployés par les donateurs pour lutter contre la corruption sur leur propre territoire	88
Les efforts déployés par les pays en développement dans le domaine de la lutte contre la corruption	89
Considérations pour l'avenir	89
Références	92

CHAPITRE 6 : RÉSULTATS ET RESPONSABILITÉ MUTUELLE	95
Encourager les progrès visant à promouvoir une gestion axée sur les résultats en matière en matière de développement	96
Cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi (indicateur 11)	96
Amélioration des systèmes et des données statistiques	98
Utilisation et renforcement des systèmes nationaux dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats	99
La responsabilité mutuelle doit encore progresser (indicateur 12)	101
Considérations pour l'avenir	105
Références	107
CHAPITRE 7 : APERÇU DE L'EXPÉRIENCE CONCERNANT LE SUIVI DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE	109
Pourquoi un suivi ?	109
Une participation de plus en plus large des pays en développement	110
Un processus piloté par les pays	111
Modules optionnels sur l'égalité homme-femme et l'appropriation inclusive	112
Suivi de l'efficacité de l'aide au niveau sectoriel	113
Internaliser et adapter le cadre de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	114
Considérations pour l'avenir	114
Références	118
ANNEXES STATISTIQUES	119
A. DONNÉES RELATIVES AUX PAYS (un tableau par indicateur)	123
B. DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (un tableau par indicateur)	153
C. DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (un tableau par donneur)	175
D. INDICATEURS DE PROGRÈS DE LA DÉCLARATION DE PARIS	211
TABLEAUX	
Tableau 1.1 Dans quelle mesure les objectifs-cibles globaux ont-ils été atteints ?	19
Tableau 2.1 Les pays partenaires ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?	33
Tableau 3.1 Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	50
Tableau 3.2 Qualité des systèmes nationaux de passation des marchés	52
Tableau 4.1 Taux de fragmentation de l'aide par groupe de revenu	77
Tableau 5.1 Fiabilité des estimations des donneurs quant à leurs versements d'aide futurs	83
Tableau 6.1 Les pays partenaires sont-ils dotés d'un cadre d'évaluation des performances transparent et se prêtant à un suivi ?	97
Tableau 6.2 Mécanisme de responsabilité mutuelle	102
Tableau 6.3 En quoi les mécanismes de responsabilité mutuelle favorisent-ils une évolution des comportements au niveau des pays ?	103

GRAPHIQUES	Graphique 1.1	La pyramide de la Déclaration de Paris	18
	Graphique 1.2	Dans quelle mesure des progrès ont-ils été accomplis depuis 2005 ?... ..	21
	Graphique 3.1	Les apports d'aide au secteur public sont-ils pris en compte dans le budget des partenaires ?	53
	Graphique 3.2	Avancées et reculs dans l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques.	56
	Graphique 3.3	Y a-t-il une relation entre la qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et leur utilisation par les donateurs ? ..	57
	Graphique 3.4	Utilisation par les donateurs des systèmes de passation des marchés des pays partenaires	58
	Graphique 3.5	Progrès réalisés dans le déliement de l'aide	59
	Graphique 3.6	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets	61
	Graphique 4.1	Coopération technique coordonnée	68
	Graphique 4.2	Proportion de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes	70
	Graphique 4.3	Missions de donateurs coordonnées	73
	Graphique 4.4	Travaux analytiques par pays coordonnés	74
	Graphique 5.1	Prévisibilité annuelle de l'aide	82
ENCADRÉS	Encadré 1.1	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires	23
	Encadré 2.1	Les Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC ..	38
	Encadré 4.1	Progrès accomplis et problèmes rencontrés pour ce qui est de l'utilisation d'approches sectorielles dans le domaine de la santé ...	71
	Encadré 5.1	Améliorer la prévisibilité : les cadres pluriannuels des donateurs à l'échelon national	84
	Encadré 7.1	Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide – Transformer les partenariats mondiaux pour le développement.	110
	Encadré 7.2	Quelques pratiques novatrices exploitant, éventuellement en l'adaptant, le cadre de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	115

LISTE DES SIGLES

APD	Aide publique au développement
APP	Aide programmable par pays
CAD	Comité d'aide au développement, de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DP	Déclaration de Paris
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales (Banque mondiale)
FTI-EPT	L'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous
GFP	Gestion des finances publiques
GT-EFF	Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, de l'OCDE-CAD
IHP+*	Partenariat international pour la santé et autres initiatives
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la société civile
PAA	Programme d'action d'Accra
PEFA*	Cadre d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière
PFR	Pays à faible revenu
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRI	Pays à revenu intermédiaire des pays créanciers
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SWAp*	Approche sectorielle
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis

* Sigle dans la langue originale

RÉSUMÉ

EN 2005, plus de 100 donateurs et pays en développement se sont engagés à faire en sorte que l'aide concoure plus efficacement à l'obtention de résultats en matière de développement à travers l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Une caractéristique distinctive de cette dernière est que ses signataires s'engagent à se rendre compte mutuellement de l'application des principes qui la sous-tendent, au moyen d'un ensemble d'indicateurs précis assortis d'objectifs-cibles à atteindre en 2010. Dans quelle mesure ces engagements ont-ils été tenus ? L'aide est-elle mise en œuvre de façon plus efficace qu'il y a cinq ans ? Telles sont les questions auxquelles le présent rapport apporte quelques réponses.

Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris s'appuie sur les conclusions de l'Enquête de suivi de 2011 en les comparant aux résultats des précédentes éditions de l'enquête, réalisées en 2006 et 2008. Au total, 78 pays et territoires ont accepté de participer à la dernière édition de l'enquête, qui fait le point de la situation en 2010.

Les constats qui en ressortent donnent à réfléchir. À l'échelle mondiale, **sur les 13 objectifs-cibles fixés pour 2010, un seul** – celui concernant la coordination des apports de coopération technique (autrement dit la mesure dans laquelle l'aide des donateurs à l'appui des objectifs de renforcement des capacités des pays donne lieu à une coordination) – **a été atteint**, et de peu. Des progrès considérables ont néanmoins été accomplis vers nombre des 12 autres objectifs-cibles, et il est important de le noter.

Les résultats de l'enquête font apparaître des différences considérables dans le sens et le rythme des progrès accomplis par les donateurs et les pays partenaires depuis 2005. Pour les indicateurs appelant un effort avant tout de la part des gouvernements des pays en développement, des avancées importantes ont été observées. C'est ainsi que des améliorations ont été apportées à la qualité des outils et systèmes financiers, de planification et de gestion axée sur les résultats dans un certain nombre de pays en développement, qui ont souvent requis de profondes réformes ne concernant pas seulement la gestion de l'aide mais aussi des aspects plus généraux des processus de gestion publique.

Si des avancées au regard d'un grand nombre d'indicateurs nécessitent des efforts conjoints de la part à la fois des pays en développement et des donateurs, certains domaines (déliement de l'aide, coordination entre donateurs, notamment) appellent surtout une action des donateurs. Au niveau des pays, on évoque souvent des contraintes imposées par les services centraux des organismes donateurs qui font obstacle à la réalisation de nouveaux progrès, ce qui laisse à penser que nombre des défis à relever ont un caractère politique.

En plus d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris, le présent rapport s'intéresse aussi aux recommandations formulées dans le Programme d'action d'Accra. Ce dernier définit, au vu des avancées mises en évidence par l'édition 2008 de l'enquête, des priorités pour l'accélération et l'approfondissement de l'application des principes préconisés dans la Déclaration de Paris et reconnaît davantage le rôle joué par tout un éventail d'acteurs, au-delà des gouvernements des pays donateurs et en développement.

Le premier chapitre du rapport fournit une vue d'ensemble des principaux constats concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Paris tels qu'ils ressortent de l'Enquête 2011 (encadré). Les chapitres 2 à 6 proposent un examen plus approfondi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des engagements relatifs, respectivement, à : l'appropriation des politiques et stratégies par les pays en développement, l'alignement de l'aide sur les priorités et systèmes des pays en développement, les efforts déployés par les donateurs pour harmoniser les activités d'aide,

la transparence et la prévisibilité, les résultats et la responsabilité mutuelle. Le chapitre 7 tire les enseignements de cinq années d'expérience en matière de suivi et de mesure de l'efficacité de l'aide. Les 78 chapitres par pays – détaillant les progrès et les problèmes observés dans chacun des pays et territoires ayant participé à l'Enquête 2011 – composent le volume 2 du présent rapport.

Efficacité de l'aide : vue d'ensemble des progrès observés entre 2005 et 2010

Progrès substantiels

- Le nombre de pays partenaires à s'être dotés de **solides stratégies nationales de développement** a triplé depuis 2005.
- Des **cadres orientés vers les résultats**, permettant un suivi des avancées obtenues au regard des priorités nationales de développement, sont en place dans le quart des pays en développement ayant participé à la première enquête en 2005. De plus en plus de statistiques renvoyant aux Objectifs du millénaire pour le développement deviennent disponibles au niveau des pays.

Progrès modestes ou contrastés

- Les acteurs non étatiques sont davantage associés à la conception des stratégies nationales de développement dans de nombreux pays mais l'instauration d'un **environnement favorable aux activités de la société civile** se heurte encore à des difficultés dans certains autres.
- Dans le domaine du **renforcement des capacités**, les évolutions sont contrastées. Si l'objectif-cible relatif à la coordination des apports de coopération de technique a bien été atteint, le soutien des efforts de renforcement des capacités n'en reste pas moins souvent déterminé davantage par l'offre que par les besoins véritables des pays en développement.
- Dans plus d'un tiers des pays en développement participant à l'Enquête 2011, la **qualité des systèmes de gestion des finances publiques** s'est améliorée au cours de la période comprise entre 2005 et 2010. Dans le même temps, elle s'est dégradée dans le quart d'entre eux.
- Les donateurs utilisent davantage les systèmes nationaux des pays partenaires qu'en 2005, mais pas encore autant que le préconise la Déclaration de Paris. En particulier, les donateurs n'ont pas systématiquement davantage **recours aux systèmes nationaux** dans les pays où ceux-ci gagnent en fiabilité.
- Globalement, les donateurs n'ont pas accompli de progrès au niveau du **déliement de l'aide** dans les pays ayant participé à l'Enquête 2011.
- On trouve des exemples prometteurs d'efforts visant à améliorer la **transparence** autour de l'aide, notamment avec des rapports plus complets sur les apports d'aide et une plus grande facilité d'accès aux informations sur l'aide.

Peu ou pas de progrès

- **L'aide destinée au secteur public** n'est pas systématiquement comptabilisée dans les budgets et comptes publics des pays en développement.
- Peu d'avancées ont été enregistrées pour ce qui est de l'utilisation par les donateurs de **procédures ou dispositifs communs** et de conduite conjointe des missions et travaux d'analyse.
- **La fragmentation de l'aide** s'aggrave, en dépit des initiatives prises pour la réduire, notamment à travers une meilleure répartition des tâches entre les donateurs, tant au niveau des pays qu'à l'échelle mondiale.
- La **prévisibilité à moyen terme de l'aide au niveau des pays** continue de poser des problèmes dans les pays en développement, car la communication par les donateurs d'informations prévisionnelles sur les apports futurs aux gouvernements de ces pays reste l'exception plutôt que la règle.
- La plupart des pays en développement doivent encore mettre en place des processus d'**examen mutuel (gouvernement-donneurs) des performances** bénéficiant d'une large participation.

Cinq ans après l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide – accord capital visant à améliorer la qualité de l'aide et partant, son impact – des progrès ont-ils été accomplis dans la mise en œuvre de cette Déclaration et du Programme d'action d'Accra approuvé ultérieurement ? Les donateurs et les pays partenaires ont-ils tenu leurs engagements ? Quelles sont les différences entre les donateurs et les pays partenaires quant à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ? Comment les progrès réalisés sont-ils évalués et quelles sont les limites de l'approche retenue ? Telles sont les questions auxquelles répond ce chapitre en s'appuyant sur les informations livrées par l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ainsi que sur d'autres sources pertinentes pour présenter de façon concise les résultats obtenus, lesquels seront examinés de façon plus détaillée dans les chapitres suivants.

En 2005, donateurs et pays en développement (souvent désignés comme « pays partenaires ») ont entériné la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, laquelle énonce un ensemble ambitieux d'engagements destinés à rehausser l'efficacité de l'aide en termes de développement. Dans quelle mesure ces engagements ont-ils été suivis d'effets ? L'aide est-elle mise en œuvre de façon plus efficace qu'il y a cinq ans ? Telles sont les questions auxquelles le présent rapport se veut apporter quelques réponses.

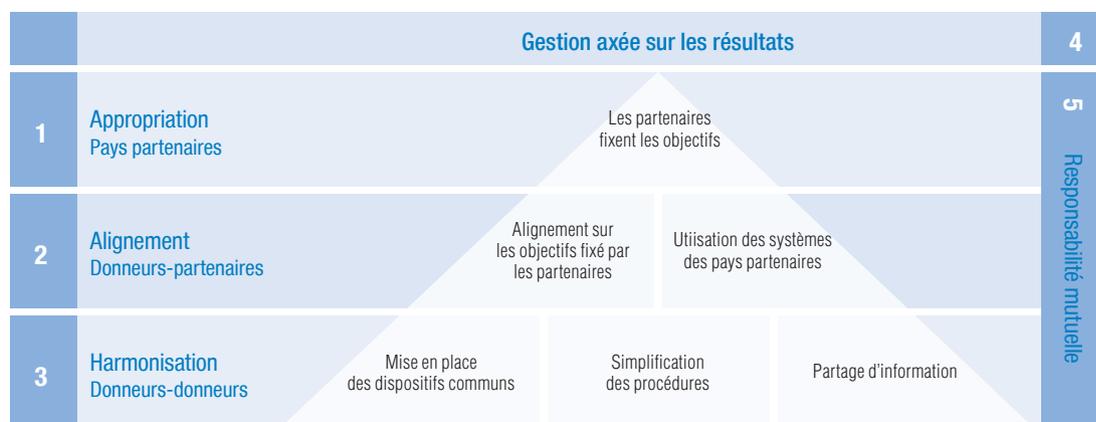
Globalement, le constat est clair : de nombreux donateurs et pays partenaires ont progressé vers les objectifs-cibles qu'ils s'étaient fixés pour 2010, mais peu de ces derniers ont été atteints. Les autorités des pays partenaires semblent avoir poussé plus avant la mise en œuvre des engagements qu'elles ont souscrits dans la Déclaration de Paris que les donateurs, encore que l'intensité des efforts – et les avancées obtenues – soient aussi très variables d'un pays et d'un organisme donneur à l'autre. À l'heure où la communauté internationale s'apprête à faire le point, au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan, Corée, 29 novembre au décembre 2011), sur ce qui a été accompli, le présent rapport met en évidence des progrès, mais aussi des difficultés, pour ce qui est de rendre l'aide plus efficace, et devrait aider à trouver un consensus autour de pistes propres à garantir que l'aide continue de favoriser des résultats en termes de développement au-delà de la réunion de Busan. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide se tient à un moment charnière de l'histoire de la coopération pour le développement, où se multiplie le nombre d'intervenants. Une prise de conscience s'opère aussi du fait que l'aide – et son efficacité – ne constitue qu'un élément du paysage du financement du développement dans son ensemble, et que les observations portant sur les efforts conjoints déployés pour rendre l'aide plus efficace peuvent, et doivent, servir à étayer la poursuite d'un programme d'action plus large à l'appui de l'efficacité du développement.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS ET DU PROGRAMME D'ACTION D'ACCRA

Entérinée en 2005 par les donateurs et les pays en développement, la Déclaration de Paris a marqué un tournant dans la coopération pour le développement en attestant d'une prise de conscience du fait que des efforts considérables sont indispensables, de la part des donateurs comme des pays partenaires, pour faire en sorte que l'aide contribue efficacement à la réalisation des objectifs de développement, à commencer par celle des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La Déclaration de Paris met l'accent sur l'appropriation de l'action

Les pays partenaires et les donateurs ont convenu de se tenir mutuellement responsables des progrès réalisés au regard des engagements et objectifs-cibles adoptés à Paris

Graphique 1.1 La pyramide de la Déclaration de Paris
Cinq principes partagés, guides de l'action visant à rehausser l'efficacité de l'aide



à l'appui du développement – et de l'aide – par les pays partenaires, et prône un partage des responsabilités pour la mise en œuvre de diverses mesures destinées à renforcer l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats du développement et la responsabilité mutuelle (graphique 1.1).

Une des caractéristiques distinctives de la Déclaration de Paris est que les donateurs et les gouvernements des pays partenaires s'y engagent à se rendre mutuellement compte de l'avancement de sa mise en œuvre au moyen d'en ensemble d'indicateurs précis de progrès assortis d'objectifs-cibles à atteindre pour 2010. À l'instar de ses prédécesseurs en 2006 et 2008, le présent rapport s'appuie sur les résultats de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, réalisée en 2011. Ont participé à cette édition de l'enquête, qui fait le point de la situation en 2010, 78 pays et territoires partenaires qui forment un échantillon représentatif permettant une riche observation : l'Enquête 2011 fournit ainsi des informations sur des apports d'aide se chiffrant à plus de 70 milliards USD – soit à peu près les trois quarts de l'aide au sens strict consentie aux pays en développement à l'échelle du monde.

Les pays partenaires et les donateurs qui ont participé à l'Enquête 2011 l'ont fait sur la base du volontariat, et jamais autant de pays n'avaient pris part à cet exercice sans équivalent d'envergure mondiale. Au niveau des pays, l'enquête est coordonnée par les autorités nationales, avec le soutien actif des

donneurs, et des représentants de la société civile et du secteur privé de même que des parlementaires y sont associés. À travers ce processus est reconnue l'importance d'une évaluation des changements au niveau des pays en développement eux-mêmes – où l'aide doit être fournie et utilisée d'une façon adaptée aux défis du développement et contribuer à un développement durable et équitable de la société et de l'économie. Des chapitres par pays – détaillant les progrès et les problèmes observés dans chacun des 78 pays ayant participé à l'Enquête 2011 – composent le volume 2 du présent rapport.

Chacun des indicateurs de progrès convenus à Paris est assorti d'un objectif-cible pour 2010 (annexe D). La valeur de ces objectifs-cibles n'est pas fonction du nombre de pays participant à l'enquête, même si, pour certains, elle est influencée par les données de référence fournies par l'Enquête 2006 (OCDE, 2006). Les 32 pays qui ont participé à l'enquête à la fois en 2006 et en 2011, forment le « groupe de référence » dont il est souvent fait mention tout au long du rapport pour établir des comparaisons dans le temps portant sur des éléments comparables. Des informations complémentaires sur l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et d'autres initiatives connexes sont fournies dans le chapitre 7.

Au vu des résultats de l'Enquête 2008 (OCDE, 2008) – qui avaient montré que les progrès vers les objectifs-cibles fixés pour 2010 étaient insuffisants – les engagements souscrits à Paris ont été approfondis

**Tableau 1.1 Dans quelle mesure des progrès ont-ils été accomplis depuis 2005 ?
Résultats enregistrés pour les 32 pays ayant participé aux enquêtes 2006 et 2011**

Indicateur de la Déclaration de Paris		2010 (valeur observée)	2010 (objectif-cible) ^d	Point de la situation
1	Des stratégies de développement opérationnelles % de pays dotés d'une stratégie nationale de développement classée A ou B sur une échelle à cinq degrés ^a	37 % (76 pays)	75 %	Non atteint
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques (GFP) % de pays ayant progressé d'au moins un degré sur l'échelle de performance des systèmes de GFP/de l'EPIN depuis 2005 ^a	38 % (52 pays)	50 %	Non atteint
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés % de pays ayant progressé d'au moins un degré sur l'échelle à quatre degrés depuis 2005	--	Pas de cible ^c	--
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales % de l'aide destinée au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national ^a	41 %	85 %	Non atteint
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné % des apports de coopération technique mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies nationales de développement ^a	57 %	50 %	Atteint
5a	Utilisation des systèmes nationaux de GFP % de l'aide destinée au secteur public qui passe par les systèmes de GFP des pays partenaires ^b	48 %	55 %	Non atteint
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés % de l'aide destinée au secteur public qui passe par les systèmes de passation des marchés des pays partenaires	44 %	Pas de cible ³	--
6	Eviter les structures de mise en œuvre parallèles Nombre total d'unités parallèles de mise en œuvre de projets ^b	1 158	565	Non atteint
7	L'aide est davantage prévisible % de l'aide destinée au secteur public dont le versement est effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il est prévu ^b	43 %	71 %	Non atteint
8	L'aide est non liée % de l'aide qui est entièrement déliée ^a	86 %	Plus de 89 %	Non atteint
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs % de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ^a	45 %	66 %	Non atteint
10a	Missions conjointes % des missions des donateurs sur le terrain effectuées conjointement ^a	19 %	40 %	Non atteint
10b	Travaux analytiques par pays conjoints % des travaux analytiques par pays effectués conjointement ^a	43 %	66 %	Non atteint
11	Cadres orientés vers les résultats % de pays dotés de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi ^a	20 % (44 pays)	36 %	Non atteint
12	Responsabilité mutuelle % de pays se soumettant à des évaluations mutuelles ^a	38 %	100 %	Non atteint

Notes :

- a. L'évaluation au regard de l'objectif-cible 2010 s'appuie sur les données relatives aux 78 pays ayant participé à l'Enquête 2011 pour lesquels des données étaient disponibles. Lorsque les données disponibles ne concernent qu'un sous ensemble de ces pays, la taille de l'échantillon est indiquée entre parenthèse.
- b. L'évaluation au regard de l'objectif-cible 2010 s'appuie sur les données relatives aux 32 pays ayant participé aux enquêtes 2006 et 2011 étant donné que l'objectif associé à l'indicateur est formulé par rapport aux données de référence 2005. Les valeurs des objectifs-cibles peuvent différer de celles figurant dans de précédentes publications car les valeurs de référence ont été recalculées en faisant abstraction des données concernant deux pays (le Nicaragua et le Yémen) qui faisaient partie de l'échantillon initial de 34 pays couvert par l'enquête en 2006, mais qui n'ont pas participé à l'édition 2011.
- c. Aucune cible n'est mentionnée pour les indicateurs 2b (systèmes nationaux fiables de passation des marchés) et 5b (utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés) car l'échantillon de pays pour lesquels on dispose de données sur la qualité des systèmes est trop petit pour permettre un bon travail d'analyse.
- d. Les valeurs indiquées peuvent différer de celles qui ont été données à titre indicatif dans de précédentes publications en raison d'ajustements apportés aux données rétrospectives (pour l'indicateur 8, par exemple, les données finales sur la liaison de l'aide ont conduit à des ajustements des données sous jacentes après la publication des rapports sur les enquêtes précédentes). L'objectif-cible associé à l'indicateur 5a (utilisation des systèmes nationaux de GFP) a été calculé de manière à prendre en compte les scores 2010 concernant la qualité des systèmes de GFP (indicateur 2a), conformément à l'approche convenue dans la Déclaration de Paris qui est décrite dans le chapitre 3.

dans le Programme d'action d'Accra (2008). Ce dernier définit des priorités pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et reconnaît davantage le rôle joué par un plus large éventail d'acteurs dans le développement. Dans le présent rapport, il est rendu compte des avancées enregistrées dans la concrétisation des engagements pris à Paris, et aussi de nombre des recommandations convenues à Accra. On s'y appuie toujours largement sur les résultats de l'enquête mais y sont en parallèle aussi présentées d'autres données d'observation pertinentes sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés, en reconnaissance du fait que les méthodes quantitatives d'évaluation – reposant sur la mesure ou la comptabilisation des progrès – ne permettent pas de donner une image complète des efforts déployés pour rendre l'aide plus efficace.

DONNEURS ET PAYS PARTENAIRES ONT-ILS TENUS LES ENGAGEMENTS QU'ILS ONT SOUSCRITS DANS LA DÉCLARATION DE PARIS ?

■ Les donateurs et les pays partenaires ont atteint 1 des 13 objectifs-cibles globaux

Des progrès ont été accomplis aussi bien par les donateurs que par les pays partenaires vers nombre des objectifs-cibles fixés pour 2010. Malgré tout, sur les 13 objectifs-cibles pour lesquels on dispose de données, un seulement a été atteint à l'échelle mondiale (tableau 1.1). L'objectif-cible visé pour 2010 concernant la coordination des apports de coopération technique – autrement dit la mesure dans laquelle l'aide des donateurs à l'appui des objectifs de renforcement des capacités des pays donne lieu à une coordination – était déjà dépassé en 2007 (chapitre 4).

■ Des revers certes, mais aussi des progrès

Même si 12 des 13 objectifs-cibles énoncés plus haut n'ont, globalement, pas été atteints, des progrès notables ont été enregistrés dans la concrétisation de nombre d'entre eux. En revanche, si l'objectif-cible associé à l'indicateur 4 (coopération technique) a été atteint, on n'a constaté pour cet indicateur qu'une légère amélioration par rapport au niveau de référence 2005 ; de fait, des progrès plus marqués ont été accomplis durant la période comprise entre les enquêtes 2006 et 2008 et cette tendance s'est, dans

une certaine mesure, inversée depuis l'Enquête 2008. L'utilisation de l'échantillon des 32 pays ayant participé tant à l'Enquête de référence qu'à l'Enquête 2011 permet d'avoir un aperçu du sens et du rythme du changement intervenu au cours des cinq dernières années (graphique 1.2).

Dans le cas de certains engagements, les progrès ne sont pas mesurés au moyen d'indicateurs classiques. Dans ces domaines (appropriation à tous les niveaux, transparence et prévisibilité à moyen terme, notamment), les appréciations reposent principalement sur des observations secondaires et des informations d'ordre qualitatif.

Progrès substantiels

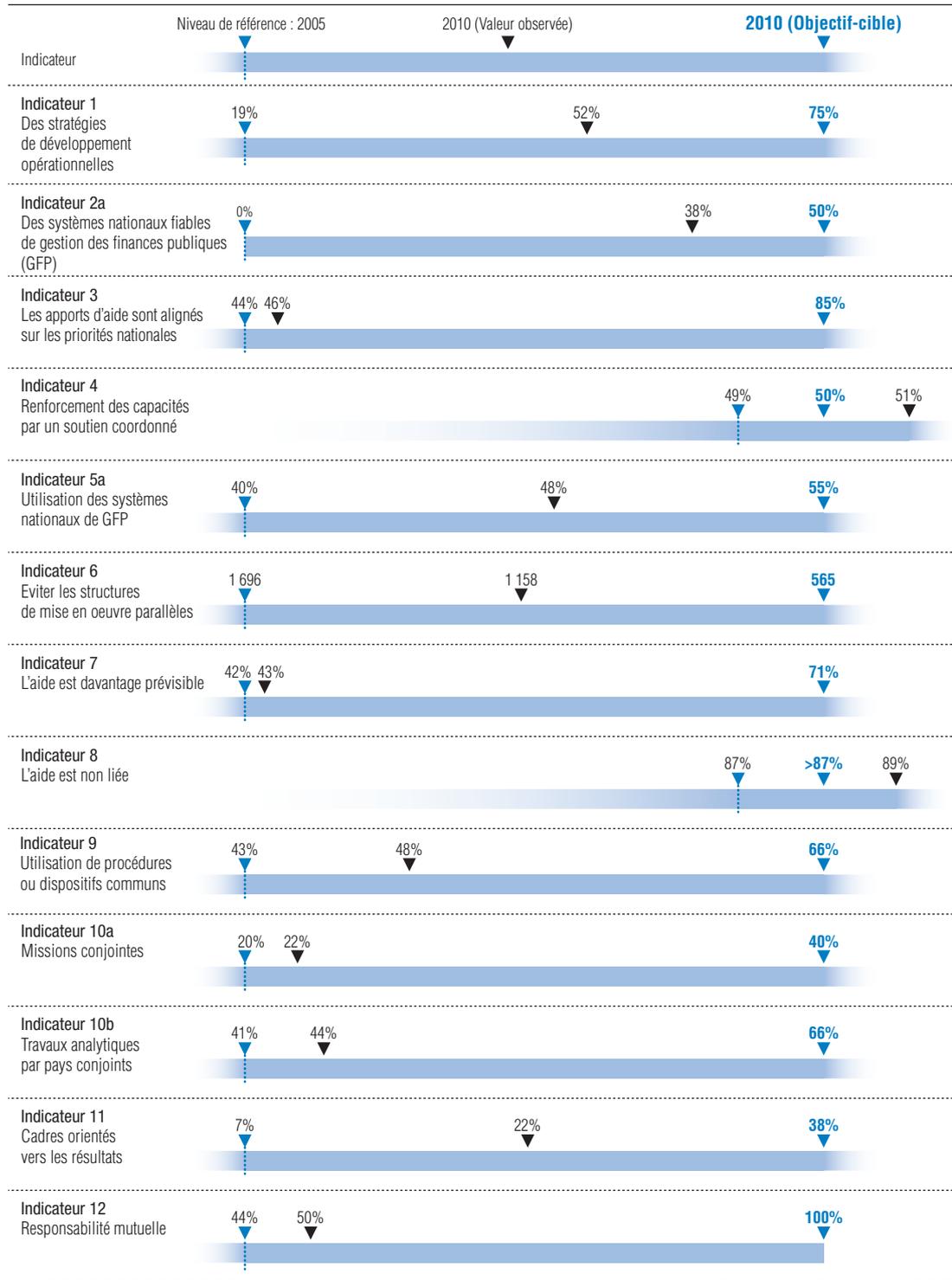
- Le nombre de pays partenaires à s'être dotés de **solides stratégies nationales de développement** a augmenté et une hiérarchisation plus précise des priorités qu'en 2005 est en général opérée dans ces stratégies (chapitre 2).
- La qualité des **cadres orientés vers les résultats** mis en place s'est améliorée dans de nombreux pays, et il semblerait que de plus en plus de statistiques renvoyant aux OMD deviennent disponibles au niveau des pays (chapitre 6).

Progrès modestes ou contrastés

- Les informations relatives aux engagements concernant l'**élargissement de l'appropriation** – notamment la participation d'acteurs extérieurs à l'État aux processus d'aide et de développement – sont au mieux partielles. Au vu de celles recueillies dans le cadre de l'enquête, il semblerait que les acteurs non étatiques soient davantage associés à la conception des stratégies nationales de développement dans de nombreux pays ; il apparaît aussi que les efforts visant à instaurer un environnement favorable aux activités de la société civile se heurtent encore à des difficultés dans certains pays partenaires (chapitre 2).
- Dans le domaine du **renforcement des capacités**, les évolutions sont contrastées. Si l'objectif-cible relatif à la coordination des apports de coopération technique a été atteint, il n'en semble pas moins que le soutien des efforts de renforcement des capacités reste déterminé davantage par l'offre que par les besoins véritables (chapitre 2).

Les résultats d'ensemble dissimulent d'importantes disparités entre les évolutions enregistrées au niveau des pays partenaires et des donateurs, et le rythme auquel celles-ci se sont produites

Graphique 1.2 Dans quelle mesure des progrès ont-ils été accomplis depuis 2005 ?
Résultats enregistrés pour les 32 pays ayant participé aux enquêtes 2006 et 2011



- Dans plus d'un tiers des pays participants, la **qualité des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) s'est améliorée** au cours de la période 2005-10 – dans certains cas de manière notable. Dans le même temps, elle s'est dégradée dans un grand nombre d'autres pays (chapitre 3).
- Les donateurs utilisent davantage les systèmes nationaux des pays partenaires qu'en 2005, mais pas encore autant que le préconise la Déclaration de Paris. En particulier, **les donateurs n'ont pas systématiquement davantage recours aux systèmes nationaux dans les pays où ceux-ci gagnent en fiabilité** – constat qui ressortait déjà de l'Enquête 2008 (chapitre 3). Le nombre d'**unités parallèles de mise en œuvre** – c'est-à-dire de structures mises en place par les donateurs pour l'exécution des activités financées par l'aide, avec les risques d'atteinte à la redevabilité qui en résultent – a diminué, mais pas assez pour assurer la réalisation de l'objectif-cible (chapitre 3).
- Si pour l'échantillon des 78 pays ayant participé à l'Enquête 2011, les donateurs n'ont pas accompli de progrès au niveau du **déliement de l'aide**, ils sont en bonne voie s'agissant de l'élaboration de plans individuels visant à délier encore leur aide. La proportion de l'aide notifiée comme non-liée à l'échelle mondiale par les membres du CAD a légèrement augmenté (chapitre 3).
- On trouve des exemples prometteurs d'efforts visant à améliorer la **transparence** autour de l'aide, mais il est encore impossible de dire si ces efforts débouchent sur des améliorations tangibles là où il en faudrait (chapitre 5).
- Peu d'avancées ont été enregistrées s'agissant des procédures ou dispositifs communs et de l'**organisation conjointe des missions et des travaux analytiques** en vue de réduire la charge imposée aux pays partenaires par les processus, souvent fragmentés, des donateurs (chapitre 4).
- **La fragmentation de l'aide** s'aggrave en dépit des efforts déployés pour la **réduire** – notamment dans le cadre d'initiatives visant à améliorer la répartition des tâches au niveau des pays et à l'échelle mondiale (chapitre 4).
- Peu de progrès ont été accomplis vers l'amélioration de la **prévisibilité à moyen terme de l'aide au niveau des pays**. La communication par les donateurs d'informations prévisionnelles sur les apports futurs aux gouvernements des pays partenaires reste l'exception plutôt que la règle (chapitre 5).
- Si certains pays constituent des modèles pour ce qui est de l'exploitation des moyens de renforcer la **responsabilité mutuelle**, notamment à travers des évaluations réciproques (gouvernement-donneur) de performance, la plupart doivent encore mettre en œuvre des processus d'examen approfondi bénéficiant d'une large participation. Des efforts ont été entrepris dans un certain nombre de pays pour relever ce défi (chapitre 6).

Pour plusieurs des indicateurs appelant un effort avant tout de la part des gouvernements des pays partenaires, des avancées importantes ont été observées. C'est ainsi que de gros efforts – souvent assortis de profondes réformes ne concernant pas seulement la gestion de l'aide mais aussi des aspects plus généraux des processus de gouvernance – ont induit des améliorations en ce qui concerne la qualité des outils et systèmes financiers, de planification et de gestion axée sur les résultats dans un certain nombre de pays partenaires.

Si la réalisation de progrès au regard d'un grand nombre d'indicateurs nécessite des efforts conjoints de la part des pays partenaires et des donateurs, l'obtention d'avancées dans certains domaines est largement tributaire des donateurs (déliement de l'aide, collaboration avec d'autres donateurs, notamment).

Peu ou pas de progrès dans l'ensemble

- L'aide destinée au secteur public n'est pas systématiquement comptabilisée dans les budgets et comptes publics des pays partenaires. L'absence d'informations fournies par les donateurs et la décision prise par les gouvernements des pays partenaires de ne comptabiliser que certains types d'apport d'aide expliquent en partie cette situation (chapitres 3 et 5).

Des avancées importantes peuvent être observées pour plusieurs des indicateurs appelant un effort avant tout de la part des pays partenaires

Encadré 1.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires

Il ressort d'une enquête effectuée auprès de 13 pays qu'il s'est avéré particulièrement difficile de réaliser des progrès dans la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires. L'engagement des acteurs internationaux est considéré comme étant assez loin ou très loin d'être concrétisé pour huit des dix principes.

NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	EN BONNE VOIE DE CONCRÉTISATION	6. Promouvoir la non-discrimination comme fondement de sociétés stables et sans exclus
	EN COURS DE CONCRÉTISATION	7. S'aligner sur les priorités locales d'une manière différente selon le contexte
	ASSEZ LOIN D'ÊTRE CONCRÉTISÉ	1. Prendre le contexte comme un point de départ 3. Faire du renforcement de l'État l'objectif fondamental 4. Accorder la priorité à la prévention 5. Reconnaître qu'il existe des liens entre les objectifs politiques, sécuritaires et de développement
	TRÈS LOIN D'ÊTRE CONCRÉTISÉ	2. Ne pas nuire 8. S'accorder sur des mécanismes concrets de coordination de l'action des acteurs internationaux 9. Agir vite ... mais rester engagé assez longtemps pour avoir des chances de réussite 10. Éviter de créer des poches d'exclusion

LÉGENDE :

En bonne voie de concrétisation : Larges avancées dans la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles

En cours de concrétisation : Volonté d'aboutir et progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes

Assez loin d'être concrétisé : Volonté d'aboutir mais mise en œuvre insuffisante

Très loin d'être concrétisé : Faible détermination et progrès médiocres ou inexistants dans la mise en œuvre des principes

Cette vue d'ensemble de la situation masque des écarts entre les 13 pays participants s'agissant du degré de mise en œuvre des principes, même si, comme il ressort des conclusions détaillées énoncées dans OCDE (2011), la plupart de ces pays doivent surmonter un certain nombre de problèmes analogues pour améliorer l'engagement international.

Trois grandes conclusions se dégagent de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires. Premièrement, les engagements pris par les donateurs d'améliorer la qualité de leur engagement dans les États fragiles et les situations précaires doivent être concrétisés en déployant des efforts soutenus pour réformer les politiques et les pratiques de sorte qu'elles puissent répondre plus rapidement et avec souplesse aux besoins des États sortant d'un conflit ou se trouvant dans une situation de fragilité. Deuxièmement, il apparaît que les cadres existant tant au niveau mondial qu'au niveau national (par exemple, les OMD, les stratégies de lutte contre la pauvreté) ne sont pas appropriés pour s'attaquer aux problèmes qui se posent aux États fragiles ou en proie à un conflit. La situation politique des États fragiles doit être mieux prise en considération et les résultats et priorités en matière de développement doivent être définis d'une manière plus spécifique tant à l'échelon local qu'à l'échelle mondiale. Enfin, si les principes sont surtout considérés comme un cadre pour l'engagement initié par les donateurs, l'enquête a mis en évidence des possibilités s'offrant aux donateurs et aux pays partenaires de négocier – à l'échelon local – des cadres de responsabilité conjointe. De telles approches pourraient aider à mieux hiérarchiser les priorités de l'action à mener à l'appui de la construction de la paix et du renforcement de l'État, assurer un financement amélioré et mieux coordonné des activités relevant des programmes d'action humanitaire et de coopération pour le développement, et permettre aux parties prenantes au niveau des pays de définir conjointement les moyens d'améliorer l'engagement international.

Source: OCDE (2011).

L'absence de progrès au regard de plusieurs de ces indicateurs souligne la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts. Les parties prenantes au niveau des pays évoquent souvent des contraintes imposées par les services centraux des organismes donateurs qui font obstacle à la réalisation de nouveaux progrès, ce qui donne à penser que nombre des défis à relever ont un caractère politique. Il semble que cela soit le cas, par exemple, pour les engagements touchant à l'utilisation par les donateurs de systèmes nationaux et au déliement de l'aide (chapitre 3).

DES DIFFÉRENCES ENTRE PAYS POUR CE QUI EST DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS ?

Pour que les efforts internationaux d'aide aient un impact sur la vie des pauvres, il faut que des changements tangibles s'opèrent dans la manière dont l'aide est mise en œuvre et utilisée dans les pays en développement, et par ricochet dans les résultats à la concrétisation desquels elle se veut contribuer. Si les chiffres globaux sont utiles pour donner une idée générale du sens des évolutions observées depuis 2005, ils n'en camouflent pas moins de grandes divergences entre les évolutions enregistrées au niveau des pays. Dans certains, de nombreux objectifs-cibles ont été atteints alors que dans d'autres les résultats ont été moins bons que ne le suggère la moyenne globale. L'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ne vise certes pas à fournir la base nécessaire à une solide analyse comparative, mais les informations qui en découlent permettent cependant de repérer – de façon préliminaire – quelques-unes des principales différences existant entre diverses catégories de pays.

■ États fragiles et situations précaires

Les États fragiles ou affectés par un conflit se heurtent à des problèmes très spécifiques. C'est pourquoi les organismes donateurs des pays de l'OCDE ont adopté, en avril 2007, dix Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires (OCDE, 2007). Ces derniers débordent le cadre de la coopération pour le développement pour prendre en compte d'autres aspects du soutien international dans ces contextes (construction de la paix, renforcement de l'État, sécurité et

maintien de la paix, et approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration), et reflètent un accord grandissant autour du fait que les besoins des États fragiles diffèrent de ceux des pays plus performants.

Dans le cadre du Programme d'action d'Accra, les donateurs et les pays partenaires se sont engagés à opérer, sur une base volontaire, un suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations de fragilité. En 2011, ce suivi a donné lieu à une enquête spécifique, qui a été conduite en parallèle avec l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans 12 des 13 États fragiles couverts (chapitre 7). L'encadré 1.1 donne une vue d'ensemble des conclusions se dégageant de ce processus.

Les indicateurs de progrès de la Déclaration de Paris complètent les conclusions générales concernant l'efficacité de l'engagement international dans les 12 pays ayant participé aux deux enquêtes, et livrent des informations sur certains des obstacles à l'efficacité de l'aide :

- La qualité des stratégies nationales de développement (indicateur 1) et des cadres orientés vers les résultats (indicateur 11) reste médiocre dans ces pays, un seul pays passant pour avoir mis en place une stratégie de développement opérationnelle en 2010 et la plupart des pays se voyant attribuer des faibles scores pour la qualité de leurs cadres orientés vers les résultats.
- Aussi bien la qualité des systèmes nationaux de GFP que leur utilisation continuent de poser des problèmes dans les pays ayant participé à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles. Quatre des neuf pays pour lesquels des données réelles rétrospectives étaient disponibles ont obtenu de meilleurs scores pour l'indicateur 2a (systèmes fiables de GFP) sur la période 2005-10, avec au moins un degré de plus sur l'échelle de performance des systèmes de GFP/de l'EPIN. Toutefois, les scores moyens obtenus par ce groupe de pays tendent à être inférieures à celles qui ont été attribuées aux 78 pays ayant participé à l'Enquête 2011. L'utilisation par les donateurs des systèmes de GFP des pays partenaires dans ces pays est également – en moyenne – plus faible que dans le groupe des 78 pays.

Les États fragiles ou affectés par un conflit font face à des défis particuliers

- Il ressort des données de l'enquête que les donateurs ont moins recouru aux structures existantes et fait un usage limité des approches fondées sur des programmes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide aux pays ayant participé à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles. Globalement, les donateurs ont eu recours, en moyenne, à 11 unités parallèles de mise en œuvre des projets (indicateur 6) par tranche de 100 millions USD d'aide versée au secteur public de ces pays, contre une moyenne globale de 4 unités parallèles de mise en œuvre des projets par tranche de 100 millions USD d'aide versée pour les 78 pays ayant participé à l'Enquête 2011. L'indicateur 9 (utilisation de procédures et dispositifs communs) donne également à penser que l'aide versée aux pays ayant participé à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles est moins souvent mise en œuvre dans le cadre d'approches fondées sur des programmes.
- Un seul des pays ayant participé à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles a signalé avoir mis en place un mécanisme d'examen mutuel des résultats obtenus dans la mise en œuvre des engagements souscrits qui réponde aux critères associés à l'indicateur 12 (responsabilité mutuelle).

■ Pays à revenu intermédiaire

Alors que les 34 pays ayant participé en 2006 à l'enquête destinée à recueillir des données de référence étaient pour la plupart des pays comptant parmi les moins avancés (PMA), les enquêtes suivantes – grâce auxquelles ont été rassemblées des informations concernant un plus grand nombre de pays – ont couvert davantage de pays à revenu intermédiaire (PRI). Ces derniers – bien qu'habituellement moins tributaires de l'aide – présentent des caractéristiques spécifiques, et l'édition 2011 de l'enquête fait apparaître un certain nombre de constats intéressants :

- Alors que les donateurs ont légèrement progressé dans le déliement de leur aide aux PMA et aux pays pauvres très endettés (PPTE), la pratique de l'aide liée perdure dans le cas de nombreux pays à revenu intermédiaire (chapitre 3).

- Le degré d'utilisation par les donateurs des systèmes nationaux varie considérablement selon les PRI, certains faisant état d'un recours relativement important des donateurs à leurs systèmes de GFP et de passation de marchés (par exemple, l'Indonésie) tandis que d'autres déclarent l'usage de leurs systèmes très limité (par exemple, la Colombie). Il ne semble pas y avoir de relation directe entre la qualité des systèmes nationaux et leur utilisation par les donateurs dans les PRI.
- Les échanges de vues dans certains PRI (notamment au Maroc) ont fait ressortir des modalités très différentes de planification et d'élaboration des politiques dans ces pays. Ainsi, les stratégies nationales intégrées de développement du type de celles qu'on trouve dans la plupart des pays à faible revenu (par exemple, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté – souvent élaborés parce que leur existence conditionne l'obtention d'allègements de dette) ne sont pas toujours la norme dans les PRI.

DES DIFFÉRENCES ENTRE DONNEURS POUR CE QUI EST DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS ?

Tout comme les résultats de l'Enquête 2011 font apparaître des différences importantes entre les pays partenaires s'agissant du sens et du rythme des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, les progrès accomplis par les différents donateurs – et leurs points de départ – sont également variables. Si, de par sa nature, le processus d'enquête impose des limites aux types de comparaison pouvant être établies entre les organismes d'aide, les données fournies donnent un large aperçu aussi bien des avancées obtenues que des problèmes rencontrés par les différents donateurs dans le cadre de la mise en œuvre des engagements souscrits à Paris et à Accra¹ :

- En dépit de différences notables entre les donateurs, nombre d'entre eux ont réalisé des progrès dans l'alignement de leur aide sur les systèmes des pays partenaires. Il ressort de l'Enquête 2011 que l'aide acheminée par les organisations multilatérales passe davantage par les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays partenaires (chapitre 3).

La comparaison est rendue difficile par la diversité des champs d'intervention des donateurs

Cela peut s'expliquer en partie par les efforts que déploient les donateurs bilatéraux à l'échelon local pour promouvoir l'utilisation du canal multilatéral.

- La réalisation de progrès sur la voie du déliement de l'aide continue dans une large mesure de poser des difficultés aux donateurs bilatéraux. Quatre donateurs membres du CAD ont notifié comme étant non liée l'intégrité de l'aide bilatérale versée en 2009 aux pays ayant participé à l'Enquête 2011. Trois autres ont accru de dix points de pourcentage ou plus, sur la période 2005-09, le pourcentage de l'aide non liée alloué aux pays ayant participé à l'Enquête 2011, tandis que pour quatre autres, le pourcentage de l'aide non liée à ces pays a diminué de dix points de pourcentage ou plus sur la même période (chapitre 3).
- Si les progrès accomplis au regard de la plupart des indicateurs de l'harmonisation ont été lents, on constate des différences entre les catégories de donateurs en ce qui concerne, par exemple, l'utilisation d'approches fondées sur des programmes (chapitre 4). Il est difficile d'établir de solides comparaisons en la matière entre les donateurs dans la mesure où les pays et domaines thématiques d'intervention peuvent être différents.
- L'amélioration de la prévisibilité de l'aide à moyen terme semble poser un problème particulier à un certain nombre de donateurs bilatéraux. Si plusieurs donateurs ont mis en place des cadres de programmation pluriannuelle et si certains sont en mesure de fournir des données en glissement annuel sur les apports d'aide futurs, de nombreux donateurs bilatéraux sont encore gênés par les processus de budgétisation annuelle. Les organisations multilatérales sont généralement en mesure de fournir des informations sur leurs plans prospectifs de dépenses, mais ces plans sont en général limités à la durée des cycles de reconstitution de leurs ressources (chapitre 5).
- Les données sur le rôle des donateurs émergents et des apports de coopération sud-sud recueillies dans le cadre de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris étant peu nombreuses, le présent rapport s'appuie s'il y a lieu sur d'autres données pour examiner le rôle d'un éventail élargi d'acteurs. C'est ainsi qu'est mis en évidence le rôle particulier que peuvent jouer la coopération sud-sud et la coopération triangulaire dans le soutien au renforcement des capacités (chapitre 2). L'Enquête 2011 a permis de constater une légère augmentation du nombre d'apporteurs d'aide non membres du CAD qui participent au processus et communiquent des informations sur les activités de coopération pour le développement menées dans certains pays partenaires.

LIMITES À L'ÉVALUATION DES PROGRÈS

L'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris fournit, d'une façon générale et au niveau des pays, un mécanisme propre à faciliter la reddition de comptes et l'apprentissage, aidant ainsi à rendre l'aide plus efficace. Plusieurs pays ou organisations ont mis à profit l'ensemble de l'exercice pour affiner leurs jugements concernant un pays, un donateur ou un secteur (chapitre 7), mais l'objectif du processus n'est pas de donner un tableau exhaustif des progrès accomplis et des problèmes rencontrés pour rendre l'aide plus efficace. Sa finalité première est de déterminer si les *engagements* souscrits à Paris et Accra ont été concrétisés, et dans l'affirmative jusqu'à quel point. On ne s'y penche pas sur la *pertinence* de ces engagements du point de vue du développement, ni sur les *causes* des progrès ou des revers observés. Lorsque les informations recueillies le permettent, des exemples et des explications envisageables des évolutions constatées sont présentés afin d'alimenter un débat plus approfondi. Les enquêtes effectuées n'offrent pas un panorama complet des progrès réalisés au fil du temps mais trois instantanés – avec une couverture inégale des pays – portant sur une période de cinq ans.

Les indicateurs des progrès et les objectifs-cibles qui y sont associés ont été arrêtés d'un commun accord par les donateurs et les pays partenaires en 2005, et constituent autant de jauges pour évaluer les avancées en direction des cinq principes convenus à Paris. (Graphique 1.1) Ils fournissent donc une mesure indirecte – ou intermédiaire – des progrès et ne permettent pas de saisir dans toute leur portée et leur intensité les principes et actions énoncés dans la Déclaration de Paris. Certains soulèvent inévitablement des problèmes d'ordre méthodologique, et lorsque des facteurs spécifiques menacent l'exactitude des données ou la rigueur méthodologique, ils sont, dans la mesure où on les connaît, détaillés dans les explications fournies. Il se peut que dans certains cas, les parties prenantes au niveau des pays aient interprété les définitions et les critères d'une manière légèrement différente dans les enquêtes 2006, 2008 et 2011. Les informations fournies en retour par certains pays donnent à penser que les coordinateurs nationaux ayant gagné en expérience, ils attendent de plus en plus des donateurs des notifications précises au regard des critères et définitions convenues. Il s'agit là d'un élément positif contribuant à renforcer la reddition de comptes et à améliorer la qualité des données produites.

Non seulement les indicateurs ne permettent de se faire qu'une idée fragmentaire des progrès réalisés, mais ils risquent en outre de susciter une attitude trop rigide à l'égard de l'application de la Déclaration de Paris – trop étroitement centrée sur la concrétisation des objectifs-cibles au détriment de l'exploitation des possibilités d'innovation et d'adaptation au contexte et aux besoins réels du développement. C'est pourquoi le présent rapport s'appuie aussi sur d'autres types et sources d'information, notamment les jugements qualitatifs recueillis dans le cadre de l'Enquête, des études de cas, des évaluations thématiques et d'autres éléments obtenus par des voies fiables. Cela vaut en particulier pour les engagements et actions que ne saisissent pas les indicateurs mais dont la mise en œuvre n'en est pas moins indispensable à l'application intégrale de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. Les conclusions de l'Enquête approfondie sur la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires viennent encore enrichir l'ensemble de données disponibles.

NOTES

1. Si l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a pour objet d'aider à cerner les progrès accomplis au fil des ans dans un groupe de pays partenaires, il est plus difficile de produire des évaluations cohérentes et comparables des progrès réalisés par les différents donateurs à l'échelle mondiale dans la mesure où les contextes nationaux dans lesquels ils opèrent sont souvent divers et où la couverture de leurs programmes d'aide peut varier considérablement d'une enquête à l'autre. Qui plus est, les donateurs notifient leurs activités d'aide au moment où elles sont mises en œuvre (« point of delivery ») de sorte que les valeurs des indicateurs pour les différents donateurs peuvent donner une idée trop faible des efforts déployés – par exemple, lorsque les donateurs fournissent des apports d'aide supplémentaires en recourant aux dispositifs de coopération déléguée ou aux mécanismes de financement conjoint gérés par d'autres donateurs à l'échelon local. Les tableaux figurant à l'annexe C présentent des informations détaillées sur un grand nombre de donateurs ayant participé à l'Enquête 2011, notamment des estimations de la couverture de l'enquête et des objectifs cibles indicatifs qui fournissent des éclairages sur la contribution des différents donateurs à la réalisation des progrès à l'échelle mondiale mis en évidence par les indicateurs.

RÉFÉRENCES

OCDE (2006), *Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris – Synthèse et résultats*, OCDE, Paris.

OCDE (2007), *Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires*, OCDE, Paris.

OCDE (2008), *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Rendre l'aide plus efficace d'ici 2010*, OCDE, Paris.

OCDE (2011), *Rapport 2011 sur l'Engagement dans les États fragiles : Peut-on mieux faire ?* OCDE, Paris.

2 L'APPROPRIATION DES POLITIQUES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide plaçait l'appropriation des politiques et programmes de développement par les pays partenaires au centre du programme international de réformes destiné à renforcer l'efficacité de l'aide. Le Programme d'action d'Accra qui a suivi marquait alors un élargissement et un approfondissement des engagements internationaux dans ce domaine en prenant davantage en considération le rôle d'un éventail plus large d'acteurs du développement, notamment issus du secteur privé ou de la société civile. La maîtrise exercée par les pays partenaires sur les politiques et stratégies de développement s'est-elle améliorée depuis 2005 ? Dans quelle mesure la qualité des stratégies nationales de développement est-elle meilleure et les administrations locales, les parlements et les organisations de la société civile sont-ils davantage associés au processus d'élaboration de ces politiques dans les pays en développement ? Des efforts sont-ils entrepris pour promouvoir un renforcement des capacités axé sur la demande et les problèmes liés à l'égalité homme-femme sont-ils davantage pris en compte ?

Le présent chapitre s'appuie sur un ensemble de données d'observation, notamment les résultats de l'Enquête 2011 sur le suivi de l'application de la Déclaration de Paris, pour répondre à ces questions d'importance

L'appropriation, un des cinq piliers de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, est un domaine où des progrès partiels ont été accomplis mais où des améliorations sont encore possibles.

En 2005, la Déclaration de Paris mettait l'accent sur « l'appropriation » en se référant essentiellement à l'aptitude des gouvernements des pays en développement à « exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et à assurer la coordination de l'action à l'appui de développement ». Les engagements visaient à favoriser la hiérarchisation des priorités de développement dans le cadre de stratégies nationales de développement, les pays partenaires devant « assurer la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux et des autres ressources affectées au développement ». Depuis lors, le dialogue international reconnaît de plus en plus la nécessité de définir plus largement l'appropriation et de ne plus limiter le champ des efforts d'aide aux seules administrations centrales.

Le Programme d'action d'Accra marque une évolution de ce consensus en reconnaissant davantage, d'une manière générale, le rôle des sociétés en tant que parties prenantes des efforts de développement aux côtés des administrations publiques. À Accra, les gouvernements des pays en développement se sont engagés à collaborer plus étroitement avec les parlements et les autorités locales à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement et à collaborer de manière constructive avec la société civile. Quant aux donateurs, ils se sont engagés à renforcer l'appropriation locale en soutenant les efforts fondés sur la demande en vue d'accroître la capacité de tous les acteurs du développement. Cela implique une étroite collaboration avec des organismes représentatifs tels que les parlements, les organisations de la société civile (OSC), les médias, les partis politiques, les instituts de recherche et le secteur privé. Les donateurs comme les pays en

L'appropriation des efforts de développement est tributaire de l'impulsion donnée par les responsables politiques ainsi que d'une véritable participation de la société

développement ont convenus que les politiques nationales de développement – sur lesquelles les donateurs s'engagent à aligner leur aide – doivent être cohérentes avec les engagements internationaux sur l'égalité homme-femme, les droits humains, le handicap et la viabilité environnementale.

Cette reconnaissance explicite d'un large éventail de parties prenantes en tant que véritables acteurs du développement implique que les donateurs et les gouvernements des pays partenaires aient pour obligation d'assurer l'instauration de conditions propices à une maximisation de leur contribution au développement. Cette approche d'ouverture à tous doit aussi s'accompagner d'un engagement de la part des OSC d'étudier comment elles entendent appliquer les principes de l'efficacité de l'aide.

Pour obtenir des résultats durables en matière de développement, il est indispensable de renforcer les capacités. Les pays en développement doivent disposer d'un environnement propice ainsi que d'experts, d'institutions et de systèmes solides au niveau local pour s'approprier pleinement les processus de développement et être en mesure de les gérer. Alors que la Déclaration de Paris reconnaît que le renforcement des capacités incombe aux pays en développement, les donateurs jouant uniquement un rôle de soutien, le Programme d'action d'Accra identifie une série de mesures pour faire du renforcement des capacités géré par les pays une priorité et tourner le dos aux approches traditionnelles fondées sur l'offre afin de renforcer les capacités ou remédier au déficit en la matière.

AMÉLIORER LA MAÎTRISE DES PAYS PARTENAIRES DE LEURS POLITIQUES ET DE LEURS STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

■ Des stratégies de développement opérationnelles (indicateur 1)

La Déclaration de Paris souligne l'importance des efforts entrepris par les pays partenaires pour s'investir du premier rôle en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies de développement de grande qualité et en veillant à ce que celles-ci soient axées sur les résultats et soient prises en compte dans l'affectation des ressources. L'un des indicateurs convenus à Paris (indicateur 1) évalue dans quelle

mesure les pays partenaires ont adopté des stratégies nationales de développement dotées de priorités stratégiques claires, se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et qui sont comptabilisées dans les budgets annuels. L'objectif était qu'au moins 75 % des pays partenaires aient des stratégies de développement opérationnelles à l'horizon 2010.

La note pour l'indicateur 1 est attribuée d'après l'évaluation de données qualitatives prenant en considération trois critères, à savoir, l'existence :

- i) d'une politique nationale de développement solide (autrement dit, d'un cadre stratégique unifié) ;
- ii) d'une stratégie de développement réaliste qui définit clairement les priorités ;
- iii) de mesures chiffrées qui peuvent être financées (autrement dit, des stratégies liées à des dotations budgétaires).

Dans l'Enquête 2011, les informations sont réunies à l'aide d'un questionnaire structuré examiné par les autorités et d'autres parties prenantes (les donateurs et la société civile par exemple) au niveau des pays. Ces informations sont analysées par la Banque mondiale qui utilise les critères établis et attribue une note à chaque pays sur la base de ceux-ci. Les notes varient de A (niveau élevé – les progrès sont durables) à E (niveau faible – peu de mesures ont été prises).¹ Pour évaluer les progrès réalisés en vue de d'atteindre l'objectif global fixé pour 2010, on estime qu'un pays dispose d'« une stratégie de développement opérationnelle » lorsqu'il obtient un A ou un B pour l'indicateur 1.

Selon les conclusions de l'enquête 2011, la qualité des stratégies nationales de développement des pays s'est améliorée depuis 2007 et 2005. En dépit de cette amélioration, l'objectif cible de la Déclaration de Paris pour l'indicateur 1 – 75 % des pays obtiennent la note A ou B – n'a pas été atteint. On trouvera (tableau 2.1) une comparaison des notes obtenues par les pays aux termes de chacune des trois enquêtes successives.

Comme le montre le tableau 2.1, seulement 37 % des pays participant à l'enquête 2011 ont mis en place une stratégie de développement opérationnelle. Lorsque l'on prend en considération le groupe des 32 pays qui ont participé à l'enquête de référence et à l'enquête

La proportion des pays partenaires disposant d'une solide stratégie nationale de développement a plus que triplé depuis 2005

Tableau 2.1. Les pays partenaires ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?
Indicateur 1 (2005-10)

Score (indicateur 1)		2005		2007		2010	
		Nombre de pays	%	Nombre de pays	%	Nombre de pays	%
Élevé	A	0	0%	0	0%	2	3%
	B	5	11%	8	17%	26	34%
Moyen	C	27	60%	31	66%	25	33%
	D	12	27%	8	17%	22	29%
Faible	E	1	2%	0	0%	1	1%
<i>Nombre de pays évalués</i>		45		47		76	

Note : Des données sont disponibles pour un nombre de plus en plus grand de pays au fil du temps. Lorsque des pays n'ont pas participé aux cycles antérieurs de l'enquête, des données chronologiques les concernant ont été prises en compte dans l'analyse ci-dessus chaque fois que possible.

En 2011, la proportion de pays ayant atteint l'objectif fixé passe à 52 %. La moitié des pays participant à l'enquête 2011 se trouvent en Afrique. Dans cette partie du monde, 41 % des pays sont considérés comme ayant des stratégies de développement opérationnelles contre 33 % sur les autres continents. Les pays ayant le mieux réussi ont préparé et mis en œuvre des stratégies nationales de développement à moyen terme de la deuxième ou de la troisième génération, lesquelles sont étroitement liées aux stratégies sectorielles et infranationales existantes donnant la priorité à des objectifs liés aux OMD et aux problèmes transversaux. Ces stratégies servent de référence pour la planification, la budgétisation et le suivi des politiques et des mesures sectorielles et sont étroitement liées au processus budgétaire par le biais de divers moyens qui visent à promouvoir une orientation davantage axée sur les performances et l'alignement des ressources et des objectifs.

Lorsque l'on examine la façon dont les notes des pays ont évolué dans le temps, les données font apparaître que 14 pays sur les 32 ayant participé à l'enquête de référence et à l'enquête 2011 ont vu leurs performances s'améliorer en ce qui concerne l'indicateur 1 entre 2005 et 2010. Trois pays appartenant à ce groupe ont obtenu un moins bon résultat au cours de la même période. Deux pays (le Rwanda et la Tanzanie) ont amélioré leur position – passant de B à A – c'est la première fois que des pays couverts par l'enquête reçoivent la note la plus élevée sur l'échelle qui compte cinq degrés.

Le Kenya a également progressé de façon significative depuis 2005, passant de la note D en 2005 à B en 2010 ; de même que le Soudan dont la note est passée de D à B entre 2007 et 2010.

Un examen minutieux des trois critères qui sous-tendent l'indicateur 1 montre que pour de nombreux pays le troisième critère – lier les stratégies aux dotations budgétaires – est celui qui pose le plus de difficultés. En effet, 72 % des pays participant à l'enquête 2011 ont obtenu un C ou une note inférieure (contre 55 % et 58 % respectivement pour les deux premiers critères). Cet élément du processus de planification est essentiel pour garantir que des ressources sont allouées à la réalisation des objectifs prioritaires de développement au niveau des pays.

Les données sectorielles font aussi apparaître des progrès encourageants. L'ensemble des 32 pays participant à l'exercice de suivi 2011 de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (Chapitre 7) se sont dotés de plans pour le secteur de l'éducation qui ont été officiellement approuvés par les donateurs (Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous, à paraître). Dans le secteur de la santé, les approches fondées sur les programmes (chapitre 4) ont beaucoup contribué à renforcer l'appropriation grâce au leadership exercé par les pays sur les programmes de développement, les processus de réforme de la santé et la gestion des relations d'aide (OCDE, à paraître a). Dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, la situation est plus délicate.

Malgré l'appropriation apparente des priorités et politiques nationales par les gouvernements, les données fondées sur l'étude de 16 projets menés dans quatre pays donnent à penser que les stratégies nationales ne permettent pas toujours de fixer des priorités et que les orientations sectorielles effectives peuvent être compromises par des politiques macroéconomiques antagoniques (par exemple, au Mozambique) (Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural, à paraître).

Les données tirées de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre des principes pour l'engagement dans les États fragiles – menée de manière coordonnée avec l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans 12 États — mettent en lumière des problèmes particuliers ayant trait à la qualité des stratégies nationales de développement dans les situations de fragilité. En particulier, les stratégies nationales de développement ne paraissent pas toujours constituer le cadre le plus approprié pour définir les objectifs de développement, empêchant une hiérarchisation efficace des priorités lorsque celle-ci est le plus nécessaire. En outre, il est fréquent que les stratégies de développement ne prennent pas en considération les objectifs en matière de construction de la paix et de renforcement de l'État pourtant souvent indispensables pour obtenir une aide efficace et des résultats en matière de développement. Les États fragiles sont des environnements complexes dotés de contextes intérieurs changeants et le dialogue mené dans plusieurs pays montre que l'évolution de la situation peut rapidement rendre caduques, ou moins pertinentes, les stratégies nationales de développement (en République centrafricaine, aux Comores ou en Somalie, par exemple). La note obtenue pour l'indicateur 1 par 12 pays participant aux deux enquêtes tend à confirmer cette observation : seul un de ces pays (le Togo) a obtenu la note B tandis que la majorité des autres pays de ce groupe ont obtenu un D.

Établir des liens entre stratégies et allocations budgétaires continue de constituer un défi

■ L'égalité homme-femme et les politiques et stratégies de développement

Le Programme d'action d'Accra fait spécifiquement référence à la prise en compte de l'égalité homme-femme lors de la conception des politiques. Alors qu'aucun indicateur permettant d'évaluer les politiques et stratégies nationales sous l'angle de l'égalité homme-femme n'a été approuvé à Paris, l'enquête 2011 comprend un module optionnel proposé aux pays participant pour évaluer dans quelle mesure l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes sont prises en compte dans les stratégies nationales de développement. Ce module vise également à produire des données qualitatives sur le respect par les donneurs des engagements pris dans ce domaine. Le module sur l'égalité homme-femme a été utilisé sur une base volontaire par 24 pays partenaires en 2011.

Les réponses aux questions qualitatives montrent que l'ensemble des stratégies nationales de développement des pays partenaires prend en compte l'égalité homme-femme. Le plus souvent, celle-ci est considérée comme une question « transversale » dans plusieurs domaines ou secteurs. Dans certains pays, des stratégies sectorielles prévoient également la promotion de l'égalité homme-femme (c'est le cas par exemple de la stratégie relative au secteur des transports au Pérou). La moitié environ des pays indiquent avoir aussi identifié au moins quelques objectifs ou buts relatifs à l'égalité homme-femme. Cependant, très peu allouent des budgets spécifiques pour favoriser la réalisation de ces objectifs. Presque tous les pays indiquent que l'égalité homme-femme est une priorité nationale mais que peu ou prou de ressources financières sont allouées à la mise en œuvre d'activités spécifiques ou au suivi des progrès accomplis.

On dispose de données au mieux limitées sur la mesure dans laquelle les donneurs allouent un volume suffisant de ressources humaines et financières au respect des engagements pris au titre du Programme d'action d'Accra dans le domaine de l'égalité homme-femme. Il existe dans certains pays des groupes de travail conjoints donateurs-pays partenaires sur l'égalité homme-femme. Cependant, plusieurs pays indiquent que les donneurs ont souvent peu de ressources pour soutenir les initiatives visant à promouvoir ce

domaine et que parfois, de ce fait, une attention insuffisante est portée à cette problématique dans certaines activités qu'ils financent (par exemple, la construction de routes). Dans certains pays, les parties prenantes soulignent aussi que l'utilisation limitée qui est faite de l'expertise technique nationale sur l'égalité homme-femme pose problème.

En dehors de la collecte de données qualitatives sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, le module optionnel sur l'égalité homme-femme (chapitre 7) invite les pays à proposer une note de performance globale pour un indicateur pilote : « l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrées dans les stratégies nationales de développement ». À l'aide d'une approche analogue à celle adoptée dans le cas de l'indicateur 1 de l'enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, des critères sont soumis aux correspondants qui sont invités à donner à leur pays une note sur une échelle comptant cinq degrés. La plupart des pays (17 sur 24) ont noté leurs efforts par un C – « mesures prises ».

PARTICIPATION D'UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTEURS AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Comme on l'a vu ci-dessus, le Programme d'action d'Accra met davantage l'accent sur la participation d'un éventail beaucoup plus large d'acteurs du développement au dialogue au niveau des pays sur les politiques à suivre dans le domaine du développement. Les données sur les efforts entrepris dans ce domaine sont assez rares ou souvent très subjectives par nature, ce qui rend difficile le suivi systématique des progrès accomplis.

Compte tenu de ces problèmes de mesure, l'enquête 2011 comprend pour la première fois un module optionnel sur « l'appropriation collective », élaboré afin de permettre aux pays de communiquer des informations sur les processus nationaux et l'ampleur de la participation des parties prenantes au niveau des pays (chapitre 7). Malgré les limites de cet exercice (questionnaire rempli par un petit nombre de pays ; auto-évaluation), les réponses des 14 pays participants offrent un éclairage intéressant sur les problèmes liés à la participation au processus politique :

- Dans tous les pays participants, les correspondants ont indiqué que les stratégies nationales de développement étaient élaborées dans le cadre d'un processus participatif associant – dans une certaine mesure au moins – le parlement, les collectivités locales et des acteurs non publics (par exemple, la société civile, le secteur privé, les syndicats et les donateurs).
- Si à certaines étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement il peut y avoir une large participation des parties prenantes, aucun des correspondants n'a signalé l'existence de processus en cours, systématiques et harmonisés destinés à soutenir la participation durable de ces parties prenantes. En outre, les pays qui ont répondu n'ont pas de dispositif pour évaluer de manière systématique l'efficacité du processus participatif.
- Les réponses donnent à penser que les approches participatives privilégient davantage l'échange d'informations et la consultation avec un large éventail de parties prenantes. La plupart des réponses soulignent la participation d'acteurs n'appartenant pas à l'administration à l'élaboration des stratégies nationales de développement mais très peu signalent le même niveau de participation aux activités de mise en œuvre et de suivi. Dans quelques cas, le processus participatif couvre l'ensemble du cycle allant de l'élaboration des politiques jusqu'à leur approbation, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation (par exemple, au Mali).
- En ce qui concerne la stratégie nationale de développement, la plupart des répondants indiquent que les médias mettent l'accent sur la diffusion de l'information. La plupart des réponses donnent à penser que les médias ne se livrent généralement pas à une analyse critique de celle-ci et dans un cas, les répondants attribuent ce comportement à la peur de représailles. Une seule réponse signale que les médias ont joué un rôle important en stimulant le débat sur la stratégie nationale de développement.

Dans de nombreux pays, l'élaboration des stratégies nationales de développement repose sur la consultation d'un éventail plus large d'acteurs

- Les opinions divergent en ce qui concerne l'efficacité des processus participatifs autour de l'élaboration et du suivi des stratégies nationales de développement. Dans la plupart des pays qui ont entrepris de répondre au questionnaire du module optionnel, les correspondants estiment que les points de vue et besoins d'un large éventail de parties prenantes ont été pris en considération et que la stratégie de développement témoigne d'une vision commune fondée sur un consensus. Dans certains pays cependant, les correspondants pensent que les consultations ont été des processus purement formels ne donnant guère l'occasion de contribuer à l'élaboration des stratégies nationales de développement, soit parce que le niveau de participation de certains acteurs était insuffisant soit parce que les résultats issus des consultations n'ont en rien modifié les décisions des pouvoirs publics.

Les correspondants ayant répondu au questionnaire du module optionnel ont également donné leur avis sur la nature et la qualité de l'aide des donateurs en faveur des processus participatifs d'élaboration des politiques. Les parties prenantes dans ces pays ont noté que les donateurs contribuaient à l'élaboration et au suivi des stratégies nationales de développement à la fois en tant que participants aux consultations consacrées aux stratégies et en tant que fournisseurs de coopération technique dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre. Des exemples d'aide aux organisations de la société civile à l'appui de leur rôle dans ces processus ont été présentés. Si certains correspondants ont souligné les avantages de cet engagement des donateurs, d'autres ont dénoncé ce qu'ils considèrent comme une pression excessive exercée par les donateurs lors des consultations et des négociations.

Les efforts entrepris en vue de soutenir la reddition intérieure de comptes dans les pays en développement visent à élargir la participation et à soutenir la façon dont les citoyens obligent les gouvernements à leur rendre des comptes par le biais d'institutions comme les parlements, les organisations de la société civile, les médias, les partis politiques, les institutions d'audit, et de processus comme les élections, l'élaboration du budget et la prestation de services.

Au cours de ces vingt dernières années, le soutien à la reddition intérieure de comptes a pris une place grandissante dans l'aide des donateurs à leurs pays partenaires dans le cadre d'un large éventail de modalités d'aide mais il a été difficile à mettre en œuvre. Ces travaux ont été motivés par la nécessité de ne pas privilégier les donateurs aux dépens des mandants nationaux et des institutions publiques ainsi que par l'engagement pris par les donateurs de mieux soutenir les capacités des processus et des acteurs de la reddition de comptes.

Des études de cas approfondies ont fourni aux donateurs une base de données leur permettant d'aborder les problèmes et d'améliorer leur aide à la reddition intérieure de comptes (OCDE, à paraître). Toutes ces études constatent que les donateurs tendent à donner la priorité à une approche fondée sur le cloisonnement, renforçant les capacités d'une seule institution à la fois plutôt que de rassembler les acteurs concernés et de travailler avec les systèmes de reddition de comptes. Ils apportent parfois une aide à tel ou tel acteur sans toujours tenir compte des systèmes généraux tels que la fourniture de services dans les secteurs ou les processus budgétaires. Il existe cependant d'intéressantes exceptions et des exemples fructueux d'approches à l'échelle de l'ensemble du système, favorisant les liens entre les acteurs et les domaines bénéficiant d'une aide lorsque c'est possible (par exemple, la budgétisation au service de résultats au Pérou ou le financement des organisations de la société civile au Mozambique).

L'intégration des engagements sur l'appropriation (en particulier ceux ayant trait à l'ouverture) demeure une tâche difficile dans de nombreux États fragiles et situations de précarité, et ne reçoit souvent pas une attention suffisante de la part des acteurs internationaux. Les données de l'enquête 2011 émanant des États fragiles soulignent les problèmes particuliers qui font obstacle à l'appropriation, par exemple lorsque le gouvernement national ne contrôle pas véritablement l'ensemble du territoire national (par exemple en République démocratique du Congo), ou lorsque sa légitimité est contestée (comme en Somalie), ou bien encore lorsque la capacité de l'État à remplir ses fonctions essentielles est particulièrement faible (Tchad, Guinée-Bissau, Haïti, Liberia, Togo, Sud-Soudan).

Certaines parties prenantes indiquent également que l'aide apportée par les donateurs pour stimuler le dialogue et renforcer le consensus entre les divers acteurs sur un programme de développement commun n'est pas toujours suffisante, ce qui nuit à l'appropriation collective (par exemple, en Haïti ou en Somalie). En revanche, certaines parties prenantes au Timor-Leste indiquent que l'aide des donateurs au renforcement du dialogue augmente.

■ Les administrations locales

Les administrations locales jouent un rôle important dans les processus de développement — elles sont souvent le principal point de rencontre entre les citoyens et l'État et elles assurent la fourniture des services. Dans le Programme d'action d'Accra, les autorités centrales et les administrations locales dans les pays partenaires s'engagent à collaborer étroitement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des plans nationaux de développement. Les donateurs s'engagent de leur côté à appuyer les efforts déployés par les administrations locales pour renforcer les capacités. Selon les réponses au questionnaire du module optionnel, les autorités locales participent à l'élaboration des stratégies nationales de développement dans plus des trois quarts des pays participants.

La participation active des administrations locales semble être motivée au moins en partie par le souci d'influencer des stratégies globales qui auront un impact sur le développement au niveau infranational. Certains pays indiquent que la participation des autorités locales stimule la coordination entre ces dernières et contribue à renforcer leurs capacités (par exemple en Équateur et au Népal). D'autres pays indiquent que l'insuffisance des ressources humaines et financières au niveau infranational est un obstacle majeur à une plus grande participation des autorités locales à l'élaboration des stratégies nationales de développement (comme par exemple, au Malawi, au Mali ou au Togo). Une série d'études menées par des donateurs dans 7 pays (Bénin, Cambodge, Ghana, Indonésie, Mozambique, Pérou et Ouganda) offrent un éclairage complémentaire : dans la plupart de ces pays, des mécanismes ont été mis en place afin de consulter les administrations infranationales pour l'élaboration de la stratégie nationale de

développement ou de réduction de la pauvreté, mais les consultations sont souvent décrites comme étant menées de façon mécanique et superficielle (DeLoG, à paraître).

L'appropriation de la politique de développement par les administrations locales ne se limite pas à la capacité à apporter une contribution à la stratégie nationale de développement, à influencer sur celle-ci et à la mettre en œuvre. Les administrations locales ont en effet également un rôle à jouer dans l'élaboration et l'exécution de plans fiables au niveau infranational. Certaines études de cas donnent à penser que malgré les mécanismes de planification en place au niveau local dans les pays en développement, des problèmes demeurent pour assurer une participation plus complète et plus efficace des citoyens dans nombre de pays et les liens entre planification et budget doivent souvent être renforcés pour garantir la viabilité des activités (DeLOG, à paraître).

■ Les parlements

Dans la plupart des pays, les parlements sont chargés de créer le cadre juridique des activités de développement — procédant à un vote sur les stratégies et les plans, définissant les priorités globales, approuvant le budget national et contrôlant les mesures prises par l'exécutif. De par la constitution, les parlements ont aussi un rôle à jouer dans la reddition intérieure de comptes et le contrôle des dépenses publiques, notamment celles qui sont financées par l'aide. C'est pourquoi, le Programme d'action d'Accra engage les gouvernements partenaires à collaborer plus étroitement avec les parlements lors de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des plans nationaux de développement. Les donateurs doivent aussi appuyer les efforts déployés pour accroître la capacité des parlements.

Les points de vue réunis dans le cadre du module optionnel sur l'appropriation collective donnent à penser que les parlements participent assez peu à l'élaboration des stratégies nationales de développement et à l'examen des budgets consacrés au développement. Dans la moitié environ des 14 pays concernés, les correspondants indiquent que les parlements sont associés à l'élaboration de la stratégie nationale de développement. Dans près d'un tiers des

Encadré 2.1. Les Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC

Adoptés en septembre 2010 et élaborés dans le cadre d'un processus consultatif global, les Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC constituent un consensus sur les principes de base guidant des efforts des OSC à l'appui du développement. Huit principes ont ainsi été approuvés comme point de départ pour les activités visant à accroître l'efficacité des OSC, à savoir :

1. Respecter et promouvoir les droits humains et la justice.
2. Incarner l'égalité et l'équité entre les sexes en promouvant les droits des femmes et des jeunes filles.
3. Mettre l'accent sur l'autonomisation des peuples, l'appropriation et la participation démocratiques.
4. Favoriser la viabilité environnementale durable.
5. Pratiquer la transparence et la responsabilité.
6. Mettre en place des partenariats équitables et promouvoir la solidarité.
7. Créer et partager les connaissances et s'engager à l'apprentissage mutuel.
8. S'engager à accomplir un changement durable positif.

Ces principes sont considérés comme la pierre angulaire d'un cadre international sur l'efficacité des OSC qui appuiera le respect plein et entier de ces principes.

Source : Forum sur l'efficacité du développement des OSC (2010).

pays, ces stratégies ne sont pas examinées par le parlement et aucun des pays ne signale l'existence d'une commission parlementaire spécifiquement chargée de superviser la stratégie nationale de développement. Si les données obtenues grâce à ce module de l'enquête n'offrent qu'un aperçu du rôle joué par les parlements, d'autres études tendent à confirmer ces conclusions générales (par exemple, Draman, 2007 ; IPU, 2009 ; Pereira, 2011).

Plusieurs donneurs bilatéraux, organismes multilatéraux, et réseaux et organisations parlementaires internationaux apportent une aide en vue de renforcer les capacités des parlements dans les pays en développement. Malgré le recours accru au soutien budgétaire comme modalité de l'aide ces dernières années, la part des parlements dans l'aide octroyée par les donneurs demeure petite par rapport aux autres secteurs de la gouvernance (Hudson et OCDE, 2009 ; OCDE, à paraître b). Le soutien aux parlements n'est pas axé uniquement sur la fonction de contrôle budgétaire mais aussi sur le renforcement des différentes capacités de ceux-ci. Les études existantes donnent à penser que de nombreux donneurs ont des difficultés à aider les parlementaires, compte tenu de la complexité des situations de gouvernance dans lesquels se trouvent les parlements (Hudson et OCDE, 2009). Un examen consacré à cinq études entreprises par les donneurs indique que l'adoption d'approches

à plus long terme, une solide appropriation nationale et la compréhension du contexte politique sont des facteurs importants pour le succès de l'aide aux parlementaires (OCDE, à paraître c).

■ Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile (OSC) sont des organisations non commerciales et non publiques dans le cadre desquelles les gens s'organisent pour poursuivre des buts d'intérêt général communs. Le Programme d'action d'Accra appelle à un enrichissement des principes de la Déclaration de Paris fondé sur une analyse du rôle des organisations de la société civile en tant qu'acteurs de développement à part entière. Il invite aussi les OSC à examiner leur propre efficacité. Les Principes d'Istanbul sur l'efficacité des OSC pour le développement marquent une étape importante à cet égard (encadré 2.1).

Le Programme d'action d'Accra invite aussi les gouvernements des pays en développement à collaborer plus étroitement avec celles-ci. Les données d'observation sur la participation des OSC au processus de développement sont mitigées. Les réponses au questionnaire du module optionnel sur l'appropriation collective donnent à penser que les OSC participent à l'élaboration et au suivi des stratégies nationales de développement généralement dans le cadre de réseaux ou d'organisations fédératrices. Alors qu'une large participation de la société civile est

soulignée dans certains pays (par exemple, au Népal, au Mali et au Togo), dans d'autres pays les correspondants indiquent que les OSC pertinentes ne sont pas invitées aux consultations ou estiment que leurs contributions ne sont pas prises en compte. Les correspondants citent plusieurs raisons qui expliquent cette situation, notamment des ressources financières insuffisantes, une organisation interne déficiente, une légitimité limitée et le manque d'accès dans les temps impartis aux informations concernant les processus participatifs. Dans six pays, les correspondants estiment que la participation des OSC à la stratégie nationale de développement est à présent plus solide que dans le passé et un seul estime que celle-ci est moindre (les sept autres pays n'ont pas répondu à cette question).

Alors que ces conclusions tirées du module optionnel sont fondées sur un nombre limité de pays et ont été obtenues par le biais d'un outil d'auto-évaluation, d'autres sources de données mettent également en évidence le peu de progrès accomplis. Par exemple, deux études qui, ensemble, analysent la participation des organisations de la société civile dans sept pays montrent que dans quatre de ces pays, l'espace de dialogue et la participation de la société civile se sont développés depuis 2008, que dans deux pays, la situation est restée relativement stable et que dans un cas, l'espace de dialogue s'est réduit (Meja, 2011 ; Pereira, 2011). Les auteurs de l'une des études indiquent que l'élargissement de l'espace laissé à la participation des OSC n'a pas nécessairement un impact majeur sur les politiques de développement car les structures de dialogue ne comprennent pas nécessairement des mécanismes clairs de reddition de comptes, ou ne font intervenir les OSC qu'une fois les décisions prises (Pereira, 2011).

Les donateurs se sont également engagés à soutenir les OSC dans les pays en développement et en particulier à soutenir les efforts déployés pour accroître la capacité des OSC à prendre une part active au dialogue sur la politique de développement et sur le rôle de l'aide. Alors que les statistiques de l'OCDE montrent que l'aide octroyée par les donateurs du CAD et les institutions de l'Union européenne et acheminée par le biais des organisations non gouvernementales en 2009 représentaient 13 % de l'APD, il n'existe aucune donnée sur l'aide accordée en vue de renforcer les capacités des OSC elles-mêmes. Griffin

et Judge (2010) pensent que l'aide des donateurs aux OSC basées dans les pays partenaires augmente même si l'aide au budget central des organisations locales est peu importante. Une enquête menée auprès des organismes d'aide des donateurs du CAD et de sept fédérations d'organisations non gouvernementales (ONG) montre que les donateurs font appel à diverses modalités et canaux d'acheminement pour soutenir les activités des OSC. La majorité des donateurs du CAD (20 sur 24) indiquent apporter une aide directe aux OSC locales basées dans les pays partenaires et 11 disposent de mécanismes décentralisés pour financer les activités des OSC. Dix-neuf donateurs du CAD au total indiquent qu'ils participent au dialogue sur les mesures à prendre avec les gouvernements des pays partenaires en vue d'améliorer l'environnement des OSC et vingt donateurs signalent qu'ils encouragent les gouvernements des pays partenaires à associer directement les OSC au dialogue sur les mesures à prendre. La plupart des ONG consultées estiment que les donateurs du CAD pourraient s'employer davantage à soutenir la mise en place d'un environnement propice aux OSC dans les pays partenaires (OCDE, à paraître d).

Une amélioration a été observée en ce qui concerne la participation des acteurs non publics, en particulier les OSC, aux processus nationaux d'élaboration et de planification des politiques de santé (OCDE, à paraître c). Celle-ci peut être attribuée en partie aux programmes mondiaux qui accordent un rang de priorité élevé à la participation de la société civile. Cependant, cette participation n'est pas toujours cohérente ou significative et elle demeure contrainte par des facteurs politiques, la forte influence des donateurs, une répartition des rôles peu claire et des capacités limitées. Dans le secteur de l'enseignement, l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (Initiative Fast-Track) vise à promouvoir un engagement durable auprès des OSC nationales par la constitution de groupes locaux qui servent de plateforme pour améliorer le dialogue et la coordination entre le gouvernement, les donateurs et les OSC. Les OSC nationales sont membres de ces groupes dans environ 60 % des pays pris en compte aux fins de l'exercice de suivi 2011 de l'Initiative (chapitre 7). Parmi les facteurs qui empêchent les OSC nationales de participer pleinement aux processus sectoriels, on peut citer notamment la faiblesse

Malgré une implication accrue des acteurs non-étatiques dans les processus nationaux de développement, les efforts visant à instaurer un environnement plus favorable aux activités de la société civile se heurtent encore à des difficultés dans certains pays partenaires

des capacités, l'absence de financements durables, une mauvaise coordination des OSC elles-mêmes et l'absence de principes pour l'engagement (Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous, à paraître). Dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, des tentatives ont également été faites (par exemple au Mali et au Mozambique) pour rassembler diverses parties prenantes en vue de constituer des groupes d'intérêt capables d'influencer les politiques, les réformes et des programmes particuliers ou bien d'être parties à des accords contractuels (Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural, à paraître).

Les données sur les efforts entrepris par les pays partenaires pour assurer aux OSC l'instauration de conditions propices à une maximisation de leur contribution au développement sont moins positives. Les auteurs de plusieurs études et rapports se montrent préoccupés par la tendance de certains pays à limiter l'espace des OSC, en particulier celles qui suivent les pratiques et politiques publiques en matière de développement, qui s'efforcent d'influencer ces politiques ou qui défendent les droits humains. Ces restrictions prennent diverses formes et sont plus ou moins graves (Alliance Act, 2011 ; Tiwana et Belay, 2010 ; Meja, 2010 ; Gaventa et Barrett, 2010 ; ICNL, 2010 ; OIT, 2008). La tendance grandissante à l'adoption de législations restrictives qui limitent la création, le fonctionnement et le financement des ONG revêt une importance particulière.

L'ÉCART ENTRE LA THÉORIE ET LA PRATIQUE DANS LA PROMOTION DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS FONDÉ SUR LA DEMANDE

Dans la Déclaration de Paris, les pays en développement s'engagent à intégrer des objectifs spécifiques de renforcement des capacités dans leurs stratégies nationales de développement et à suivre leur mise en œuvre par le biais, en tant que de besoin, de stratégies de renforcement des capacités placées sous la conduite des pays. Les donateurs s'engagent quant à eux à aligner le soutien qu'ils apportent (qu'il s'agisse d'analyses ou d'aides financières) sur les objectifs et les stratégies de leurs partenaires en matière de renforcement des capacités, à utiliser efficacement les capacités existantes et à harmoniser en conséquence leurs programmes d'appui au renforcement des capacités.

Le Programme d'action d'Accra va plus loin et invite les pays en développement à recenser de façon systématique les domaines dans lesquels un renforcement des capacités est nécessaire pour assurer l'exécution et l'acheminement de services à tous les niveaux national, infranational, sectoriel et thématique, et à définir des stratégies visant à satisfaire les besoins mis au jour. Les pays en développement et les donateurs s'engagent aussi à œuvrer ensemble à tous les niveaux pour encourager les changements opérationnels de nature à améliorer l'efficacité du soutien au renforcement des capacités.

Le consensus du Caire de 2011 sur le renforcement des capacités fournit une base pour les processus de réforme en s'appuyant sur les enseignements tirés des bonnes ou des mauvaises pratiques concernant les priorités du Programme d'action d'Accra en matière de renforcement des capacités : (i) la mise en place d'un environnement propice, (ii) les secteurs, (iii) les systèmes nationaux, (iv) la société civile, (v) la coopération technique et (vi) les États fragiles (High Level Group on Capacity Development, à paraître). Pour l'heure, il y a peu de données sur la mesure dans laquelle les pays partenaires prennent en compte les problèmes de renforcement des capacités de manière plus systématique. Quelques-uns d'entre eux ont adopté une stratégie nationale de renforcement des capacités et un plan d'action et aussi mis en place des mécanismes institutionnels pour une approche opérationnelle (OCDE et LenCD, 2010) placés sous l'égide des autorités politiques (par exemple au Rwanda, le Secrétariat pour le renforcement des capacités dans le secteur public et au Liberia, le Plan en faveur du renforcement des capacités dans le cadre du ministère du Plan et de l'Économie). Plusieurs pays mettent en place à titre expérimental des approches moins globales, notamment une approche stratégique des capacités au niveau sectoriel, des partenariats à long terme avec des acteurs nationaux et internationaux, l'apprentissage par la pratique ou bien une plus grande participation des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé (par exemple, en Afghanistan ou en Afrique du Sud). Certaines initiatives prometteuses pilotées par les pays visent précisément à renforcer le rôle des autorités nationales dans la fourniture et dans la gestion de la coopération technique (par exemple en Afghanistan, au Cambodge ou en Tanzanie).

Les progrès sont parfois plus visibles au niveau sectoriel. Ainsi dans le secteur de la santé, sept pays sur dix ayant participé à l'enquête en 2010 indiquent avoir mis en place un plan sur les ressources humaines mais celui-ci n'a été pleinement intégré au plan national sur la santé que dans trois pays (Burundi, Mali et Mozambique) (IHP+ Results, 2011). Des problèmes demeurent, notamment la faiblesse de l'appropriation nationale, l'insuffisance de la capacité à gérer l'assistance technique et la permanence d'une aide bilatérale à court terme (OCDE, à paraître c).

L'impératif d'appropriation nationale oblige les donateurs à étoffer leurs propres capacités et compétences et appuyer le renforcement des capacités fondé sur la demande. Le Programme d'action d'Accra invite précisément les pays en développement et les donateurs à opérer une sélection et une gestion concertées des activités de coopération technique et à encourager le recours à des sources locales et régionales d'approvisionnement pour la coopération technique, y compris dans le cadre de relations de coopération sud-sud. Beaucoup de donateurs du CAD n'ont pas adopté de cadre stratégique ou de politique spécifique et globale en faveur du renforcement des capacités mais plusieurs d'entre eux disposent de documents moins contraignants qui définissent leur approche et les outils destinés à aider les agents au niveau opérationnel (OCDE, 2010). Un nombre croissant de donateurs (Australie, Danemark, Union européenne, France, Allemagne, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Banque asiatique de développement, PNUD, Banque mondiale) sont en train de réformer leur processus internes pour tenir compte du Programme d'action d'Accra (OCDE, 2010). Le point de départ le plus commun est la réforme de l'assistance technique financée par l'aide. L'impact ultime de ces réformes n'a pas encore été mesuré mais certaines données donnent à penser que les pays partenaires participent de façon plus systématique à la gestion de la coopération technique financée par l'aide (citons par exemple le Cadre de rémunération et l'Initiative pour la transparence du secteur public de l'Australie et la réforme de la coopération technique de la Commission européenne).

L'indicateur 4 de la Déclaration de Paris sur la coordination du renforcement des capacités fournit des données sur la mesure dans laquelle les pays en développement et les donateurs gèrent conjointement la coopération technique (chapitre 3). Malgré les progrès observés dans la coordination de l'aide au renforcement des capacités, de nouveaux progrès sont encore possibles dans l'acheminement de l'assistance technique par le biais des systèmes nationaux et le déliement plein et entier des approvisionnements. La tendance des donateurs à privilégier des résultats et des indicateurs prédéfinis et mesurables (souvent au niveau de ce qu'ils acheminent eux-mêmes) constitue un autre facteur qui entrave la mise en place d'un soutien au renforcement des capacités fondé sur la demande. On sait bien aujourd'hui que le renforcement des capacités est un processus de longue haleine qui dépend principalement des mesures prises par les pays partenaires. Il est toujours difficile de trouver des moyens de définir et d'évaluer les résultats du renforcement des capacités qui tiennent compte de la nécessité d'adopter une approche qui à la fois satisfasse les systèmes de notification des organismes donateurs et assurent la souplesse nécessaire pour suivre les processus de changement fondamentaux, indispensables à un impact sur le long terme, et pour s'y adapter (High Level Group on Capacity Development, à paraître).

La coopération Sud-Sud peut offrir un modèle de coopération technique bien adapté, qui est sensible au contexte et fournit des incitations aux changements politiques et institutionnels dans le cadre de l'apprentissage mutuel. Il est possible de promouvoir ces avantages grâce à la coopération triangulaire lorsque les donateurs du CAD et les organisations internationales aident les pays en développement à échanger des données d'expérience entre eux. La viabilité de ces efforts et l'augmentation de l'aide posent problèmes car les activités sont souvent mises en œuvre dans le cadre de projets uniques de taille limitée (Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud TT-SSC, 2010).

Le soutien des efforts de renforcement des capacités reste déterminé davantage par l'offre que par les besoins véritables des bénéficiaires

Les données émanant des 13 pays et territoires participants à l'enquête 2011 sur les États fragiles confirment que la plupart des donateurs sont conscients des dommages potentiels causés par leurs interventions. La « fuite des cerveaux » dans la fonction publique au profit des organismes donateurs est l'un des défis les plus communément cités dans les consultations menées dans le cadre de l'enquête. Elle nuit aux capacités nationales dans des pays où celles-ci sont particulièrement faibles, ainsi qu'aux efforts entrepris pour retenir les talents et consolider les capacités institutionnelles dans les administrations nationales. Au niveau des pays, les représentants des donateurs reconnaissent généralement que leur pratique en matière de recrutement peut aggraver la situation (par exemple au Togo et en Haïti), mais des mesures pour y faire face ont été recensées, par exemple l'approche adoptée par la Banque mondiale qui dans une certaine mesure atténue ce problème en exigeant que les fonctionnaires et agents publics ne puissent être recrutés que s'ils sont en congé sans solde et ne sont pas employés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant d'avoir quitté leurs fonctions. La coordination des politiques de recrutement des donateurs est exceptionnelle (par exemple, en République démocratique du Congo) mais son efficacité n'a pas été évaluée et l'impact sur les écarts de salaire reste marginal.

CONSIDÉRATIONS POUR L'AVENIR

- D'importants progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la qualité des stratégies nationales de développement. Le renforcement de l'appropriation et des capacités – y compris des acteurs non publics – en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques fondées sur des données d'observation et auxquelles un rang de priorité élevée est accordé, et d'en assurer le suivi, devrait être considéré comme un engagement à long terme.
- Évaluer la mesure dans laquelle les engagements concernant « l'appropriation » sont respectés demeure une tâche difficile. La poursuite des efforts pour collecter des données sur les dimensions plus larges de l'appropriation – notamment la participation des citoyens et l'environnement dans lequel opèrent les acteurs non publics – pourrait aider à renforcer le dialogue au niveau des pays et soutenir la mise en œuvre pleine et entière des engagements relatifs à l'appropriation.
- Les donateurs peuvent jouer – et jouent effectivement – un rôle important en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement solides ainsi que la participation d'acteurs non public à celles-ci. Il est toujours aussi important que le point de vue des donateurs et leurs exigences en matière de reddition de comptes favorisent, et non compromettent, les efforts entrepris en vue de renforcer la reddition intérieure de comptes.
- Les efforts entrepris pour venir à bout des problèmes stratégiques de capacité des pays partenaires sont prometteurs mais doivent encore donner lieu à la collecte de données de fond ou d'analyse. Pour maximiser l'impact et la viabilité des efforts en matière de renforcement des capacités, il conviendrait que les donateurs s'emploient davantage à soutenir systématiquement les initiatives axées sur les résultats et obéissant à la demande. Il faut pour cela délier davantage la coopération technique.

NOTES

1. L'Enquête de 2011 s'appuie sur l'expérience des précédentes éditions en combinant des éléments d'auto-déclaration et d'évaluation conjointe au niveau des pays et l'attribution régulière selon un système cohérent de notes par la Banque mondiale en fonction des mêmes critères que ceux appliqués lors des enquêtes de 2006 et 2008. Le principal changement entre les différentes éditions de l'enquête tient à l'origine des données utilisées qui, les années précédentes, faisaient l'objet d'un rapport de synthèse conduit par les services de la Banque mondiale. Pour une explication détaillée des critères de notation appliqués, voir Banque mondiale (2007), pp. A14-A15.

RÉFÉRENCES

- Act Alliance (2011), *Changing political spaces of Civil Society Organisations*, Act Alliance, Genève.
- Banque mondiale (2007), *Results-Based National Development Strategies: Assessment and Challenges Ahead*, Banque mondiale, Washington.
- DeLoG (à paraître), *Aid Effectiveness in Decentralization and Local Governance*, Informal Development Partners Working Group on Local Governance and Decentralisation.
- Draman, R. (2007), *Legislating poverty in Africa: What role have parliamentarians been playing in PRSP implementation and policy?* Parliamentary Center.
- Forum mondial pour l'efficacité du développement de la société civile (2010), *Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC*, adoptés à l'assemblée générale du Forum mondial, Istanbul, 28-30 septembre 2010.
- Gaventa, J. et G. Barrett (2010), *So What Difference Does it Make? Mapping the Outcomes of Citizen Engagement*, métasynthèse de 100 études de cas du Development Research Centre on Citizenship, Participation and Accountability, Department for International Development (DFID), Londres.
- Griffin, J. et R. Judge (2010), *Civil Society Policy and Practice in Donor Agencies*, rapport de synthèse commandé par le DFID, INTRAC.
- High Level Group on Capacity Development (à paraître), *Capacity Development: Lessons learned and Actions for Busan and Beyond*, rapport de synthèse pour examen lors de l'Atelier du Caire sur le renforcement des capacités : Des concepts à l'action, 28-29 mars 2011.
- Hudson, A. et OCDE (2009), Background paper for the launch of the workstream on Aid and Domestic Accountability, Réseau du CAD sur la gouvernance, 30 mars.
- ICNL (International Center for Not-for-Profit Law) (2010), *Global Trends in NGO Law: A quarterly review of NGO legal trends around the world*, Revue en ligne disponible à l'adresse suivante: www.icnl.org/knowledge/globaltrends/
- IHP+ Results (2011), *Strengthening accountability to achieve the health MDGs – annual performance report 2010*, Responsible Action UK / Re-action! Consulting, Londres / Johannesburg.
- Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous (à paraître), *EFA FTI 2011 Monitoring Exercise*, Washington.
- IPU (Inter-Parliamentary Union) (2009), *Parliament's Role in the Development Agenda – Two case studies*, IPU, Genève.
- Meja, V. (2011), *Political Space of Civil Society Organisations in Africa: Civil Society, Aid Effectiveness and Enabling Environment - The Cases of Burkina Faso, Ghana and Zambia*, Act Alliance/AACC/EED, Bonn.
- OCDE (2010), *Inventory of Donor Approaches to Capacity Development: What We Are Learning*. Voir www.oecd.org/dac/capacitydevelopment
- OCDE (2011), *Les examens par les pairs comme outils d'apprentissage – Thèmes particuliers (2009-2010)*, Rapport de synthèse, DCD/DAC(2011)3/REV2.
- OCDE (à paraître a), *Progress and challenges in aid effectiveness – What can we learn from the health sector?*, Equipe de projet du GT-EFF sur la santé comme secteur témoin, OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître b), *Good Practice Note on Donor Support to Parliamentary Oversight of the Budget Process*, OCDE, Paris.

OCDE (à paraître c), *Draft Synthesis of Guidance on Aid, Accountability and Democratic Governance* Réseau du CAD sur la gouvernance, OCDE, Paris.

OCDE (à paraître d), *How DAC Donors Work with CSOs: An Overview*, OCDE, Paris.

OCDE et LenCD (2010). *Perspectives Note: Technical Co-operation for Capacity Development*. Projet de note préparé conjointement par l'OCDE et le réseau international LenCD pour servir de référence aux fins du Rapport de synthèse de l'Atelier du Caire, novembre 2010.

OIT (Organisation internationale du Travail) (2008), *Freedom of Association in Practice: Lessons Learned*, Rapport du Directeur général, Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Conférence Internationale du Travail, 97ème Session, Rapport 1(B).

Pereira, J. (2011), *Democratic Ownership beyond Busan: Building inclusive partnerships for Development*, Alliance 2015.

Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural (à paraître), *Policy coherence for agriculture and rural development*. Platform Knowledge Piece I, Overseas Development Institute, Londres.

Tiwana, M. and N. Belay (2010), *Civil Society: The Clampdown is Real. Global Trends 2009-2010*, CIVICUS.

Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (2010), *Boosting South-South Cooperation in the Context of Aid Effectiveness: Telling the story of partners involved in more than 110 cases of south-south and triangular cooperation*, Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (2010), OCDE, Paris.

3 ALIGNEMENT DE L'AIDE SUR LES PRIORITÉS DES PAYS ET LES SYSTÈMES NATIONAUX

L'alignement – l'un des cinq principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide – renvoie à l'aide fournie par les donateurs selon des modalités conformes aux priorités du développement des pays partenaires, de nature à soutenir et utiliser les systèmes et institutions de ces pays. Le Programme d'action d'Accra mettait tout particulièrement l'accent sur le recours systématique aux systèmes nationaux de la part des donateurs et au soutien fourni aux pays partenaires pour consolider ces systèmes. Le présent chapitre passe en revue les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans l'exécution des engagements souscrits à Paris et Accra en rapport avec l'alignement. Sur la base des données concrètes tirées de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et d'autres sources, il détaille les progrès accomplis et les obstacles encore à surmonter en ce qui concerne l'alignement de l'aide sur les politiques et stratégies des pays partenaires ; l'alignement des conditions associées à l'aide ; la mesure dans laquelle les systèmes des pays partenaires se sont améliorés depuis 2005, et de même, la mesure dans laquelle les donateurs honorent leurs engagements s'agissant du recours aux systèmes nationaux, ainsi que les efforts qu'ils déploient pour délier l'aide.

Pour que l'aide soit aussi efficace que possible, elle doit tenir compte des priorités des pays partenaires et être mise en œuvre de manière à permettre l'utilisation et le renforcement des institutions et des systèmes de ces pays. L'expérience montre que la création de structures parallèles de mise en œuvre des projets qui ne correspondent pas aux besoins et aux priorités des pays, entraîne des coûts de transaction élevés et peut en définitive être préjudiciable à la pérennité des efforts consentis et des résultats obtenus. Lorsqu'elle est alignée sur les priorités et les systèmes des pays partenaires, l'aide peut avoir un effet incitatif et produire la dynamique nécessaire au renforcement des capacités, à l'amélioration de la reddition intérieure de comptes et à la mise en place d'institutions viables.

À travers la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra, les donateurs et les pays partenaires se sont engagés à renforcer les mécanismes d'élaboration des politiques et les dispositifs de gestion de l'aide et des autres ressources affectées au développement existant à l'échelon national, ainsi qu'à examiner ensemble la performance et la transparence des systèmes nationaux et les obligations de compte qu'ils comportent. Les donateurs ont convenu de s'aligner sur les stratégies de leurs partenaires, de tirer de ces dernières les conditions qu'ils peuvent poser et d'utiliser les systèmes nationaux pour la gestion de l'aide. De plus, lors du Forum de Paris, les pays partenaires ont décidé d'incorporer des objectifs de renforcement des capacités dans leurs plans stratégiques nationaux et les donateurs se sont engagés à se conformer à ces priorités. Ces derniers se sont en outre mis d'accord pour continuer à avancer sur la voie du déliement de leur aide, comme les y encourage la Recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide.

Il ressort de l'Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris que les progrès réalisés dans l'exécution de bon nombre de ces engagements au cours des deux années qui ont suivi l'adoption de ce texte, ont été inégaux. Par exemple, s'il y a bien eu renforcement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) dans plusieurs pays, l'utilisation de ces systèmes par les donateurs ne s'est pas accrue pour autant.

L'aide peut créer des incitations et des impulsions permettant de contribuer au renforcement des capacités, à une reddition de compte accrue au niveau interne et à une plus grande pérennité des institutions

Dans certains cas, elle a diminué alors que la qualité du système s'est améliorée. Ce sont ces constats qui ont conduit à mettre davantage l'accent, dans le Programme d'action d'Accra, sur la nécessité de faire couramment usage des systèmes nationaux (« recourir aux systèmes nationaux comme la solution de première intention »), ainsi que de soutenir les pays partenaires dans le renforcement de ces systèmes, qu'ils servent à la gestion des finances publiques, à la passation de marchés, aux travaux statistiques ou à la gestion des activités d'assistance technique. Les pays partenaires se sont quant à eux engagés à renforcer davantage leurs systèmes afin d'encourager les donateurs à s'en servir. Ces derniers ont promis de se mettre à travailler sans délai à la définition des dispositions requises pour faire usage des systèmes nationaux.

PEU D'ÉLÉMENTS ATTESTENT QUE L'ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS ET LES STRATÉGIES DES PARTENAIRES A PROGRESSÉ

Il est difficile d'apprécier jusqu'à quel point les donateurs alignent l'aide qu'ils dispensent sur les priorités de développement des pays partenaires telles qu'elles sont traduites dans leurs politiques et leurs stratégies. Si la majorité d'entre eux prennent en compte ces politiques et stratégies lorsqu'ils définissent leurs programmes de coopération – certains étant même de plus en plus soucieux de faire en sorte que les stratégies nationales de développement soient placées au centre du processus de programmation de leur aide – il n'est pas possible de déterminer si l'alignement s'est amélioré à ce niveau.

L'indicateur 9 de la Déclaration de Paris concernant les approches fondées sur des programmes a pour objet – en parallèle de critères relatifs à l'harmonisation et à l'alignement des mécanismes de mise en œuvre de l'aide – de déterminer si l'aide est dispensée dans le cadre d'un programme de développement défini par le pays partenaire. Des progrès ont été faits au regard de cet indicateur au cours de la période 2005-10, mais ils ont été limités et l'objectif fixé pour 2010 n'a pas été atteint (chapitre 4).

Les données recueillies auprès des 13 pays qui ont pris part à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles (chapitre 1) laissent

apparaître des situations dans lesquelles les donateurs se sont efforcés de prendre appui de façon plus systématique sur les stratégies nationales de développement pour en faire un point de départ général de leur engagement (ex. : République centrafricaine, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Sierra Leone, Togo, Timor-Leste). Cependant, pour beaucoup de ces pays, les parties prenantes ont noté que les plans et stratégies nationaux n'énonçaient pas de priorités et que les donateurs étaient amenés de ce fait à concevoir leur concours en fonction de leurs propres préférences. Il a en outre été signalé que certains donateurs avaient des difficultés à s'aligner sur les priorités sectorielles des pays, et qu'ils privilégiaient souvent dans leur soutien les secteurs où les activités étaient susceptibles d'avoir un impact plus direct sur la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ou de produire des effets plus aisément imputables aux efforts déployés pour atteindre ces objectifs, au détriment des priorités transversales (ex. : sécurité et justice) ayant un lien plus étroit avec les buts visés en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État.

S'aligner de manière effective sur les priorités des pays peut aussi être difficile dans les cas où celles-ci sont mal formulées ou qu'elles ne correspondent pas aux besoins des destinataires. Certains donateurs en tiennent expressément compte dans leur processus de programmation et s'attachent à associer d'autres parties prenantes (pouvoirs publics, autres donateurs, OSC) aux débats et à la prise de décision y afférents.

■ Aligner les conditions posées sur les politiques de développement des pays partenaires

Afin d'améliorer l'alignement de leurs programmes d'aide, les donateurs se sont notamment engagés à ancrer autant que possible les conditions qu'ils posent sur les politiques des pays en développement. S'ils soumettent l'octroi de leur aide à des conditions non conformes aux priorités des pays partenaires, celles-ci peuvent être préjudiciables aux efforts de mise en œuvre des politiques nationales et empêcher de hiérarchiser les activités selon un ordre de priorité efficace. Dans le Programme d'action d'Accra, les donateurs et les pays partenaires se sont engagés à travailler ensemble afin de « se

mettre d'accord sur une série limitée de critères acceptés de part et d'autre, reposant sur les stratégies nationales de développement ». Ils sont également convenus de prendre des mesures spécifiques pour améliorer la transparence au sujet des conditions posées (chapitre 5).

Il n'existe pas d'indicateur unique pour déterminer les progrès accomplis dans la prise en compte des stratégies nationales de développement pour la définition des conditions posées, mais les observations recueillies auprès de diverses sources montrent que, globalement, des avancées ont été faites dans l'exécution d'au moins certains éléments de ces engagements :

- Si les pays partenaires n'ont pas formulé de politiques relatives à la conditionnalité, les stratégies d'amélioration de l'efficacité de l'aide élaborées par certains ont créé un précédent qui influera sur la nature de la conditionnalité dans l'avenir. Certaines approches – par exemple, les approches sectorielles – rendent plus probables l'appropriation locale, la fixation de conditions d'un commun accord, la diminution du nombre des conditions, et l'amélioration de la coordination entre les donateurs et les pays partenaires (Smith, 2011).
- Lorsqu'il leur a été demandé de décrire les progrès qu'ils ont faits dans l'alignement des conditions qu'ils posent sur les politiques et les stratégies des pays partenaires, plusieurs donateurs ont confirmé qu'ils s'accordaient généralement avec ces derniers sur des conditions inspirées de leurs stratégies nationales de développement (OCDE, 2010a).
- Les donateurs affirment qu'ils définissent les conditions qu'ils posent ou leurs cadres d'évaluation des performances à partir d'un plan ou d'une stratégie élaborés sous la conduite des autorités des pays et auxquels ils apportent leur soutien. Selon une évaluation récemment effectuée pour la Banque mondiale sur le soutien budgétaire, les donateurs tirent les conditions qu'ils posent d'un cadre conjoint unique pour environ trois quarts des pays bénéficiant d'un soutien budgétaire. Les banques multilatérales de développement lient toujours leur aide-programme à la réforme des politiques, mais laissent une certaine marge de manœuvre pour le processus national de décision en utilisant des mécanismes plus souples (Mokoro, 2010).

- On voit moins bien dans quelle mesure les cadres d'évaluation des performances définis en commun par les donateurs et les pays partenaires sont l'expression de l'initiative des autorités de ces pays. Certains éléments laissent penser que ces cadres ont été élargis de façon à intégrer les actions préconisées par chaque donneur. Si les cadres d'évaluation des performances sont longs et complexes, il est plus difficile pour les gouvernements d'attribuer un rang de priorité à leurs efforts et de cibler ceux-ci. Toutefois, leur extension n'est pas toujours liée à une multiplication des conditions attachées à l'octroi de l'aide (Mokoro, 2010).

LE PROGRÈS GLOBAL DU RENFORCEMENT DES SYSTÈMES NATIONAUX MASQUE D'AMPLES VARIATIONS ENTRE LES PAYS

Dans les accords de Paris comme d'Accra, les systèmes et procédures des pays partenaires recouvrent notamment les dispositifs et procédures en vigueur à l'échelon national en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, d'audit, de passation des marchés, de suivi et d'évaluation. Dans cette section sont exposées les données disponibles sur les progrès réalisés dans l'exécution des engagements relatifs au renforcement de ces systèmes.

■ Des systèmes fiables de gestion des finances publiques (indicateur 2a)

L'un des indicateurs figurant dans la Déclaration de Paris – indicateur 2a – concerne la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Selon l'objectif-cible global associé à cet indicateur, la moitié de l'ensemble des pays partenaires ayant pris part à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris doivent avoir progressé, en 2010, d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance en matière de gestion budgétaire et financière qui est utilisée dans le cadre de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) effectuée par la Banque mondiale (Banque mondiale, 2010). La note attribuée aux pays sur cette échelle est déterminée d'après trois critères : i) le fait que le pays soit doté d'un budget complet et crédible lié aux priorités de l'action ; ii) l'existence de dispositifs de gestion financière suffisamment efficaces pour garantir que

La qualité des systèmes de gestion des finances publiques s'est améliorée dans plus d'un tiers des pays, tandis qu'elle s'est dégradée dans un quart des pays

Tableau 3.1. Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques
Indicateur 2a, 2005-10

Niveau		2005		2007		2010	
		Nombre de pays	%	Nombre de pays	%	Nombre de pays	%
Élevé	4.5	1	2%	0	0%	2	4%
	4	10	19%	12	22%	8	14%
Moyen	3.5	19	35%	18	33%	25	45%
	3	11	20%	14	26%	12	21%
	2.5	9	17%	5	9%	6	11%
	2	4	7%	4	7%	3	5%
Faible	1.5	0	0%	1	2%	0	0%
<i>Total des pays évalués:</i>		54		54		56	

le budget sera mis en œuvre comme prévu ; iii) le degré d'exactitude de la comptabilité et l'établissement des rapports financiers en temps voulu. L'augmentation de cette note traduit une amélioration de la fiabilité des systèmes de gestion budgétaire et financière. L'EPIN s'inspire d'une évaluation plus axée sur la gestion des finances publiques, le Cadre relatif aux dépenses publiques et à la responsabilité financière (PEFA).

L'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris prend en compte le classement le plus récent sur l'échelle de performance de l'EPIN que la Banque mondiale a publié pour les pays participants. Par conséquent, dans le cas de l'Enquête 2011, le classement retenu pour l'indicateur 2a correspond à la situation existant en 2010 (tableau 3.1). Bien que la mesure soit décalée dans le temps, il ressort de l'Enquête 2011 que des progrès ont été réalisés dans un nombre non négligeable de pays. L'objectif-cible global fixé pour 2010 n'a toutefois pas encore été atteint. Parmi les 52 pays examinés dont le classement était disponible tant pour 2005 que pour 2010, 20 pays (38 %) ont progressé d'au moins un degré depuis 2005. Sept de ces pays (Cambodge, Gambie, Laos et Mauritanie, République centrafricaine, Togo et Tonga) ont grimpé de deux degrés pleins (soit un point sur l'échelle de l'EPIN).

La qualité des systèmes de GFP diffère selon les pays et n'est pas nécessairement meilleure dans les pays à revenu intermédiaire : parmi les dix pays soumis à l'enquête en 2010 qui se situaient au niveau de 4.0 ou plus figurent le Kosovo, la Moldova, le Mozambique et le Viet Nam. Deux pays (Arménie et Burkina Faso) étaient au niveau de 4.5 sur l'échelle de l'EPIN. Plus de la moitié des pays participants à l'Enquête 2011 pour lesquels les résultats de l'EPIN étaient disponibles, étaient parvenus au niveau de 3.5 ou plus.

Plus d'un tiers des pays dont le classement est disponible n'ont pas vu leur niveau augmenter ni baisser pour l'indicateur 2a depuis 2005 : 19 se sont maintenus au même niveau qu'en 2005 (parmi eux, trois pays – Éthiopie, Ghana et Madagascar – ont progressé au cours de la période 2005-07 pour ensuite régresser). Un quart de ces pays (13) ont enregistré une baisse de la qualité de leurs systèmes de GFP depuis 2005 (trois d'entre eux – Népal, Tanzanie et Tchad – ayant reculé de deux degrés pleins sur l'échelle de l'EPIN).

Les données qualitatives recueillies dans le cadre de l'Enquête 2011 montrent qu'il existe des plans détaillés de réforme de la GFP, et il est clair que beaucoup de pays sont dotés de législations et de réglementations rigoureuses et solides sur la GFP. Toutefois, certains pays éprouvent toujours des difficultés à assurer le respect de ces dispositifs et à les mettre en œuvre (ex. : Ouganda). Dans certains cas (comme le Bangladesh), les avancées en matière de GFP restent cantonnées dans les ministères et les services de l'administration centrale directement compétents, au lieu

d'être diffusés auprès des ministères sectoriels et des autres organismes gouvernementaux avec lesquels les donateurs coopèrent. Au Cambodge – où la qualité de la GFP s'est beaucoup améliorée depuis 2005 – la réalisation des réformes par étapes était considérée comme l'un des principaux moyens de progresser, parallèlement à l'amélioration de la gestion financière aux échelons infranationaux. Les données d'observation montrent par ailleurs que l'application *de jure* des réformes de la GFP (ex. : cadres réglementaires en place et systèmes et procédures de gouvernance) est plus souvent notifiée que l'application *de facto* (OCDE, à paraître a). Toutefois, on accorde moins d'attention aux conséquences pour l'économie politique de la mise en œuvre des programmes de réforme de la GFP et, en particulier, des questions liées à la gestion du changement.

Certains éléments portent à croire que les donateurs ont contribué à l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques dans les pays partenaires. Par exemple, une évaluation récente de leur soutien à la GFP montre qu'il existe une corrélation positive significative entre celui-ci et la qualité des systèmes de GFP. En moyenne, une augmentation des apports d'assistance technique que reçoivent les pays dans le domaine de la GFP se traduit par un accroissement de la qualité de leurs systèmes de GFP. La corrélation est toutefois faible : un supplément de 40 à 50 millions USD par an correspondrait à une progression d'un demi-point du score PEFA moyen. Un allongement de la durée d'engagement des donateurs est également associé à une amélioration des résultats relatifs aux processus en amont, *de jure et* « concentrés » (de Renzio *et al.*, 2010).

Les donateurs membres du CAD ne sont pas seuls à faire des efforts pour améliorer la gestion des finances publiques. Il ressort d'études de cas sur la coopération sud-sud que l'échange de connaissances et de données d'expérience contribue à accroître la qualité et la facilité d'utilisation des systèmes des pays partenaires. Par exemple, le renforcement des capacités sous la conduite des pays du Sud autour de plateformes de gestion de l'aide peut encourager davantage les donateurs à faire usage des systèmes nationaux. Lorsqu'il a entrepris de réformer son système de gestion des finances publiques, le Costa Rica s'est inspiré de

l'expérience acquise par le Chili dans le domaine des capacités institutionnelles nécessaires à l'évaluation de la gestion budgétaire (Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud, 2010).

■ Des systèmes fiables de passation des marchés (indicateur 2b)

L'indicateur 2b se rapporte à la qualité des systèmes de passation de marchés des pays partenaires, autre catégorie de dispositifs nationaux que ces pays se sont engagés à améliorer. Il permet d'apprécier la qualité du système de passation des marchés d'un pays selon une échelle à quatre degrés allant de A (élevé) à D (faible). La mesure de la qualité est fondée sur la Méthodologie de l'OCDE-CAD pour l'évaluation des systèmes nationaux de passation des marchés, outil diagnostique servant à déterminer de façon précise les points forts et les points faibles des dispositifs publics de passation des marchés (OCDE, 2009). Dans le cadre de la Déclaration de Paris, il a été convenu qu'en 2010, un tiers des pays partenaires devait avoir progressé d'au moins un cran (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle précitée. La Méthodologie ayant été publiée pour la première fois en 2006, il n'y a pas eu de notation pour 2005, année de référence utilisée pour les autres indicateurs figurant dans la Déclaration de Paris.

Dans le cadre de l'Enquête 2011, 5 pays ont procédé à une évaluation de leurs systèmes de passation des marchés et en ont fourni les résultats, outre les 17 pays qui en avaient effectuée une pour l'Enquête 2008 (tableau 3.2). Étant donné la petite taille de l'échantillon et le caractère ponctuel de l'évaluation pour la majorité des pays, il est difficile de tirer quelque conclusion que ce soit au sujet des tendances. Les faits montrent que les domaines où les réformes sont le plus avancées en matière de renforcement des systèmes de passation des marchés sont ceux qui sont liés aux lois, réglementations, procédures et documents normalisés d'appel d'offres ; à l'établissement d'un organe normatif et réglementaire ; à l'enseignement et à la formation dans le domaine de la passation des marchés ; à l'audit des procédures, aux systèmes de contrôle interne, à l'accès public à l'information ; et aux dispositions en vigueur en matière de lutte contre la corruption, contre la fraude et contre les conflits d'intérêt (OCDE, à paraître b). Les données qualitatives

collectées dans le cadre de l'enquête indiquent que la plupart des pays ont adopté un cadre juridique applicable à la passation des marchés ou l'ont modernisé depuis 2005, conformément aux normes internationales. L'accompagnement des réformes a souvent abouti à la création d'un organisme national de passation des marchés, et plusieurs pays ont mis en place des systèmes de passation électronique des marchés. La consolidation des cadres réglementaires pour renforcer la transparence, la reddition de comptes et l'efficacité dans ce domaine reste une difficulté partagée par de nombreux pays. Certains sont désormais dotés de commissions mandatées pour diligenter des enquêtes dans des affaires de corruption survenant dans le cadre de la passation de marchés (ex. : Jordanie, Lesotho, Namibie, Népal, Nigéria, Ouganda).

■ Évaluation environnementale stratégique

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs et les pays partenaires sont convenus de collaborer en vue d'élaborer et d'appliquer des approches communes de « l'évaluation environnementale stratégique » aux niveaux sectoriel et national. Ils se sont aussi engagés conjointement à « continuer de développer les capacités techniques et stratégiques spécialisées nécessaires pour effectuer des analyses environnementales et assurer le respect de la législation ».

Les observations recueillies tendent à montrer que des efforts concertés ont été faits pour assurer l'adoption de ces approches communes de l'évaluation environnementale stratégique. C'est en 2006 qu'ont été parachevées les lignes directrices pour la réalisation de cette évaluation (OCDE, 2006), lesquelles ont servi depuis à en effectuer plus d'une cinquantaine. Selon une analyse des études de cas sur le sujet, il demeure nécessaire d'harmoniser encore les approches de l'évaluation environnementale stratégique, notamment en renforçant les liens avec les initiatives concernant le soutien budgétaire (OCDE, à paraître c).

Les efforts de renforcement des capacités concernant la gouvernance en matière d'environnement sont très variables selon les donateurs et les pays partenaires. En règle générale, les activités menées dans ce domaine vont de la formation aux questions

Tableau 3.2. Qualité des systèmes nationaux de passation des marchés
Indicateur 2b, 2007-10

Niveau	2007 (nombre de pays)	2010 (nombre de pays)
Très élevé A	--	--
B	7	1
C	9	4
Faible D	1	--
<i>Nombre de pays évalués</i>	17	5

d'environnement à l'apport d'un vaste soutien pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national, en passant par l'organisation d'actions de sensibilisation sur divers thèmes relativement restreints. Il est désormais plus aisé de mesurer l'aide dispensée par les donateurs au titre du renforcement des capacités liées à l'environnement grâce à un marqueur spécifique dont ceux-ci peuvent faire usage pour rendre compte de leurs efforts en la matière dans le cadre du Système de notification des pays créanciers du CAD (chapitre 5). Les informations recueillies montrent aussi que certains donateurs appliquent maintenant des approches fondées sur des programmes de plus longue haleine pour soutenir le renforcement des capacités nécessaires à une gouvernance rationnelle en matière d'environnement, soit au niveau bilatéral, soit à travers l'aide qu'ils apportent par l'intermédiaire des canaux multilatéraux.

LES DONNEURS NE S'APPUIENT PAS SUR LES MÉCANISMES FIDUCIAIRES DES PAYS PARTENAIRES AUTANT QU'IL AVAIT ÉTÉ ENVISAGÉ À PARIS ET À ACCRA

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs se sont engagés à faire davantage usage des mécanismes fiduciaires propres aux pays partenaires pour la mise en œuvre de leur aide. Il s'ensuit qu'ils doivent apporter leur aide d'une manière qui permette d'utiliser les procédures, mécanismes et institutions des pays partenaires en matière de gestion financière, et non de les contourner. L'alignement des pratiques des donateurs à ce niveau est évalué au moyen de plusieurs

indicateurs présentés dans la Déclaration de Paris. Si beaucoup de donateurs s'efforcent d'employer les mécanismes fiduciaires des pays de multiples façons, la plupart ne s'appuient pas autant sur eux qu'il est envisagé dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, même lorsque leur qualité s'est améliorée. De plus, les progrès réalisés dans l'alignement de l'aide sur les priorités des pays ne se traduisent pas nécessairement par des progrès dans l'utilisation des systèmes de ces pays. Dans cette section est examinée la question de savoir, premièrement, dans quelle mesure les apports d'aide sont *pris en compte* dans les systèmes des pays et, deuxièmement, dans quelle mesure ils sont *intégrés* dans leurs dispositifs d'exécution budgétaire, d'information financière, de contrôle financier et de passation des marchés.

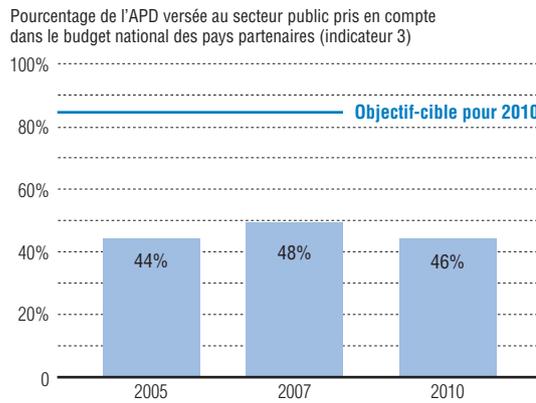
■ Alignement des apports d'aide sur les budgets nationaux (indicateur 3)

L'indicateur 3 a pour objet de mesurer la part de l'aide au secteur public qui est comptabilisée dans le budget annuel des pays partenaires. L'établissement du budget constitue dans tous les pays un aspect essentiel du processus formel d'élaboration des politiques. Faire en sorte que les apports d'aide soient pris en compte dans le budget des pays partenaires peut produire un certain nombre d'effets positifs interdépendants, notamment encourager un renforcement du processus budgétaire, de l'alignement sur les priorités nationales et de la reddition de comptes au corps législatif et à la population.

Si l'indicateur 3 ne constitue pas un outil parfait de mesure de la conformité de l'aide avec les priorités des pays partenaires, il permet néanmoins d'avoir une idée utile des efforts qui peuvent avoir été faits pour relier les programmes d'aide aux politiques et aux processus propres à ces pays. Comme il est expliqué dans les conclusions de l'Enquête 2008, l'indicateur 3 mesure le caractère réaliste des estimations budgétaires, c'est-à-dire le degré de prise en compte, dans le budget national des pays partenaires, de l'aide qui est mise à leur disposition. Il s'agit d'une responsabilité commune aux partenaires et aux donateurs.

L'objectif-cible consistant à faire en sorte que 85 % des apports d'aide au secteur public soient comptabilisés dans le budget national des pays partenaires en

Graphique 3.1. Les apports d'aide au secteur public sont-ils pris en compte dans le budget des partenaires ? 32 pays, 2005-10



2010, n'a pas été atteint¹. L'évolution observée offre matière à réflexion : 44 % des apports d'aide étaient comptabilisés dans le budget national des pays partenaires en 2005, alors qu'en 2010, le chiffre était de 46 % pour les pays ayant pris part à l'Enquête les deux années (graphique 3.1). Si l'on considère l'ensemble des 78 pays qui ont participé à l'enquête 2011, on constate qu'en 2010, seulement 41 % des apports d'aide étaient comptabilisés dans le budget national, ce qui est bien inférieur à l'objectif-cible de 85 %.

D'après les données qualitatives recueillies dans le cadre de l'Enquête 2011, plusieurs raisons expliqueraient la faible prise en compte des apports d'aide dans les budgets nationaux. Premièrement, la capacité ou la volonté des donateurs de fournir des informations utiles et complètes sur leurs apports d'aide, et de le faire en temps voulu pour pouvoir éclairer le processus de préparation du budget, diffèrent selon les pays. Deuxièmement, même lorsque les donateurs communiquent effectivement ces informations, elles peuvent ne pas être prises en compte dans le budget public, et ce pour plusieurs raisons :

- Le gouvernement d'un pays peut choisir de ne pas inscrire certains types d'apports d'aide dans le budget national à cause de l'appréciation qu'il porte sur le degré d'alignement de cette aide. Par exemple, la législation du Rwanda sur les finances de l'État dispose que la loi de finances approuvée par le parlement ne prend pas en compte les ressources sur lesquelles les ministères et autres services compétents de l'administration n'ont aucun contrôle.

Moins de la moitié de l'aide totale est comptabilisée dans les budgets nationaux des pays partenaires. Ceci est dû à la médiocrité des notifications d'intentions de déboursements par les donateurs et la prise en compte limitée de celles-ci par les autorités budgétaires

Au Cambodge, les autorités excluent du budget la coopération technique financée par des dons car elles estiment avoir peu d'influence sur l'affectation, le versement ou la gestion de ces fonds.

- Les autorités de certains pays révisent les estimations fournies par les donateurs (par exemple, en appliquant des coefficients d'actualisation pour anticiper les retards de versement).
- Les exercices budgétaires utilisés par les donateurs et les gouvernements des pays partenaires étant différents, il peut être difficile de déterminer quand les fonds sont susceptibles d'être versés.
- L'existence de problèmes d'ordre institutionnel et de systèmes de gestion de l'information de mauvaise qualité peut entraver l'instauration d'une collaboration efficace entre les services de l'administration chargés de la préparation du budget.

Malgré tous ces obstacles, certaines des parties prenantes qui ont participé à l'Enquête 2011 ont fait observer que l'indicateur 3 était un instrument utile de mesure indirecte de l'alignement. Par exemple, au Malawi, il sert à vérifier si les domaines auxquels la majeure partie de l'aide est affectée correspondent à ceux qui sont inscrits dans la stratégie nationale de développement. Sont également considérés les apports effectués par les donateurs non membres du CAD et les petits donateurs.

■ Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (indicateur 5a)

Les données d'observation recueillies montrent que le fait de dispenser l'aide selon des modalités qui font appel aux mécanismes fiduciaires des pays partenaires et s'articulent avec eux, peut avoir des effets positifs allant d'une meilleure accessibilité à l'information sur les apports d'aide au renforcement du contrôle et de la transparence, en passant par une amélioration de la répartition des ressources entre les secteurs et à l'intérieur de ces derniers. Dans le cas des pays dépendants de l'aide, cette démarche peut aussi avoir un effet catalyseur sur la fortification des institutions, des systèmes et des capacités nécessaires à une gestion rationnelle des finances publiques (OCDE, 2011a).

Constatant, à l'issue de l'Enquête 2008, que les progrès étaient lents, les donateurs se sont engagés, dans le Programme d'action d'Accra, à utiliser les systèmes nationaux « comme la solution de première intention pour les programmes d'aide à l'appui d'activités gérées par le secteur public ». Il existe relativement peu de données concrètes qui permettent de déterminer de façon systématique si cet engagement a été respecté. D'après certaines indications, la quasi-totalité des donateurs ont d'ores et déjà élaboré, ou préparent, une politique opérationnelle qui encourage l'utilisation des systèmes nationaux. Toutefois, si certains donateurs imposent la pleine utilisation des systèmes nationaux comme procédure par défaut ou encouragent au maximum le recours à ces systèmes, sous réserve des résultats d'une analyse du risque fiduciaire spécifique, d'autres laissent la décision à des équipes opérationnelles ou recommandent l'utilisation des systèmes nationaux uniquement dans le cadre du soutien budgétaire (OCDE, à paraître d). Les informations provenant de l'Enquête 2011 montrent que les donateurs continuent de s'appuyer largement sur leurs propres systèmes, et que les systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés sont utilisés pour moins de la moitié de tous les apports d'aide dont il a été fait état lors de cet exercice. Il ressort des commentaires formulés par les parties prenantes lors de l'Enquête 2011 qu'un nombre limité de pays partenaires ont entamé un dialogue spécifique au sujet de cet engagement d'Accra avec les donateurs présents chez eux (ex. : Cambodge, Ghana, Kenya, Laos, Mali).

L'objet de l'indicateur 5a est de déterminer dans quelle mesure les donateurs font usage des systèmes de GFP des pays partenaires. En particulier, il sert à calculer le pourcentage des apports d'aide effectués par les donateurs pour lequel sont utilisés trois éléments des systèmes de GFP des pays partenaires : l'exécution du budget, l'établissement des rapports financiers et le contrôle financier. Le fait d'examiner l'emploi par les donateurs de plusieurs composantes des systèmes de GFP des pays partenaires permet de souligner que ces systèmes peuvent être utilisés de différentes manières, selon le contexte national. L'indicateur 5a rend compte du pourcentage moyen des apports d'aide au secteur public qui passe par les systèmes nationaux de GFP pour les trois éléments considérés.

La Déclaration de Paris souligne la nécessité pour les donateurs de mieux utiliser les systèmes nationaux de GFP et, en même temps, pour les pays partenaires, d'améliorer la qualité de ces systèmes. Par conséquent, les objectifs-cibles définis pour l'indicateur 5a sont fonction de la qualité de ces systèmes telle qu'elle est mesurée par l'indicateur 2a (Des systèmes fiables de gestion des finances publiques, voir ci-dessus). Ils ont été fixés pour les pays dotés de systèmes de GFP fiables (c'est-à-dire un score EPIN minimum de 3.5) et sont plus élevés pour ceux d'entre eux qui se situent au-dessus du niveau de 4.5 sur l'échelle de l'EPIN utilisée pour l'indicateur 2a.

Compte tenu de la qualité des systèmes de GFP telle qu'elle a été mise en évidence au moyen de l'indicateur 2a, il a été décidé de fixer à 55 % l'objectif-cible global relatif à l'indicateur 5a – pour les 32 pays ayant pris part à l'enquête en 2006 et en 2011 – c'est-à-dire la part des apports d'aide au secteur public qui doit faire appel aux systèmes nationaux de GFP. Cet objectif-cible n'a pas été atteint. L'Enquête montre néanmoins que des progrès ont été faits au cours de la période 2005-10, l'utilisation des systèmes nationaux de GFP étant passée en moyenne de 40 % à 48 % pour le même groupe de 32 pays. Mais ces chiffres masquent aussi d'amples variations entre les pays – avec des améliorations pour certains et des reculs pour d'autres – depuis l'Enquête 2008 (graphique 3.2). Le recours aux systèmes de GFP était moindre (27 % en 2010) dans les 12 pays ayant également pris part à l'Enquête sur le suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles.

L'utilisation des systèmes nationaux de GFP, également, fait apparaître des variations notables entre les donateurs. Six donateurs bilatéraux (Canada, Espagne, France, Irlande, Japon, Royaume-Uni) utilisent désormais les systèmes nationaux de GFP pour l'acheminement d'au moins deux tiers de leur aide bilatérale au secteur public (indicateur 5a, 78 pays). En revanche, neuf donateurs bilatéraux fournissent moins d'un tiers de leur aide au secteur public en recourant aux systèmes nationaux de GFP. Si la part du total des apports d'aide bilatérale transitant par les systèmes nationaux est restée relativement constante au cours de la période 2005-10 (sur la base de l'échantillon de référence de 32 pays), la proportion de l'aide acheminée par le biais d'organisations multilatérales au niveau des pays qui passe par

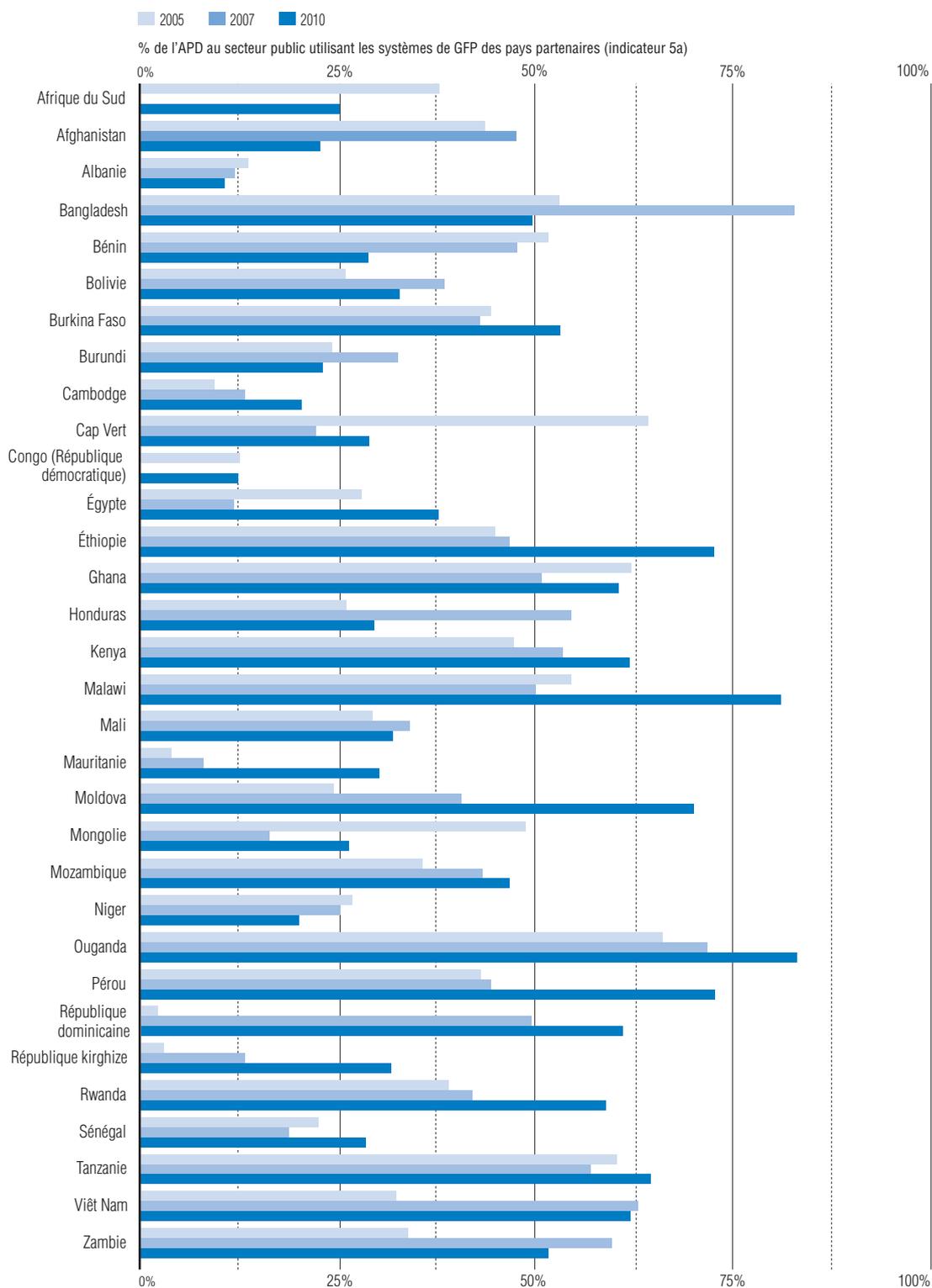
les systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés (indicateurs 5a et 5b) a augmenté au cours de cette même période. Les institutions de l'UE, le FIDA, la Banque mondiale et les équipes pays des Nations unies ont enregistré dans ce domaine des progrès qu'il convient de mentionner. Il est possible que les donateurs bilatéraux aient contribué à cette évolution – par exemple, en canalisant des fonds par le biais de programmes ou de mécanismes de mise en commun de fonds gérés par d'autres donateurs à l'échelon des pays – et dans ces conditions, les variations observées entre les donateurs ne sont pas nécessairement représentatives des efforts déployés individuellement par les donateurs pour respecter leurs engagements au titre de l'alignement.

Le Programme d'action d'Accra a en outre permis aux donateurs d'exprimer clairement leur volonté « d'acheminer au moins 50 % de l'aide d'État à l'État en utilisant les mécanismes fiduciaires des pays ». Ceux-ci n'ont pas tous interprété cet engagement de la même façon et, faute de définition arrêtée en commun, il est difficile d'apprécier objectivement les progrès accomplis dans son exécution. L'augmentation globale de l'utilisation des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés que font apparaître les indicateurs 5a et 5b (voir plus loin) permet de penser que des progrès ont été faits au moins dans l'ensemble.

De plus, au niveau mondial, la relation entre la qualité des systèmes nationaux de GFP et l'utilisation que les donateurs en font, est au mieux peu marquée, ce qui ressortait déjà des résultats des précédentes enquêtes. Si la Déclaration de Paris reposait sur le postulat selon lequel la qualité des systèmes nationaux déterminerait la volonté des donateurs d'en faire usage, il n'y a guère lieu de penser que celui-ci s'est vérifié au cours des cinq dernières années. Ce constat masque de grandes différences entre les pays partenaires. A titre d'exemple, pour les 10 pays qui se classent à un niveau élevé pour la qualité de leurs systèmes de GFP (4.0 et plus sur l'échelle appliquée pour l'indicateur 2a), l'emploi des systèmes nationaux de GFP par les donateurs va en moyenne de 20 % (Kosovo) à 70 % (Moldova) (graphique 3.3). Exprimée en pourcentage, la proportion des apports d'aide au secteur public qui transite par le système national de GFP est plus forte au Népal qu'au Burkina Faso, alors que le Burkina Faso se situe au niveau de 4.5 (élevé)

En dépit d'une fiabilité accrue dans certains pays, les systèmes nationaux ne sont pas davantage utilisés de façon systématique par les donateurs.

**Graphique 3.2. Avancées et reculs dans l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques
32 pays, 2005-10**

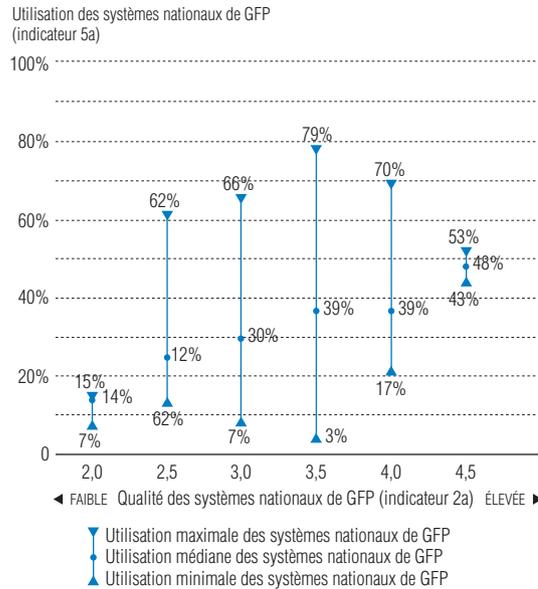


sur l'échelle appliquée pour l'indicateur 2a, et que le Népal ne dépasse pas le niveau de 2.5 (relativement faible). Si l'Afghanistan a progressé d'un degré sur cette échelle au cours de la période 2007-10, le recours à son système de GFP par les donateurs a diminué de près de la moitié en pourcentage durant la même période. Les conclusions d'une analyse des évaluations PEFA (PEFA, 2011) tendent à corroborer ce constat, de même que certaines études par pays (EURODAD, 2010a ; EURODAD, 2010b).

Plusieurs raisons peuvent expliquer la lenteur des progrès dans l'utilisation des systèmes nationaux (OCDE, à paraître a), même lorsque la fiabilité des systèmes des pays partenaires s'est améliorée :

- Les donateurs peuvent craindre un usage impropre des ressources financières, renoncer difficilement à la possibilité d'imputer directement ou exclusivement les résultats obtenus sur le plan du développement aux contributions qu'ils apportent, et répugner à ne plus avoir la maîtrise des choix de développement.
- Les donateurs sont enclins à éviter les risques plutôt qu'à les gérer, en particulier lorsque le contexte est marqué par l'existence de cadres budgétaires rigoureux. Ils n'ont pas tous la même appétence pour le risque : un système jugé suffisamment solide par les uns ne sera pas nécessairement jugé comme tel par les autres.
- Les politiques, les dispositifs juridiques, les incitations et les problèmes de capacités propres aux organismes donateurs restent des freins tenaces à l'intérieur de ces derniers. Les principes qui y régissent les modalités de gestion de l'aide n'ont peut-être pas évolué autant qu'il aurait fallu, et les modifications qui peuvent leur avoir été apportées ne semblent pas avoir fait l'objet d'une communication interne suffisante.
- L'utilisation des systèmes de GFP des pays partenaires est souvent assimilée à l'octroi d'un soutien budgétaire général, et les donateurs n'ont pas encore pleinement saisi toutes les manières dont leur aide pouvait faire appel à ces systèmes selon ses modalités de mise en œuvre, notamment sous forme de projets.

Graphique 3.3. Y a-t-il une relation entre la qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et leur utilisation par les donateurs ? (56 pays, Enquête 2011)



- Dans certains cas, le recours limité aux systèmes nationaux de GFP peut traduire un choix de la part des institutions mêmes du pays, qui préfèrent utiliser des structures parallèles.

Si le soutien budgétaire n'est pas la seule façon dont les donateurs peuvent faire usage des systèmes nationaux de GFP, les écarts existant entre eux quant au recours à cette modalité d'aide contribuent à expliquer les différences globales relevées pour l'indicateur 5a. Les données tirées des examens par les pairs auxquels sont soumis les donateurs membres du CAD-OCDE montrent que les pratiques sont très variables. Un petit nombre d'entre eux dispensent une part importante de leur aide bilatérale sous forme de soutien budgétaire (ex., Canada, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni), mais la situation continue d'évoluer (OCDE, à paraître e). A l'époque où leurs efforts d'aide respectifs ont été examinés, la France (2008) et l'Italie (2009) étaient en train d'expérimenter le soutien budgétaire dans un nombre limité de pays partenaires.

Les raisons expliquant l'utilisation limitée des systèmes nationaux des pays partenaires par les donateurs sont davantage d'ordre politique que technique et incluent la peur de ces derniers d'une mauvaise utilisation des ressources et leur manque de confiance dans ces systèmes.

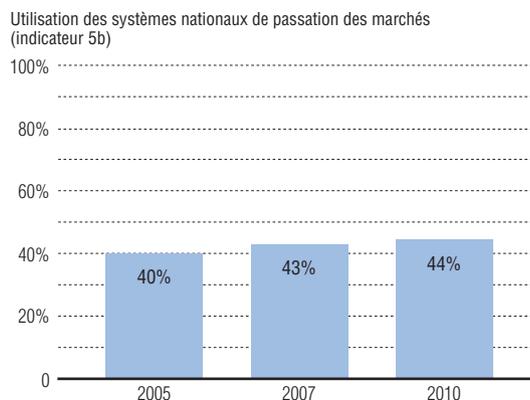
■ Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés (indicateur 5b)

La qualité de la passation des marchés contribue sensiblement à la bonne gestion des finances publiques. L'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris vise à déterminer – outre l'utilisation des divers éléments des systèmes de GFP examinés plus haut – le pourcentage d'aide apporté d'une manière qui permet de faire pleinement usage des systèmes de passation des marchés des pays (indicateur 5b).

Les résultats de l'Enquête 2011 montrent que l'utilisation des systèmes de passation des marchés des pays partenaires par les donateurs a légèrement progressé au fil du temps. Pour les 32 pays ayant participé à l'Enquête aussi bien en 2006 qu'en 2011, elle est passée de 40 % des apports d'aide au secteur public en 2005 à 43 % en 2007 et 44 % en 2010 (graphique 3.4). Elle a été plus faible – 21 % en 2010 – dans les 12 pays et territoires ayant pris part à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles.

La plupart des pays ayant participé à l'Enquête ont déclaré que c'était souvent du fait de préoccupations concernant la crédibilité, l'efficacité et l'efficacité des systèmes nationaux de passation de marchés que les donateurs continuaient d'utiliser leurs propres lignes directrices et mécanismes de passation des marchés ou d'exiger des garanties supplémentaires. Pour plusieurs pays partenaires participant à l'enquête, les réglementations imposées par les donateurs au niveau des services centraux agiraient comme une entrave à une utilisation plus courante des systèmes nationaux de passation des marchés (ex. : Albanie, Bangladesh). Les examens par les pairs auxquels sont soumis les membres du CAD-OCDE confirment que certains donateurs se heurtent toujours à des obstacles d'ordre juridique lorsqu'ils tentent de faire un plus grand usage des systèmes nationaux de passation des marchés, notamment l'obligation de lier leur aide (question examinée plus en détail ci-après). L'utilisation de ces systèmes par les donateurs diffère aussi selon les modalités d'aide : par exemple, si les donateurs intervenant en Ouganda ont porté la part de leur aide qui passe par le système national de GFP de ce pays (indicateur 5a) de 60 % en 2005 à 66 %

Graphique 3.4. Utilisation par les donateurs des systèmes de passation des marchés des pays partenaires 32 pays, 2005-10



en 2010, ils ne se servent généralement pas des dispositifs nationaux de passation des marchés pour l'assistance technique. Les parties prenantes ont appelé l'attention sur les difficultés que pose cette situation pour la mise en œuvre.

■ Délitement de l'aide (indicateur 8)

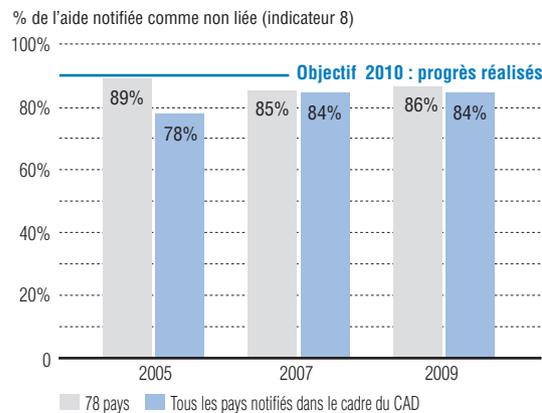
On dit que l'aide est liée lorsque les donateurs limitent la provenance géographique des biens et des services requis pour les activités financées par l'aide, par exemple en exigeant que les biens et services achetés avec des fonds d'aide soient acquis auprès de fournisseurs du pays donneur ou d'un ensemble restreint de pays et de territoires. Ce mode de liaison de l'aide pèse sur les possibilités de choix des pays partenaires acheteurs de ces biens et services et réduit sensiblement l'efficacité par rapport au coût. Des estimations montrent que l'aide liée offre un rapport coût-efficacité inférieur de 15 à 20 % en général et inférieur de plus de 50 % dans le cas de l'aide alimentaire (Jepma, 1991 et 1994; Clay et al, 2009). Le fait de lier l'aide peut aussi être préjudiciable à l'appropriation et à l'alignement. La Déclaration de Paris appelait les donateurs membres du CAD-OCDE à continuer de progresser dans le déliement de leur aide, et le Programme d'action d'Accra encourageait aussi les donateurs à délier leur aide dans toute la mesure du possible.

L'indicateur 8 sert à déterminer la part des apports d'aide des donateurs qui est considérée comme entièrement non liée, c'est-à-dire qui ne fait l'objet d'aucune restriction quant aux pays et aux territoires où les biens et services financés par l'aide peuvent être achetés. Le déliement de l'aide étant difficile à mesurer au niveau des pays partenaires, l'Enquête s'est appuyée sur des informations communiquées à l'OCDE par les services centraux des organismes donateurs des membres du CAD-OCDE. Ainsi, pour l'Enquête 2011, ont été utilisées celles que les donateurs ont fournies en 2009 sur le degré de liaison de leur aide.

Il ressort de l'Enquête 2011 que les donateurs membres du CAD-OCDE n'ont pas progressé entre 2005 et 2009 dans le déliement de l'aide fournie à l'ensemble des pays ayant pris part à l'Enquête 2011, et n'ont donc pas atteint l'objectif-cible global visé en la matière dans la Déclaration de Paris pour ce groupe de pays. La part de l'aide totale à ces pays qui a été notifiée comme entièrement non liée a légèrement régressé, passant de 89 % en 2005 à 86 % en 2009 (graphique 3.5). Le ratio moyen par pays qui, contrairement à l'indicateur global, n'est pas pondéré en fonction du volume de l'aide, est passé de 82 % en 2005 à 88 % en 2009, ce qui suggère d'importants écarts entre pays et entre donateurs en matière de déliement de l'aide. Plus de 20 pays ont vu se contracter la part de l'aide qui est non liée depuis 2005, laquelle a diminué de plus de 20 points de pourcentage dans le cas de huit pays – Arménie, Cap-Vert, Gambie, Laos, Maroc, Mauritanie, Ukraine et Yémen – entre 2005 et 2009. Les reculs observés peuvent s'expliquer partiellement par l'augmentation du nombre de pays à revenu intermédiaire ayant participé à l'Enquête.

L'Enquête de 2011 fait également apparaître des variations d'un donneur à l'autre dans le degré de déliement de l'aide. En 2009, quatre donateurs du CAD (Canada, Irlande, Norvège et Royaume-Uni) avaient notifié en tant qu'aide non liée l'intégralité de l'aide consentie aux 78 pays partenaires participant à l'Enquête. Trois donateurs du CAD ont accru de dix points de pourcentage ou plus la part de leur aide non liée aux pays participants entre 2005 et 2009, alors que quatre ont vu leur part d'aide non liée consentie à ces pays régresser de dix points ou plus au cours de la même période.

Graphique 3.5. Progrès réalisés dans le déliement de l'aide 78 pays, 2005-09



Si l'aide consentie via les circuits multilatéraux est pour une grande part non liée, certains donateurs multilatéraux participant à l'enquête continuent de restreindre l'éventail des pays où peuvent être achetés les biens et services financés par l'aide (par exemple, en imposant que les biens et services soient acquis auprès d'entreprises basées dans les pays membres d'une organisation multilatérale).

Les rapports par pays soumis dans le cadre de l'Enquête 2011 notent que le déliement de l'aide a progressé dans de nombreux cas. Toutefois, certains (ex. : Malawi) indiquent aussi que les donateurs non traditionnels et les petits donateurs n'ont pas agi dans ce sens. De plus, les points de vue exprimés dans certains de ces documents montrent que l'assistance technique est toujours considérée comme liée *de facto*, ce qui en fait une aide déterminée par l'offre qui risque d'être peu conforme aux priorités des gouvernements des pays partenaires. L'attention a aussi été appelée sur cette situation lors des échanges de vues qui ont eu lieu dans certains des États fragiles participants.

Lors d'un examen des progrès accomplis par les donateurs membres du CAD-OCDE dans le déliement de leur aide, plusieurs constats importants ont été faits (OCDE, 2011 d)³ :

- En 2009, 79 % de l'APD bilatérale totale ont été notifiés comme non liés et 17 % comme liés, le degré de liaison des 5 % restants n'ayant pas été indiqué. L'élaboration par les donateurs de plans individuels visant à délier encore leur aide dans toute la mesure du possible, conformément au

Les donateurs n'ont pas accompli de progrès au niveau du déliement de l'aide pour l'échantillon des 78 pays participant à l'Enquête 2011. Des progrès supplémentaires sont envisageables grâce aux plans individuels des donateurs visant à délier davantage leur aide

Programme d'action d'Accra, est en bonne voie, encore que les donateurs membres du CAD-OCDE ne se soient pas tous dotés de stratégies orientées vers l'action pour délier davantage leur aide. Dans quelques cas, les donateurs devront abroger ou assouplir les dispositions légales et administratives imposant la liaison de l'aide pour pouvoir continuer à progresser dans ce domaine.

- La coopération technique est davantage liée que l'aide en général : en 2009, 64 % de l'ensemble de la coopération technique bilatérale ont été notifiés comme non liés et 22 % comme liés, le degré de liaison des 14 % restants n'ayant pas été indiqué⁴.
- Des efforts supplémentaires s'imposent pour satisfaire aux dispositions concernant la transparence que prévoit la Recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide (qui couvre les PMA et les PPTE), selon lesquelles les offres d'aide non liée doivent faire l'objet d'une notification préalable et être publiées sur un panneau d'affichage électronique, et des informations doivent être fournies sur l'attribution des contrats. Par exemple, des offres d'aide non liée d'une valeur de 4,9 milliards USD ont été notifiées à l'OCDE de façon préalable, mais celles-ci provenaient à 95 % d'un seul et unique donneur (les États-Unis). Seul un petit nombre de membres du CAD notifient régulièrement leurs offres d'aide non liée et plusieurs ne le font pas du tout, situation qui va en s'aggravant. Très préjudiciable à la transparence, cette évolution accentue les doutes quant à l'importance réelle de l'aide non liée.
- Une grande part des contrats attribués continue de revenir à des fournisseurs des pays donateurs eux-mêmes. En 2009, 51 % des contrats (en valeur) ont été accordés à des fournisseurs de pays donateurs, et encore 7 % à des fournisseurs d'autres pays de l'OCDE. La proportion de contrats attribués à des entreprises des pays les plus pauvres est en diminution, principalement au profit d'entreprises d'autres pays en développement. Cette évolution a de quoi alimenter la crainte que l'aide ne soit *de facto* davantage liée qu'elle ne le paraît, et aussi que les fournisseurs des PMA et des PPTE ne soient dans l'impossibilité de concourir pour l'obtention des contrats en question dans le cadre d'un processus concurrentiel ouvert.

La coopération technique demeure davantage liée que l'aide en général

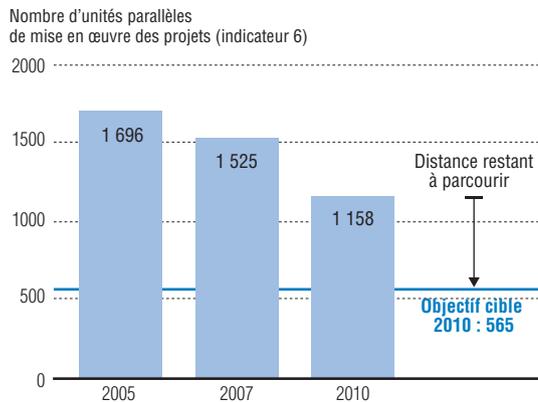
- La majeure partie de l'aide non liée était associée à des programmes et à des dispositifs de mise en commun des fonds, ainsi qu'à des efforts visant à l'utilisation et au renforcement des capacités des partenaires en matière de gestion financière et de passation des marchés. Mais il en allait différemment pour l'essentiel de l'aide-projet qui, même lorsqu'elle était non liée *de jure*, comportait *de facto* des éléments qui demeuraient liés.

L'aide apportée à travers la coopération sud-sud est souvent liée à l'achat de biens et de services auprès de partenaires du Sud. La coopération technique qui s'exerce dans le cadre de partenariats sud-sud est souvent liée par nature. La coopération financière, lorsqu'elle se traduit par l'octroi de prêts assortis de conditions libérales, est généralement liée à l'achat de biens et de services auprès du pays dispensateur. Mais la conditionnalité est faible. Par exemple, la Chine et l'Inde fournissent une aide liée sous la forme d'une « enveloppe » qui peut comprendre non seulement des dons, des prêts assortis de conditions de faveur et des allègements de dette, mais aussi des arrangements préférentiels en matière de commerce et d'investissement (OCDE, 2010b; Clay *et al.*, 2009).

■ Éviter les structures de mise en œuvre parallèles (indicateur 6)

Les donateurs qui dispensent une aide au titre de projets ont souvent mis en place leurs propres structures ou imposé à leurs partenaires d'en constituer de nouvelles pour la gestion de ces projets. Dénommées « unités de mise en œuvre ou de gestion des projets », celles-ci sont en général expressément créées pour assurer l'exécution et l'administration des projets et des programmes financés par les donateurs. Elles sont établies dans bien des cas à l'extérieur des institutions et structures nationales existantes, et donc parallèlement à elles, ce qui peut compromettre les efforts déployés pour renforcer les capacités des services essentiels de l'administration, fausser le niveau des effectifs et des rémunérations dans le secteur public et réduire les possibilités qu'ont les autorités des pays partenaires d'exercer un contrôle sur l'exécution des activités financées par l'aide et d'en rendre compte.

**Graphique 3.6. Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets
32 pays, 2005-10**



Dans le cadre de la Déclaration de Paris, les donateurs se sont engagés à éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de ces structures parallèles. Ils ont également reconnu que pour qu'ils puissent tenir cette promesse, il fallait aussi que les structures et systèmes nationaux soient renforcés. Dans le Programme d'action d'Accra, cet objectif a été mis en relief et les donateurs s'y sont engagés à expliquer ouvertement les motifs qui les poussent à créer des structures parallèles lorsqu'ils choisissent de le faire.

Lors du Forum de Paris, les donateurs se sont engagés à réduire de deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets au cours de la période 2005-10. L'indicateur 6 a pour objet de déterminer le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en comptant – au niveau des pays – celles que les donateurs utilisent en vue de l'exécution des activités financées par l'aide pour le secteur public. Si des progrès substantiels ont été faits, l'objectif-cible global n'était pas atteint en 2010. Dans les 32 pays qui ont participé à l'enquête aussi bien en 2006 qu'en 2011, un total de 1 696 unités parallèles de mise en œuvre des projets avait été recensé en 2005. Leur nombre était tombé à 1 158 en 2010 (graphique 3.6). Les parties prenantes ont souvent cité le manque de confiance des donateurs dans les systèmes nationaux comme l'une des raisons majeures des progrès limités accomplis pour restreindre le recours à des unités parallèles. Les gouvernements de certains pays partenaires ont mentionné que le recours à ces unités

peut apporter des avantages à court terme, comme une plus grande efficacité en termes de gestion des versements et du risque. Si plusieurs pays ont fait état de difficultés à progresser dans ce domaine, d'autres ont trouvé des moyens d'intégrer ces unités parallèles en exigeant d'elles qu'elles rendent compte à l'État plutôt qu'aux donateurs ou en plaçant ces unités parallèles sous la tutelle de l'État et en définissant des procédures communes. D'autres pays partenaires ont instauré des dispositions exigeant l'aval explicite du gouvernement et des preuves tangibles de l'existence de circonstances exceptionnelles justifiant l'utilisation d'unités parallèles dans leur politique d'aide. Certains pays ont vu décroître le nombre d'unités parallèles avec l'adoption d'approches sectorielles. Nombre de pays ayant pris part à l'enquête ont admis qu'il était de la responsabilité conjointe des donateurs et des gouvernements des pays partenaires de rationaliser les procédures d'exécution des projets – et de continuer de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques – ces facteurs contribuant en définitive à réduire le recours à des unités parallèles de mise en œuvre de la part des donateurs.

Les parties prenantes dans la plupart des États fragiles ayant pris part à l'enquête ont fait observer que les efforts visant à réduire l'usage des unités parallèles de mise en œuvre des projets ont été limités. Lors des échanges de vues, l'attention a été appelée sur les difficultés particulières devant lesquelles le recours persistant des donateurs à ces structures pourrait placer les efforts visant à renforcer les fonctions essentielles de l'État dans le contexte de ces pays. C'est un problème dont sont de plus en plus conscients les acteurs de certains d'entre eux, comme Haïti, qui s'efforce d'intégrer progressivement les unités parallèles dans les ministères sectoriels. Les parties prenantes dans certains pays (ex. : Haïti, Sud-Soudan), avaient le sentiment que les donateurs se servaient de l'aide humanitaire en vue de financer la fourniture de services publics au-delà des crises immédiates pour diverses raisons. Dans certains cas, parce qu'ils étaient peu désireux de coopérer avec les autorités du pays, dans d'autres parce qu'ils souhaitaient éviter d'utiliser les systèmes nationaux ou de soutenir des stratégies sectorielles souvent peu solides, ou que l'aide humanitaire leur permettait de s'engager et de se désengager avec davantage de souplesse.

Le nombre des structures de gestion parallèles a continué de décroître mais pas suffisamment pour atteindre l'objectif-cible

■ Expérience de l'utilisation des systèmes nationaux au niveau sectoriel : données concernant la santé et l'éducation

Les observations recueillies au niveau sectoriel laissent apparaître une évolution inégale de l'utilisation des systèmes nationaux par les donateurs. En 2009, il est ressorti de l'exercice de suivi mené dans le cadre du Partenariat international pour la santé (IHP+) que 63 % du total des fonds apportés par 15 donateurs dans ce secteur faisaient appel aux systèmes de GFP et 53 % aux systèmes de passation des marchés dans les cinq pays où ces dispositifs étaient suffisamment solides (IHP+ Results, 2011). Quant à l'éducation, il est apparu, selon l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous (FTI-EPT), que seulement 29 % des apports d'aide à ce secteur utilisaient les systèmes de GFP et 37 % les systèmes de passation des marchés des pays examinés (FTI EPT, à paraître). Toutefois, les donateurs utilisaient les systèmes de GFP et de passation des marchés pour au moins la moitié de leur aide dans un tiers de ces pays, et les systèmes de passation des marchés dans onze pays. Dans les pays où existent des dispositifs de mise en commun des fonds (ex. : Lesotho, Népal et Zambie), les donateurs faisaient appel aux systèmes nationaux de GFP pour plus de 95 % de leur aide à l'éducation.

Malgré une évolution positive dans le secteur de la santé, les observations attestant que des progrès ont été réalisés tendent à rester parcellaires et limitées : même lorsqu'il existe des approches sectorielles bien établies (ex. : Cambodge, Malawi, Mali, Zambie) ou que les systèmes de GFP sont réputés de bonne qualité (ex. : Rwanda), il y aurait lieu de renforcer l'utilisation des systèmes nationaux dans ce secteur. Les raisons invoquées pour expliquer le retard dans le recours à ces systèmes sont souvent davantage d'ordre politique que technique, mais parmi elles figurent aussi la pénurie de capacités, la forte rotation des effectifs employés par les donateurs, le manque d'expérience de l'élaboration de programmes orientés vers les résultats, la persistance des structures parallèles et le volume important des fonds extrabudgétaires qui risque de compromettre l'intégrité des systèmes nationaux eux-mêmes (OCDE, à paraître f).

L'exercice de suivi FTI EPT montre qu'en moyenne, deux unités parallèles sont opérationnelles dans les pays étudiés, tandis que les donateurs déclarent n'utiliser aucune unité parallèle de mise en œuvre dans un quart des pays. Dans certains pays (ex. : Éthiopie, Cambodge), des groupes locaux ont cherché à suivre de près la diminution du nombre d'unités parallèles et à décourager la création de nouvelles unités de ce type en exigeant des justifications lorsque les donateurs prévoyaient de mettre en place de telles structures. La création de nouvelles unités parallèles, ou le maintien de celles qui existent, traduit, au moins partiellement, la préoccupation des donateurs devant la faible capacité d'absorption et de mise en œuvre des pays partenaires. Même s'il est rapporté que les réformes et les initiatives de renforcement des capacités avaient entraîné une réduction du nombre d'unités parallèles, certains donateurs continuent de poser comme condition préalable l'existence d'une unité parallèle, en particulier dans les pays où ils ne sont pas directement présents.

CONSIDÉRATIONS POUR L'AVENIR

- L'intégration dans les budgets nationaux de l'information sur les apports d'aide dépend de l'exhaustivité des données notifiées en la matière par les donateurs aux pays partenaires et de l'exactitude de l'enregistrement des apports d'aide par les pays partenaires. Des règles et des obligations de notification claires dans les pays partenaires, notamment quant aux délais à respecter et à la fréquence de la notification, sont une condition nécessaire pour que les donateurs soient à même de fournir des informations de meilleure qualité et, partant, pour que l'aide soit mieux retranscrite dans les budgets des pays partenaires.
- La faible corrélation qui existe entre la qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés et l'utilisation qu'en font les donateurs, est un problème auquel il importe d'être plus attentif, en particulier dans les pays dotés de systèmes fiables. D'après les données d'observation, l'utilisation accrue de ces systèmes par les donateurs ne dépend plus principalement des améliorations techniques, mais est plutôt dictée par des considérations politiques.

Il conviendrait d'envisager l'adoption de mesures pour faire progresser l'utilisation des systèmes nationaux au fil du temps et contribuer ainsi à les renforcer encore.

- L'utilisation des systèmes de GFP des pays partenaires est souvent assimilée à l'octroi d'un soutien budgétaire général, même si, en aucun cas, il ne s'agit d'une proposition exclusive. L'aide peut être consentie sous une pluralité de formes qui font usage des systèmes nationaux. Davantage d'efforts sont nécessaires pour déterminer comment faire en sorte que l'aide fasse plus pleinement appel aux systèmes de GFP et de passation des marchés selon ses modalités de mise en œuvre, notamment sous forme de projets, et qu'elle soutienne de façon plus globale le renforcement de la gestion du secteur public.
- L'attitude des donateurs à l'égard des risques constitue toujours un frein à une utilisation plus grande des systèmes de GFP et de passation des marchés. La possibilité de mettre en place des mécanismes qui permettent aux pays en développement et aux donateurs d'évaluer ensemble les risques et de collaborer pour les gérer, pourrait être étudiée en vue de progresser dans ce domaine.

- Les effets positifs de l'alignement de l'aide sur les priorités et les systèmes des pays peuvent être amoindris par les apports d'aide et autres sources de financement du développement non conformes à ces priorités et systèmes. Dans cette optique, une attention particulière devrait être prêtée aux nouvelles formes de financement du développement, comme celles qui concernent le changement climatique dont la progression devrait être rapide dans un avenir proche. Le financement climatique que les pays de l'OCDE ont à eux seuls promis d'apporter pour soutenir les pays en développement s'élève actuellement à 30 milliards USD d'ici 2012, avec l'engagement de parvenir à 100 milliards USD par an à l'horizon 2020. Les observations récemment recueillies laissent présager que des difficultés vont se poser dans ce contexte et donnent à penser qu'il y aurait intérêt à mettre à profit les enseignements tirés des efforts d'alignement de l'aide dans d'autres domaines tels que le financement de la santé.

NOTES

1. L'objectif-cible convenu pour l'indicateur 3 était de réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'était pas comptabilisée dans le budget national, pour porter à 85 % au moins la part de ces apports qui est comptabilisée dans le budget. Une réduction de moitié de l'écart par rapport au chiffre de référence de 42 % pour 2005 donnerait un objectif-cible inférieur à 85 %, de sorte que l'on a appliqué l'objectif-cible minimum de 85 %.
2. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ont fourni des données pour l'Enquête de 2011 collectivement au niveau des pays. Les références à l'aide acheminée via le système des Nations Unies dans ce rapport – et les chiffres fournis dans les appendices B et C – renvoient aux activités des institutions, fonds et programmes des Nations Unies participant à l'enquête coordonnée par les équipes pays des Nations Unies correspondantes.
3. Les chiffres tirés de l'examen du CAD-OCDE ne concordent pas nécessairement avec ceux publiés au titre de l'Enquête 2011 en raison de différences dans la couverture des pays partenaires.
4. La coopération technique et l'aide alimentaire étant exclues du champ d'application de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide, les donateurs membres du Comité ne sont pas tenus de délier leurs apports de coopération technique ou d'aide alimentaire aux PMA et aux PPTE. Ces deux formes d'aide sont évidemment couvertes par les statistiques du CAD/SNPC sur le degré de liaison de l'aide, et enregistrées comme liées ou non liées lorsque le degré de liaison est connu, ou classées dans le cas contraire dans la catégorie « Degré de liaison non notifié ».

RÉFÉRENCES

- Banque mondiale (2010), *Country Policy and Institutional Assessments: 2009 Assessment Questionnaire*, Politiques opérationnelles et services aux pays, Banque mondiale, Washington.
- Clay, E., M. Geddes et L. Natali (2009), *Untying Aid: Is it Working? An Evaluation of the Implementation of the Paris Declaration and of the 2001 DAC Recommendation of Untying ODA to the LDCs*, Danish Institute for International Studies, Copenhague.
- Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (2010), *Boosting South-South Cooperation in the Context of Aid Effectiveness: Telling the Story of Partners Involved in More than 110 Cases of South-South and Triangular Cooperation*, Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud, OCDE, Paris.
- EURODAD (2010a), *Targeting Development? Procurement, Tied Aid and the Use of Country Systems in Namibia*, EURODAD.
- EURODAD (2010b), *For whose gain? Procurement, Tied aid and the Use of Country Systems in Ghana*, EURODAD.
- IHP+ Results (2011), *Renforcer la responsabilité pour atteindre les OMD relatifs à la santé – Rapport annuel de la performance 2010*, Responsible Action UK / Re-action! Consulting, Londres/ Johannesburg.
- Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous (à paraître), *EFA FTI 2011 Monitoring Exercise*, Washington.
- Jepma C.J. (1991), *L'aide liée*, OCDE, Paris.
- Jepma C.J. (1994), *International Policy Co-ordination and Untying of Aid*, Brookfield (États-Unis) Avebury.
- Mokoro (2010), *Evolving Practices in Aid Conditionality*, étude demandée par l'Équipe de projet du GT-EFF de l'OCDE sur la conditionnalité.
- OCDE (2006), *L'évaluation environnementale stratégique : Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris.
- OCDE (2009), *Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation des marchés*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010a), *Analyse succincte des rapports des Membres relatifs aux engagements «à effet immédiat» inscrits dans le Programme d'action d'Accra*, document présenté à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, 14-15 avril 2010, OCDE, Paris.
- OCDE (2010b), *Beyond the DAC: The Welcome Role of Other Providers of Technical Co-operation*, Dossier d'actualité de la DCD, mai, OCDE, Paris
- OCDE (2011a), *What are the benefits of using country systems?*, Policy Briefs and literature review, Équipe spéciale Gestion des finances publiques, OCDE, Paris.
- OCDE (2011b), *Mise en œuvre de la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide : Examen 2010-2011*, OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître a), *Supporting Capacity Development in Public Financial Management – a Practitioner's Guide*, Équipe spéciale Gestion des finances publiques, OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître b), *Strengthening Country Procurement Systems: Results and Opportunities*, OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître c), *Strategic Environmental Assessment in Development Practice: A Review of Recent Experience*, OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître d), *Using Country Public Financial Management – A Practitioner's Guide*, Équipe spéciale Gestion des finances publiques, OCDE, Paris.

OCDE (à paraître e), *Has Donors' Behaviour Changed After the Paris Declaration? Insights from DAC Peer Reviews*, OCDE, Paris.

OCDE (à paraître f), *Progress and Challenges in Aid Effectiveness – What Can We Learn from the Health Sector?*, Equipe de projet du GT-EFF sur la santé en tant que secteur de référence, OCDE, Paris.

PEFA (2011), *Monitoring Report 2010: An Analysis of Repeat Assessments Including Changes in PFM Systems Performance Measured by Means of PEFA Indicators*, Rapport final, Secrétariat du PEFA, Banque mondiale, Washington.

de Renzio, P., M. Andrews et Z. Mills (2010), *Evaluation of Donor Support to Public Financial Management (PFM) Reform in Developing Countries: Analytical Study of Quantitative Cross-country Evidence*, Overseas Development Institute, Londres.

Smith, M. J. (2011), *Aid Conditionality – Synthesis of Findings on Current Practices and Good Practices*, étude demandée par l'Équipe de projet du GT-EFF de l'OCDE sur la conditionnalité.

4 HARMONISATION DES PRATIQUES DES DONNEURS

Il est admis dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide que la multiplicité des approches suivies par les donateurs dans le domaine de la fourniture et de la gestion de l'aide peut se traduire par des recouvrements inutiles des efforts et un alourdissement du fardeau pesant sur les pays partenaires contraints de s'adapter à toute une palette de politiques et de procédures. Le Programme d'action d'Accra a marqué une avancée dans la mesure où il a scellé l'engagement des donateurs et des pays en développement à œuvrer ensemble à la réduction de la fragmentation de l'aide au niveau de chaque pays, mais aussi entre les pays en développement. Les donateurs ont-ils progressé sur le front de la collaboration entre eux ? Dans quelle mesure les engagements portant sur l'utilisation de mécanismes communs et sur la coordination de la coopération technique et des missions et travaux d'analyse effectués par les donateurs qui ont été souscrits dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra ont-ils été tenus ? Les donateurs ont-ils engagé un effort pour réduire la fragmentation de l'aide, notamment grâce à l'adoption d'une division du travail appropriée tant au niveau des pays qu'au niveau global ? Le présent chapitre propose des réponses à toutes ces questions établies à partir des résultats de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

L'harmonisation de l'aide suppose que les donateurs s'entendent afin de rationaliser les modalités d'acheminement de l'aide. Dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003) comme dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), il est reconnu que la multiplicité des approches retenues par les donateurs pour la planification, la mise en œuvre et la gestion de la coopération pour le développement risque d'aboutir à des doubles emplois inutiles et alourdit la tâche des gestionnaires de l'aide, confrontés à une multitude de politiques et procédures différentes. Dans la seconde, donateurs et pays partenaires se sont engagés à mettre en place des dispositifs et procédures communs afin de simplifier les modalités d'acheminement de l'aide, et aussi à s'employer ensemble à miser davantage sur la complémentarité dans le cadre de la coopération pour le développement, par exemple en procédant à une division plus efficace du travail au niveau des pays. Dans le Programme d'action d'Accra (2008), donateurs et pays en développement vont encore plus loin, s'engageant à œuvrer ensemble à la réduction de la fragmentation de l'aide, au niveau de chaque pays mais aussi entre les pays en développement.

Si les mesures à prendre pour améliorer l'harmonisation sont principalement centrées sur les modalités de collaboration entre les donateurs, une action des seuls donateurs ne saurait suffire à en assurer la mise en œuvre intégrale. Les pays partenaires se sont engagés à guider les efforts d'harmonisation des donateurs – par exemple, en fournissant des avis sans détour sur les avantages comparatifs de ces derniers. Il existe un lien étroit entre harmonisation, appropriation et alignement. Dans les pays partenaires qui entreprennent comme promis de renforcer leurs systèmes nationaux, le meilleur moyen pour les donateurs d'opérer une harmonisation est d'utiliser ces systèmes nationaux. L'harmonisation peut cependant aussi présenter des avantages même dans des pays où l'appropriation locale est faible et les systèmes nationaux déficients – par exemple dans les États fragiles.

La multiplicité des donateurs et de leurs approches respectives risque d'aboutir à des doubles emplois inutiles et à une gestion de l'aide plus complexe

La coordination des apports de coopération technique est le seul objectif-cible qui ait été atteint, même si seule une légère amélioration est constatée depuis 2005

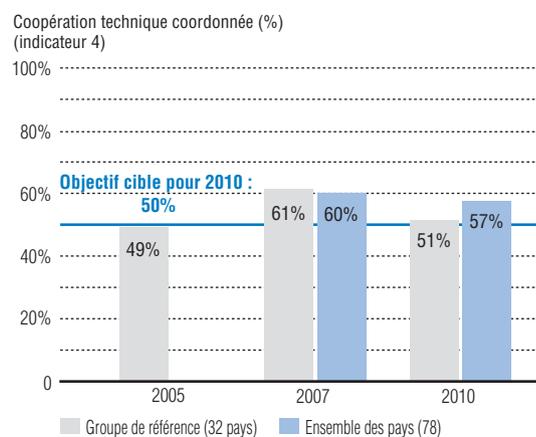
DES PROGRÈS MODÉRÉS DEPUIS ACCRA POUR CE QUI EST DE LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS COMMUNS

Parmi les indicateurs retenus dans la Déclaration de Paris, quatre renvoient à différents aspects de l'instauration de dispositifs communs pour la planification, l'acheminement et la gestion de l'aide. Pour l'un d'entre eux – celui renvoyant à la coordination des apports de coopération technique (indicateur 4) – l'objectif cible a été vite atteint. Les trois autres concernent le recours à des approches fondées sur des programmes (indicateur 9) et la coordination des missions et des travaux d'analyse, respectivement, des donateurs (indicateurs 10a et 10b). Pour ces derniers, les progrès observés vers les objectifs cibles fixés à l'échelle mondiale pour 2010 demeurent limités, ce qui donne à penser que la concrétisation de ces objectifs requiert une intensification des efforts.

■ Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné (indicateur 4)

Le renforcement des capacités est capital pour étayer les efforts déployés par les pays partenaires en vue de promouvoir un développement durable et un recul de la pauvreté. Ces pays font souvent état de problèmes de capacités humaines, institutionnelles et sociétales qui font obstacle à leur développement. Si le renforcement des capacités est pour l'essentiel un processus endogène, la coopération technique est néanmoins un moyen qu'ont trouvé les donateurs pour aider les pays en développement à se doter des capacités dont ils ont besoin pour concevoir et appliquer des politiques propres à induire un développement social et économique durable et équitable. A travers la Déclaration de Paris, les donateurs se sont engagés à la fois à aligner leurs apports de coopération technique sur les priorités des pays partenaires et à utiliser des procédures communes afin de réduire les charges associées à cette aide et d'en relever l'efficacité.

Graphique 4.1. Coopération technique coordonnée 2005-10



L'indicateur 4 relatif au soutien coordonné apporté par les donateurs au renforcement des capacités permet de déterminer le pourcentage des apports de coopération technique qui (i) est aligné sur les priorités en matière de renforcement des capacités affichées par les autorités des pays partenaires, (ii) est soumis au contrôle des autorités compétentes, et (iii) passe par des dispositifs de coordination, lorsqu'il en existe, dès lors que plusieurs donateurs interviennent. Comme le montre le graphique 4.1, l'objectif cible de 50 % fixée pour 2010 était déjà dépassé en 2007. D'après les résultats de l'Enquête 2011, qui couvre un échantillon plus large de 78 pays, 57 % des apports de coopération technique fournis en 2010 peuvent être considérés comme coordonnés. Les observations faites au niveau sectoriel confirment ce constat (IHP+Results, 2011 et FTI-EPT, à paraître). Les progrès constatés peuvent s'expliquer par l'activité des groupes de travail sectoriels, fonctionnant par exemple comme des plateformes de coordination, par l'adoption d'approches sectorielles, par l'alignement des politiques des donateurs sur les plans nationaux d'éducation ou encore par l'utilisation de mécanismes de financement conjoints. Les éléments qualitatifs recueillis grâce à l'enquête donnent à penser qu'un grand nombre de pays ont recours à des approches fondées sur des programmes et à des mécanismes de financement conjoints pour assurer une meilleure coordination de la coopération technique.

L'indicateur 4 fait ressortir des progrès pour ce qui est de l'alignement et de l'harmonisation des apports de coopération technique, mais une certaine prudence s'impose dans l'interprétation de ces résultats. L'indicateur rend en effet compte de l'utilisation qui est faite des dispositifs communs, lorsqu'il en existe, pour la coordination de la coopération technique ; or les appréciations qualitatives donnent à penser qu'il faudrait intensifier les efforts pour mettre en place de tels dispositifs de telle sorte que les donateurs puissent ensuite harmoniser leur soutien. En outre, un indicateur unique des modalités d'acheminement de la coopération technique ne peut fournir qu'une idée limitée de la qualité de cette aide et de la contribution qu'elle apporte au renforcement durable des capacités. La coopération technique n'est qu'un moyen parmi d'autres pour les donateurs de soutenir le renforcement des capacités des pays partenaires. L'harmonisation de cette dernière autour de procédures communes et des priorités nationales est censée favoriser un renforcement efficace des capacités, mais ce n'est qu'un ingrédient du succès.

A l'échelle mondiale, des efforts ont été déployés pour coordonner les apports de coopération technique, par exemple entre le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. ONUSIDA a également pris des mesures pour améliorer la coordination de l'assistance technique émanant des organismes des Nations Unies grâce à une meilleure répartition du travail et à la mise au point de programmes conjoints alignés sur les stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida. Cela dit, le point de vue des pays n'est pas encore systématiquement pris en compte (OCDE, à paraître a).

■ Approches fondées sur des programmes (indicateur 9)

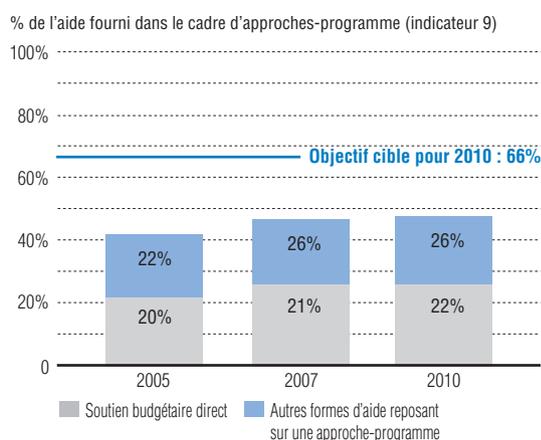
La Déclaration de Paris voit dans l'utilisation d'approches fondées sur des programmes un moyen de faire en sorte que l'aide soit acheminée par des voies qui permettent un usage croissant des systèmes des pays partenaires pour la planification, le financement et le suivi des activités des pouvoirs publics. Les donateurs s'y engagent à acheminer une part grandissante de leur aide dans le cadre d'approches fondées

sur des programmes. Lorsque les donateurs et les pays partenaires ont recours à une approche-programme, ils conviennent généralement que l'aide devra servir à financer des activités à l'intérieur d'un programme défini par les autorités du pays bénéficiaire ou une organisation non gouvernementale. Cela implique de s'appuyer sur un cadre de budgétisation unique, intégrant les ressources d'origine intérieure et celles émanant des donateurs, et de plus en plus sur les systèmes propres du pays ou de l'institution pour la conception du programme, la gestion des dépenses, le suivi et la notification. Les programmes des pays partenaires qui bénéficient de ce type soutien peuvent différer par leur taille et leur nature, et il peut s'agir aussi bien de programmes sectoriels, que de stratégies de développement institutionnel ou de programmes conçus et mis en œuvre par des acteurs non gouvernementaux. Le soutien budgétaire direct est un des moyens qui s'offrent aux donateurs de soutenir une approche-programme, mais il est à noter que l'aide-projet – dès lors que sa conception et sa mise en œuvre répondent aux conditions requises – peut elle aussi apporter une contribution efficace de ce point de vue.

Si l'Enquête 2008 avait fait apparaître quelques progrès au niveau du recours aux approches fondées sur des programmes au cours de la période 2005-07, les résultats de l'Enquête 2011 donnent par contre à penser que les avancées obtenues sur ce plan depuis lors ont été minimales, voire nulles. L'objectif cible global voulant que 66 % de l'aide passe par des approches-programmes n'a pas été atteint, ni pour le groupe de référence de 32 pays ni pour l'échantillon total des 78 pays qui ont participé à l'édition 2011. Seulement 45 % des apports d'aide saisis dans l'Enquête 2011 se sont inscrits dans des approches fondées sur des programmes. Dans l'ensemble des 32 pays qui ont pris part aux éditions 2006 et 2011 de l'enquête, le chiffre relevé s'est accru de cinq points de pourcentage entre 2005 et 2010 (graphique 4.2). Le soutien budgétaire direct – qui ne constitue qu'un des moyens de mettre l'aide au service d'approches-programme – a représenté plus de la moitié de l'ensemble des apports d'aide s'inscrivant dans une approche fondée sur des programmes, et sa part dans le volume global de l'aide consentie aux pays participant à l'enquête n'a pas varié depuis 2005.

La part de l'aide acheminée à travers des approches fondées sur des programmes n'a que légèrement augmenté, passant de 42 % à 48 % entre 2005 et 2010

Graphique 4.2. Proportion de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes
32 pays, 2005-10



L'expérience dans certains secteurs montre que des progrès sont enregistrés lorsqu'il existe des plans plus clairement définis et des partenariats plus solides, et notamment des mécanismes de financement conjoints

Il faut signaler que cette moyenne globale camoufle des larges écarts d'un pays à un autre. Un certain nombre de pays ont en effet mis en place des approches sectorielles par exemple, mettant à profit les avancées répertoriées dans ce domaine en 2008. Les éléments qualitatifs recueillis grâce à l'enquête mettent en évidence la nécessité de continuer à renforcer les stratégies sectorielles pour progresser encore. Certaines parties prenantes ont également fait référence aux contraintes auxquelles les donateurs sont soumis lorsqu'ils acheminent leur aide sous la forme d'un soutien à des approches fondées sur des programmes, que celles-ci soient liées aux réglementations auxquelles ils sont assujettis, et qui les empêchent parfois de recourir à des procédures et des dispositifs conjoints, ou qu'elles soient liées à la crainte d'avoir à supporter des coûts de transaction associés.

Un examen plus approfondi des performances de chaque donneur en ce qui concerne la fourniture d'aide dans le cadre d'approches fondées sur des programmes révèle en outre des écarts entre les organismes donateurs. On observe par exemple que l'aide versée par le Fonds mondial aux pays couverts par l'enquête 2011 transite à hauteur de 72 % par des approches fondées sur des programmes. Selon l'enquête, la part des apports d'aide utilisée pour financer des approches fondées sur des programmes est généralement plus élevée dans le cas des apports notifiés par les donateurs multilatéraux (58 % de l'aide distribuée par les 32 pays du groupe de

référence) que dans celui des apports notifiés par les donateurs bilatéraux (38 %) même si pour la majeure partie des organismes, les chiffres atteints se situent très en deçà de l'objectif global de 66 %. Procéder à une comparaison valable des performances des organismes donateurs demeure un exercice périlleux étant donné que la couverture géographique varie d'un donneur à l'autre.

Les données relatives aux secteurs de la santé et de l'éducation dénotent des progrès variables pour ce qui est du recours à des approches fondées sur des programmes. Des progrès sont enregistrés lorsqu'il existe, dans ces secteurs, des plans plus clairement définis et des partenariats plus solides, et notamment des mécanismes de financement conjoints. D'après l'exercice de suivi de la FTI-EPT (à paraître), 40 % de l'aide au secteur de l'éducation sont passés par des approches-programme. Dans le secteur de la santé (IHP+Results, 2011), 11 des 15 donateurs qui ont participé au processus de suivi de l'IHP+Results ont déclaré avoir atteint l'objectif cible voulant que 66 % des apports d'aide soient acheminés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes dans les 10 pays couverts par l'exercice. Des difficultés n'en subsistent pas moins (encadré 4.1).

Dans le secteur de l'éducation, les donateurs ont fait valoir qu'ils peuvent parfois être retenus de dispenser une aide plus abondante dans le cadre d'approches fondées sur des programmes en raison de contraintes pesant sur la capacité des administrations partenaires de gérer et d'absorber les fonds avec efficacité et efficacité. Parmi les facteurs cités par les donateurs comme jouant à l'encontre de l'harmonisation dans le secteur de la santé, figurent la pression à faire état de résultats et à préserver la redevabilité, la crainte de perdre en influence et en effet démultipliateur, et le manque de souplesse des règles et systèmes. De même, Il serait possible d'améliorer l'intégration des programmes mondiaux au niveau des pays. L'harmonisation constitue un défi pour les programmes mondiaux en raison de leur modèle d'entreprise, et aussi du fait qu'ils n'ont pas de représentation sur le terrain et qu'ils utilisent des systèmes d'évaluation des performances et de notification séparés pour permettre un financement basé sur la performance (OCDE, à paraître a).

Encadré 4.1 Progrès accomplis et problèmes rencontrés pour ce qui est de l'utilisation d'approches sectorielles dans le domaine de la santé

Au début des années 2000, les donateurs ont commencé à mettre au point de nouvelles méthodes de collaboration avec les gouvernements des pays en développement afin d'éviter certains des problèmes qui sapient l'impact de l'aide en faveur de la santé. Ces premières approches sectorielles (SWAp) ont en fait contribué aux objectifs d'harmonisation et d'alignement sous-tendant la Déclaration de Paris. Une approche sectorielle est une approche-programme appliquée au niveau de l'ensemble d'un secteur en vertu de laquelle les financements émanant des donateurs servent à financer une stratégie visant un secteur ou un sous-secteur dans son ensemble et les programmes correspondants mis en œuvre sous l'égide des pouvoirs publics nationaux (OCDE, 2006). Très souvent, le financement d'une SWAp donne lieu à la constitution par les donateurs d'un fonds commun, mais il peut aussi passer par d'autres instruments, notamment le soutien budgétaire ou le financement de projets spécifiques.

Il semblerait que, dans le secteur de la santé, l'application de dispositifs et procédures communs ait gagné du terrain sous l'effet de la multiplication des approches-programme, d'où l'émergence dans de nombreux pays de dispositifs de financement conjoint, de procédures communes de planification, de gestion financière et de passation des marchés, et de mécanismes d'évaluation et de suivi conjoints. D'un examen des SWAp auquel elle a procédé, la Banque mondiale conclut que ce type d'approche contribue à faciliter la coordination des parties prenantes et à renforcer la planification sectorielle au niveau des pays (tel a par exemple été le cas au Bangladesh, au Ghana, en République Kirghize, au Malawi, au Népal et en Tanzanie). Il en résulte un dialogue moins fragmentaire et plus intégré entre les donateurs et les pouvoirs publics, et une coordination plus systématique et mieux structurée entre les donateurs (Vaillancourt, 2009). Au vu de ce qui s'est passé dans certains pays (notamment le Cambodge, le Mali, la Tanzanie et la Zambie), il semblerait en outre que les approches-programme renforcent l'appropriation locale des politiques, stratégies et plans nationaux pour le secteur de la santé et la volonté des responsables locaux d'en assumer la conduite. Des dispositifs de gestion de l'aide sur le terrain du type SWAp améliorent aussi la redevabilité et le contrôle exercé par les citoyens, grâce aux examens de la performance du secteur de la santé réalisés chaque année, associant les OSC et les parlementaires dans certains pays (en Ouganda et en Zambie, par exemple).

Si elles ont permis des avancées significatives au niveau des donateurs désireux de mieux collaborer, les approches sectorielles n'en soulèvent pas moins certains problèmes. Dans certains pays (comme le Mozambique ou la Tanzanie), il apparaît qu'elles impliquent des coûts de transaction pour les donateurs, encore qu'il n'ait été procédé à aucune analyse systématique des coûts de transaction associés aux efforts d'harmonisation et à des modalités spécifiques d'acheminement. Ces coûts sont liés en particulier aux nombreuses réunions nécessaires, avec le temps et les ressources qu'elles absorbent et la perte qui risque d'en résulter au niveau du ciblage stratégique. L'approche sectorielle peut aussi se révéler source de complications, car elle alourdit le dialogue et allonge la négociation et requiert la conduite par les donateurs de missions certes moins fréquentes mais de plus grande envergure et plus approfondies (Vaillancourt, 2009).

Les efforts d'harmonisation sont par ailleurs contrariés par la prépondérance des projets isolés. Même dans des pays où de solides SWAp ont été mises en place, un nombre considérable de projets continuent d'échapper aux procédures communes :

- Au Bangladesh, certains donateurs mettent toujours en œuvre une assistance technique et conduisent toujours des travaux d'analyse sur une base bilatérale.
- Au Malawi, plus d'une vingtaine de donateurs financent encore plus d'une centaine de projets en dehors du cadre de la SWAp.
- Au Mali, sur les 50 donateurs intervenant dans le secteur de la santé, seuls 14 ont signé le pacte relatif au Partenariat international pour la santé appelant à un partenariat plus étroit autour de la stratégie et du plan nationaux pour la santé ; plusieurs donateurs qui recourent au soutien budgétaire financent aussi des projets indépendants.
- Au Mozambique, la moitié seulement des principaux donateurs actifs dans le domaine de la santé participent au Fonds commun pour la santé.

Source : Adapté de OCDE (à paraître a).

Des avancées semblent se profiler grâce à la Health System Strengthening Funding Platform mise en place conjointement par le Fonds mondial, l'Alliance GAVI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé, afin de mieux harmoniser leurs modalités de planification et de financement en dépit des problèmes posés par l'obligation de ne faire aucun exclu, face à la lenteur relative des progrès enregistrés. Un débat est en cours autour de la finalité du dispositif. Certaines parties prenantes estiment qu'il devrait être directement raccordé aux cadres nationaux pour la santé.

Des contraintes institutionnelles et techniques (présence limitée sur le terrain et effectifs restreints, notamment) et une préférence pour d'autres modalités organisationnelles peuvent empêcher les apporteurs de coopération sud-sud de s'associer aux dispositifs de coordination au niveau des pays. Au dire de plusieurs pays, les problèmes de coordination seraient un des principaux obstacles à la coopération triangulaire. Cette dernière peut induire des coûts de transaction élevés en raison du nombre relativement important d'acteurs qui interviennent dans le processus. Parmi les difficultés mentionnées figurent : l'harmonisation des procédures administratives respectives des partenaires, l'allongement des négociations du fait qu'elles impliquent trois parties, la nécessité de s'accorder sur des normes et procédures communes pour le suivi et l'évaluation et un manque de précision dans la répartition des rôles et des responsabilités (Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud, 2011).

Les informations recueillies dans le cadre de l'enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles tendent à indiquer que les donateurs ont déployé quelques efforts pour harmoniser leur soutien autour de cadres de programmation et modalités de financement communs dans les situations de fragilité. C'est ainsi que les dispositifs communs de financement se sont multipliés à l'échelle mondiale ces dernières années dans le domaine de la construction de la paix et du renforcement de l'État afin de favoriser une harmonisation des efforts dans des domaines prioritaires bénéficiant de financements insuffisants (à titre d'exemples, on peut citer le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Fonds de

la Banque mondiale pour la construction de l'État et la restauration de la paix, ainsi que les fonds d'affectation spéciale multi-donneurs en faveur d'un pays comme le Fonds de reconstruction d'Haïti). Cependant, le dialogue avec les parties prenantes orchestré au niveau des pays dans le cadre de l'Enquête 2011 a toutefois mis en évidence le risque que l'harmonisation soit considérée comme une fin en soi. Si la mise en commun des fonds émanant des donateurs peut être source de gains d'efficacité et faire baisser les coûts de transaction, ont été cités des exemples de cas où les dispositifs de mise en commun de fonds contribuent eux-mêmes à la fragmentation de l'aide : c'est ainsi qu'au Sud-Soudan huit fonds communs ont été institués pour aider à la prise en charge d'aspects du redressement qui se chevauchent largement. Certains pays ont aussi appelé l'attention sur l'obstacle à une plus grande harmonisation que représente l'existence à l'échelon local de groupes et dispositifs distincts pour l'aide humanitaire et l'aide au développement, surtout dans les pays où les autorités nationales exercent un leadership limité (comme Haïti ou la Somalie). Plusieurs pays ont également mentionné les difficultés persistantes entravant la coordination liées au nombre élevé d'acteurs concernés dans les différents secteurs, difficultés qui ont conduit à la création de groupes et de mécanismes de coordination séparés au niveau des pays. On peut citer à titre d'exemple l'absence chronique de coordination entre les acteurs de l'aide humanitaire et ceux du développement, en particulier dans des pays (comme Haïti ou la Somalie) où l'administration nationale n'exerce que timidement sa fonction de pilotage.

■ Missions conjointes (indicateur 10a) et travaux analytiques par pays effectués conjointement (indicateur 10b)

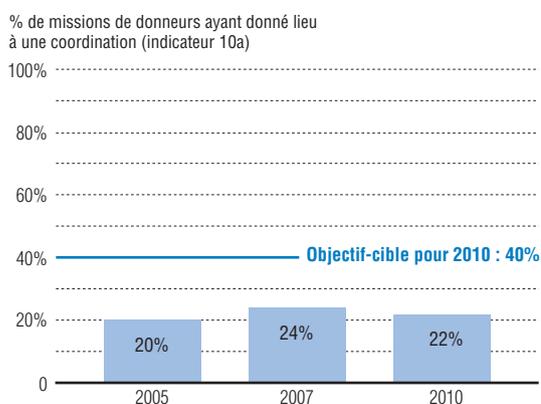
Dans la Déclaration de Paris, les donateurs s'engagent à s'employer ensemble à renforcer la complémentarité et réduire les coûts et charges associés aux doubles emplois au niveau des pays. Il est censé en résulter un allègement de la charge imposée aux pays partenaires, et les donateurs seront en outre ainsi mieux à même d'exploiter leurs efforts respectifs à l'appui du développement et de trouver des éléments sur lesquels baser des approches communes si

nécessaire. Les missions effectuées par des agents des organismes donateurs dans les pays partenaires et les travaux d'analyse entrepris par les donateurs au niveau des pays sont des exemples de domaines dans lesquels la collaboration et la complémentarité pourraient être renforcées. Il a été convenu de mesurer les progrès de ce point de vue au moyen des indicateurs 10a (missions conjointes) et 10b (travaux analytiques par pays effectués conjointement).

Une doléance fréquente des pays partenaires est que les missions et visites des donateurs ponctionnent des ressources déjà limitées, et prennent temps que les fonctionnaires devraient consacrer à des fonctions essentielles d'administration publique. Certains insistent aussi sur le fait que les missions des donateurs devraient être mieux planifiées, et leur date choisie de manière à éviter d'imposer une charge supplémentaire aux autorités des pays partenaires à une période de l'année déjà bien occupée, par exemple au moment de la préparation du budget. Dans l'enquête, on s'est efforcé de déterminer dans quelle mesure les missions des donateurs impliquant un déplacement dans les pays partenaires sont réalisées conjointement (par deux donateurs ou plus ensemble, ou par un donneur pour le compte de plusieurs autres). Encourager les donateurs à effectuer, conjointement ou pour le compte les uns des autres, les missions autour de sujets connexes est un moyen concret de réduire la charge imposée par les missions aux pays partenaires.

Contrairement aux résultats de l'Enquête 2008, qui faisaient apparaître un léger accroissement de la proportion de missions conjointes par rapport à 2005, ceux de l'Enquête 2011 donnent à penser que les progrès dans ce domaine ne se sont pas poursuivis voire, dans certains cas, que la situation s'est dégradée. L'objectif cible global, qui avait été fixé à 40 %, n'a pas été atteint. En 2010, sur le nombre total de missions, 22 % ont donné lieu à une coordination dans le groupe de référence de 32 pays, contre 20 % en 2005 (graphique 4.3). Les pays ayant réussi à accroître la proportion de missions conjointes attribuent souvent cette évolution aux efforts engagés en faveur des approches fondées sur des programmes. Plusieurs parties prenantes ont indiqué qu'il existe encore une marge de manœuvre pour renforcer la contribution des administrations partenaires à une

Graphique 4.3. Missions de donateurs coordonnées (32 pays, 2005-10)



coordination plus poussée des missions, notamment grâce à l'introduction de dispositions en ce sens dans les politiques d'aide. Certains pays par exemple ont jugé utile de prévoir, pendant le processus d'élaboration du budget, des périodes de latence pendant lesquelles le nombre de missions est limité. D'autres ont opté pour un système permettant de garder une trace des missions des donateurs et de faciliter la planification conjointe, même si concrètement, les dispositifs de cette nature ne sont guère utilisés.

Au niveau sectoriel, les résultats sont plus encourageants : 57 % des missions de donateurs ont donné lieu à une coordination et 80 % des travaux d'analyse ont été effectués conjointement dans le secteur de l'éducation (FTI-EPT, à paraître). Dans le contexte des approches fondées sur des programmes, cela pourrait s'expliquer par l'existence de solides plans sectoriels qui fournissent aux donateurs une bonne base pour coordonner leurs efforts pour ce qui est de la programmation et de l'examen des activités et de la réduction des doubles emplois.

Les donateurs effectuent au niveau des pays tout un éventail de travaux d'analyse, ou participent à de tels travaux, dont bon nombre sont essentiels pour mieux appréhender les problèmes de développement, étayer la conception et la mise en œuvre d'une coopération pour le développement de qualité et alimenter le dialogue sur les mesures à prendre. Ces travaux prennent habituellement la forme d'études et de stratégies par pays ou secteur, d'évaluations, de diagnostics ou d'analyses transversales, autour de

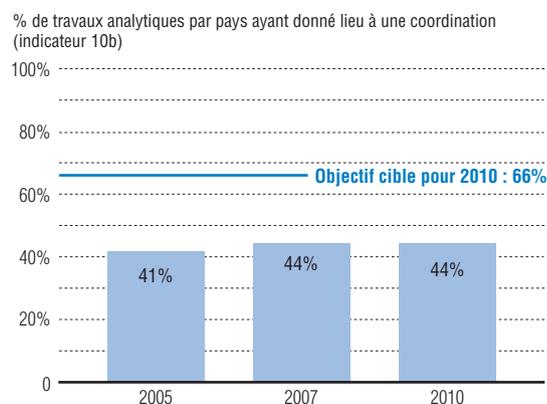
Le manque de progrès accomplis en matière de procédures et de dispositifs communs est illustré par la faible augmentation des missions conjointes et des travaux analytiques communs

la parité homme-femme par exemple. La conduite conjointe, avec d'autres donateurs ou à travers l'apport d'éléments de fond par les autorités du pays partenaire, des travaux d'analyse peut en réduire le coût et contribuer à la convergence des vues.

L'indicateur 10b vise à déterminer la mesure dans laquelle les travaux d'analyse des donateurs sont effectués conjointement. Par travaux effectués conjointement, il faut entendre les travaux réalisés ensemble par deux donateurs ou plus, ou menés par un donneur pour le compte d'un ou plusieurs autres, ou donnant lieu à une implication sur le fond des autorités des pays partenaires. Sur l'ensemble des travaux d'analyse répertoriés dans l'édition 2011 de l'enquête, 43 % ont été entrepris conjointement (44 % dans le groupe de référence de 32 pays). Si cela est un peu plus qu'en 2005, l'objectif cible global, à savoir 66 %, n'est malgré tout pas atteint (graphique 4.4). Nombre de pays ayant pris part à l'enquête ont souligné l'importance que revêt, pour la rationalisation des travaux d'analyse, la naissance d'une dynamique du côté des administrations partenaires. Les groupes de travail sectoriels conjoints réunissant des représentants des donateurs et des partenaires ont souvent été présentés comme un moyen judicieux de faire prévaloir une approche plus cohérente des travaux d'analyse.

La conduite conjointe des travaux d'analyse est particulièrement importante dans le cas des États fragiles où, en vertu des Principes pour l'engagement dans les États fragiles, les donateurs se sont engagés à « prendre le contexte comme point de départ » afin de se forger une vision commune de la démarche stratégique à adopter dans le pays considéré compte tenu des problèmes spécifiques auxquels celui-ci est confronté. Les informations recueillies dans le cadre de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles donnent à penser que, dans nombre de ces pays, les analyses conjointes et le dialogue autour de ces dernières sont trop rares pour permettre une communauté de vues sur les spécificités du contexte local. Les acteurs internationaux s'en trouvent donc moins à même de soutenir l'appropriation locale en articulant leur action autour d'objectifs et de priorités définis d'un commun accord. Dans la plupart des 12 pays qui ont participé à cette enquête, les parties prenantes ont le sentiment que les analyses

Graphique 4.4. Travaux analytiques par pays coordonnés 32 pays, 2005-10



conduites par les donateurs ne sont pas systématiquement menées en partenariat avec d'autres donateurs et les autorités nationales et que le partage de l'information n'est souvent pas de pratique très courante. Dans un de ces pays (la Guinée-Bissau), il a été fait valoir que les donateurs n'exploitaient pas suffisamment les données et les analyses existant au niveau local.

L'Enquête sur la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles met aussi en évidence d'autres obstacles à l'harmonisation des méthodes de travail dans les situations de fragilité. Certains acteurs internationaux ont par exemple du mal à mettre réellement en synergie l'aide et les autres formes de soutien aux États fragiles. Dans ce genre d'environnement, des objectifs de politique étrangère, de sécurité et de développement influent souvent sur l'utilisation qui est faite de l'aide et sur les efforts d'harmonisation d'une manière générale. De nombreux donateurs admettent de plus en plus la nécessité d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, au niveau des services centraux en particulier, mais ce type d'approche met du temps à se matérialiser sur le terrain. Souvent les priorités et objectifs poursuivis par les acteurs internationaux œuvrant dans les domaines de la sécurité, de la diplomatie et du développement ne sont pas les mêmes ou n'ont pas été définis conjointement au niveau du pays, ce qui constitue un frein supplémentaire aux efforts d'harmonisation (cela vaut notamment en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, en Haïti et au Sud-Soudan).

RÉDUCTION DE LA FRAGMENTATION DE L'AIDE AU NIVEAU DES PAYS ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE : DES RÉSULTATS MÉLANGÉS

Dans le Programme d'action d'Accra, donateurs et pays partenaires se sont engagés à « réduire la fragmentation de l'aide en améliorant la complémentarité entre les efforts des donateurs ainsi que la répartition des tâches entre les donateurs, notamment par une meilleure affectation des ressources à l'intérieur de chaque secteur, de chaque pays et entre les pays ». La fragmentation peut nuire considérablement à l'efficacité de la coopération pour le développement : à mesure que s'accroît le nombre de donateurs et d'initiatives dans un pays ou un secteur, il en va de même des risques de doubles emplois, des frais d'administration encourus par les gouvernements des pays partenaires pour la gestion des apports transitant par une multitude de canaux et de projets, et du coût du dialogue, qui doit être entretenu séparément avec de multiples donateurs. D'un autre côté, il faut reconnaître que travailler avec divers donateurs et disposer de plusieurs sources de financement du développement peut présenter des avantages, notamment la possibilité d'intégrer des points de vue hétérogènes dans le dialogue sur les mesures à prendre ou de favoriser l'innovation à travers des projets pilotes et des approches reposant sur des compétences spécifiques.

■ Fragmentation de l'aide à l'intérieur des pays partenaires

Les engagements souscrits à Paris et Accra concernant la complémentarité ne sont assortis d'aucun objectif précis ni d'aucun indicateur de progrès. Il est donc difficile de fournir une appréciation complète des avancées obtenues dans ce domaine. La clé de répartition optimale, qu'il s'agisse des donateurs comme de leurs apports, n'est probablement pas la même partout – les différents pays ont des besoins différents et sont plus ou moins aptes à gérer des portefeuilles d'aide diversifiés. Chaque donateur propose un éventail spécifique d'instruments de financement, de compétences et de modalités de partenariat. C'est en reconnaissance de ce fait que, dans le Programme d'action d'Accra, il est prévu que « les pays en développement animeront la réflexion sur

la définition du rôle optimal que peuvent jouer les donateurs à l'appui des efforts de développement déployés aux niveaux national, régional et sectoriel ».

De récentes analyses montrent que, si le volume de l'aide disponible au niveau des pays s'est accru de 28 % entre 2005 et 2009, on a observé en parallèle une augmentation à la fois du nombre moyen de donateurs intervenant dans chaque pays et de la fragmentation de l'aide entre secteurs au niveau des pays.¹ En 2005, un secteur recevait en moyenne dans un pays partenaire une aide de la part de 7.4 donateurs. En 2009, ce chiffre moyen était passé à 9.6. On constate par ailleurs de grandes différences dans le nombre de donateurs intervenant dans chaque secteur : en 2009, plus de 14 donateurs en moyenne menaient des activités, dans chaque pays partenaire, dans le secteur « gouvernement et société civile », contre 7.5 dans le secteur « distribution d'eau et assainissement ». C'est dans les secteurs de l'éducation, d'une part, et du gouvernement et de la société civile, d'autre part, que la fragmentation s'est le plus accentuée au cours de la période 2005-09.

Une solution, pour contrôler la fragmentation de l'aide, est d'opérer une répartition des tâches entre donateurs au niveau des pays. Les Principes internationaux de bonne pratique pour l'exercice de la division du travail et de la complémentarité sous la conduite des pays ont été finalisés en avril 2009. Ceux-ci insistent sur l'importance d'investir les pays partenaires du rôle directeur pour ce qui est de la détermination des secteurs ou domaines, en nombre limité, sur lesquels chaque donateur doit cibler son soutien car il est en mesure d'y apporter une aide de qualité (OCDE, 2009).

Des initiatives de division du travail au niveau des pays ont été assez lentes à se matérialiser. Il est important d'y voir un processus progressif qui ne peut s'opérer du jour au lendemain sans perturber les activités à l'appui du développement. Les projets et programmes sont en règle générale conçus pour s'étaler sur plusieurs années et il est souvent préférable que les donateurs attendent que les activités soient achevées, ou que des modalités de transition aient été trouvées, pour se retirer d'un secteur et renforcer leur soutien dans d'autres. L'intensité des efforts déployés pour instaurer une division plus efficiente du travail

La fragmentation de l'aide s'aggrave mais un ensemble d'informations concordantes à ce sujet fournit une mesure de l'étendue du problème et de ses causes

varie considérablement d'un pays partenaire et d'un donneur à l'autre, et est influencée par divers facteurs dont les plus fréquemment cités sont le degré d'appropriation et la volonté politique.

- Au Rwanda, les autorités ont pris l'initiative d'inciter les donateurs à recentrer leur soutien sur un nombre plus restreint de secteurs. À cet effet, a été établie une cartographie complète des activités des donateurs et des consultations ont été organisées pour déterminer les points forts et les points faibles respectifs du soutien consenti par les divers donateurs en faveur des différents secteurs. Les autorités rwandaises se sont attachées à prendre le processus en main et ont adopté une démarche relativement pragmatique. Les retombées de cet exercice de répartition des tâches sur la fragmentation de l'aide ne se sont pas encore fait totalement sentir – et ne se ressentiront en fait pas avant la mise en œuvre de la troisième stratégie nationale de développement rwandaise (2013), la transition devant s'étaler, en vertu des dispositions qui ont été prises, sur la période 2010-12.
- Dans certains pays (comme le Cambodge, le Laos, le Pakistan), les pouvoirs publics ont fait savoir qu'ils préféreraient collaborer avec les donateurs pour gérer la diversité et rationaliser les processus de gestion de l'aide grâce à une utilisation plus large des approches fondées sur des programmes plutôt que tenter de réduire le nombre de donateurs intervenant dans chaque secteur ou domaine thématique.
- Côté donateurs, on peut citer l'Initiative accélérée de l'Union européenne (UE) pour la division du travail en vertu de laquelle, depuis 2008, dans une trentaine de pays partenaires, 14 États membres de l'UE et les institutions de l'UE se concertent sur le terrain pour arrêter leurs décisions de programmation en s'appuyant sur le Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement, adopté en 2007. Il est encore trop tôt pour dire quelle sera l'efficacité de ces efforts.

Afin de remédier à certains des problèmes associés à la fragmentation de l'aide, certains donateurs ont exploré la possibilité de conclure des accords déléguant la responsabilité d'un programme visant un secteur ou un pays à un autre donneur (OECD, à paraître b). Dans ce cas de figure, le donneur en question n'a plus à entretenir de relations bilatérales avec le pays partenaire. Les pays où existe une longue tradition de collaboration avec d'autres donateurs sont les plus actifs de ce point de vue (notamment les membres du Groupe « Nordic Plus » ou l'Australie, dont l'aide aux Îles Cook s'intègre dans un programme coordonné unique géré par la Nouvelle-Zélande). Plusieurs membres du CAD de l'OCDE ont dû modifier leur législation pour autoriser ce type d'accord de coopération déléguée, à commencer par la Commission européenne.

■ Fragmentation de l'aide à l'échelle internationale et division du travail

Si les problèmes que soulève, pour les pays partenaires, la gestion de relations d'aide avec un nombre croissant de donateurs peuvent être, dans une certaine mesure, atténués par le genre d'initiatives évoqué ci-dessus, les pratiques contradictoires des donateurs sur le terrain n'en risquent toujours pas moins d'imposer une charge aux pays partenaires (Knack et Rahman, 2007). Une rationalisation du nombre et de l'intensité des relations avec des pays partenaires que chaque donneur entretient à l'échelle mondiale pourrait être source de gains d'efficacité. Lorsque les donateurs choisissent d'apporter une aide à un pays, ils ne s'occupent généralement pas de savoir si d'autres donateurs interviennent déjà dans ce pays. De ce fait, les pays partenaires doivent souvent traiter avec un grand nombre de donateurs dont chacun apporte un volume d'aide relativement faible. Cette fragmentation à l'échelle internationale induit un coût, non seulement pour les pays partenaires mais aussi pour les donateurs – les frais de fonctionnement associés à la préparation, la négociation, l'exécution et le suivi de programmes d'aide dans de nombreux pays partenaires peuvent être importants, et absorbent une large part de la dotation allouée à chacun de ces pays.

Tableau 4.1 Taux de fragmentation de l'aide par groupe de revenu

	Nombre de pays	Nombre de relations d'aide importantes	Nombre de relations d'aide non significatives	Nombre total de relations d'aide	Taux de fragmentation de l'aide		
		a 2009	b 2009	a+b 2009	Pour information 2004	2008	b/(a+b) 2009
Pays à faible revenu	61	985	557	1 542	33	34	36
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	48	590	531	1 121	46	46	47
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	43	390	204	594	33	35	34
<i>Total</i>	<i>152</i>	<i>1 965</i>	<i>1 292</i>	<i>3 257</i>	<i>38</i>	<i>38</i>	<i>40</i>

Source: OCDE (à paraître c)

Dans le Programme d'action d'Accra, donateurs et pays en développement s'engagent à œuvrer ensemble à une répartition plus efficiente des ressources entre pays et, en particulier, à instaurer « un dialogue sur la répartition des tâches entre les pays d'ici 2009 ». Un dialogue d'ordre de technique rassemblant donateurs et pays partenaires a été instauré sous les auspices du Comité d'aide au développement de l'OCDE et de son Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, qui s'appuie sur les travaux en cours à l'OCDE concernant la répartition et la fragmentation de l'aide. Aucun dialogue politique d'envergure internationale n'a toutefois encore été engagé sur cette importante question.

Il semble que la fragmentation de l'aide s'accroisse globalement (OCDE, à paraître c). En 2009, on comptait près de 4 000 relations d'aide (relations donneur-pays partenaire) à l'échelle mondiale, uniquement pour l'aide émanant des membres du CAD/OCDE et des 22 principales organisations multilatérales. La moitié de ces relations couvraient tout juste 5 % du volume global de l'aide. Chaque donneur apporte en moyenne une aide à 68 pays partenaires et chaque pays partenaire reçoit en moyenne une aide de pas moins de 20 donateurs, abstraction faite des donateurs non membres du CAD et des quelque 246 organisations multilatérales pour lesquelles on ne dispose pas de données.

Une méthode pour apprécier le degré de fragmentation de l'aide – et commencer à déterminer les gains d'efficacité possibles – consiste à étudier la « signification » de la relation entre chaque apporteur d'aide et chaque bénéficiaire, telle qu'elle est mesurée par, à la fois, la part de l'aide à ce pays partenaire émanant de ce donneur et la part de ce pays partenaire dans l'aide totale consentie par ce donneur. Globalement, le tiers des relations d'aide sont « non significatives » en termes financiers (OCDE, à paraître c).

Une analyse des données sur la signification des relations d'aide au regard du volume de l'aide met par ailleurs en évidence des différences marquées entre régions. Le graphique 4.1 fait apparaître que la fragmentation de l'aide s'est accentuée depuis 2005 dans les pays à faible revenu, ce qui risque de poser des problèmes particulièrement graves étant donné la capacité limitée de nombre de ces derniers de gérer des relations d'aide fragmentées. La fragmentation demeure aussi particulièrement marquée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, encore que certains signes tendent à indiquer que la situation est en train de changer, les donateurs bilatéraux notamment s'appropriant à mettre un terme à leurs activités d'aide bilatérale dans certains de ces pays (Arménie, Azerbaïdjan, République du Congo, Géorgie, Inde, Indonésie, Moldova, Mongolie et Nicaragua, par exemple).

Dans le Programme d'action d'Accra, donateurs et pays bénéficiaires ont promis non seulement de réduire la fragmentation de l'aide, mais aussi d'« engager une réflexion sur la situation des pays recevant des apports d'aide d'un niveau insuffisant. ». Il n'existe pas de définition unique, reconnue par tous, de ce qu'est un niveau d'aide insuffisant et les travaux d'analyse visant à répertorier les « orphelins de donateurs » se poursuivent. Aucun consensus n'a encore été trouvé sur ce qu'est un orphelin de donateurs. D'après une étude récente, les deux tiers des pays à faible revenu recevraient une aide insuffisante sur la base d'un ensemble de critères qui commencent à se dessiner. Sur ce total, la moitié environ sont des pays considérés comme en situation de fragilité ou affectés par un conflit (OCDE, à paraître d).

CONSIDÉRATIONS POUR L'AVENIR

- Les efforts déployés par les donateurs pour alléger la charge imposée par la gestion de l'aide aux pays partenaires n'ont, pour l'essentiel, pas eu de grandes retombées à ce jour. Il serait temps de faire le point et de s'interroger sur les changements qui, dans les faits, revêtent le plus d'importance dans l'optique du développement, et peuvent influencer sur les problèmes sous-jacents dans le respect des besoins et priorités de chaque pays partenaire.
- Face au nombre croissant et à la diversité grandissante des acteurs intervenant dans la coopération pour le développement, il importe de déterminer comment inciter, ce qui est indispensable, tous les donateurs – y compris les donateurs émergents – à mieux collaborer sur le terrain et à faire en sorte que les engagements souscrits dans le domaine de l'harmonisation se traduisent par des changements de comportement.
- L'appropriation et la conduite des opérations par les pays sont des conditions essentielles, d'ailleurs inscrites dans les engagements souscrits par les donateurs, à une division efficace du travail sur le terrain. Cela nécessite un soutien indéfectible du pouvoir politique et une certaine institutionnalisation. L'existence de normes, codes et orientations internationaux est importante, mais la répartition des tâches pourrait être mieux adaptée au contexte particulier de chaque pays partenaire – y compris au moyen de stratégies conjointes mises en œuvre par des donateurs ayant la volonté politique de travailler ensemble – et intégrée avec d'autres aspects du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, comme la transparence et la prévisibilité.
- Les efforts visant à réduire la fragmentation de l'aide à l'échelle internationale sont jusqu'à présent restés limités. Les éléments d'information qui commencent à se rassembler sur le sujet – et une prise de conscience du coût de l'inaction pour les donateurs – pourraient fournir un bon point de départ pour alimenter un dialogue politique, chez les donateurs et entre eux, sur les moyens de rehausser l'efficacité des décisions relatives à la répartition de l'aide entre pays. Dans ce cadre, il conviendrait aussi d'aborder la question des « pays recevant des apports d'aide d'un niveau insuffisant ».

NOTES

1. Le chiffre de l'accroissement du volume de l'aide renvoie à l'aide programmable par pays (APP), agrégat servant à mesurer la contribution apportée par les donateurs aux programmes de développement mis en œuvre dans les pays partenaires. Ces constats, qui ressortent des travaux du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (OCDE, 2011a ; 2011b), reposent sur des données de l'OCDE ventilées par secteur sur la base des définitions utilisées par le CAD. Les calculs ont été ajustés pour couvrir un plus grand nombre de donateurs et de pays bénéficiaires. Il n'y est en revanche pas tenu compte de la coopération sud-sud, ni de l'aide émanant des fondations privées et des ONG.

RÉFÉRENCES

Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous (à paraître), *Exercice de suivi de l'initiative FTI-EPT de 2011*, Washington DC.

IHP+Results (2011), *Renforcer la responsabilité pour atteindre les objectifs relatifs à la santé – Rapport annuel de la performance 2010*, Responsible Action UK / Re-action! Consulting, Londres / Johannesburg.

Knack, S. and A. Rahman (2007), “Donor fragmentation and bureaucratic quality in aid recipients”, *Journal of Development Economics*, 83:1, pp. 176-197.

OCDE (2006), *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité -- Volume 2 : Le soutien budgétaire, les approches sectorielles et le développement des capacités en matière de gestion des finances publiques*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris,

OCDE (2009), *Principes internationaux de bonne pratique pour l'exercice de la division du travail et de la complémentarité sous la conduite des pays*, Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, OCDE, Paris.

OCDE (2011a), *Evidence on Trends in Fragmentation and Proliferation, and Implementation and Results of Division of Labour Processes: Key Messages for HLF-4 and Beyond*, document de travail, Équipe de projet du GT-EFF sur la division du travail et la complémentarité, OCDE, Paris.

OCDE (2011b) *Trends of In-country Aid Fragmentation and Donor Proliferation. An Analysis of Challenges in Aid Allocation Patterns Between 2005 and 2009*, projet de rapport de l'Équipe de projet du GT-EFF sur la division du travail et la complémentarité, OCDE, Paris.

OCDE (à paraître a), *Progress and Challenges in Aid Effectiveness – What Can we learn from the Health Sector?*, Équipe de projet du GT-EFF sur la santé en tant que secteur de référence, OCDE, Paris

OCDE (à paraître b), *Has Donors' Behaviour Changed after the Paris Declaration? Insights from DAC Peer Reviews*, OCDE, Paris.

OCDE (à paraître c), *2010 Report on Division of Labour: Addressing Cross-Country Fragmentation and Aid Orphans*, OCDE, Paris.

OCDE (à paraître d), *Les orphelins de donateurs : Une responsabilité collective ? Mieux repérer et mieux suivre les pays recevant un niveau d'aide insuffisant*, OCDE, Paris.

Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (2010), *Boosting South-South Cooperation in the Context of Aid Effectiveness: Telling the Story of Partners Involved in More than 110 cases of South-South and Triangular cooperation*, Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (SSC), OCDE, Paris.

Vaillancourt, D. (2009), *Do Health Sector-wide Approaches Achieve Results? Emerging Evidence and Lessons from Six Countries*, IEG (Groupe indépendant d'évaluation), Banque mondiale, Washington D.C.

PRÉVISIBILITÉ ET TRANSPARENCE DE L'AIDE

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a souligné l'importance de la prévisibilité et de la transparence dans les relations liées à l'aide. Le Programme d'action d'Accra a pour sa part insisté une nouvelle fois sur la nécessité d'améliorer les performances dans ces deux domaines fondamentaux. Dans quelle mesure l'aide est-elle prévisible ? Les engagements visant à améliorer la prévisibilité de l'aide à court et moyen terme ont-ils été tenus ? Ceux portant sur la transparence – et notamment sur la conditionnalité de l'aide – ont-ils été mis en œuvre ? Les pays développés et en développement s'attaquent-ils au problème de la corruption ? Le présent chapitre apporte des réponses à ces questions en passant en revue les données concrètes et en s'appuyant sur les conclusions de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

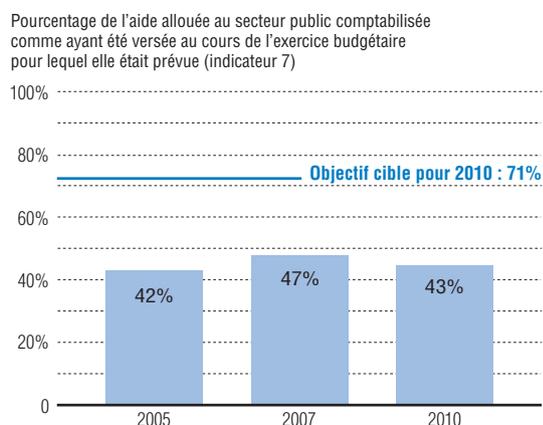
La transparence et la prévisibilité de l'aide ont des conséquences importantes sur la mise en œuvre des programmes de développement dans les pays partenaires, ainsi que sur les résultats auxquels ces programmes contribuent. La Déclaration de Paris reconnaît que la prévisibilité est une caractéristique majeure d'une aide efficace, et engage les donateurs à inscrire leur aide dans un cadre pluriannuel et à la verser en respectant les échéances convenues. Le Programme d'action d'Accra, en vertu duquel les donateurs s'engagent à prendre, de façon prioritaire, des mesures visant à améliorer la communication d'informations sur les apports d'aide au niveau national pour faciliter la planification à moyen terme, témoigne d'un renforcement de cette exigence. Il a également mis en évidence la nécessité d'améliorer la transparence relative à la conditionnalité de l'aide, et le besoin de poursuivre les efforts, tant du côté des donateurs que de celui des pays partenaires, en vue de renforcer la reddition de comptes, et notamment de fournir des informations actualisées et de lutter contre la corruption.

Les donateurs se sont engagés à améliorer la disponibilité des informations sur les flux d'aide afin de soutenir les efforts de planification à moyen terme et d'accroître la transparence autour des conditions relatives à l'aide

L'AIDE EST RELATIVEMENT PRÉVISIBLE À COURT TERME, MAIS LE MOYEN TERME CONTINUE DE POSER PROBLÈME

L'aide est qualifiée de prévisible lorsque les pays partenaires peuvent tabler avec certitude sur les montants qui vont leur être versés, et sur le calendrier de ces versements. L'absence de prévisibilité a un coût : même si les spécialistes de l'aide demeurent divisés quant à ses répercussions, la variabilité des apports d'aide pourrait, selon une évaluation, représenter une perte sèche dont le montant s'élèverait entre 10 % et 20 % de l'aide-pays programmable des donateurs de l'Union européenne (UE) pour ces dernières années (Kharas, 2008). Si l'on se fie à cette estimation, les pertes concernant les donateurs de l'UE à eux seuls se situeraient entre 2.3 et 4.6 milliards EUR par an (Carlsson *et al.*, 2009).

Graphique 5.1 Prévisibilité annuelle de l'aide (32 pays, 2005-10)



Une comptabilisation de l'aide plus précise et complète dans les budgets et comptes publics des pays partenaires s'est avérée être un plus grand défi que prévu

■ Prévisibilité annuelle (indicateur 7)

Pour les pays qui dépendent de l'aide, les fluctuations des apports d'aide en cours d'année peuvent avoir des effets dévastateurs sur la capacité des autorités de mettre en œuvre leur stratégie de développement. Dans la Déclaration de Paris, les donateurs ont annoncé leur intention d'améliorer la prévisibilité de leur aide afin d'alléger la charge que celle-ci représente pour les pays partenaires et d'accroître son efficacité. Dans le Programme d'action d'Accra, les donateurs se sont engagés, « désormais », à communiquer « des informations complètes et à jour sur les engagements annuels et les versements réellement effectués ».

L'indicateur 7 évalue la mesure dans laquelle l'aide a été versée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue. Comme le montre le graphique 5.1, l'objectif fixé pour 2010 (à savoir, réduire de moitié la proportion de l'aide *non* versée au cours de l'exercice budgétaire) n'a pas été atteint, même si l'enquête de 2008 semblait indiquer certains progrès. Pour les 32 pays qui ont participé aux enquêtes de 2006 et 2011, aucun progrès n'a été constaté au regard de cet indicateur au cours de la période 2005-10. En moyenne, 43 % de l'aide en direction de ces pays a été versée au cours de l'année pour laquelle elle était prévue, et a été comptabilisée en tant que telle par les gouvernements partenaires. Lorsque l'on prend en compte la totalité des 78 pays ayant participé à l'Enquête de 2011, cette proportion tombe à 37 %.

Il convient toutefois de faire preuve de circonspection dans l'interprétation de ces résultats. L'indicateur 7 peut en effet se révéler difficile à décrypter, et ce, pour différentes raisons. Premièrement, la valeur totale de l'indicateur ne signifie pas forcément que seuls 37 % de l'aide à ces pays a été versée au cours de l'année pour laquelle elle était prévue et comptabilisée comme telle dans la comptabilité des gouvernements partenaires. Les donateurs n'ont pas procédé à des versements inférieurs à leurs prévisions dans tous les cas – dans les cas individuels où un donneur verse davantage que les montants prévus, le ratio utilisé dans l'indicateur 7 est inversé, de manière à éviter que l'« excédent » ou le « déficit » de versements des différents donateurs ne s'annulent entre eux. Cette méthode de calcul de l'indicateur 7 part du principe que les versements excédentaires (lorsque les versements des donateurs excèdent leurs prévisions) peuvent être aussi déstabilisants que le manque de versements (lorsque les versements des donateurs sont inférieurs aux prévisions) car ils nuisent à l'efficacité de la planification, de l'établissement du budget et de son exécution par les gouvernements partenaires. Si 67 % de l'aide allouée au secteur public a été versée comme prévue en 2010, et a été comptabilisée comme telle (voire la moyenne globale pondérée au tableau A.7 de l'annexe A), la valeur de l'indicateur 7 (soit 37 %) représente la performance moyenne des donateurs dans un pays partenaire moyen – et brosse un tableau plus précis des efforts déployés par chaque pays pour améliorer la prévisibilité.

Deuxièmement, l'indicateur 7 mesure les versements d'aide comptabilisés *par les gouvernements partenaires* à la fin de l'année, par rapport à l'aide que *les donateurs* avaient prévu de verser au début de cette même année. Par conséquent, les performances dont il assure le suivi ne dépendent pas uniquement de la mesure dans laquelle les donateurs versent leur aide conformément à leurs prévisions, mais également de celle dans laquelle les autorités des pays partenaires font figurer ces versements dans leurs comptes nationaux. Les donateurs dans leur ensemble ont déclaré avoir versé 98 % du volume de l'aide qu'ils avaient prévue une année auparavant. Si cette uniformité de façade masque les nombreux versements excédentaires ou non concrétisés au niveau des donateurs, seuls 13 des 78 pays partenaires ayant participé à

Tableau 5.1 Fiabilité des estimations des donateurs quant à leurs versements d'aide futurs
Aide-pays programmable (APP)

	Prévisibilité à un an (prévisions faites début 2010)	Prévisibilité à deux ans (prévisions faites début 2009)	Prévisibilité à trois ans (prévisions faites début 2008)
Ensemble des donateurs	95%	93%	98%
Pays membres du CAD	100%	88%	90%
Organismes multilatéraux	91%	97%	105%

Source : OCDE (2011a).

L'Enquête 2011 affichaient des écarts supérieurs à 25 % entre leurs versements d'aide et l'aide prévue collectivement par les donateurs¹. Les données provenant des 32 pays ayant participé aux enquêtes de 2006 et 2011 donnent à penser que la proportion de l'aide versée par les donateurs et enregistrée dans les comptes des gouvernements partenaires est inférieure à celle comptabilisée en 2005 (68 % de l'aide allouée par les donateurs au secteur public était enregistrée dans la comptabilité des gouvernements partenaires en 2010, contre 76 % en 2005).

Pour résumer, les données de l'enquête montrent que si les donateurs respectent globalement leurs engagements pris en début d'année en matière de versements, les pays partenaires, pour leur part, négligent parfois de saisir dans leurs systèmes les informations relatives à ces versements. Cette situation peut être due au fait que les donateurs ne fournissent pas assez d'informations sur leurs versements, ou à la volonté des gouvernements partenaires de ne pas faire figurer certains apports d'aide dans leur comptabilité (raisons que l'on peut rapprocher de celles qui expliquent pourquoi les budgets des pays partenaires ne prennent pas toujours en compte la totalité de l'aide prévue – voir l'indicateur 3 relatif à l'alignement des apports d'aide sur les priorités nationales, chapitre 3). Elle risque d'avoir des conséquences néfastes sur la gestion financière des gouvernements et sur leur capacité de rendre compte de manière efficace des apports d'aide auprès des acteurs nationaux. Le renforcement des liens entre les versements des donateurs et les processus comptables des pays partenaires relève de la responsabilité des donateurs et des gouvernements partenaires.

■ Prévisibilité à moyen terme

Selon la Déclaration de Paris, les donateurs s'engagent à fournir une liste indicative fiable d'engagements qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel, et à verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible, de manière à accroître le recours aux systèmes de planification des pays partenaires et à créer un environnement favorable à l'investissement public et privé. Le Programme d'action d'Accra précise pour sa part que « désormais, les donateurs fourniront régulièrement [...] des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans [et] s'efforceront de lever toute contrainte empêchant de communiquer ces informations. En outre, le Programme précise que les donateurs et les pays bénéficiaires « étudieront ensemble au niveau international les moyens d'améliorer encore la prévisibilité de l'aide à moyen terme, y compris en mettant au point des instruments permettant de la mesurer ».

Il n'est possible que depuis peu d'évaluer la prévisibilité de l'aide à moyen terme, et ce, grâce à la mise à disposition par les donateurs du CAD/OCDE depuis 2007, d'informations recueillies par le biais d'enquêtes prospectives sur les dépenses. Ces informations donnent pour la première fois la possibilité d'évaluer de manière systématique les indications fournies par les donateurs quant à leurs futures dotations, ainsi que leurs versements réels pour les mêmes années. Ces enquêtes sont menées auprès de la totalité des donateurs du CAD et de 24 organismes multilatéraux (OCDE, 2011a). Le tableau 5.1 montre la proportion de l'aide versée en 2010, en tant que pourcentage (i) des prévisions annoncées en 2010,

Encadré 5.1 Améliorer la prévisibilité : les cadres pluriannuels des donateurs à l'échelon national

Une enquête récemment menée auprès de dix donateurs permet de dire que la plupart d'entre eux sont désormais dotés, à l'échelon national, d'un cadre pluriannuel sous une forme ou une autre, qui comporte des engagements financiers ou du moins des données chiffrées fournies à titre indicatif (Mokoro, 2011). Certains donateurs (tels que l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la Nouvelle-Zélande et la Suisse) indiquent des limites de dépenses roulantes à un horizon de trois ou quatre ans, qui sont mises à jour tous les ans. D'autres donnent des indications sur un plan non continu (comme la Belgique, la Banque mondiale et la Commission européenne). S'agissant des donateurs multilatéraux, ces plans sont généralement limités à la durée des cycles de reconstitution (qui peut aller jusqu'à six ans dans le cas du Fonds européen de développement). Les engagements concernant les financements de programmes et de projets spécifiques bénéficient souvent d'une visibilité à plus long terme.

Il ressort des examens par les pairs du CAD (OCDE, à paraître) que certains pays mettent en œuvre des cadres à plus long terme :

- L'Australie a pris des engagements décennaux dans le cadre du financement de deux programmes au Vanuatu.
- La Belgique s'est engagée à maintenir son aide dans les mêmes secteurs dans chacun de ses pays partenaires au cours de trois prochains cycles indicatifs de programmes (soit 12 ans).
- La Nouvelle-Zélande a adopté des cadres d'établissement des programmes sur cinq à dix ans avec ses pays partenaires, et donne une visibilité de trois ans à ses versements.
- Le Royaume-Uni a recours à des accords décennaux intitulés « Development Partnership Arrangements » avec certains de ses pays partenaires, dans lesquels il précise, à titre indicatif, les volumes d'aide qu'il entend verser au cours de cette période.

Source: adapté de OCDE (à paraître a)

(ii) des prévisions annoncées en 2009 et (iii) des prévisions annoncées en 2008. Il permet d'évaluer la capacité des donateurs de fournir une aide prévisible à un, deux et trois ans, et de comparer la façon dont les montants prévus sont revus au fil du temps.

D'après les données de l'OCDE, la prévisibilité totale à un an pour l'ensemble des donateurs était d'en moyenne 104 % pour 2008², 103 % pour 2009 et 95 % pour 2010 ; la prévisibilité à deux ans était de 108 % pour 2009 et de 93 % pour 2010 ; la prévisibilité à trois ans atteignait pour sa part 98 % pour 2010. Ces chiffres démontrent la fiabilité globale des prévisions des donateurs concernant leurs futures dépenses d'aide : les informations recueillies à l'avance sur les montants totaux de l'aide à venir permettent de prévoir de manière relativement précise les versements réels. Ces moyennes masquent toutefois des écarts considérables. La capacité de prévoir les futurs volumes d'aide varie fortement d'un donneur à l'autre. Dans certains cas, seule la moitié des montants programmés initialement a été réellement versée. Les montants versés par les organismes multilatéraux en 2009 étaient supérieurs aux prévisions, principalement en raison de la concentration en début d'année de versements supplémentaires destinés à aider les pays à faire face à la crise financière.

Du côté des pays partenaires, l'importance des écarts varie également en fonction des donateurs présents sur le terrain. Pour certains pays (comme l'Indonésie ou la Tanzanie), les volumes d'aide versés étaient globalement conformes à ceux annoncés jusqu'à trois années auparavant. Pour d'autres, les versements peuvent atteindre jusqu'à deux fois les montants initialement prévus par les donateurs (tel est le cas au Nigéria et en République centrafricaine), ou au contraire ne s'élever qu'à la moitié des prévisions indiquées trois ans plus tôt (comme en Angola ou au Salvador, par exemple).

Par ailleurs, les informations recueillies dans le cadre des enquêtes du CAD sur les plans de dépenses indicatifs des donateurs ne présentent que peu d'intérêt pour les pays partenaires, du fait que les donateurs peuvent demander que leurs prévisions d'aide en direction de certains pays restent confidentielles. Au Ghana et au Rwanda, un projet pilote actuellement en cours a pour objectif de déterminer si la transmission de ces informations aux gouvernements des pays partenaires faciliterait la planification et les processus de gestion de l'aide. Les premiers retours d'informations en provenance du Rwanda semblent

Renforcer la prévisibilité de l'aide requiert que la plupart des donateurs réduisent les contraintes structurelles de leur propres systèmes budgétaires et de planification afin de pouvoir fournir des indications fiables sur leurs prévisions de dépenses

indiquer que la divulgation de la totalité des données recueillies par l'OCDE pourrait en effet être utile à l'avenir aux gouvernements partenaires (Ministère des Finances et de la Planification économique et OCDE, 2011).

Les données recueillies en 2011 par le biais de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement dans les États fragiles révèlent que bien que les donateurs aient pour la plupart établi des plans sur trois à cinq ans, ils n'engagent que rarement leurs prévisions au-delà d'un an. Ce manque de prévisibilité nuit à un établissement efficace des priorités et à la mise en adéquation des besoins et des ressources, dans des environnements où un engagement prévisible sur un plus long terme peut être crucial.

En dépit de l'émergence de quelques bonnes pratiques en matière d'amélioration de la prévisibilité pluriannuelle (encadré 5.1), de nombreux donateurs bilatéraux continuent de se heurter aux limites contraignantes de systèmes budgétaires annuels et ne disposent d'aucun dispositif interne d'établissement des programmes sur une base pluriannuelle, ce qui explique les écarts considérables, entre eux, en termes de niveau de détail et de fiabilité des informations relatives aux dépenses futures. Aucun donateur bilatéral ne s'est employé à élaborer une définition pratique du concept de prévisibilité, ni n'a mis en place de stratégie ou de politique destinée à l'améliorer. En outre, les pays partenaires ne reçoivent pas forcément les informations au moment opportun ou sous la forme la plus adaptée (Mokoro, 2011).

Des données recueillies auprès de six pays partenaires, il ressort que la fiabilité des prévisions relatives aux versements est tributaire à la fois des donateurs et des bénéficiaires (Mokoro, 2011 ; Hedger *et al.*, 2010), qui sont tous également soumis aux changements de cap négociés aux échelons nationaux, aux modifications et aux retards des processus administratifs et de passation des contrats, à la rotation du personnel et à la complexité fréquente des dispositifs de coordination entre les donateurs. Si aucune modalité d'aide ne fait l'unanimité en termes de prévisibilité, des éléments tendent à prouver que le soutien budgétaire sectoriel pourrait être plus prévisible que le soutien budgétaire global (du fait que sa pérennité est moins suspendue au contexte politique).

Enfin, il ressort que la prévisibilité et la flexibilité ne sont pas incompatibles, de même que la prévisibilité et certains types de conditions – pour autant qu'elles soient adaptées et transparentes.

Pour conclure, il semblerait que la prévisibilité à moyen terme pose davantage de problèmes que la prévisibilité annuelle. Ce constat est particulièrement vrai dans le cas des donateurs bilatéraux qui font face à des contraintes structurelles. Si la plupart des donateurs fournissent des projections globales de leurs apports d'aide relativement fiables et mettent à la disposition de la majorité de leurs pays partenaires des cadres indicatifs pluriannuels, la communauté de l'aide n'est toujours pas capable d'annoncer de manière fiable et individuelle ses prévisions d'aide sur trois à cinq ans à la majorité des pays bénéficiaires.

LES EFFORTS VISANT À DIVULGUER LA TOTALITÉ DES CONDITIONS LIÉES AUX VERSEMENTS D'AIDE

En plus de veiller en collaboration à l'alignement des conditions liées aux versements d'aide sur les priorités des pays partenaires (chapitre 3), les donateurs et les pays partenaires se sont engagés – dans le cadre du Programme d'action d'Accra – à publier désormais « régulièrement toutes les conditions intéressant les versements ».

Les données dans ce domaine, bien que limitées, semblent indiquer une certaine amélioration parmi les donateurs, pour ce qui est de l'adoption d'une approche transparente en matière de conditionnalité. Au niveau des pays partenaires, elles tendent à démontrer que les donateurs rendent de plus en plus souvent publiques leurs conditions, et que les initiatives destinées à améliorer la transparence de l'aide comportent la divulgation d'informations sur la conditionnalité. Les pays partenaires considèrent les engagements en faveur de la conditionnalité, tels qu'ils existent à l'heure actuelle, comme adaptés et suffisants, tout en reconnaissant que leur mise en œuvre doit être améliorée (Smith, 2011). De nombreux donateurs indiquent qu'ils rendent leurs conditions publiques sur leur site Internet, ou dans des documents tels que des accords bilatéraux, des programmes-pays, des protocoles d'accord et/ou des matrices qui encadrent le dialogue et les

négociations sur le soutien budgétaire. La plupart des donateurs reconnaissent en même temps la nécessité d'améliorer la cohérence et les normes régissant la publication de ces informations. Certains d'entre eux (comme l'Allemagne ou les institutions européennes) avancent que leur divulgation n'est possible qu'avec l'accord des pays partenaires et des autres donateurs avec lesquels ils sont associés dans le cadre de dispositifs communs (OCDE, 2010).

Il ressort d'un examen des pratiques de 19 fournisseurs d'aide conditionnelle que même si quelques donateurs rendent publiques dans leur intégralité, et de manière détaillée, leurs conditions (comme la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les Pays-Bas et le Royaume-Uni), la plupart s'en abstiennent. En outre, la mesure dans laquelle les versements sont soumis à des dispositions spécifiques dans les accords d'aide reste souvent peu claire. Cela peut, toutefois, être le reflet d'une évolution positive en direction d'une conditionnalité moins explicite, d'un recours accru aux normes minimales et d'une prise en compte plus prononcée des cadres de performances des pays partenaires (Mokoro, 2010). Le Royaume-Uni offre un exemple intéressant de la mise en pratique d'une telle évolution : le Department for International Development dresse, dans son rapport annuel, la liste exhaustive des retards, des diminutions ou des annulations de versements dus au non-respect des principes énoncés dans le cadre du partenariat, expose les raisons à leur origine, et décrit les mesures prises et le montant des ressources concernées.

EN DÉPIT D'UNE NOTIFICATION PLUS VASTE, LA TRANSPARENCE DE L'AIDE DEMEURE PROBLÉMATIQUE

La transparence est un thème majeur qui s'inscrit en filigrane dans l'ensemble du Programme d'action d'Accra. Elle transparait dans de nombreux engagements concernant notamment les systèmes nationaux (et les raisons à l'origine de leur utilisation ou pas par les donateurs), les résultats et le contrôle parlementaire. Si l'importance du respect de divers engagements comportant un aspect lié à la transparence est indéniable, la présente section évalue plutôt le niveau de mise en œuvre d'engagements plus

globaux en matière de transparence. Tout en engageant les pays partenaires à améliorer la transparence de la gestion de leurs finances publiques (chapitre 3), le Programme d'action d'Accra exhorte également les donateurs à diffuser « régulièrement des informations détaillées et actualisées sur le volume, l'affectation et, lorsqu'ils sont disponibles, les résultats des dépenses consacrées au développement ».

On ne dispose d'aucune source unique attestant officiellement des progrès accomplis en direction des engagements énoncés dans le Programme d'action d'Accra en matière de transparence. Des données variées font toutefois état d'avancées inégales en fonction des différents aspects de l'aide.

Notification au système statistique de l'OCDE. Tous les membres du CAD notifient auprès de l'OCDE la totalité de leurs apports d'aide à des fins de développement³. En outre, 20 pays non membres du CAD – dont plusieurs donateurs des pays arabes, ainsi que la Fondation Gates – dévoilent désormais chaque année leur volume d'aide, comme le font l'ensemble des grands organismes multilatéraux. À l'image des donateurs du CAD et de plusieurs organismes multilatéraux, les Émirats arabes unis et la Fondation Gates fournissent des informations pour chacune de leurs activités par le biais du Système de notification des pays créanciers (SNPC), dont la pertinence a été renforcée en 2009 par la mise en ligne d'un nouveau portail interactif. En plus des informations relatives à l'attribution sectorielle de l'aide, le SNPC permet de ventiler l'aide en fonction des objectifs stratégiques. Il est ainsi possible de mettre en évidence l'aide ciblée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, au moyen d'un marqueur spécifique fourni par l'ensemble des membres du CAD. Ce mode de fonctionnement facilite le suivi de l'évolution du financement versé par les donateurs bilatéraux dans le cadre de leurs engagements contractés au titre du Programme d'action d'Accra en matière d'égalité des sexes. Le Système de notification des pays créanciers facilite également le suivi de l'aide en faveur de la santé maternelle, de la santé des nouveau-nés et de la santé infantile. En 2009, un nouveau marqueur de l'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique a été mis en place et est venu compléter le marqueur, déjà utilisé, de l'aide à l'atténuation du changement climatique.

Il existe un certain nombre d'exemples prometteurs d'efforts visant à améliorer la transparence de l'aide, mais il est encore trop tôt pour dire si ces efforts permettront des améliorations tangibles

Les grands bailleurs multilatéraux d'aide au développement transmettent également au CAD les données relatives à leur aide au développement en utilisant des marqueurs du SNPCs.

Ces systèmes permettent de combler un manque important d'informations, à savoir celles qui ont trait à des acteurs majeurs de la coopération sud-sud. Certains d'entre eux commencent à recueillir et à publier des statistiques de leur aide, ce qui n'est pas forcément chose aisée lorsque – comme cela est fréquent – les institutions participantes sont nombreuses. Le Mexique a récemment mis en place un Système de notification de la coopération internationale au développement (SIMEXCID) destiné à tenir le compte des sommes versées et perçues au titre de sa coopération au développement. Le Brésil a pour sa part récemment publié un historique de sa coopération au développement entre 2005 et 2009 (IPEA, 2010). Les autorités de l'Inde et de la Fédération de Russie mènent quant à elles des négociations avec l'OCDE portant sur la possibilité d'établir une collaboration dans le domaine des statistiques.

L'Initiative internationale en faveur de la transparence de l'aide (IATI). L'IATI a été lancée lors du Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra en 2008. Elle constitue peut-être l'initiative la plus ambitieuse prise à l'échelon internationale pour améliorer l'accessibilité des informations sur l'aide. Conçue sur la base des principes du SNPC, l'IATI s'est enrichie de caractéristiques supplémentaires, officialisées dans la norme de l'IATI adoptée en février 2011, comme notamment des données plus actualisées (trimestrielles), des informations sur les plans de dépenses indicatifs, et des informations à caractère documentaire (stratégies par pays, conditionnalité et cadres de résultats, par exemple). La plupart des signataires ont accepté de publier leurs informations conformément à la norme de l'IATI avant le quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide (novembre-décembre 2011)⁴. En juin 2011, trois de ces signataires (le Royaume-Uni, la fondation Hewlett et la Banque mondiale) ont rendu publiques leurs données conformément aux principes énoncés par l'IATI, et huit autres donateurs s'apprentent à le faire.

Les initiatives des donateurs individuels. Les donateurs individuels contribuent eux aussi à l'amélioration de la transparence de l'aide, par le biais de diverses initiatives nationales et conjointes, telles que la directive « Open Government » du président des États-Unis, le système suédois « OpenAid », le système de recueil d'informations sur l'aide de l'UE (TR-AID), et l'initiative « Open Data » de la Banque mondiale. Le Royaume-Uni est un fervent défenseur de la transparence et a pris des mesures de grande ampleur destinées à améliorer la transparence et la publication des informations fournies par son propre gouvernement, notamment celles relatives à l'aide.

Les indices de la transparence de l'aide. Depuis peu, une multitude d'indices, émanant de sources indépendantes, a fait son apparition. On peut notamment citer le Brookings Transparency Index, le Publish What You Fund Transparency Index et la section consacrée à la transparence de l'aide du rapport d'AidWatch (pays de l'UE uniquement), qui attribuent une note aux donateurs sur la base de leurs pratiques en matière de transparence. Ces indices révèlent des écarts considérables entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux. En dépit des difficultés d'ordre méthodologique inhérentes à ces approches, et du fait que le classement des donateurs diffère en fonction des indices, toutes ces initiatives confirment que plusieurs donateurs importants pourraient encore grandement améliorer leurs pratiques (Ghosh et Kharas, 2011 ; *Publish What You Fund*, 2010 ; AidWatch, 2011).

Les systèmes de gestion des informations relatives à l'aide dans les pays partenaires. En 2009, 32 des 70 pays ayant pris part à une enquête menée par les Nations Unies ont indiqué avoir mis en place un système de gestion des informations relatives à l'aide. Si 19 d'entre eux précisaient que leur système permettait de suivre les progrès accomplis par les fournisseurs et les bénéficiaires au regard des objectifs d'efficacité de l'aide, le suivi de ces objectifs ne s'opère généralement qu'à l'aide d'un maigre échantillon des indicateurs énoncés dans la Déclaration de Paris (Nations Unies, 2010).

– Des manquements importants en matière d'accessibilité et de mesures visant à rendre les informations utilisables ont été signalés, en particulier

dans les pays qui enregistrent de faibles performances, et notamment au niveau des parlements, des autorités locales et des organisations de la société civile.. La transparence n'est pas non plus la même selon le type d'informations concerné : si les versements en cours et prévus sont fréquemment notifiés, l'aide hors budget, l'état d'avancement des projets/programmes, les engagements d'aide future, les manques de financement, les progrès accomplis en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement et les données ventilées par sexe ne sont que rarement disponibles.

- Des données recueillies auprès de pays partenaires donnent à penser que de nombreux donateurs peinent à procéder de manière précise et en temps voulu à leurs notifications par l'intermédiaire des systèmes de gestion des informations sur l'aide gérés par les gouvernements. Les donateurs non membres du CAD, les programmes mondiaux et les organisations non gouvernementales procèdent aussi à une notification de leur aide, mais de manière limitée dans certains pays.

UNE LUEUR D'ESPOIR DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La transparence de l'aide peut jouer un rôle important dans la diminution de l'incidence de la corruption. Celle-ci sape les efforts visant à promouvoir le développement et à lutter contre la pauvreté, et peut entraver le processus de décision, l'accès aux services publics et aux marchés. Une corruption endémique porte préjudice aux processus politiques et à la participation des citoyens. Elle peut également, dans des régions fragiles et en proie à des conflits, exacerber les tensions existantes. Le Programme d'action d'Accra engage à la fois les donateurs et les pays en développement à s'attaquer au problème de la corruption conformément à des principes sur lesquels ils se sont mis d'accord, notamment ceux énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les donateurs sont notamment engagés à prendre « des dispositions sur leur propre territoire pour lutter contre les actes de corruption commis par des personnes physiques ou morales, et pour repérer, geler

et récupérer les avoirs acquis illégalement », alors que les pays en développement, pour leur part, doivent lutter contre la corruption en « améliorant les procédures d'enquête, les voies de recours, la reddition de comptes et la transparence sur l'utilisation des fonds publics ».

■ Les efforts déployés par les donateurs pour lutter contre la corruption sur leur propre territoire

Nous ne disposons d'aucune base exhaustive de données sur les sanctions appliquées par les donateurs à l'égard des entreprises et des individus pratiquant la corruption dans les pays partenaires. De même, il n'existe aucune initiative internationale portant sur la récupération des avoirs acquis illégalement. Les données disponibles font état de progrès inégaux dans ces domaines.

Les 38 pays adhérant à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption fournissent des informations sur la corruption transnationale - l'une des infractions en matière de corruption. Ces informations révèlent qu'à la fin 2010, 13 pays ayant ratifié la Convention avaient sanctionné 199 individus et 91 entités ; un total de 260 enquêtes en cours avait été signalé et des poursuites pénales avaient été intentées à l'encontre de 140 individus ou entités. Ces chiffres témoignent du renforcement des efforts consentis par certains pays ces dernières années (OCDE, 2011b).

Des données recueillies dans le cadre d'une enquête de l'OCDE et de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Banque mondiale lèvent le voile sur les efforts déployés par 30 pays de l'OCDE en vue de récupérer les produits de la corruption en provenance des pays en développement (OCDE et Banque mondiale, à paraître). Entre 2006 et 2009 :

- seuls quatre pays ont restitué des avoirs à une puissance étrangère, d'une valeur totale de 227 millions USD ;
- ces quatre mêmes pays ainsi que trois autres ont gelé ou confisqué des avoirs (1.225 milliard USD) ;
- les 23 autres pays restants n'ont fait état d'aucune activité de cette nature.

La plupart des pays n'ont pas adopté de législation propre à faciliter réellement la restitution des avoirs, comme par exemple des lois permettant de rechercher et de geler rapidement les avoirs en l'absence d'une demande officielle d'aide juridique mutuelle, ou des instruments juridiques destinés à faciliter la coopération internationale. Le bilan dressé jusqu'à aujourd'hui démontre que la création d'unités dédiées efficaces et dynamiques peut donner des résultats très satisfaisants.

■ Les efforts déployés par les pays en développement dans le domaine de la lutte contre la corruption

Les informations illustrant les efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre la corruption sont limitées, tant par leur portée que par leur couverture géographique. Si de nombreux pays partenaires s'emploient à renforcer leurs systèmes de reddition des comptes concernant l'utilisation des fonds publics (chapitre 3), les évaluations spécifiques des efforts ciblés sur la corruption reposent en général sur des données d'opinion émanant de sondages, lesquelles semblent faire état de progrès limités. L'indicateur de « contrôle de la corruption » qui fait partie des Indicateurs mondiaux de la gouvernance mis au point par la Banque mondiale ne révèle qu'un faible changement global des niveaux de corruption ressentie depuis 2005. Les principales exceptions sont une détérioration considérable dans l'ex-Union soviétique, alors que l'Afrique sub-saharienne, l'Amérique latine, l'Europe de l'Est et les pays baltes enregistrent de légères améliorations (Kaufmann *et al.*, 2010; 2011). Les résultats du sondage mené dans le cadre du Baromètre mondial de la corruption en 2010, qui couvre 86 pays, brossent un tableau plus sombre de la situation (Transparence internationale, 2011). Ils mettent en évidence que la corruption a augmenté au cours des trois dernières années dans près de 60 % des pays, même si la corruption mineure, qui demeure répandue, est restée stable depuis 2006.

CONSIDÉRATIONS POUR L'AVENIR

- La communication entre les donateurs et les gouvernements des pays partenaires devra être améliorée pour renforcer la prévisibilité de l'aide à un an et permettre aux pays bénéficiaires de tirer le meilleur parti des engagements/prévisions d'aide annuels fournis par les donateurs. Un alignement plus strict de l'aide sur les priorités et les systèmes des pays partenaires pourrait également contribuer à améliorer l'exhaustivité de la notification de l'aide dans les budgets et les systèmes comptables des pays partenaires.
- Pour ce qui est de la prévisibilité à moyen terme, son amélioration doit être poursuivie en dépit des difficultés. Elle réclame en effet des changements structurels profonds au sein des gouvernements des donateurs et de leurs organismes d'aide au développement, lesquels doivent adopter des systèmes d'établissement des programmes internes pluriannuels, associés à des dispositifs de plafonnement glissant des dépenses révisés chaque année, de manière à communiquer à leurs gouvernements partenaires des projections d'aide fiables. Les donateurs doivent par ailleurs partager leurs informations sur une base plus systématique avec leurs pays partenaires, qui, à leur tour, seraient bien avisés de renforcer leurs capacités de mettre à profit ces informations à des fins d'établissement de leurs budgets et de planification.
- L'abandon progressif des conditions spécifiques, le recours accru à des normes minimales et l'utilisation de cadres globaux d'évaluation des performances ont permis de diminuer les fluctuations des niveaux d'aide dues à des critères de conditionnalité. Ces cadres d'évaluation des performances peuvent encore être simplifiés, et être notamment plus étroitement liés à l'état d'avancement des réformes. La coordination de l'utilisation de la conditionnalité liée aux résultats aux différents échelons peut elle aussi être améliorée.

Renforcer la reddition de compte exige aussi de lutter contre la corruption mais les informations relatives aux efforts déployés dans ce domaine sont restreintes

- Les dispositifs et les systèmes utilisés pour stocker et diffuser les informations relatives à l'aide pourraient voir leur transparence renforcée s'ils incluaient les éléments suivants : une notification plus fréquente, des informations sur les plans de dépenses indicatifs, et des liens entre les systèmes de gestion des informations aux niveaux mondial et national. Il serait utile d'inciter les donateurs encore défaillants dans ce domaine de divulguer des informations sur leur aide, en choisissant des données appropriées relatives aux pays et aux secteurs bénéficiaires, ainsi qu'aux projets en cours.
- Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour renforcer les systèmes nationaux chargés des enquêtes, des poursuites et des sanctions relatives aux crimes liés à la corruption. Pour être efficaces, les programmes de lutte contre la corruption doivent être menés à l'échelle de l'ensemble de l'administration, et les organismes d'aide au développement doivent coopérer de manière plus fructueuse avec les institutions au sein des gouvernements des donateurs, en utilisant toute la panoplie des instruments et des institutions mis à leur disposition, à savoir, notamment, les autorités douanières, les autorités fiscales, les organismes de lutte contre le blanchiment de capitaux, les vérifications fiscales et les évaluations de passation des marchés.

NOTES

1. En plus des valeurs calculées pour l'indicateur 7 conformément à la méthodologie arrêtée dans la Déclaration de Paris, le tableau A.7 (annexe A) contient, pour information, le pourcentage des versements d'aide prévus et comptabilisés comme tels par les donateurs en 2010, ce qui constitue une autre façon de mesurer la prévisibilité annuelle.
2. Ce qui signifie qu'en moyenne, chaque donneur a versé 4 % de plus d'APP que les prévisions qu'il avait établies l'année précédente. Le chapitre 4 présente l'aide-pays programmable de manière plus détaillée.
3. L'OCDE recueille et publie de manière fiable et transparente des données globales et comparables sur les apports d'aide au développement. Parmi ces données, les plus détaillées ont trait à l'aide publique au développement (APD), un concept défini en 1969 dans le but de mettre en évidence les apports d'aide émanant de sources officielles, fournis à des fins de développement et sur la base de termes concessionnels. En complément de ce système de données globales, le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE représente pour les membres du CAD et plusieurs donateurs multilatéraux un instrument par l'intermédiaire duquel ils peuvent rendre publiques des informations à l'échelon de leurs activités.
4. L'IATI est un partenariat qui regroupe aujourd'hui 20 donateurs signataires, et auquel sont associés 20 pays partenaires, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales.

RÉFÉRENCES

- AidWatch (2011), *Challenging Self-Interest: Getting EU Aid Fit for the Fight against Poverty*, CONCORD, Bruxelles.
- Carlsson, B.J., C.B. Schubert et S. Robinson (2009), *The Aid Effectiveness Agenda: Benefits of a European Approach*, projet de la Commission européenne 2008/170204 – version I, HTSPE, Hemel Hempstead, Royaume-Uni.
- Ghosh A. et H. Kharas (2011), *The Money Trail: Ranking Donor Transparency in Foreign Aid*, unpublished paper.
- Hedger, E., T. Killick et G. Smith (2010), *Extent, Influences on, and Consequences of Aid Unpredictability: Synthesis Report*, Overseas Development Institute, Londres.
- IPEA (2010), *Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional: 2005-2009* (Coopération brésilienne pour le développement international : 2005-2009), Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada, Brasília.
- Kaufmann, D., A. Kraay et M. Mastruzzi (2010), *The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues*, Policy Research Working Paper 5430, septembre, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Kaufmann, D., A. Kraay et M. Mastruzzi (2011), « Worldwide Governance Indicators », base de données en ligne en anglais, telle que consultée le 20 juin 2011. <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp>. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Kharas, H. (2008), *Measuring the Cost of Aid Volatility*, Wolfensohn Centre for Development, Working Paper 3, July, Brookings Institution, Washington, D.C.
- Ministère des Finances et de la Planification économique, Rwanda, et OCDE (2011), *Medium-term Predictability of Aid in Rwanda: How Comprehensive Are Donors' Forward Spending Plans?*, note d'orientation présentée lors du Séminaire 2011 des autorités françaises et de leurs partenaires au développement, Rubavu, Rwanda.
- Mokoro (2010), *Evolving Practices in Aid Conditionality*, document rédigé à la demande de l'Équipe de projet sur la conditionnalité du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF), Mokoro, Oxford.
- Mokoro (2011), *Aid predictability – Compendium of Findings from Donor Profiles and Country Cases*, document rédigé à la demande de l'Équipe de projet sur la prévisibilité et la transparence du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF), projet (avril), Mokoro, Oxford.
- OCDE (2010), *Analyse succincte des rapports des membres du CAD relatifs aux engagements « à effet immédiat » inscrits dans le Programme d'action d'Accra (PAA)*, document présenté lors de la réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, 14-15 avril 2010, OCDE, Paris.
- OCDE (2011a), *Future Aid Flows: Preliminary Findings of the 2011 Survey on Donors' Forward Spending Plans 2011-2013*, OCDE, Paris.
- OCDE (2011b), *Groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre la corruption : Rapport annuel 2010*, OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître), *Has Donors' Behaviour Changed after the Paris Declaration? Insights from DAC Peer Reviews*, OCDE, Paris.
- OCDE et Banque mondiale (à paraître), *Meeting Accra's Anti-corruption Commitments: A Call to Action, a Stolen Asset Recovery (StAR) programme publication*, OCDE, Paris.

Publish What You Fund (2010), *Aid Transparency Assessment 2010*, Publish What You Fund, Londres.

Smith, M. J. (2011), *Aid Conditionality – Synthesis of Findings on Current Practices and Good Practices*, document rédigé à la demande de l'Équipe de projet sur la conditionnalité du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF).

Transparence International (2011), *Baromètre mondial de la corruption 2010*, Transparence International, Berlin.

Nations Unies (2010), *Review of Progress in International and National Mutual Accountability and Transparency on Development Cooperation*, document d'information pour le Colloque de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, version révisée, juin 2010, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS ET RESPONSABILITÉ MUTUELLE

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide appelle à une gestion plus rigoureuse axée sur les résultats en termes de développement et à un renforcement de la responsabilité mutuelle (donneur-pays partenaire). Le présent chapitre passe en revue les résultats concrets de la mise en œuvre de ces deux principes de la Déclaration de Paris. Il détaille les progrès accomplis pour promouvoir la gestion axée sur les résultats du développement, notamment grâce à l'amélioration des cadres d'évaluation des performances ainsi que des systèmes et données statistiques, et aux efforts déployés pour consolider les systèmes des pays partenaires et y avoir davantage recours dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats. Il examine également les progrès réalisés pour renforcer et approfondir les mécanismes de responsabilité mutuelle, à partir des données concrètes tirées de l'édition 2011 de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et d'autres sources.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est l'une des manifestations d'une volonté internationale de résultats qui a pris corps au Sommet du millénaire en 2000, scellée par l'adoption d'objectifs-cibles et d'indicateurs à l'aune desquels mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Renforcer la capacité des pays et des institutions à pratiquer une gestion axée sur les résultats est au cœur de l'action que mène la communauté internationale à l'appui de réalisations concrètes au niveau des pays, à l'image des OMD. La Déclaration de Paris appelle à une gestion plus rigoureuse axée sur les résultats en termes de développement, qui engage pays en développement et donateurs à œuvrer de concert afin de gérer l'aide de façon à obtenir des résultats en matière de développement et à utiliser l'information sur les résultats pour améliorer le processus de décision. Les pays en développement doivent s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats, pour un coût abordable, tandis que les donateurs s'engagent à recourir autant que possible à de tels cadres et à s'abstenir de demander l'adoption d'indicateurs distincts. Quant au Programme d'action d'Accra, il réaffirme l'importance de la gestion axée sur les résultats, en insistant sur l'impératif de transparence et de reddition de comptes quant à l'utilisation de l'ensemble des ressources affectées au développement. La reddition de comptes au service des résultats est un objectif en soi – les citoyens sont parfaitement en droit de savoir comment sont utilisées les ressources publiques –, mais c'est également un moyen de mettre en place un contexte incitatif qui contribue à améliorer l'efficacité de l'ensemble des ressources publiques au service de résultats en matière de développement.

Dans la Déclaration de Paris, il est reconnu que l'efficacité de l'aide passe par la mise en place de dispositifs plus rigoureux et plus équilibrés de reddition de comptes. Elle appelle donateurs et pays en développement à se rendre mutuellement compte du respect des engagements souscrits pour rendre l'aide plus efficace dans l'obtention de résultats en termes de développement. Pour ce faire, donateurs et pays partenaires sont convenus d'évaluer, au moyen des mécanismes existants à l'échelon local, les progrès réalisés dans l'exécution de leurs engagements respectifs. Le Programme d'action d'Accra élargit la notion de redevabilité

Les donateurs et les pays partenaires se sont engagés à œuvrer ensemble à une gestion de l'aide plus à même de produire des résultats en matière de développement et d'être mutuellement redevables de leurs efforts à cet égard

en mettant davantage l'accent sur la transparence et la reddition de comptes aux citoyens, dans les pays donateurs comme dans les pays en développement, et sur le rôle des parlements et de la société civile. Il appelle à redoubler d'efforts pour faire en sorte que des évaluations mutuelles soient entreprises avant 2010 dans tous les pays ayant souscrit à la Déclaration de Paris. Ces évaluations doivent être basées sur les systèmes de communication des résultats et les systèmes d'information des pays, complétées par les données fournies par les donateurs et des éléments d'appréciation crédibles issus d'études indépendantes. Elles doivent aussi prendre appui sur les bonnes pratiques qui se font jour, lesquelles confèrent plus de poids à la surveillance exercée par les instances parlementaires et à la participation des citoyens (chapitre 2).

ENCOURAGER LES PROGRÈS VISANT À PROMOUVOIR UNE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Les pays en développement ont progressé dans la mise en place de cadres axés sur les résultats depuis 2005, date avant laquelle peu de tels cadres existaient. C'est là un signe encourageant étant donné que la gestion axée sur les résultats en matière de développement avait été stigmatisée avant le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide d'Accra en 2008 comme l'un des domaines ayant enregistré le moins de progrès (Wood et al., 2008).

■ Cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi (indicateur 11)

Afin d'assurer un suivi des progrès accomplis au regard de l'objectif de la Déclaration de Paris concernant la gestion axée sur les résultats du développement, l'indicateur 11 relatif aux cadres orientés vers les résultats a pour objet de déterminer dans quelle mesure les pays partenaires se sont dotés de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi en vue d'évaluer les progrès réalisés au regard des stratégies nationales et sectorielles de développement. L'objectif fixé pour 2010 consistait à réduire d'un tiers la proportion de pays n'ayant pas de cadres d'évaluation des performances

transparents et se prêtant à un suivi, par rapport aux valeurs de référence de 2005 établies à l'occasion de l'Enquête de 2006.

L'indicateur 11 a trait à la qualité des cadres nationaux de suivi orientés vers les résultats. En particulier, il s'attache à la qualité de ces cadres envisagés sous trois angles :

- i) la qualité de l'information générée ;
- ii) l'accès des parties prenantes à l'information ; et
- iii) l'existence de systèmes nationaux d'évaluation et de suivi coordonnés.

L'indicateur 11 permet ainsi de déterminer dans quelle mesure les données collectées sont fiables et de rendre compte, sous divers aspects, de la façon dont l'information est utilisée, diffusée auprès des parties prenantes et mise à profit pour améliorer la prise de décision et la mise en œuvre. Cet indicateur est mesuré en fonction de la note attribuée sur une échelle à cinq niveaux allant de A (score le plus élevé – les progrès sont durables) à E (score le plus bas – peu de mesures sont prises). Le note B décrit « un cadre orienté sur les résultats qui est, pour l'essentiel, réalité ». Comme avec l'indicateur 1, les données utilisées pour évaluer l'indicateur 11 sont collectées à l'aide d'un questionnaire structuré ayant fait l'objet d'un débat avec les parties prenantes à l'échelon des pays. Les informations recueillies sont alors examinées par la Banque mondiale, qui attribue une note en fonction des critères préétablis, conformes à la méthodologie retenue pour les enquêtes de 2006 et 2008¹.

Les résultats de l'Enquête 2011 indiquent que les pays partenaires font des progrès tangibles dans la mise en place de cadres orientés sur les résultats, même si l'objectif-cible fixé pour 2010 – à savoir que 36 % des pays obtiennent les notes A ou B – n'a pas été atteint. La distribution des notes pour les pays pour lesquels les données étaient disponibles dans l'enquête 2011 est présentée dans le tableau 6.1.

Le pourcentage de pays considérés comme ayant de relativement solides cadres de résultats (notes A et B) est passé de 5 % en 2005 à 21 % en 2010. Ce groupe comprend 30 pays évalués pour la première fois en 2011. Quant aux 32 pays qui constituent le groupe de référence de 2005, ils ont obtenu des résultats légèrement meilleurs, puisque 25 % d'entre eux se sont vu attribuer la note B. Ces pays ont mis en place

Des cadres orientés vers les résultats sont désormais en place dans un quart des pays qui ont participé à l'Enquête depuis 2005

Tableau 6.1 Les pays partenaires sont-ils dotés d'un cadre d'évaluation des performances transparent et se prêtant à un suivi ?
Indicateur 11 (2005-10)

Score (indicateur 11)		2005		2007		2010	
		Nombre de pays	%	Nombre de pays	%	Nombre de pays	%
Élevé	A	0	0%	0	0%	0	0%
	B	2	5%	3	6%	16	21%
Moyen	C	20	45%	27	57%	41	54%
	D	22	50%	17	36%	18	24%
Bas	E	0	0%	0	0%	1	1%
Nombre de pays évalués :		44		47		76	

Note : des données sont disponibles pour un nombre croissant de pays au fil du temps. Lorsque les pays n'ont pas participé aux enquêtes précédentes, des données chronologiques ont été utilisées pour l'analyse ci-dessus lorsque cela a été possible.

des cadres d'évaluation et de suivi pour mesurer les progrès réalisés au regard de leur stratégie nationale de développement. Ces cadres ont en commun les caractéristiques suivantes : une claire répartition des attributions entre institutions et une bonne coordination entre ces institutions, l'exhaustivité de la couverture des données et la fréquence de leur collecte, la qualité et la fiabilité des données étant assurée par un respect rigoureux des normes prescrites. L'accès des parties prenantes à l'information, qui est satisfaisant, va en s'améliorant, et les rapports établis sont utilisés par les responsables des politiques.

Seule la Tanzanie a conservé son score B depuis 2005, alors que la score attribuée à l'Ouganda et au Mozambique (C) est symptomatique des revers essuyés par ces deux pays. Huit pays ont amélioré leur score, qui est passée de C à B (Cameroun, Éthiopie, Honduras, Kenya, Moldova, Népal, Pakistan et Viet Nam). L'évolution est particulièrement remarquable dans le cas du Cameroun et de la Moldova, car leur score a augmenté de deux crans (de D à B) sur la période 2005-10. Pour la plupart de ces pays, l'amélioration est à attribuer à l'adoption en 2010 de nouvelles stratégies nationales de développement, s'appuyant sur des cadres de résultats plus solides ou l'utilisation du suivi et de l'évaluation pour éclairer le processus de décision dans le contexte de réformes plus vastes de la gestion du secteur public. Les pays à revenu intermédiaire ont tendance à être plus performants que les autres au regard de cet indicateur, et ils représentent la majorité des pays s'étant dotés de cadres de résultats déjà pour l'essentiel devenus réalité.

Plus de la moitié des pays se sont vu attribuer la score C, ce qui laisse penser qu'ils ont une marge d'amélioration, à mesure qu'ils affineront leur stratégie nationale de développement. L'accès des parties prenantes à l'information est le volet où les progrès les plus tangibles ont été observés (pour l'essentiel devenu réalité dans 38 % des pays) tandis que la coordination du suivi et de l'évaluation demeure le domaine qui progresse le moins (pour l'essentiel devenue réalité dans seulement 16 % des pays).

Au niveau sectoriel, les données concrètes sont également révélatrices de progrès encourageants. Plus des trois quarts des pays ayant participé à l'exercice de suivi 2011 de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous utilisent des cadres axés sur les résultats pour suivre la mise en œuvre de leurs plans nationaux pour l'éducation (FTI-EPT, à paraître). De tels cadres leur permettent d'améliorer la reddition de comptes à l'échelon du secteur, et de mettre en évidence les blocages susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs visés par les plans nationaux. Dans sept pays sur les dix qui participent à l'exercice de suivi conduit sous les auspices du Partenariat international pour la santé (IHP+ Results, 2011), des cadres d'évaluation des performances transparents et convenus d'un commun accord sont également utilisés pour mesurer les progrès dans le secteur de la santé.

La capacité des pays à produire, analyser et utiliser des statistiques s'est améliorée mais des progrès restent à faire dans la mise en œuvre de stratégies nationales de développement des statistiques

■ Amélioration des systèmes et des données statistiques

Ce recentrage sur les résultats rend encore plus nécessaire d'améliorer la qualité des systèmes statistiques et des systèmes d'informations. Il est impératif de pouvoir disposer de données nationales solides pour déterminer les questions à traiter en priorité, opérer les choix qui s'imposent sur le plan de l'action publique, affecter les ressources, suivre les résultats et évaluer les effets obtenus. La Déclaration de Paris appelle à l'instauration de cadres orientés sur les résultats en vue de suivre l'évolution d'un nombre raisonnable d'indicateurs pour lesquels il est possible de disposer de données à un coût abordable. Le Programme d'action d'Accra réaffirme combien il importe de consolider les systèmes d'information, notamment en ventilant, le cas échéant, les données par sexe, région et catégorie socio-économique.

Stratégies nationales d'amélioration des statistiques

À la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement tenue en 2004 à Marrakech, au Maroc, la communauté internationale a reconnu que l'établissement de données statistiques qui enrichissent les plans nationaux de développement et permettent d'en assurer un suivi et une évaluation exige lui-même un processus de planification stratégique propre. Les participants ont approuvé le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques, à l'origine d'un processus qui, depuis, s'est imposé comme une référence en matière de planification statistique : les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS). Les pays en développement sont nombreux à avoir fait leur l'approche des SNDS. Sur les 79 pays à faible revenu admis à emprunter auprès de l'Association internationale de développement (IDA), seulement huit n'ont pas mis en place de stratégie ou n'ont pas prévu de le faire (PARIS21, 2011).

Parallèlement aux progrès dans l'élaboration des SNDS, les pays ont amélioré leur capacité de produire, analyser et utiliser les statistiques, comme en atteste un indicateur construit par la Banque mondiale sur la capacité statistique (PARIS21, 2009a).

Entre 1999 et 2009, le score global de 111 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire est passé de 52 à 68 sur une échelle allant de 1 à 100, la périodicité des données étant le domaine où les scores enregistrent la plus forte amélioration sur la décennie. À titre d'exemple, la périodicité des enquêtes dans le domaine de la santé s'est considérablement améliorée, puisque le nombre de pays à réaliser une telle enquête au moins tous les trois ans (ou bien trois enquêtes ou plus sur une période de dix ans) a presque doublé. Cette progression peut être le fruit des efforts déployés par les donateurs et de l'accroissement du soutien financier qu'ils apportent à la réalisation de telles enquêtes. L'amélioration des capacités statistiques est toutefois variable selon les régions et les pays. L'évolution favorable observée dans certains pays d'Afrique, en tant que groupe, est nettement inférieure à ce qu'elle est dans des pays d'autres régions.

L'application effective des stratégies et autres plans d'action demeure une source de préoccupation majeure. Le plus souvent, les organismes nationaux imputent les difficultés de mise en œuvre au manque de ressources. Une analyse récente met en évidence des problèmes liés à la qualité et à la couverture des stratégies nationales : un certain nombre de SNDS affichent des ambitions irréalistes, pèchent par le chiffrage et la budgétisation des coûts correspondants, et sont insuffisamment intégrés dans les procédures nationales de planification et d'élaboration du budget (Banque mondiale, 2010a). Il faudrait également élargir progressivement la couverture de nombre de plans existants, tant horizontalement, pour y inclure d'autres producteurs et utilisateurs de statistiques, que verticalement, pour prendre en compte les besoins de l'administration aux échelons infranationaux. Pour assurer une amélioration durable des statistiques, la demande de données doit être forte et aller en s'amplifiant. Cela signifie entre autres que les plans visant une amélioration des statistiques doivent être étroitement liés aux stratégies nationales et autres documents de planification existants ou à venir. Une récente analyse des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) a fait apparaître une intensification de l'utilisation et de l'analyse des statistiques, de l'identification des

problèmes de statistiques, et des propositions de mesures en vue de donner peu à peu plus de poids au suivi et à l'évaluation (PARIS21, 2009b). S'il est certain qu'une plus grande attention est portée aux statistiques dans les CSLP, le traitement statistique ne bénéficie pas d'un véritable plan de développement de la statistique qui vienne étayer les CSLP, et s'y intégrer.

Nombre de pays se heurteront probablement à un déficit de financement s'ils essaient de mettre en œuvre les plans définis dans leurs SNDS. Une estimation des besoins de financement (Banque mondiale, 2010b) les chiffre à 1.4 milliard USD pour la période 2011-15. Il est malaisé de déterminer combien les pays consacrent à leurs systèmes statistiques nationaux faute de données agrégées sur les dépenses en matière de statistiques. La tendance générale est à un accroissement du soutien des donateurs dans le domaine des statistiques (PARIS21, 2010) même s'il reste concentré sur un petit nombre de pays et provient d'un petit nombre de donateurs. Selon des estimations, les engagements en faveur des 15 premiers pays bénéficiaires représentent 45 % de l'ensemble des engagements mondiaux par pays et trois donateurs (les Institutions européennes, le Royaume-Uni et la Banque mondiale) fournissent au total plus de la moitié des concours consentis.

Disponibilité et qualité globales des données

Les données de production nationale sur les indicateurs des OMD, qui couvrent un grand nombre des statistiques sociales prioritaires pour les pays, se sont améliorées (Nations Unies, 2011a). En 2003, seulement quatre pays (2 %) avaient fourni deux données pour 16 des 22 indicateurs, alors qu'ils étaient 104 (64 %) en 2006. Au total, ils ont atteint le nombre de 118 (72 %) en 2009. La moitié des pays ne disposaient que de dix indicateurs, voire moins, en 2003, mais cette proportion a été ramenée à seulement 11 % en 2009. Pareille évolution dénote, au moins pour partie, une plus grande disponibilité des données de source nationale et une capacité accrue des systèmes statistiques nationaux de répondre aux obligations de suivi. Des difficultés subsistent toutefois : le rapport des Nations Unies met en évidence le fait que de nombreux pays sont encore dépourvus de bons indicateurs de la pauvreté monétaire.

Il est rare que soient systématiquement collectées des données ventilées par sexe et, lorsque c'est le cas, c'est le plus souvent dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le module optionnel sur l'égalité homme-femme de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (chapitre 1) invite les pays à proposer une note globale pour un indicateur pilote : « Les données sont ventilées par sexe (gestion axée sur les résultats en matière d'égalité homme-femme) ». Reprenant le même protocole pour l'indicateur 11 de l'Enquête de suivi de la Déclaration de Paris, les répondants au questionnaire ont été invités à proposer, en fonction des critères qui leur avaient été précisés, une note pour leur pays sur une échelle de 1 à 5. La plupart des pays (21 sur 24) ont évalué leurs efforts comme correspondant à la note C (« des mesures sont prises ») ou D (« des éléments existent »). Plusieurs pays notent que les données ventilées par sexes qui existent ne sont pas utilisées, ou sont insuffisamment utilisées, dans la gestion des politiques et des programmes. Les exemples fournis par les pays indiquent que l'utilisation des données ventilées par sexe à l'appui du processus de décision induit une augmentation des crédits budgétaires alloués à l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes (ex. : Cameroun, Égypte, Mali, Maroc, Rwanda et Togo). Les donateurs utilisent le plus souvent – au moins partiellement – des données ventilées par sexe pour éclairer la prise de décisions lorsque ces données existent, même si le soutien apporté par les donateurs pour renforcer les capacités de collecte de données ainsi ventilées reste limité. Certains pays précisent que les donateurs soutiennent la collecte de données ventilées par sexe pour leurs propres besoins et non dans les domaines qui revêtent une priorité pour les pays concernés.

■ Utilisation et renforcement des systèmes nationaux dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats

En vue d'accélérer les progrès, le Programme d'action d'Accra réaffirme combien il importe d'utiliser et de renforcer les systèmes nationaux et appelle les donateurs à : s'en remettre plus largement aux systèmes statistiques, de suivi et d'évaluation des pays partenaires ; et à apporter leur soutien et leur

La qualité des données s'améliore comme en témoigne la disponibilité croissante au niveau des pays des statistiques renvoyant aux OMD

concours au renforcement des capacités statistiques et des systèmes d'information nationaux des pays en développement, y compris des systèmes servant à gérer l'aide. Les donateurs ont deux solutions pour soutenir la gestion axée sur les résultats. La première s'attache au pays : il s'agit de renforcer la capacité du pays en matière de gestion axée sur les résultats en apportant des outils et une assistance technique, et en encourageant les communautés de pratique à l'échelon national et régional. La deuxième est interne : améliorer la pertinence et l'efficacité de l'aide en introduisant dans les stratégies et programmes de coopération des cadres de gestion axés sur les résultats, en réorientant les incitations données au personnel pour que l'effort porte en priorité sur l'obtention de résultats durables à l'échelle du pays et le développement de systèmes de notification afin de recueillir des informations sur les résultats obtenus.

Le manque de données concrètes ne permet pas de déterminer la mesure dans laquelle les donateurs utilisent les systèmes de suivi et d'évaluation des pays partenaires pour leurs propres besoins de notification

Peu de données concrètes permettent d'évaluer la performance effective des donateurs. La première phase de l'évaluation de la Déclaration de Paris confirme que tous les donateurs semblent sous une forme ou une autre apporter un soutien au renforcement des capacités (soutien au développement de la capacité statistique, cadres axés sur les résultats et culture du résultat) qui devrait renforcer la gestion axée sur les résultats, mais leurs efforts paraissent dispersés et souvent liés aux besoins spécifiques des donateurs (Wood *et al.*, 2008). Il ressort également de l'évaluation que les donateurs peuvent être contraints de mettre en place des systèmes parallèles de notification du fait du manque de fiabilité de ceux des pays en développement.

Les banques multilatérales de développement jouent un rôle de premier plan en contribuant à promouvoir une culture du résultat à l'échelle des pays. Les efforts visant à renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement propres à induire une amélioration de la gestion axée sur les résultats en matière de développement portent à la fois sur des activités ordinaires (prêt et assistance technique) et des initiatives spécifiques, notamment à travers les communautés de pratique. Si les communautés de pratique semblent bien créer du capital social dans les régions où elles sont implantées, leur efficacité et leur impact global sont encore difficiles à évaluer. Selon une évaluation indépendante qui a porté sur l'Amérique

latine et les Caraïbes, la gestion axée sur les résultats en termes de développement en est encore à un stade liminaire (OCDE, à paraître a). Parvenir à progresser sur le front de la programmation budgétaire axée sur les résultats est le fruit d'un long processus qui exige de modifier en profondeur les cadres juridiques. Le suivi et l'évaluation sont également des domaines qui laissent à désirer, puisque seulement deux ou trois pays d'Amérique latine disposent de systèmes fiables. Les conclusions du bilan de l'expérimentation d'un outil d'auto-évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités menée dans quatre pays africains (Mauritanie, Niger et Sénégal, et Malawi dans le secteur de l'énergie) indiquent qu'un tel processus a permis de : faire mieux connaître les méthodes de gestion axée sur les résultats en matière de développement au service d'objectifs stratégiques nationaux ; permettre une plus grande autonomie et une meilleure appropriation de la gestion axée sur les résultats du développement par les principaux acteurs concernés ; définir un cadre commun pour mesurer les capacités institutionnelles de gestion axée sur les résultats et en assurer un suivi, notamment par des mécanismes de reddition de comptes ; et favoriser l'alignement du soutien apporté par les donateurs sur les stratégies nationales. Le fait de ne pas pouvoir compter sur des ressources prévisibles s'inscrivant dans la durée pour assurer le suivi et la mise en œuvre des plans d'action constitue un obstacle à de nouveaux progrès.

Les donateurs sont de plus en plus nombreux à adopter des systèmes de gestion axés sur les résultats, notamment pour répondre aux préoccupations grandissantes du public et de la sphère politique quant à l'efficacité de l'aide en matière de lutte contre la pauvreté. Mais le recours à des indicateurs de performance compatibles avec les stratégies nationales de développement et les cadres de notification et de suivi des pays partenaires reste peu fréquent. Certains donateurs ont tendance à se focaliser sur le financement et les activités (moyens/processus) plutôt que sur les résultats, au motif que l'évaluation de ces derniers se fonde sur des produits ou réalisations qui peuvent mettre du temps à se concrétiser. Face à l'exigence de résultat, certains donateurs peuvent être tentés d'adopter une attitude exagérément prudente qui les empêche de se lancer dans des initiatives dont les résultats seraient moins aisément

quantifiables ou qui comporteraient plus de risques (OCDE, à paraître a). L'application des normes et pratiques de la gestion axée sur les résultats peut également être problématique pour la coopération technique sud-sud, notamment en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités à petite échelle. La plupart des apporteurs de coopération sud-sud s'évertuent à mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation et à générer des informations transparentes, régulières et à jour, d'où une plus grande difficulté à déterminer quelle est la contribution de ce type de coopération au développement (Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud, 2010).

Une récente analyse des pratiques actuelles de notification des résultats de plusieurs donateurs confirme le caractère disparate des approches retenues en la matière, qui obéissent souvent à la nécessité de rendre compte à des groupes spécifiques sur des questions spécifiques, et l'utilisation des systèmes des pays partenaires comme principale source de données dans seulement un tiers des cas (GGI *et al.*, 2011). Les données d'observation recueillies au niveau sectoriel indiquent aussi que l'existence d'un seul cadre d'évaluation des performances n'élimine pas totalement la nécessité de notifier des données en rapport avec des indicateurs non visés par les cadres nationaux. Même si 60 % des donateurs actifs dans le secteur de la santé déclarent utiliser les cadres nationaux comme base essentielle d'évaluation de la performance du soutien consenti par leurs soins, ils indiquent également demander la notification de données en rapport avec d'autres indicateurs dans certains pays (IHP+ Results, 2011). Globalement, l'évolution de la réflexion et de l'aide dans le secteur de la santé vers une logique de résultats et de réalisations, et non plus seulement de processus, a progressé. Le Partenariat international pour la santé met nettement l'accent sur les résultats, en s'appuyant sur les efforts engagés dans les pays pour évoluer vers une gestion plus axée sur les résultats et en les renforçant. Les programmes mondiaux qui ont été créés dans une optique de résultats et qui obéissent à des critères de performance ont poussé les pays en développement à faire plus de place dans leur réflexion aux réalisations concrètes et encouragé la mise en place de cadres et de politiques axées sur les résultats, avec des résultats positifs (OCDE, à paraître b).

LA RESPONSABILITÉ MUTUELLE DOIT ENCORE PROGRESSER (INDICATEUR 12)

Il était ressorti de l'examen à mi-parcours de 2008 que les progrès en matière de responsabilité mutuelle étaient lents (OCDE, 2008a). Alors que selon l'Enquête 2008, le nombre de pays à s'être dotés de mécanismes d'évaluation mutuelle des engagements souscrits dans le cadre des partenariats n'avait pas beaucoup augmenté, la première phase de l'Évaluation de la Déclaration de Paris a mis en évidence un éventail varié de mécanismes existants et en construction pour des évaluations mutuelles à différents niveaux, qui pourraient être mieux exploités en vue d'atteindre l'objectif fixé en matière de responsabilité mutuelle (OCDE, 2008b ; Wood *et al.*, 2008).

Si les conclusions de l'Enquête de 2011 font apparaître les grandes difficultés que soulève la mise en place de mécanismes d'examen mutuel, un nombre grandissant de pays ont établi des mécanismes de responsabilité mutuelle, ou sont en train de le faire. Des avancées sont par ailleurs à noter pour ce qui est de l'instauration de nouveaux partenariats au niveau mondial, mais également à l'échelon national, lesquels contribuent à renforcer la reddition de comptes au service de résultats au niveau sectoriel.

S'agissant de la responsabilité mutuelle, les progrès sont évalués en fonction du nombre de pays en développement qui se livrent à des évaluations mutuelles des progrès (indicateur 12). Ce sont des exercices qui permettent aux autorités des pays en développement et aux donateurs, au niveau du pays concerné, de dresser un bilan réciproque de leur performance au regard des engagements souscrits en matière d'efficacité de l'aide. Tous les pays devaient s'être dotés d'un mécanisme permettant de satisfaire à ce critère avant 2010, tel était l'objectif convenu.

Contrairement aux précédentes éditions de 2006 et 2008, l'Enquête de 2011 encourageait une notification plus précise au regard de critères préétablis². Les trois aspects de la responsabilité mutuelle énoncés ci-après doivent être en place pour qu'un pays puisse être considéré comme se livrant à un examen mutuel au titre de l'indicateur 12 :

- i) *Une politique ou une stratégie relative à l'aide.*
Les pays en développement sont censés avoir élaboré un document définissant les approches établies d'un commun accord pour

L'existence d'objectifs relatifs à l'efficacité de l'aide à la fois pour les pays partenaires et les donateurs individuels ainsi qu'un dialogue à large assise permettant d'évaluer les avancées en la matière sont des facteurs essentiels à un processus de responsabilité mutuelle effectif

Tableau 6.2 Mécanisme de responsabilité mutuelle
Indicateur 12 (2005, 2007 et 2010)

Nombre de pays faisant état d'examens mutuels conformes aux critères requis	2005	2007	2010
32 pays de l'échantillon de référence	14	12	16
Tous les pays ayant participé à l'Enquête	15 (sur 34)	13 (sur 23)	30 (sur 78)

l'acheminement de l'aide dans le pays, comprenant des principes, processus et/ou objectifs convenus en vue de rehausser l'efficacité de l'aide. Elle peut faire l'objet d'un document spécifique ou être présentée dans un autre document, (ex. : comme élément d'une stratégie nationale de développement, par exemple). Un tel document doit faire l'objet de consultations entre les autorités nationales et les donateurs.

- ii) *La fixation d'objectifs d'efficacité de l'aide au niveau des pays.* Des objectifs d'amélioration de l'efficacité de l'aide doivent avoir été définis pour chaque pays, notamment dans le cadre des engagements de partenariat et des indicateurs des progrès à mesurer convenus, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de Paris. Ces objectifs peuvent aller au-delà de ceux que décrit la Déclaration de Paris si les gouvernements des pays partenaires et les donateurs en décident ainsi d'un commun accord. Les objectifs fixés doivent concerner les gouvernements et les donateurs.
- iii) *Un dialogue à large assise.* Les évaluations mutuelles doivent se dérouler dans le cadre d'un dialogue auquel participent un large éventail de ministères et les donateurs. Les autorités nationales et les donateurs doivent aussi penser à y faire participer des acteurs extérieurs à l'exécutif, notamment des membres du parlement et des organisations de la société civile.

Sur les 78 pays ayant participé à l'Enquête de 2011, 38 % ont déclaré avoir engagé des évaluations de la responsabilité mutuelle en 2010, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 100 % (tableau 6.2). Les 32 pays qui faisaient partie de l'échantillon de référence de 2005 ont été plus performants, tout en restant éloignés de l'objectif à atteindre, puisque 50 % d'entre eux étaient dotés d'un mécanisme de responsabilité mutuelle. Dans ce groupe, neuf ont progressé au cours des cinq dernières années, tandis que quatre autres ont en fait régressé. Ce recul peut soit résulter de l'application plus rigoureuse des critères énoncés plus haut soit traduire un réel dérapage. Pour plusieurs pays, les exigences en matière de redevabilité imposées par les outils existants sont très asymétriques entre les partenaires et ne traduisent donc pas nécessairement un véritable esprit de responsabilité mutuelle.

Il y a globalement progression, puisque 16 nouveaux pays ont procédé à des évaluations de la responsabilité mutuelle depuis 2005. En outre, un grand nombre de pays se sont améliorés sur un ou deux aspects de la responsabilité mutuelle. On peut donc en déduire que des efforts sont faits pour renforcer la reddition mutuelle de comptes dans 26 pays, alors qu'il ne semble n'y avoir quasiment aucun progrès dans les 22 pays restants.

Même si les pays d'Afrique subsaharienne comptent parmi les principaux bénéficiaires de l'aide pour lesquels, de ce fait, il est plus probable qu'aient été fixés une politique d'aide et des objectifs par donneur, ils enregistrent des résultats au-dessous de la moyenne en matière de responsabilité mutuelle. Seulement 32 % des pays d'Afrique subsaharienne sont dotés d'un mécanisme à cet effet. En revanche, les pays d'Asie et du Pacifique se situent au-dessus de la moyenne, 60 % d'entre eux ayant mis en place un mécanisme de responsabilité mutuelle.

Tableau 6.3. En quoi les mécanismes de responsabilité mutuelle favorisent-ils une évolution des comportements au niveau des pays ?

Synthèse des conclusions

	Pays dotés de mécanismes de responsabilité mutuelle plus avancés	Pays dotés de mécanismes de responsabilité mutuelle moins avancés
Évolution du comportement des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> • inscrire l'aide au budget • utiliser les systèmes nationaux • améliorer la prévisibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • harmonisation entre donateurs • coopération déléguée
Évolution du comportement des pays partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • suivi et évaluation des résultats • stratégies nationales de développement améliorées • rôle moteur dans la réforme des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés • hiérarchisation des besoins en matière de dépenses • meilleure traçabilité de l'information relative à l'aide • des consultations plus étroites avec les OSC • meilleure gestion des ressources 	

Source : inspiré de Nations Unies (2010).

Les premières constatations tirées d'une étude de fond complémentaire de la reddition mutuelle de comptes au niveau national coordonnée par le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies en 2011 semblent confirmer la conclusion selon laquelle des progrès ont été enregistrés depuis 2008 sur ce front, mais que l'objectif visé par la Déclaration de Paris est encore éloigné (Nations Unies, 2011b). La précédente édition de l'enquête – réalisée pour la première fois en 2010 – a souligné à quel point la reddition mutuelle de comptes influait sur l'évolution des mentalités au plan national (tableau 6.3). Comme en 2010, l'enquête des Nations Unies montre que seulement 4 des 76 pays étudiés pouvaient se prévaloir d'avoir réuni les trois « piliers » qui sous-tendent la responsabilité mutuelle : une politique d'aide explicite ; des cadres permettant d'apprécier la qualité de l'aide qui répondent à une demande locale et sont assortis d'objectifs pour chaque pourvoyeur d'aide ; et la tenue de discussions annuelles à haut niveau. Toutefois, l'enquête a mis en évidence la progression régulière de certains pays en ce qui concerne l'adoption de politiques d'aide, et les travaux engagés dans plusieurs pays pour établir des objectifs par donneur. Tandis que l'Enquête de 2010 des Nations Unies mettait

en évidence le rôle tout particulier que les objectifs par donneur pouvaient jouer pour favoriser l'évolution des comportements, l'Enquête de 2011 sur la Déclaration de Paris révèle que 55 pays sur 62 n'ont pas établi de politique d'aide ni d'objectifs par donneur. Par ailleurs, la pleine participation des instances parlementaires, des administrations locales et de la société civile aux processus nationaux de reddition mutuelle de comptes demeure source de difficulté (Nations Unies, 2010 ; 2011b).

Même les mécanismes les plus élaborés peuvent ne pas être en mesure d'intégrer dans les discussions la pluralité des donateurs; de fait, les mécanismes existants couvrent bien plus efficacement les donateurs membres du CAD/OCDE que les donateurs extérieurs au CAD, les fonds mondiaux, les ONG et les fondations privées qui, souvent ne sont pas directement actifs sur le terrain. Des pays ont fait observer que la lenteur des progrès était imputable aux maigres capacités de l'administration et à un manque de leadership dans un tiers des cas, et dans un moindre mesure, à un défaut de transparence de la part des donateurs et à l'inflexibilité des politiques et procédures des donateurs.

La plupart des pays doivent encore mettre en œuvre des processus d'examen approfondi incluant des objectifs d'efficacité de l'aide à la fois pour les pays partenaires et bénéficiant d'un dialogue à large assise

Il ressort des réponses apportées à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles que, même dans les situations complexes et de fragilité, les pays partenaires sont de plus en plus insistants en matière de responsabilité mutuelle. Parmi les cadres d'évaluation mutuelle qui mettent l'accent sur les attributions des pays partenaires comme des acteurs internationaux en matière de construction de la paix figurent des dispositifs mis au point dans le contexte de l'engagement de ces pays auprès de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (ex. : Burundi, République centrafricaine, Guinée-Bissau, Sierra Leone). D'autres mécanismes tels que des pactes nationaux ont eu quelque réussite pour assurer que les acteurs concernés rendent des comptes au regard d'un ensemble donné de priorités, et veiller à ce que les ressources nationales et internationales soient utilisées conjointement afin de donner corps à ces priorités (Afghanistan, Libéria, Sud-Soudan). Les exigences de reddition mutuelle de comptes ne se traduisent cependant pas toujours dans la réalité par des cadres adaptés à la spécificité des difficultés rencontrées dans les États fragiles. Les cadres de responsabilité mutuelle imposent parfois de lourdes obligations en termes de capacités humaines et institutionnelles, ce qui en rend difficile la mise en œuvre (ex. : Afghanistan, Soudan). La mise en place de structures parallèles peut aussi compliquer l'exercice de hiérarchisation des priorités et la reddition effective de comptes (Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) où les mécanismes de responsabilité mutuelle sont centralisés à New York sous l'égide de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies). Il est intéressant de noter que dans certaines situations, les partenaires interprètent – peut-être à tort – les demandes de renforcement de la reddition mutuelle de comptes comme un moyen déguisé d'introduire une forme de conditionnalité.

La question de l'égalité homme-femme est traitée, ou en partie traitée, dans le cadre du dialogue à haut niveau noué entre pays en développement et donateurs dans 8 des 16 pays qui ont expérimenté le module optionnel sur l'égalité homme-femme (chapitre 2) et ont déclaré avoir instauré à cet effet un

dialogue largement ouvert. Nombre des pays ayant testé le module souhaitent que soit établi un cadre de responsabilité plus solide pour répertorier et mesurer les progrès réalisés à l'échelon national sur le front de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. L'un d'entre eux rapporte que les donateurs ne sont pas tenus de rendre compte des résultats des programmes en faveur de l'égalité homme-femme qu'ils soutiennent, mais que la « mauvaise performance est toujours imputée à la médiocrité des systèmes nationaux » (Zambie), ce qui laisse penser que les donateurs ne sont guère incités à concourir à l'obtention de résultats dans ce domaine.

D'un point de vue sectoriel, l'évaluation des progrès fait apparaître un bilan contrasté. De plus en plus, les gouvernements des pays en développement mènent les discussions sur l'alignement et l'harmonisation et recourent à des initiatives de partenariat sectorielles en demandant de plus en plus de comptes aux donateurs quant au respect de leurs engagements au niveau sectoriel. Des évaluations sectorielles sont menées à bien conjointement dans les trois quarts des pays qui prennent part à l'Exercice de suivi 2011 de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous (FTI-EPT, à paraître), lesquelles permettent aux pouvoirs publics, aux donateurs, aux OSC et aux autres acteurs locaux du secteur de l'éducation de suivre les progrès de la mise en œuvre des plans nationaux dans ce domaine. Dans le secteur de la santé, les pactes nationaux ou des dispositifs équivalents mis en place dans le cadre du Partenariat international pour la santé (IHP) ont le potentiel de renforcer la reddition mutuelle de comptes au service de résultats concrets via un système élaboré à cet effet. Le suivi opéré dans le cadre du processus IHP+ Results génère une série de tableaux de bord (*scorecards*) concernant aussi bien les pays participants que les donateurs. Ces tableaux de bord peuvent être utilisés lors d'évaluations annuelles conjointes du secteur de la santé pour rendre compte des progrès accomplis au regard des engagements. Si seulement un petit échantillon de donateurs et de pays partenaires ont participé à ce processus de suivi, 7 sur les 10 pays couverts par l'enquête ont rapporté avoir procédé à une forme ou une autre d'évaluation mutuelle des progrès, et 12 des 15 donateurs ont déclaré avoir participé à ces

évaluations mutuelles des progrès, la participation variant selon les pays (IHP+ Results, 2011). Ceci illustre que, même si la reddition de compte est une dimension importante du IHP+, des progrès restent à faire pour identifier les engagements mutuels et leur intégration dans les évaluations sectorielles annuelles conjointes en matière de santé. En outre, le nombre de missions d'examen et de suivi distinctes non coordonnées n'a pas régressé dans le secteur de la santé en dépit du nombre croissant de pays qui utilisent les mécanismes d'évaluation sectorielle annuelle conjointe. Le recours grandissant à la modalité de l'aide-projet dans le secteur de la santé est considéré comme un facteur préjudiciable à la reddition mutuelle de comptes (OCDE, à paraître c).

Les pourvoyeurs de coopération sud-sud voient ce type de coopération comme un cadre approprié pour le renforcement de l'appropriation et de la responsabilité mutuelle en soi. La coopération sud-sud est souvent définie comme faite de partenariats horizontaux fondés sur l'apprentissage mutuel, l'échange de connaissances sur les défis communs du développement et l'expérience acquise en la matière, et un investissement durable dans des relations de long terme mutuellement bénéfiques. La responsabilité mutuelle est souvent interprétée comme une collaboration d'égal à égal entre partenaires. La confiance et le respect mutuel sont mis en avant comme des facteurs clés (Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud, 2010) même si d'autres facteurs sont jugés nécessaires à l'émergence de l'appropriation et de la responsabilité mutuelle : la définition en commun des besoins et des objectifs, la participation au niveau tant politique que technique, l'utilisation de plateformes d'information participatives et la diffusion horizontale des résultats, la flexibilité et l'adaptation au contexte local ou encore la définition de projets novateurs axés sur des solutions concrètes. Toutefois, ce sont là des principes qui reposent sur la bonne volonté et ne se traduisent pas nécessairement en pratiques concrètes en raison d'une présence relativement sporadique dans le pays et des limites de la capacité institutionnelle de suivi et d'évaluation des pourvoyeurs de coopération sud-sud.

CONSIDÉRATIONS POUR L'AVENIR

- Le nombre grandissant de pays à s'être dotés de solides cadres de résultats est un signe encourageant de l'évolution vers une culture du résultat dans les pays en développement. Il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce que ces cadres soient effectivement opérationnels. Dans cette optique, il faudra peut-être continuer de s'interroger sur le type d'information sur le court terme dont ont besoin aussi bien les pays en développement que les donateurs pour avoir la certitude que la concrétisation des résultats à long terme est en bonne voie. Les donateurs dans leur ensemble devront aussi s'efforcer d'utiliser davantage les informations produites par les pays eux-mêmes et éviter d'imposer de nouvelles obligations de notification.
- La pérennité des réalisations obtenues dans la mise au pont de stratégies nationales de développement de la statistique dépendra des efforts déployés en vue de favoriser une meilleure utilisation des données statistiques par les responsables des politiques, une plus grande ouverture des données, et une meilleure diffusion de ces données. Il faudra pour ce faire mieux raccorder les statistiques officielles et les mécanismes de suivi et d'évaluation, et offrir un soutien ciblé pour renforcer le suivi et l'évaluation, qui restent deux domaines où les progrès constatés sont encore limités.
- Il faut redoubler d'efforts pour établir des cadres de responsabilité mutuelle dans les différents pays, autour des composantes essentielles d'une reddition mutuelle de comptes efficace, à savoir la fixation d'objectifs d'efficacité de l'aide pour les pays partenaires et pour chacun des donateurs et l'instauration d'un dialogue « à large participation ». La reddition mutuelle de comptes ne doit pas être vue comme une fin en soi, mais comme un moyen d'améliorer la qualité de l'aide, d'encourager l'évolution des comportements et, à terme, de contribuer à maximiser l'impact de l'aide. Tandis qu'ils mettent en place ou renforcent leurs mécanismes de responsabilité mutuelle, les pays en développement et les donateurs doivent examiner quelles sont les approches qui répondent le mieux à leurs besoins, en s'appuyant sur les procédures ou les cadres existants plutôt qu'en créant de nouvelles structures parallèles qui alourdissent les coûts de transaction.

Des partenariats internationaux au niveau sectoriel constituent des approches prometteuses visant à renforcer la redevabilité en matière de résultats

NOTES

1. L'Enquête de 2011 s'appuie sur l'expérience des précédentes éditions en combinant des éléments d'auto-déclaration et d'évaluation conjointe au niveau des pays et l'attribution régulière selon un système cohérent de notes par la Banque mondiale en fonction des mêmes critères que ceux appliqués lors des enquêtes de 2006 et 2008. Le principal changement entre les différentes éditions de l'enquête tient à l'origine des données utilisées qui, les années précédentes, faisaient l'objet d'un rapport de synthèse conduit par les services de la Banque mondiale. Pour une explication détaillée des critères de notation appliqués, voir Banque mondiale (2007), pp. A14-A15.
2. Si l'orientation des critères reste inchangée par rapport aux précédentes enquêtes, trois questions ont été introduites, sous-tendue par des définitions plus claires permettant une évaluation plus précise des progrès réalisés. Les conclusions de l'Enquête 2010 du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement ont inspiré dans ce domaine des améliorations sur le plan méthodologique.

RÉFÉRENCES

- Banque mondiale (2007), *Results-based National Development Strategies: Assessment and Challenges Ahead*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2010a), *Trust Fund for Statistical Capacity Building at 10: Annual Report 2009/2010*, Development Data Group, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2010b), *Driving Development Results: Strengthening Evidence-based Decision Making in Developing Countries* – Statistics for Results Facility Catalytic Fund Annual Report, Banque mondiale, Washington.
- Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (2010), *Boosting South-South Cooperation in the Context of Aid Effectiveness: Telling the Story of Partners Involved in more than 110 Cases of South-south and Triangular Cooperation*, Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud, OCDE, Paris.
- FTI-EPT (Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous) (à paraître), *EFA FTI 2011 Monitoring Exercise*.
- GGI (Goss Gilroy Inc.) et MDF Training and Consultancy B.V. (2011), *Results Reporting by Donor Agencies – A report*, document commandé par le Global Partnership on Managing for Development Results (non publié).
- IHP+ Results (2011), *Renforcer la responsabilité pour atteindre les objectifs relatifs à la santé – Rapport annuel de la performance 2010*, Responsible Action UK / Re-action! Consulting, Londres/Johannesburg.
- Nations Unies (2010), *Key findings of the 2010 mutual accountability survey*, Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) du Conseil économique et social (ECOSOC), Nations unies, New York.
- Nations Unies (2011a), *Indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport du Secrétaire général*, ECOSOC, Commission de statistique, 22 -25 février 2011.
- Nations Unies (2011b), *Progress on National-Level Mutual Accountability: Findings of the DCF Analysis*, document présentant les conclusions préliminaires de l'Enquête 2011 du FCD, OESOC/UNDESA, New York.
- OCDE (2008a), *Efficacité de l'aide : Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, OECD, Paris.
- OCDE (2008b), *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Une aide efficace d'ici 2010 ? Les actions à prendre*. OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître a), *General Evaluation of IDB's Program to Implement the External Pillar of the Medium Term Action Plan for Development Effectiveness*, PRODEV.
- OCDE (à paraître b), *Has donors' behaviour changed after the Paris Declaration? Insights from DAC Peer Reviews*, OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître c), *Progress and challenges in aid effectiveness – What can we learn from the health sector?*, Equipe de projet du GT-EFF sur la santé en tant que secteur de référence, OCDE, Paris.
- PARIS21 (2009a), *PARIS21 année 10 – Amélioration des capacités statistiques depuis 1999*, PARIS21, Paris.
- PARIS21 (2009b), *Evaluation of PARIS21 – Final Report*, PARIS21, Paris.
- PARIS21 (2010), *Partner Report on Support to Statistics (PRESS) – 2010 Round*, PARIS21, Paris.
- PARIS21 (2011), *National Strategies for the Development of Statistics Progress Report: NSDS Summary Table for IDA and Lower Middle Income Countries*, PARIS21, Paris.
- Wood, B., D. Kabell, F. Sagasti et N. Muwanga (2008), *Synthesis Report on the First Phase of the Evaluation of the Implementation of the Paris Declaration*, Kabell Konsulting ApS / Ministère des Affaires étrangères du Danemark, Copenhague.

7 APERÇU DE L'EXPÉRIENCE CONCERNANT LE SUIVI DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Pourquoi exercer un suivi de l'efficacité de l'aide ? Comment l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a-t-elle été menée et quels sont les acteurs qui ont participé au processus ? Quelles autres initiatives ont contribué à la constitution d'un vivier de plus en plus riche au niveau mondial de données sur les solutions ayant permis d'améliorer l'efficacité de l'aide et celles qui se sont révélées peu concluantes ? Le présent chapitre a vocation à apporter des réponses à ces questions, à mettre en exergue l'importance que revêt le suivi de l'efficacité de l'aide en tant qu'outil d'apprentissage par l'expérience et à encourager la redevabilité. Depuis son adoption en 2005, le cadre mis en place à l'échelon international pour suivre la mise en œuvre de la Déclaration de Paris est appliqué dans un nombre croissant de pays et il a en outre été utilisé pour guider les travaux d'élaboration d'un certain nombre d'initiatives décrites dans le présent chapitre.

POURQUOI UN SUIVI ?

L'engagement de suivre les progrès accomplis au moyen de 12 indicateurs reconnus à l'échelon international est inscrit dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, dont il constitue d'ailleurs une des caractéristiques distinctives. L'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris représente la première tentative qui ait jamais été lancée au niveau international de mettre en place un cadre pour le suivi des engagements souscrits par les gouvernements à la fois des pays donateurs et des pays en développement et la reddition globale de comptes sur cette dernière. L'Enquête répond à un double objectif :

- Premièrement, fournir un cadre – accepté de leur plein gré par les pays en développement et les donateurs – pour recueillir des données concrètes sur l'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur le terrain, et ainsi aider les pays en développement, les donateurs et les autres parties prenantes à déterminer les facteurs qui, à l'échelon local, font obstacle à une amélioration de l'efficacité de l'aide et les possibilités qui s'offrent de ce point de vue. L'enquête peut aussi contribuer à renforcer la responsabilité mutuelle au niveau des pays.
- Deuxièmement, permettre à la communauté internationale de voir si – globalement – les donateurs et les pays partenaires ont atteint les objectifs-cibles fixés pour 2010 dans la Déclaration de Paris. Elle favorise ainsi la redevabilité sur le plan international et l'apprentissage conjoint, ce qui contribue à inciter chacun à redoubler d'efforts pour donner suite aux engagements inscrits dans la Déclaration de Paris.

La première enquête a eu lieu en 2006 et avait pour but de donner une idée précise des pratiques en vigueur en matière d'aide et de fournir des données de référence sur la base desquelles évaluer les progrès. Une enquête à mi-parcours a ensuite été conduite en 2008, avant le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Accra, qui a servi à éclairer l'évaluation des avancées obtenues et des problèmes rencontrés sur laquelle s'est fondé le Programme d'action d'Accra. Une troisième et dernière enquête a été menée en 2011 pour déterminer si les objectifs fixés pour 2010 dans la Déclaration de Paris ont été atteints. Elle a permis de dégager une masse de données d'observation pour alimenter les débats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (prévu à Busan, en Corée, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011).

Le nombre croissant de pays participant à l'enquête donne à penser qu'il y a des avantages à retirer du processus de suivi, qui favorise l'apprentissage et la redevabilité

Encadré 7.1 Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide – Transformer les partenariats mondiaux pour le développement

Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, hébergé par l'OCDE, qui rassemblait uniquement des donneurs à sa naissance en 2003, est devenu en 2005 un partenariat associant des donneurs et des pays en développement. Cette transformation fait écho à l'évolution de la réflexion qui, de l'harmonisation entre donneurs au premier Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Rome, 2003), s'est étendue à la problématique plus générale de l'efficacité de l'aide telle que la définissent les cinq principes énoncés dans la Déclaration de Paris adoptée au deuxième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Paris, 2005). L'instance est aujourd'hui considérée comme le partenariat international au service de l'efficacité de l'aide, avec ses 80 participants venant d'organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux, de pays bénéficiaires, d'apporteurs émergents d'aide au développement, d'organisations de la société civile, de programmes mondiaux, du secteur privé et de groupes parlementaires.

Après le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Accra, 2008), la configuration du Groupe de travail a été modifiée en réponse à l'appel à un renforcement du partenariat au service d'une aide efficace. Depuis 2009, le Groupe de travail est piloté par deux co-présidents venant, pour l'un, d'un pays en développement et, pour l'autre, d'un organisme donneur. Parmi les participants figurent 24 pays bénéficiaires de l'aide, 8 pays qui sont à la fois donateurs et bénéficiaires, 31 donateurs bilatéraux, 9 organisations multilatérales de développement et 6 institutions de la société civile et autres (dont un représentant des parlementaires).

Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide s'est proposé d'entreprendre des travaux dans des domaines essentiels où des progrès supplémentaires étaient indispensables pour assurer la concrétisation des objectifs-cibles fixés dans la Déclaration de Paris pour 2010. À cet effet, il a accueilli plusieurs équipes de projet afin de s'associer les connaissances et compétences nécessaires et de travailler en réseau avec d'autres instances internationales intéressées sur les sujets suivants : appropriation et responsabilité, systèmes nationaux, transparence et prévisibilité de l'aide, gestion axée sur les résultats du développement, coopération sud-sud, financements innovants, et la santé en tant que secteur de référence.

La responsabilité du suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra incombe au Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (encadré 7.1). Celui-ci bénéficie du soutien de l'OCDE, qui assure la coordination internationale de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une Équipe de projet sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, composée d'experts envoyés par les diverses parties représentées au sein du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, a fourni à l'OCDE des orientations sur les aspects méthodologiques et les modalités concrètes d'organisation de l'enquête.

UNE PARTICIPATION DE PLUS EN PLUS LARGE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

En 2006, 34 pays ont participé à l'enquête. Parmi ceux-ci, 32 y ont à nouveau participé en 2011, ce qui autorise pour ce panel de pays une évaluation des progrès accomplis vers les objectifs-cibles fixés pour 2010. Une appréciation plus générale des avancées

obtenues peut toutefois être dérivée des données recueillies dans d'autres pays qui ont participé pour la première fois à l'Enquête en 2008 ou en 2011. Le nombre total de pays participants est en effet passé à 55 en 2008, puis à 78 en 2011, ce qui représente à peu près 80 % des pays en développement et en transition qui ont signé la Déclaration de Paris. En 2011, la majorité des pays à faible revenu figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) établie par le CAD ont participé à l'enquête. Le taux de participation des pays à revenu intermédiaire s'est accru au fil des éditions de l'enquête, de 25 % en 2006 à 40 % en 2011. Cette même année, dans 12 pays et territoires, l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été menée conjointement avec l'Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires. Cette conjonction a permis à ces pays d'apprécier les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité à la fois de l'aide et des interventions internationales de portée plus large dans les situations de fragilité.

La participation à l'enquête a augmenté au fil du temps et les 78 pays participant à l'édition de 2011 couvrent 78% des montants globaux d'aide au sens strict

Le fait que le nombre de gouvernements de pays partenaires qui ont décidé de participer à l'enquête se soit accru au fil de ses éditions successives donne à penser que ceux-ci accordent du prix aux avantages qu'ils peuvent retirer de cette association aux efforts de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris déployés au niveau des pays et à l'échelle mondiale. Les réactions recueillies au cours de l'édition 2011 de l'Enquête mettent en particulier en lumière l'utilité du processus de suivi mondial pour renforcer l'incitation à la collecte de données au niveau des pays.

La couverture de l'enquête est également relativement large s'agissant du volume de l'aide. Des données sont disponibles pour 57 donateurs dont les membres du CAD/OCDE, des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales et plusieurs programmes mondiaux. En 2006, les 34 pays participants se partageaient 38 % de l'aide au sens strict consentie par les membres du CAD en 2005. En 2008, l'enquête couvrait plus de la moitié des apports d'aide au sens strict, et pour 2011 le chiffre correspondant s'établit à 78 %. En 2011, on a pu observer une hausse modeste du nombre de pourvoyeurs d'aide non membres du CAD ayant pris part à l'exercice et communiqué des informations sur les activités de coopération pour le développement menées dans certains pays. Environ 15 donateurs bilatéraux non membres du CAD ont fourni des données sur un petit nombre de pays (généralement sur un à quatre pays partenaires), parmi lesquels un certain nombre de pays avec lesquels ils entretiennent des relations de coopération sud-sud (notamment la Chine, le Chili, la Colombie, la Thaïlande). La participation plus active de la République tchèque et de la Turquie mérite tout particulièrement d'être signalée : la République tchèque a en effet communiqué, pour l'Enquête 2011, des données sur ses activités de coopération conduites dans 7 pays partenaires (alors qu'elle avait fourni des informations sur 3 pays seulement pour l'Enquête 2008) et la Turquie a pour sa part notifié des données concernant 12 pays partenaires (alors qu'en 2008, les données qu'elle avait communiquées ne concernaient que 2 pays).

UN PROCESSUS PILOTÉ PAR LES PAYS

La participation à l'enquête repose sur le volontariat. L'exercice se déroule au niveau du terrain, les autorités des pays participants désignant un coordinateur national qui en assure le pilotage. Ce coordinateur national est habituellement un haut fonctionnaire chargé de la gestion et de la coordination de l'aide au sein du ministère des Finances, du Plan ou des Affaires étrangères. Les donateurs apportent un soutien actif au processus, fournissant les données requises et nommant le plus souvent un correspondant pour les donateurs pour épauler le coordinateur national. Les organisations de la société civile (OSC), les parlementaires et d'autres acteurs jouent aussi un rôle important dans l'enquête. Les coordinateurs nationaux ont été encouragés à associer des OSC et des parlementaires aux échanges de vues et réunions concernant l'Enquête 2011 même si les OSC ne mènent pas d'activités d'APD et n'ont donc pas eu à soumettre de données sur leurs activités dans le cadre de l'enquête. Le degré d'implication des différents acteurs nationaux dans le dialogue autour de l'enquête a été très variable d'un pays à l'autre. Un descriptif détaillé de l'ensemble du processus est fourni dans le Guide pour l'Enquête (OCDE, 2010a).

Dans le Programme d'action d'Accra, les donateurs et les pays en développement sont encouragés à assurer, au niveau des pays et sur la base du volontariat, un suivi de la mise en application des Principes pour l'engagement dans les États fragiles. Dans les 12 pays participant aux deux enquêtes, sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et des Principes pour l'engagement dans les États fragile respectivement, les deux exercices ont été associés afin de rendre la tâche plus aisée¹ : les guides et les questionnaires pour les deux enquêtes ont été combinés, et la collecte des données, le dialogue autour des résultats et la validation des données ont eu lieu en même temps. Les conclusions des deux enquêtes seront synthétisées dans un même rapport-pays. L'idée était ainsi de réduire les coûts de transaction, pour les donateurs comme pour les pays partenaires, et de susciter un dialogue plus global sur les problèmes auxquels ces pays sont confrontés. Un descriptif détaillé du processus est fourni dans le guide unique (OCDE, 2010b).

Dans 12 pays, le processus a permis d'évaluer l'efficacité de l'engagement international de manière élargie à travers les Principes d'engagement international dans les États fragiles ou en situation précaire

L'enquête peut se révéler un processus relativement lourd, surtout pour les pays qui y participent pour la première fois et qui ne possèdent pas de systèmes d'information sur la gestion de l'aide et de dispositifs de coordination bien établis. Au dire de plusieurs pays, les avantages retirés de la participation à l'exercice excèdent les coûts induits par la collecte des données et la tenue d'un dialogue informé au niveau local. Sur la base des enseignements dérivés de l'expérience accumulée, le processus a été amélioré au fil des éditions successives afin de faciliter la tâche des coordinateurs nationaux et de mieux garantir l'exactitude et la crédibilité des données (OCDE, 2008 ; Hammond, 2010). En particulier, le Guide pour l'Enquête a été affiné de manière à favoriser la cohérence des réponses au regard des critères convenus, des ateliers de lancement ont été organisés par l'OCDE, le PNUD et les pays partenaires afin d'aider les coordinateurs nationaux à préparer le bon déroulement de l'exercice, et un service d'assistance de portée mondiale a été mis en place.

MODULES OPTIONNELS SUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME ET L'APPROPRIATION INCLUSIVE

Dans l'édition 2011 de l'enquête, les appréciations qualitatives ont été approfondies afin de garantir la prise en compte des avancées enregistrées au regard d'engagements fondamentaux inscrits à la fois dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra. Des questions concernant, par exemple, la division du travail, la prévisibilité à moyen terme, la conditionnalité, et la responsabilité mutuelle ont été ajoutées dans les instructions pour l'établissement des contributions qualitatives. En outre, deux modules optionnels ont été proposés pour les pays désireux de procéder à un examen plus approfondi des questions de l'appropriation inclusive et de l'égalité homme-femme.

Le module optionnel sur l'égalité homme-femme se veut un complément au module principal de l'Enquête et vise à fournir un point de départ pour un dialogue sur l'efficacité de l'aide et l'égalité entre hommes et femmes au niveau des pays en apportant

des éléments d'information sur les efforts en faveur de ce dernier objectif dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris à Paris et Accra. Les coordinateurs nationaux pour l'Enquête 2011 étaient invités à compléter ce module en concertation avec les ministères intéressés, les donateurs, des organisations de la société civile et des parlementaires. Au total 24 pays ont choisi de le faire.² Cela a favorisé un échange, entre les pouvoirs publics, la société civile et les donateurs, autour des progrès accomplis et de l'appropriation au niveau du pays de l'objectif d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Les trois indicateurs utilisés dans le module se rattachent directement à ceux retenus dans la Déclaration de Paris et renvoient respectivement à : (i) l'appropriation – l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrées dans les stratégies nationales de développement, (ii) la gestion axée sur les résultats – les données sont ventilées par sexe, et (iii) la responsabilité mutuelle – s'agissant de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes.

Le module optionnel sur l'appropriation inclusive offrait la possibilité aux pays participant à l'Enquête 2011 de procéder à des échanges de vues plus approfondis sur la participation des acteurs nationaux au dialogue sur la politique de développement et la contribution que l'aide peut apporter à ce dialogue. Il visait à obtenir, en complément de l'indicateur 1 (stratégies de développement opérationnelles), des éléments d'information permettant d'analyser les mécanismes de participation de différentes catégories d'acteurs (parlement, administrations locales, partenaires sociaux, OSC, etc.) ainsi que la portée de leur participation à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et stratégies de développement. Sur l'ensemble des pays participants, 14 pays au total ont répondu au module optionnel sur l'appropriation inclusive.³ L'établissement des réponses au questionnaire n'a pas été opéré de la même manière dans tous les pays, mais dans plus de la moitié des cas, il a mis en jeu un processus participatif auquel ont été associés des représentants des pouvoirs publics des pays partenaires, des donateurs et des représentants des OSC et du monde universitaire.

En 2011, les appréciations qualitatives ont été approfondies pour un certain nombre d'engagements clé du Programme d'action d'Accra, comme l'appropriation inclusive et l'égalité homme-femme

SUIVI DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE AU NIVEAU SECTORIEL

D'autres initiatives, complémentaires, de suivi ont aussi pris appui sur des éléments du cadre de suivi fourni dans la Déclaration de Paris, notamment celles centrées sur les secteurs de la santé et de l'éducation pilotées, respectivement, par le Partenariat international pour la santé (IHP+) et l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (FTI-EPT).

Le IHP+ rassemble 52 donateurs et pays en développement qui se sont engagés – à travers le Pacte mondial IHP+ – à mettre des ressources, selon des modalités efficaces, au service de la concrétisation des résultats inscrits dans les plans des pays partenaires eux-mêmes pour le secteur de la santé. Cet accord est étayé par un dispositif de suivi reposant sur un ensemble de mesures standard de la performance. Le cadre de résultats IHP+Results ne se limite certes pas à une simple application sectorielle des indicateurs retenus dans la Déclaration de Paris, mais les normes, concepts et définitions sous-tendant ces derniers inspirent largement les mesures standard de la performance : 11 de ces mesures, qui sont au nombre de 22, sont calquées sur les indicateurs de la Déclaration de Paris ou dérivées de ces derniers. Le suivi du Pacte mondial IHP+Results est coordonné par un consortium. Des fiches (« scorecards ») sont présentées pour chaque donneur et pays partenaire participants, qui permettent de visualiser d'un seul coup d'œil les progrès accomplis et les difficultés rencontrées. En 2010, l'exercice a couvert 10 pays et 15 de leurs donateurs.

Le FTI-EPT est un partenariat mondial regroupant des donateurs, des pays en développement, des organisations multilatérales, des organisations de la société civile, des fondations privées et des organismes du secteur privé désireux de faire en sorte que tous les enfants reçoivent une éducation de base de qualité. Dans le cadre du Partenariat FTI-EPT, les pays en développement et leurs donateurs coordonnent leur action, aux niveaux national et international, de manière à favoriser une plus grande harmonisation entre donateurs, un meilleur partage des connaissances et une mobilisation plus efficace des ressources.

Au niveau des pays, le Partenariat contribue à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans sectoriels dans le domaine de l'éducation ou de plans provisoires pour l'éducation dans les États fragiles. Une stratégie en matière de suivi et d'évaluation est en cours d'établissement, qui intègre un cadre de résultats définissant les objectifs et les cibles du Partenariat FTI-EPT. Une « matrice de responsabilité mutuelle » récapitulera les rôles et responsabilités respectifs des divers partenaires – pouvoirs publics, donateurs, société civile, organisations internationales non gouvernementales (ONG) et secteur privé – œuvrant à l'accès de tous à une éducation de qualité. Un suivi régulier de l'efficacité de tous les apports d'aide en faveur de l'éducation de base est prévu en vertu du cadre de résultats FTI-EPT, et il s'appuie sur plusieurs indicateurs de la Déclaration de Paris. Il est également procédé à un suivi des progrès accomplis sur les aspects suivants : prévisibilité à trois ans des financements domestiques et des engagements des donateurs, suivi des résultats de l'enseignement et participation de la société civile aux processus éducatifs. Ce suivi est assuré par le secrétariat FTI en collaboration avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation, lesquels rassemblent des représentants du ministère de l'Éducation, des donateurs, d'ONG internationales et d'OSC nationales, sous la houlette des pouvoirs publics des pays concernés et/ou d'un donneur. Sur le terrain, un organisme de développement est chargé de coordonner l'exercice pour le compte du groupe local des partenaires de l'éducation en étroite concertation avec le ministère de l'Éducation. En 2011, l'exercice de suivi couvre 42 pays en développement et 30 de leurs donateurs bilatéraux et multilatéraux.⁴

Le cadre de suivi de la Déclaration de Paris a été utilisé et adapté pour les besoins de reddition de comptes et d'évaluation des performances spécifiques à certains pays et initiatives mondiales en matière de santé et d'éducation

INTERNALISER ET ADAPTER LE CADRE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Depuis l'approbation de la Déclaration de Paris en 2005 et la mise au point du cadre pour le suivi de sa mise en œuvre en 2006, plusieurs exemples de pratiques novatrices exploitant des éléments de ce cadre, éventuellement en les adaptant, ont pu être répertoriés. Ces applications, qui émanent de milieux très divers, attestent d'une reconnaissance de l'utilité qu'un ensemble de critères et normes internationaux de qualité de la coopération pour le développement – et l'existence de séries chronologiques largement accessibles – peut présenter pour tout un éventail d'activités et de processus existants. Parmi ces initiatives, on peut distinguer les différentes catégories suivantes :

- i) Les cadres et outils d'évaluation des performances et de promotion de la responsabilité mutuelle spécifiques à un pays partenaire ou un contexte particulier (voir dans l'encadré 7.2 les exemples du Cambodge et du Rwanda).⁵
- ii) Les processus de diagnostic et d'examen mutuel au niveau d'un secteur ou d'un thème ou à tout autre niveau intermédiaire (IHP+Results et FTI-EPT, par exemple).
- iii) Les initiatives prises par un donneur particulier pour améliorer sa propre performance et mieux rendre compte aux contribuables (cas de la Banque asiatique de développement et du Department for International Development britannique, notamment).
- iv) Les initiatives lancées par des instances non gouvernementales pour enrichir la base de connaissances, améliorer la transparence et promouvoir la reddition intérieure de comptes (par exemple le *Quality of Official Development Assistance Assessment* établi par la Brookings Institution et le Centre for Global Development).

CONSIDÉRATIONS POUR L'AVENIR

- Considérant que le nombre de pays couverts va croissant au fur et à mesure de la succession dans le temps des enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et que les pays partenaires participent fortement à la conduite de ces enquêtes dans de nombreux pays, il y a tout lieu de penser qu'il sera possible de continuer de tirer avantage d'un processus favorisant le suivi des activités de coopération pour le développement et la redevabilité tant au niveau des pays qu'au niveau international. Les participants au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide devront donc examiner comment il convient de s'organiser pour inscrire dans la durée l'effort engagé pour suivre la concrétisation des engagements déjà souscrits concernant l'efficacité de l'aide en mettant à profit les enseignements tirés de l'expérience grâce à des exercices réguliers de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
- Les normes et critères de référence qui prévalent à l'échelle mondiale peuvent offrir un socle utile pour l'élaboration de cadres de suivi plus détaillés tant dans les pays partenaires que dans les organismes donateurs. À l'avenir, il faudra trouver l'équilibre, lorsqu'il s'agira de suivre la concrétisation des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide et du développement, entre la nécessité de respecter une certaine dose de normalisation pour favoriser la comparabilité et la redevabilité au niveau international et celle de conserver une souplesse suffisante pour autoriser l'adaptation des notions et des objectifs aux besoins spécifiques à chaque contexte et à chaque pays. L'expérience acquise par les pays ayant su internaliser et adapter à leurs besoins et à leurs priorités le cadre de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris peut être riche d'enseignements précieux, au même titre que les initiatives conduites actuellement pour appréhender l'efficacité de l'aide au niveau sectoriel et que les mesures prises pour observer le respect des principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires.

Encadré 7.2 Quelques pratiques novatrices exploitant, éventuellement en l'adaptant, le cadre de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Cambodge : suivi en temps réel de l'efficacité de l'aide à travers la base de données sur l'APD

Une base de données sur l'APD (appelée Cambodia ODA Database) a été créée par le Gouvernement royal du Cambodge, où sont stockées toutes les informations concernant les apports d'aide au Cambodge (<http://cdc.khmer.biz>). Elle contient des données sur les engagements et les versements d'aide au niveau des projets et constitue le principal outil utilisé par les partenaires pour le développement pour fournir une information sur leurs apports aux autorités nationales cambodgiennes. Elle est accessible au public et comprend des données émanant d'apporteurs de coopération pour le développement non membres du CAD.

Outre des données financières et des renseignements sur la nature des activités financées par l'aide, la base de données cambodgienne sur l'APD contient des informations – *au niveau des projets* – relatives à la plupart des indicateurs de la Déclaration de Paris. Pour chaque versement lié à un projet, les donateurs fournissent par exemple des indications sur l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (indicateur 5a) en plus d'autres statistiques financières. Ce mode d'intégration des indicateurs de la Déclaration de Paris dans le système national de gestion de l'aide facilite :

- *La reddition de comptes en temps réel sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du plan d'action cambodgien lui-même* – au lieu de devoir attendre l'exercice suivant de suivi mondial, les parties prenantes disposent de données globales à jour pour la plupart des indicateurs de la Déclaration de Paris.
- *Le suivi des progrès à des niveaux très divers* – à titre d'exemple, les indicateurs de la Déclaration de Paris peuvent être appliqués pour l'analyse des apports d'aide à un secteur ou une zone géographique donnés.
- *L'accessibilité* – les donateurs, les pouvoirs publics, les acteurs non étatiques et le grand public ont accès à des informations récentes sur l'avancement de la mise en œuvre, au niveau du pays, d'un important accord international.

Rwanda : Cadre pour l'évaluation de la performance des donateurs

La politique d'aide du Rwanda (2006) s'appuie sur la Déclaration de Paris, et y fait expressément référence de même qu'au cadre de suivi et aux objectifs-cibles convenus à l'échelle mondiale dans cette dernière. Soucieux de renforcer la responsabilité mutuelle, le Gouvernement du Rwanda et ses donateurs ont mis au point en 2009 deux outils complémentaires : un cadre commun pour l'évaluation de la performance (Common Performance Assessment Framework), qui sert de base à la plupart des donateurs pour apprécier l'avancement de la mise en œuvre, par le Rwanda, de sa stratégie nationale de développement, et un cadre pour l'évaluation de la performance des donateurs (Donor Performance Assessment Framework), qui sert à déterminer la performance individuelle et collective des donateurs au regard d'objectifs convenus de qualité de la coopération pour le développement.

Le cadre pour l'évaluation de la performance des donateurs renvoie à l'intégralité des indicateurs de la Déclaration de Paris, et contient diverses innovations qui vont encore plus loin, prévoyant notamment :

- *Des évaluations annuelles* – la performance du gouvernement et des donateurs est examinée tous les ans, et l'exercice est programmé à la même date que l'examen conjoint de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. Chaque année est en outre organisée une réunion de deux jours consacrée à la performance, aussi bien du gouvernement que des donateurs, afin de dégager un accord sur les domaines dans lesquels des améliorations d'imposent.
- *Des indicateurs spécifiques au pays et des indicateurs de Paris « augmentés »* – l'évaluation de la performance des donateurs repose sur 27 indicateurs, dont certains se rapportent à des besoins spécifiques du pays (un, en particulier, concerne la qualité et l'actualité des données fournies par les donateurs au gouvernement). D'autres sont de simples dérivés des indicateurs de la Déclaration de Paris (par exemple le nombre de missions de donateurs par million USD d'aide consentie).
- *Une notation claire et facile à comprendre sous forme de « feux tricolores »* – afin de faciliter la communication, des couleurs sont utilisées pour décrire la performance globale des donateurs : rouge (objectifs non atteints), orange (information insuffisante), vert (objectifs atteints).
- *Un suivi des mesures prises par les donateurs* – l'évaluation de la performance des donateurs porte non seulement sur la qualité de l'aide fournie mais aussi sur l'adoption de mesures et de pratiques qui contribuent à l'efficacité de l'aide à l'échelon local.

- Il conviendra à l'avenir, pour l'élaboration des cadres de suivi, de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience concernant le choix des indicateurs et des objectifs-cibles. Si les indicateurs retenus à Paris ont vocation à offrir une palette de variables permettant d'évaluer les progrès réalisés dans l'observation des cinq principes énoncés dans la Déclaration de Paris, certains permettent de se faire une idée plus juste des types de comportements qui influent plus que d'autres sur l'efficacité de l'aide. Alors que le Programme d'action d'Accra se voulait un approfondissement de la Déclaration de Paris, le suivi de la concrétisation de certains des engagements pris lors de son adoption a soulevé des difficultés nées de l'absence de normes et d'indicateurs convenus. Les modules optionnels sur l'appropriation inclusive et l'égalité homme-femme expérimentés dans le cadre de l'Enquête 2011 pourraient servir d'exemples pour la mise au point d'indicateurs et de méthodes d'évaluation portant sur un éventail plus vaste d'engagements.
- L'Enquête 2011 avait pour but d'élargir la participation au processus au niveau des pays, et notamment d'associer à l'enquête des parlementaires et des représentants d'organisations de la société civile. Les initiatives qui seront prises dans le futur devront s'inscrire dans le prolongement des efforts déployés jusqu'ici pour favoriser la participation active d'un volet plus large de parties prenantes au suivi de la concrétisation des engagements pris dans les domaines de l'aide et du développement. La participation de donateurs émergents et d'acteurs de la coopération sud-sud à la conception des initiatives de suivi qui seront dorénavant engagées devrait favoriser une meilleure information sur la coopération pour le développement au niveau des pays et créer des possibilités de dialogue et d'apprentissage mutuel ouvertes à tous.

NOTES

1. À savoir : le Burundi, la République centrafricaine, les Comores, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, Haïti, le Liberia, la Sierra Leone, le Sud-Soudan, le Tchad, le Togo et le Timor-Leste. Parmi les participants à l'Enquête sur les Principes pour l'engagement dans les États fragiles, la Somalie est le seul pays à ne pas avoir pris part à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
2. Le module optionnel sur l'égalité homme-femme et l'efficacité de l'aide a été mis au point sous la houlette du Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme. Les pays ayant expérimenté ce module en 2011 sont les suivants: Albanie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Équateur, Égypte, Gabon, Honduras, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Moldova, Mozambique, Népal, Niger, Pérou, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Togo et Zambie.
3. Le module optionnel sur l'appropriation ouverte à tous a été mis au point sous la houlette du GT-EFF et a bénéficié, dans certains cas, de la participation active de représentants des pouvoirs publics des pays partenaires, de donateurs et d'OSC. Les pays ayant expérimenté le module optionnel sur l'appropriation ouverte à tous en 2011 sont les suivants : Albanie, Colombie, Équateur, El Salvador, Gabon, Honduras, Kenya, Malawi, Mali, Moldova, Népal, Niger, Togo et Zambie.
4. Le présent rapport repose sur les données disponibles pour 32 pays fin juillet 2011.
5. Plusieurs autres pays conduisent désormais une enquête tous les ans (notamment le Maroc et les Philippines). Certains pays prenant part à l'enquête pour la première fois en 2011 ont déjà réalisé une enquête en 2010 pour pouvoir disposer de données de référence (notamment la Bosnie-Herzégovine et le Guatemala).

RÉFÉRENCES

Hammond, B. (2010), *Review of Lessons from the 2008 Survey on Monitoring the Paris Declaration*, document établi à l'intention du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, OCDE, Paris.

OCDE (2008b), *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Rendre l'aide plus efficace d'ici 2010*, OCDE, Paris.

OCDE (2010a), *Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Guide pour l'enquête*, OCDE, Paris.

OCDE (2010b), *2011 Survey Guide for Monitoring the Implementation of the Fragile States Principles*, OCDE, Paris.

Wood, B. et al. (2011), *The Evaluation of the Paris Declaration, Final Report*, The Danish Institute for International Studies, Copenhague, mai 2011.

ANNEXES STATISTIQUES

LES ANNEXES A, B ET C présentent des données pour l'ensemble des 12 indicateurs calculés au moyen de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, ainsi que des données tirées des Enquêtes 2006 et 2008 de manière à faciliter les comparaisons. Les graphiques figurant dans le corps du rapport ont été établis à partir de ces données.

L'Annexe A donne une ventilation par pays des données relatives à chacun des indicateurs tandis que l'Annexe B couvre tous les indicateurs couverts par l'enquête selon une ventilation par donneur. L'Annexe C récapitule les données concernant chaque donneur dans un tableau unique qui reprend les indicateurs pour lesquels des données ont été recueillies. L'Annexe D décrit les indicateurs des progrès convenus dans la Déclaration de Paris ainsi que la manière dont les objectifs-cibles 2010 ont été définis.

ANNEXES STATISTIQUES

TABLE DES MATIÈRES

A. DONNÉES RELATIVES AUX PAYS (UN TABLEAU PAR INDICATEUR).	123
Tableau A.0 : Couverture de l'Enquête – Apports d'aide communiqués dans le cadre de l'Enquête par rapport aux apports d'aide notifiés au CAD (budgets principaux)	126
Tableau A.1 : Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?	129
Tableau A.2a : Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?	130
Tableau A.2b : Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?	131
Tableau A.3 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?	132
Tableau A.4 : Quelle est la part des apports de coopération technique coordonnée avec des programmes nationaux ?	134
Tableau A.5 : Quelle est la part des apports d'aide destinée au secteur public faisant appel aux systèmes nationaux ?	136
Tableau A.6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?	138
Tableau A.7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?	140
Tableau A.8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?	142
Tableau A.9 : Quelle est la part de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?	144
Tableau A.10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?	146
Tableau A.10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?	148
Tableau A.11 : Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?	150
Tableau A.12 : Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?	151
B. DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (UN TABLEAU PAR INDICATEUR)	153
Tableau B.3 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?	156
Tableau B.4 : Quelle est la part des apports de coopération technique coordonnée avec des programmes nationaux ?	158
Tableau B.5 : Quelle est la part des apports d'aide destinée au secteur public faisant appel aux systèmes nationaux ?	160
Tableau B.6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?	162
Tableau B.7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et	

Tableau B.8 :	Quelle est la part de l'aide non liée ?	166
Tableau B.9 :	Quelle est la part de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?	168
Tableau B.10a :	Quel est le nombre de missions coordonnées ?	170
Tableau B.10b :	Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?	172

C. DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (UN TABLEAU PAR DONNEUR).....175

Tableau C.1 :	Allemagne	177
Tableau C.2 :	Australie.....	178
Tableau C.3 :	Autriche.....	179
Tableau C.4 :	BAFD.....	180
Tableau C.5 :	BAsD.....	181
Tableau C.6 :	BID.....	182
Tableau C.7 :	Banque mondiale.....	183
Tableau C.8 :	Belgique.....	184
Tableau C.9 :	Canada.....	185
Tableau C.10 :	Corée.....	186
Tableau C.11 :	Danemark.....	187
Tableau C.12 :	Espagne.....	188
Tableau C.13 :	États-Unis.....	189
Tableau C.14 :	FIDA.....	190
Tableau C.15 :	Finlande.....	191
Tableau C.16 :	FMI.....	192
Tableau C.17 :	Fonds mondial.....	193
Tableau C.18 :	France.....	194
Tableau C.19 :	GAVI Alliance.....	195
Tableau C.20 :	Institutions de l'UE.....	196
Tableau C.21 :	Irlande.....	197
Tableau C.22 :	Italie.....	198
Tableau C.23 :	Japon.....	199
Tableau C.24 :	Luxembourg.....	200
Tableau C.25 :	Nations Unies.....	201
Tableau C.26 :	Norvège.....	202
Tableau C.27 :	Nouvelle-Zélande.....	203
Tableau C.28 :	Pays-Bas.....	204
Tableau C.29 :	Portugal.....	205
Tableau C.30 :	Royaume-Uni.....	206
Tableau C.31 :	Suède.....	207
Tableau C.32 :	Suisse.....	208
Tableau C.33 :	Turquie.....	209

D. INDICATEURS DE PROGRÈS DE LA DÉCLARATION DE PARIS.....211

A DONNÉES RELATIVES AUX PAYS

UN TABLEAU PAR INDICATEUR

LES TABLEAUX CI-APRÈS présentent les données relatives aux 12 indicateurs selon une ventilation par pays. Des données sont fournies pour les 78 pays et territoires ayant pris part à l'Enquête 2011.

COMMENT UTILISER L'ANNEXE A

Les progrès accomplis sur la période 2005-10 sont mesurés pour un groupe de 32 pays ayant participé tant à l'Enquête de référence 2006 qu'à l'Enquête 2011. Les données concernant ce groupe de pays figurent dans la partie supérieure des tableaux ci-après. Toutes les données disponibles pour l'ensemble des autres pays sont reprises dans la partie inférieure de chaque tableau ; en effet, tous les pays n'ayant pas participé à chacune des éditions de l'enquête, ces données ne peuvent servir de base à l'établissement de comparaisons précises au fil du temps.

Le tableau A.0 fournit des informations sur la couverture de l'Enquête 2011. Les montants notifiés dans le cadre de l'enquête équivalent à plus de 100 % des apports d'aide au sens strict – autrement dit, l'aide programmée dans les plans de dépenses en faveur des pays partenaires – que les membres du Comité d'aide au développement ont notifiés pour l'année 2009.

SOURCES DE DONNÉES

Les tableaux de l'annexe A ont été établis à partir de différentes sources :

- Pour l'indicateur 1 (stratégies de développement opérationnelles) et l'indicateur 11 (cadres orientés vers les résultats), on a eu recours à une évaluation qui a été réalisée par la Banque mondiale à partir d'informations communiquées par les parties prenantes de chaque pays partenaire en réponse à un questionnaire destiné aux pouvoirs publics. Les critères retenus pour l'évaluation sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les Enquêtes 2006 et 2008, et ils sont publiés dans le document intitulé *Results-based National Development Strategies : assessment and challenges ahead*, Banque mondiale (2007), Washington DC.
- Pour l'indicateur 2a (systèmes fiables de gestion des finances publiques), les données sont tirées de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) effectuée par la Banque mondiale, critère 13 (Qualité de la gestion financière et budgétaire).
- Pour l'indicateur 2b (systèmes fiables de passation des marchés), les données – lorsqu'il en existe – ont pour origine la Méthodologie de l'OCDE-CAD pour l'évaluation des systèmes nationaux de passation des marchés.
- Pour l'indicateur 8 (déliement de l'aide), la mesure s'appuie sur les notifications effectuées par les membres de l'OCDE-CAD sur le degré de liaison de leur aide dans le cadre du Système de notification des pays créanciers.
- Les données pour les autres indicateurs sont tirées de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, et elles ont été recueillies au niveau des pays au moyen des questionnaires destinés aux pouvoirs publics et aux donateurs.

INDICATEURS MONDIAUX ET RATIOS MOYENS DES PAYS

Lorsque les indicateurs sont calculés à partir des données recueillies en réponse aux questionnaires, les intitulés des colonnes des tableaux figurant dans l'annexe A indiquent la formule utilisée pour le calcul de chaque indicateur. Pour la plupart de ces indicateurs, les valeurs mondiales sont les moyennes pondérées des valeurs par pays. Le ratio moyen des pays est donné sous chaque total pour information seulement. Il s'agit d'une moyenne non pondérée de l'ensemble des calculs concernant les différents donateurs et leurs partenaires ; autrement dit, le même poids est affecté à chaque donneur/pays partenaire quel que soit le volume de l'aide en jeu.

Les indicateurs 3 (les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales) et 7 (l'aide est davantage prévisible) sont des exceptions notables à la démarche décrite plus haut. Pour ces indicateurs, les différentes valeurs par pays présentées dans les tableaux A.3 et A.7 ont tendance à surévaluer la mesure dans laquelle l'aide est comptabilisée dans les systèmes de comptabilité et les budgets publics étant donné que dans un pays donné, les sur- et sous-estimations faites par les différents donateurs s'annulent. Conformément à la méthodologie utilisée en 2008, les valeurs mondiales présentées pour les indicateurs 3 et 7 sont une moyenne non pondérée de l'ensemble des calculs concernant les différents donateurs et leurs partenaires. Ces calculs individuels ont pour objet de remédier aux problèmes posés par les sur- et sous-estimations en inversant le numérateur et le dénominateur de sorte que le ratio présenté soit toujours inférieur ou égal à 100 %. On dispose ainsi d'un indicateur des progrès plus réaliste – malgré l'absence de pondération.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les donateurs ayant communiqué des données finales pour l'indicateur 8 (déliement de l'aide) pour les années 2005 et 2007 après la publication des rapports sur les enquêtes précédentes, les chiffres rétrospectifs fournis dans le tableau A.8 peuvent différer de ceux qui ont été publiés précédemment.

En juillet 2011, le Sud-Soudan est devenu la République du Sud-Soudan. Toutes les données pour l'Enquête 2011 ont été recueillies au cours du premier semestre de cette année et renvoient aux activités d'aide menées en 2010, avant l'indépendance. Afin d'éviter un double comptage, le calcul des valeurs mondiales pour certains indicateurs ne tient pas compte des données soumises par le Sud-Soudan là où l'on sait que les notifications effectuées pour la République du Soudan incluent des données concernant des activités menées au Sud-Soudan. Lorsque c'est le cas, les données relatives au Sud-Soudan sont présentées, pour information, à la fin de chaque tableau.

TABLEAU A.0 : Couverture de l'Enquête – Apports d'aide communiqués dans le cadre de l'Enquête par rapport aux apports d'aide notifiés au CAD (budgets principaux)

	Montants des apports d'aide consignés dans l'enquête de 2011 (en millions USD)	Montants des apports d'aide notifiés au CAD en 2009 (budgets principaux) ^x (USD m)	Ratio			APD brute notifiée au CAD en 2009 ^y (USD m)	Ratio			Montants des apports d'aide versés à travers d'autres donateurs 2010 (USD m)
			2005	2007	2010		2005	2007	2010	
	a	b	(référence)	(référence)	c = a / b	d	(référence)	(référence)	e = a / d	
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)										
Afghanistan	5 807	5 661	95%	79%	103%	6 236	86%	73%	93%	1 186
Afrique du Sud	1 222	1 111	78%	0%	110%	1 114	77%	0%	110%	1
Albanie	372	402	100%	86%	93%	403	100%	85%	92%	12
Bangladesh	2 137	1 774	106%	90%	120%	1 868	103%	81%	114%	262
Bénin	658	689	68%	81%	95%	697	63%	79%	94%	39
Bolivie	708	731	111%	87%	97%	741	104%	29%	96%	23
Burkina Faso	974	1 074	83%	87%	91%	1 113	78%	84%	88%	39
Burundi	595	475	62%	78%	125%	1 555	36%	59%	38%	32
Cambodge	884	733	86%	106%	121%	745	85%	104%	119%	83
Cap-Vert	344	214	62%	85%	161%	216	62%	84%	159%	5
Congo, Rép. dém.	1 644	1 824	91%	123%	90%	2 552	48%	69%	64%	103
Dominicaine, Rép.	394	199	104%	167%	198%	210	103%	158%	188%	2
Egypte	1 824	1 427	72%	90%	128%	1 556	64%	81%	117%	14
Ethiopie	3 228	3 167	99%	88%	102%	3 818	62%	77%	85%	374
Ghana	1 489	1 592	91%	95%	94%	1 645	63%	93%	91%	31
Honduras	821	454	78%	101%	181%	464	32%	25%	177%	19
Kenya	1 025	1 627	83%	55%	63%	1 991	75%	48%	51%	86
Kirghize, Rép.	370	356	63%	75%	104%	370	61%	74%	100%	7
Malawi	942	760	108%	72%	124%	770	93%	29%	122%	17
Mali	1 093	1 001	84%	89%	109%	1 031	77%	77%	106%	3
Mauritanie	284	274	85%	107%	104%	289	72%	102%	98%	19
Moldova	448	260	87%	83%	173%	261	82%	80%	172%	24
Mongolie	357	417	72%	44%	86%	421	70%	44%	85%	19
Mozambique	1 854	2 003	96%	90%	93%	2 035	93%	89%	91%	26
Niger	511	436	88%	82%	117%	484	70%	76%	105%	39
Ouganda	1 504	1 653	98%	83%	91%	1 791	83%	72%	84%	44
Pérou	1 055	646	90%	56%	163%	699	80%	52%	151%	6
Rwanda	1 096	920	105%	109%	119%	937	91%	107%	117%	31
Sénégal	681	1 039	76%	78%	66%	1 065	60%	76%	64%	42
Tanzanie	2 763	2 878	94%	88%	96%	2 954	87%	66%	94%	80
Viêt-nam	3 977	4 154	94%	97%	96%	4 174	93%	96%	95%	98
Zambie	882	1 240	92%	98%	71%	1 267	37%	90%	70%	58
Sous-total	41 942	41 190	91%	84%	102%	45 474	73%	70%	92%	2 826

TABLEAU A.0 : Couverture de l'Enquête – Apports d'aide communiqués dans le cadre de l'Enquête par rapport aux apports d'aide notifiés au CAD (budgets principaux)

	Montants des apports d'aide consignés dans l'enquête de 2011 (en millions USD)	Montants des apports d'aide notifiés au CAD en 2009 (budgets principaux) ^x (USD m)	Ratio			APD brute notifiée au CAD en 2009 ^y (USD m)	Ratio			Montants des apports d'aide versés à travers d'autres donateurs 2010 (USD m)
			2005	2007	2010		2005	2007	2010	
	a	b	(référence)	(référence)	c = a / b	d	(référence)	(référence)	e = a / d	
Autres pays (45)										
Arménie	367	569	--	--	64%	570	--	--	64%	0
Bosnie-Herzégovine	358	430	--	--	83%	437	--	--	82%	43
Botswana	72	291	--	--	25%	292	--	--	25%	0
Cameroun	431	738	--	77%	58%	797	--	24%	54%	8
Centrafricaine, Rép.	180	203	--	98%	89%	779	--	72%	23%	23
Cisjordanie et bande de Gaza	1 589	1 848	--	--	86%	2 569	--	--	62%	291
Colombie	670	1 030	--	58%	65%	1 117	--	51%	60%	140
Comores	57	57	--	--	100%	60	--	--	95%	9
El Salvador	431	322	--	--	134%	347	--	--	124%	19
Equateur	183	296	--	--	62%	306	--	--	60%	18
Fidji	66	72	--	--	92%	74	--	--	89%	6
Gabon	135	82	--	60%	164%	113	--	60%	119%	2
Gambie	97	141	--	--	69%	142	--	--	68%	0
Guatemala	247	424	--	--	58%	430	--	--	57%	0
Guinée-Bissau	132	151	--	--	88%	165	--	--	80%	9
Haïti	1 664	975	--	107%	171%	1 949	--	90%	85%	89
Indonésie	6 436	3 383	--	158%	190%	3 676	--	142%	175%	278
Jamaïque	1 013	216	--	--	468%	218	--	--	466%	3
Jordanie	583	781	--	72%	75%	812	--	63%	72%	0
Kosovo	381	767	--	--	50%	784	--	--	49%	23
Laos	426	462	--	82%	92%	472	--	82%	90%	35
Lesotho	295	144	--	--	205%	147	--	--	201%	1
Liberia	402	362	--	108%	111%	527	--	92%	76%	16
Madagascar	442	437	--	86%	101%	455	--	77%	97%	32
Maroc	1 551	1 400	--	108%	111%	1 402	--	107%	111%	6
Namibie	199	330	--	--	60%	333	--	--	60%	4
Népal	875	901	--	96%	97%	969	--	87%	90%	27
Nigeria	2 101	1 697	--	51%	124%	1 703	--	32%	123%	31
Pakistan	2 944	2 926	--	--	101%	3 454	--	--	85%	127
Papouasie-Nlle-Guinée	599	440	--	102%	136%	447	--	101%	134%	4
Philippines	1 899	1 137	--	160%	167%	1 212	--	157%	157%	52
Salomon, Îles	203	210	--	--	97%	211	--	--	96%	205
Samoa	180	80	--	--	224%	83	--	--	217%	0
Sao Tomé et Príncipe	43	31	--	--	139%	31	--	--	138%	1
Sierra Leone	451	441	--	89%	102%	450	--	26%	100%	15
Soudan	1 293	1 035	--	97%	125%	2 330	--	39%	55%	301
St-Vincent et Grenadines	4	35	--	--	13%	36	--	--	13%	1
Swaziland	132	67	--	--	196%	69	--	--	192%	5
Tadjikistan	387	418	--	--	93%	436	--	--	89%	35
Tchad	246	296	--	68%	83%	598	--	37%	41%	34
Timor-Leste	341	211	--	--	161%	216	--	--	158%	37
Togo	146	262	--	67%	56%	541	--	62%	27%	20
Tonga	54	39	--	--	138%	41	--	--	132%	7
Ukraine	566	674	--	80%	84%	675	--	80%	84%	127
Vanuatu	114	106	--	--	108%	106	--	--	108%	2
Sous-total	30 985	26 918	--	71%	115%	32 580	--	54%	95%	2 087
TOTAL	72 927	68 109	91%	79%	107%	78 054	73%	64%	93%	4 913
RAPPEL : Couverture globale de l'enquête										
Total pour l'enquête (77 pays)	72 927	68 109	91%	79%	107%	78 054	73%	64%	93%	
Ensemble des autres pays (79 pays)	--	25 732	--	--	--	29 967	--	--	--	
TOTAL(z)	72 927	93 840	35%	55%	78%	108 021	23%	43%	68%	

(x): Ce que l'on entend par « budget principal d'aide » est très proche de la définition de l'aide dans l'enquête. En sont exclues les opérations de réaménagement de la dette et l'aide humanitaire.

(y): L'« APD brute » englobe toutes les formes d'APD notifiées au CAD pour l'année civile 2009.

(z): Le total ne prend en compte que l'aide-pays ventilable. En sont exclues les activités régionales et internationales.

TABLEAU A.1 : Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?

	Indicateur1		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Score
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)			
Afghanistan	N/A	D	C
Afrique du Sud	N/A	N/A	B
Albanie	C	C	B
Bangladesh	C	C	C
Bénin	C	C	B
Bolivie	C	C	C
Burkina Faso	C	B	C
Burundi	D	C	D
Cambodge	C	C	B
Cap-Vert	C	C	D
Congo, Rép. dém.	D	D	D
Dominicaine, Rép.	N/A	N/A	D
Egypte	N/A	N/A	B
Ethiopie	C	B	B
Ghana	C	B	B
Honduras	C	C	B
Kenya	D	C	B
Kirghize, Rép.	C	C	D
Malawi	C	C	B
Mali	C	C	C
Mauritanie	B	C	C
Moldova	D	C	C
Mongolie	D	C	C
Mozambique	C	C	B
Niger	C	C	C
Ouganda	B	B	B
Pérou	N/A	N/A	D
Rwanda	B	B	A
Sénégal	C	C	C
Tanzanie	B	B	A
Viêt-nam	B	B	B
Zambie	C	B	B

	Indicateur1		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Score
Autres pays (45)			
Arménie	C	C	C
Bosnie-Herzégovine	C	C	D
Botswana	N/A	N/A	B
Cameroun	C	C	C
Centrafricaine, Rép.	D	D	D
Cisjordanie et bande de Gaza	N/A	N/A	N/A
Colombie	N/A	N/A	B
Comores	N/A	N/A	D
El Salvador	N/A	N/A	C
Equateur	N/A	N/A	B
Fidji	N/A	N/A	C
Gabon	N/A	N/A	D
Gambie	D	C	C
Guatemala	N/A	N/A	D
Guinée-Bissau	E	D	D
Haïti	D	D	D
Indonésie	N/A	N/A	B
Jamaïque	N/A	N/A	B
Jordanie	N/A	N/A	B
Kosovo	N/A	N/A	E
Laos	C	C	B
Lesotho	C	C	C
Liberia	D	D	D
Madagascar	C	C	D
Maroc	N/A	N/A	N/A
Namibie	N/A	N/A	C
Népal	C	C	D
Nigeria	N/A	C	B
Pakistan	C	C	B
Papouasie-Nlle-Guinée	N/A	N/A	C
Philippines	N/A	N/A	B
Salomon, Îles	N/A	N/A	C
Samoa	N/A	N/A	C
Sao Tomé et Príncipe	D	D	D
Sierra Leone	D	C	C
Soudan	D	D	B
St-Vincent et Grenadines	N/A	N/A	D
Swaziland	N/A	N/A	D
Tadjikistan	C	C	C
Tchad	C	C	D
Timor-Leste	N/A	N/A	C
Togo	N/A	N/A	B
Tonga	N/A	N/A	D
Ukraine	N/A	N/A	D
Vanuatu	N/A	N/A	C
A titre d'information:			
Sud-Soudan	N/A	N/A	N/A

TABLEAU A.2a : Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

	Indicateur 2a		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Score
Pays enquêtés n 2006 et 2011 (32)			
Afghanistan	N/A	3,0	3,5
Afrique du Sud	N/A	N/A	N/A
Albanie	4,0	N/A	N/A
Bangladesh	3,0	3,0	3,0
Bénin	4,0	3,5	3,5
Bolivie	3,5	3,5	3,5
Burkina Faso	4,0	4,0	4,5
Burundi	2,5	3,0	3,0
Cambodge	2,5	3,0	3,5
Cap-Vert	3,5	4,0	4,0
Congo, Rép. dém.	2,5	2,5	2,5
Dominicaine, Rép.	N/A	N/A	N/A
Egypte	N/A	N/A	N/A
Ethiopie	3,5	4,0	3,5
Ghana	3,5	4,0	3,5
Honduras	4,0	4,0	3,5
Kenya	3,5	3,5	3,5
Kirghize, Rép.	3,0	3,0	3,5
Malawi	3,0	3,0	3,0
Mali	4,0	3,5	3,5
Mauritanie	2,0	2,5	3,0
Moldova	3,5	4,0	4,0
Mongolie	4,0	4,0	4,0
Mozambique	3,5	3,5	4,0
Niger	3,5	3,5	3,5
Ouganda	4,0	4,0	3,5
Pérou	N/A	N/A	N/A
Rwanda	3,5	4,0	4,0
Sénégal	3,5	3,5	3,5
Tanzanie	4,5	4,0	3,5
Viêt-nam	4,0	4,0	4,0
Zambie	3,0	3,5	3,5

	Indicateur 2a		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Score
Autres pays (45)			
Arménie	4,0	4,0	4,5
Bosnie-Herzégovine	3,5	3,5	3,5
Botswana	N/A	N/A	N/A
Cameroun	3,5	3,5	3,0
Centrafricaine, Rép.	2,0	2,0	3,0
Cisjordanie et bande de Gaza	N/A	N/A	N/A
Colombie	N/A	N/A	N/A
Comores	2,0	1,5	2,0
El Salvador	N/A	N/A	N/A
Equateur	N/A	N/A	N/A
Fidji	N/A	N/A	N/A
Gabon	N/A	N/A	N/A
Gambie	2,5	3,0	3,5
Guatemala	N/A	N/A	N/A
Guinée-Bissau	2,5	2,5	2,5
Haïti	2,5	3,0	3,0
Indonésie	3,5	N/A	N/A
Jamaïque	N/A	N/A	N/A
Jordanie	N/A	N/A	N/A
Kosovo	N/A	N/A	4,0
Laos	2,5	3,0	3,5
Lesotho	3,0	3,0	3,5
Liberia	N/A	N/A	2,5
Madagascar	3,0	3,5	2,5
Maroc	N/A	N/A	N/A
Namibie	N/A	N/A	N/A
Népal	3,5	3,5	2,5
Nigeria	3,0	3,0	3,0
Pakistan	3,5	3,5	3,5
Papouasie-Nlle-Guinée	3,5	3,5	3,0
Philippines	N/A	N/A	N/A
Salomon, Îles	3,0	2,5	2,5
Samoa	4,0	3,5	3,5
Sao Tomé et Príncipe	3,0	3,0	3,0
Sierra Leone	3,5	3,5	3,5
Soudan	2,5	2,0	2,0
St-Vincent et Grenadines	3,5	3,5	3,5
Swaziland	N/A	N/A	N/A
Tadjikistan	3,0	3,0	3,5
Tchad	3,0	2,0	2,0
Timor-Leste	N/A	3,0	3,0
Togo	2,0	2,0	3,0
Tonga	2,5	2,5	3,5
Ukraine	N/A	N/A	N/A
Vanuatu	3,5	3,5	4,0
A titre d'information:			
Sud-Soudan	N/A	N/A	N/A

TABLEAU A.2b : Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?

	2007 (référence)	2010 Score
Pays		
Afghanistan	C	
Albanie		C
Cambodge		C
Cameroun	B	
Ghana	C	
Indonésie	C	
Kosovo		B
Laos	C	
Malawi	C	
Moldova		C
Mongolie	C	
Namibie		C
Niger	B	
Ouganda	B	
Philippines	C	
Rwanda	B	
Sénégal	B	
Sierra Leone	B	
Tanzanie	B	
Viêt-nam	C	
Yemen	D	
Zambie	C	

TABLEAU A.3 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	"Estimations budgétaires des apports d'aide pour l'exercice 2010"	"Aide au secteur public versée par les donateurs durant l'exercice 2010"	Indicateur 3				Progrès
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b c = b / a		2010 / 2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)							
Afghanistan	1 494	5 465	55%	69%	27%		-27
Afrique du Sud	0	926	71%	--	0%		-71
Albanie	286	333	32%	73%	86%		+54
Bangladesh	2 256	2 267	88%	92%	100%		+11
Bénin	259	596	47%	28%	43%		-3
Bolivie	559	480	71%	83%	86%		+15
Burkina Faso	759	904	68%	92%	84%		+16
Burundi	260	503	39%	54%	52%		+12
Cambodge	821	720	79%	85%	88%		+9
Cap-Vert	163	318	85%	90%	51%		-34
Congo, Rép. dém.	2 114	1 131	81%	58%	53%		-28
Dominicaine, Rép.	430	319	62%	51%	74%		+12
Egypte	545	2 277	58%	57%	24%		-34
Ethiopie	1 277	2 651	74%	62%	48%		-26
Ghana	1 333	1 435	96%	95%	93%		-3
Honduras	308	707	50%	99%	44%		-6
Kenya	1 135	814	91%	64%	72%		-19
Kirghize, Rép.	73	299	70%	63%	24%		-45
Malawi	559	618	54%	64%	90%		+37
Mali	661	999	60%	73%	66%		+6
Mauritanie	--	204	65%	57%	--		--
Moldova	421	389	70%	57%	92%		+23
Mongolie	58	305	2%	37%	19%		+17
Mozambique	1 519	1 683	83%	83%	90%		+7
Niger	370	436	99%	91%	85%		-15
Ouganda	1 132	1 088	79%	98%	96%		+17
Pérou	663	842	46%	63%	79%		+33
Rwanda	639	898	49%	51%	71%		+22
Sénégal	409	613	89%	88%	67%		-22
Tanzanie	2 310	2 134	90%	84%	92%		+3
Viêt-nam	3 334	3 783	81%	80%	88%		+8
Zambie	350	670	52%	74%	52%		+0
Sous-total *			44%	48%	46%		+1.8
Moyenne globale pondérée	26 498	36 805	90%	90%	72%		-17.7

TABLEAU A.3 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	"Estimations budgétaires des apports d'aide pour l'exercice 2010"	"Aide au secteur public versée par les donateurs durant l'exercice 2010"	Indicateur 3				Progrès
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b c = b / a		2010 / 2005 (points de pourcentage)
Autres pays (45)							
Arménie	282	336	--	--	84%		--
Bosnie-Herzégovine	0	273	--	--	0%		--
Botswana	65	41	--	--	63%		--
Cameroun	302	360	--	86%	84%		--
Centrafricaine, Rép.	0	127	--	36%	0%		--
Cisjordanie et bande de Gaza	--	1 246	--	--	--		--
Colombie	393	491	--	22%	80%		--
Comores	39	38	--	--	97%		--
El Salvador	15	380	--	--	4%		--
Equateur	96	98	--	--	98%		--
Fidji	51	54	--	--	95%		--
Gabon	123	134	--	22%	92%		--
Gambie	22	67	--	--	33%		--
Guatemala	56	162	--	--	35%		--
Guinée-Bissau	44	113	--	--	39%		--
Haïti	235	1 052	--	95%	22%		--
Indonésie	6 480	6 158	--	70%	95%		--
Jamaïque	0	745	--	--	0%		--
Jordanie	263	435	--	60%	60%		--
Kosovo	106	301	--	0%	35%		--
Laos	387	441	--	66%	88%		--
Lesotho	136	89	--	--	66%		--
Liberia	9	160	--	0%	5%		--
Madagascar	164	357	--	87%	46%		--
Maroc	1 401	1 429	--	80%	98%		--
Namibie	49	115	--	--	43%		--
Népal	695	710	--	74%	98%		--
Nigeria	--	1 552	--	6%	--		--
Pakistan	1 621	2 691	--	--	60%		--
Papouasie-Nlle-Guinée	528	375	--	76%	71%		--
Philippines	444	1 729	--	51%	26%		--
Salomon, Îles	34	162	--	--	21%		--
Samoa	143	123	--	--	86%		--
Sao Tomé et Príncipe	41	38	--	--	91%		--
Sierra Leone	186	356	--	54%	52%		--
Soudan	352	1 007	--	85%	35%		--
St-Vincent et Grenadines	3	4	--	--	89%		--
Swaziland	--	123	--	--	--		--
Tadjikistan	171	340	--	--	50%		--
Tchad	93	216	--	88%	43%		--
Timor-Leste	180	220	--	--	82%		--
Togo	99	112	--	69%	89%		--
Tonga	38	34	--	--	90%		--
Ukraine	174	369	--	75%	47%		--
Vanuatu	44	83	--	--	54%		--
Sous-total *			--	36%	36%		--
Moyenne globale pondérée	15 567	25 446	--	67%	61%		--
TOTAL *			44%	45%	41%		--
TOTAL *	42 066	62 251	90%	82%	68%		--
Moyenne globale pondérée							
Sud-Soudan	--	513	--	--	--		--

(*) Ratio est c = a/b, sauf lorsque les estimations budgétaires sont supérieures aux versements (c = b/a).

TABLEAU A.4 : Quelle est la part des apports de coopération technique coordonnée avec des programmes nationaux ?

	Coopération technique coordonnée	Total de la coopération technique	Indicateur 4			Progrès
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010/2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)						
Afghanistan	686	2 884	37%	54%	24%	-13
Afrique du Sud	622	709	95%	--	88%	-7
Albanie	67	114	28%	51%	58%	+30
Bangladesh	221	407	31%	69%	54%	+24
Bénin	78	96	56%	54%	82%	+25
Bolivie	82	156	80%	83%	53%	-28
Burkina Faso	56	116	3%	56%	49%	+45
Burundi	77	144	43%	41%	53%	+11
Cambodge	72	263	36%	35%	27%	-9
Cap-Vert	22	54	93%	39%	40%	-53
Congo, Rép. dém.	112	330	11%	38%	34%	+23
Dominicaine, Rép.	55	62	37%	87%	89%	+52
Egypte	253	325	76%	86%	78%	+2
Ethiopie	387	448	27%	67%	86%	+59
Ghana	125	210	40%	74%	59%	+19
Honduras	74	105	47%	84%	70%	+23
Kenya	241	571	60%	64%	42%	-18
Kirghize, Rép.	114	141	24%	74%	81%	+57
Malawi	74	112	47%	52%	66%	+19
Mali	128	208	15%	75%	62%	+47
Mauritanie	36	50	19%	53%	72%	+52
Moldova	64	91	26%	29%	71%	+45
Mongolie	73	90	18%	66%	81%	+63
Mozambique	61	214	38%	27%	28%	-10
Niger	34	61	15%	50%	55%	+40
Ouganda	95	125	42%	58%	76%	+34
Pérou	252	333	5%	66%	76%	+70
Rwanda	242	265	58%	84%	92%	+34
Sénégal	133	166	18%	54%	80%	+62
Tanzanie	113	432	50%	61%	26%	-23
Viêt-nam	338	573	85%	68%	59%	-26
Zambie	105	132	32%	34%	79%	+47
Sous-total	5 091	9 988	49%	61%	51%	+1.9
Moyenne globale pondérée			40%	60%	57%	+16.7

TABLEAU A.4 : Quelle est la part des apports de coopération technique coordonnée avec des programmes nationaux ?

	Coopération technique coordonnée	Total de la coopération technique	Indicateur 4			Progrès
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010/2005 (points de pourcentage)
Autres pays (45)						
Arménie	34	66	--	--	51%	--
Bosnie-Herzégovine	56	73	--	--	77%	--
Botswana	13	16	--	--	84%	--
Cameroun	66	100	--	30%	65%	--
Centrafricaine, Rép.	5	15	--	37%	34%	--
Cisjordanie et bande de Gaza	142	178	--	--	80%	--
Colombie	318	354	--	41%	90%	--
Comores	5	13	--	--	43%	--
El Salvador	58	183	--	--	31%	--
Equateur	38	70	--	--	54%	--
Fidji	10	20	--	--	52%	--
Gabon	14	26	--	70%	53%	--
Gambie	9	18	--	--	50%	--
Guatemala	53	78	--	--	68%	--
Guinée-Bissau	16	33	--	--	48%	--
Haïti	369	450	--	65%	82%	--
Indonésie	569	838	--	60%	68%	--
Jamaïque	37	43	--	--	85%	--
Jordanie	298	316	--	95%	94%	--
Kosovo	9	174	--	51%	5%	--
Laos	96	130	--	54%	74%	--
Lesotho	67	75	--	--	89%	--
Liberia	134	139	--	35%	96%	--
Madagascar	50	64	--	71%	77%	--
Maroc	138	167	--	82%	82%	--
Namibie	63	78	--	--	81%	--
Népal	105	220	--	15%	48%	--
Nigeria	249	628	--	71%	40%	--
Pakistan	354	441	--	--	80%	--
Papouasie-Nlle-Guinée	86	135	--	25%	64%	--
Philippines	326	333	--	89%	98%	--
Salomon, îles	45	52	--	--	86%	--
Samoa	10	13	--	--	77%	--
Sao Tomé et Príncipe	9	17	--	--	54%	--
Sierra Leone	89	122	--	22%	73%	--
Soudan	291	497	--	53%	59%	--
St-Vincent et Grenadines	0	0	--	--	97%	--
Swaziland	34	43	--	--	78%	--
Tadjikistan	108	130	--	--	83%	--
Tchad	40	49	--	64%	83%	--
Timor-Leste	76	154	--	--	50%	--
Togo	13	21	--	29%	60%	--
Tonga	5	13	--	--	37%	--
Ukraine	67	257	--	35%	26%	--
Vanuatu	22	36	--	--	60%	--
Sous-total	4 596	6 879	--	57%	67%	--
Moyenne globale pondérée			--	49%	59%	--
TOTAL	9 687	16 867	49%	60%	57%	--
Moyenne globale pondérée			40%	56%	58%	--
A titre d'information:						
Sud-Soudan	27	215	--	--	13%	--

TABLEAU A.5 : Quelle est la part des apports d'aide destinée au secteur public faisant appel aux systèmes nationaux ?

	Aide au secteur public versée par les donateurs (en millions USD) a	Gestion des finances publiques							Systèmes de passation des marchés				
		Exécution du budget (en millions USD) b	Reporting financier (en millions USD) c	Audit financier (en millions USD) d	Indicateur 5a			Progrès 2010/2005 (points de pourcentage)	Passation des marchés (USD m) e	Indicateur 5b			Progrès 2010 / 2005 (points de pourcentage)
					2005	2007	2010			2005	2007	2010	
					(référence)	(référence)	moyenne (b,c,d) / a			((référence)	(référence)	e / a	
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)													
Afghanistan	5 342	1 626	1 529	930	44%	48%	25%	-18	600	44%	18%	11%	-33
Afrique du Sud	926	238	228	235	38%	--	25%	-13	279	44%	--	30%	-14
Albanie	333	45	36	33	14%	12%	11%	-3	34	6%	10%	10%	+4
Bangladesh	1 721	915	1 211	1 229	53%	77%	65%	+12	501	48%	66%	29%	-19
Bénin	596	197	161	161	52%	47%	29%	-23	238	64%	63%	40%	-24
Bolivie	480	364	117	0	26%	39%	33%	+7	187	15%	36%	39%	+24
Burkina Faso	904	480	499	458	45%	43%	53%	+8	546	60%	54%	60%	-0
Burundi	503	109	125	118	24%	33%	23%	-1	154	19%	35%	31%	+11
Cambodge	720	167	144	140	10%	14%	21%	+11	171	6%	16%	24%	+18
Cap-Vert	318	95	95	87	64%	23%	29%	-35	251	53%	22%	79%	+26
Congo, Rép. dém.	1 131	117	160	150	13%	0%	13%	-0	104	31%	1%	9%	-22
Dominicaine, Rép.	319	230	228	227	2%	49%	72%	+69	231	5%	40%	73%	+67
Egypte	1 758	971	844	767	28%	12%	49%	+21	988	25%	23%	56%	+31
Ethiopie	2 777	1 770	2 050	1 958	45%	47%	69%	+24	1 526	43%	41%	55%	+12
Ghana	1 435	934	815	856	62%	51%	60%	-2	804	52%	56%	56%	+4
Honduras	707	431	57	147	26%	55%	30%	+4	152	5%	63%	22%	+16
Kenya	888	614	354	580	47%	54%	58%	+11	336	45%	37%	38%	-7
Kirghize, Rép.	299	99	100	86	3%	13%	32%	+29	83	2%	12%	28%	+26
Malawi	752	519	542	437	55%	50%	66%	+12	463	35%	35%	62%	+27
Mali	999	333	336	297	29%	34%	32%	+3	365	45%	35%	36%	-8
Mauritanie	204	69	61	57	4%	8%	31%	+26	69	20%	22%	34%	+14
Moldova	389	272	281	266	25%	41%	70%	+45	276	25%	39%	71%	+46
Mongolie	305	57	96	91	49%	17%	27%	-22	63	26%	29%	21%	-5
Mozambique	1 683	902	871	593	36%	44%	47%	+11	942	38%	54%	56%	+18
Niger	436	134	126	122	27%	26%	29%	+2	101	49%	37%	23%	-26
Ouganda	1 051	701	555	824	60%	57%	66%	+6	454	54%	37%	43%	-11
Pérou	842	648	580	605	43%	45%	73%	+30	584	44%	51%	69%	+26
Rwanda	1 063	443	653	499	39%	42%	50%	+11	677	46%	43%	64%	+18
Sénégal	613	157	219	154	23%	19%	29%	+6	236	29%	41%	38%	+9
Tanzanie	2 227	1 851	1 718	1 717	66%	71%	79%	+13	1 603	61%	69%	72%	+11
Viêt-nam	3 783	2 604	2 212	2 209	32%	63%	62%	+30	2 480	33%	59%	66%	+33
Zambie	670	336	342	359	34%	59%	52%	+17	362	44%	71%	54%	+11
Sous-total	36 172	18 425	17 343	16 391	40%	45%	48%	+8.1	15 859	40%	43%	44%	+4.3
Moyenne globale pondérée					32%	34%	37%	+4.8		37%	42%	41%	+3.7

TABLEAU A.5 : Quelle est la part des apports d'aide destinée au secteur public faisant appel aux systèmes nationaux ?

	Aide au secteur public versée par les donateurs (en millions USD) a	Gestion des finances publiques						Systèmes de passation des marchés					
		Exécution du budget (en millions USD) b	Reporting financier (en millions USD) c	Audit financier (en millions USD) d	Indicateur 5a			Progrès 2010/2005 (points de pourcentage)	Passation des marchés (USD m) e	Indicateur 5b			Progrès 2010 / 2005 (points de pourcentage)
					2005	2007	2010			2005	2007	2010	
					(référence)	(référence)	moyenne (b,c,d) / a			((référence)	(référence)	e / a	
Autres pays (45)													
Arménie	336	254	91	91	--	--	43%	--	72	--	--	21%	--
Bosnie-Herzégovine	273	121	118	173	--	--	50%	--	122	--	--	45%	--
Botswana	67	41	43	47	--	--	65%	--	36	--	--	53%	--
Cameroun	360	40	39	41	--	53%	11%	--	82	--	63%	23%	--
Centrafricaine, Rép.	127	37	37	37	--	24%	29%	--	37	--	10%	29%	--
Cisjordanie et bande de Gaza	1 246	536	529	314	--	--	37%	--	639	--	--	51%	--
Colombie	491	56	30	24	--	9%	7%	--	19	--	4%	4%	--
Comores	38	7	5	5	--	--	15%	--	11	--	--	30%	--
El Salvador	380	136	87	95	--	--	28%	--	107	--	--	28%	--
Equateur	98	27	22	22	--	--	24%	--	50	--	--	51%	--
Fidji	54	25	30	18	--	--	45%	--	4	--	--	7%	--
Gabon	134	46	41	40	--	5%	32%	--	40	--	32%	30%	--
Gambie	67	8	6	10	--	--	12%	--	22	--	--	33%	--
Guatemala	162	64	32	29	--	--	26%	--	50	--	--	31%	--
Guinée-Bissau	113	17	17	17	--	--	15%	--	9	--	--	8%	--
Haïti	1 052	566	566	566	--	46%	54%	--	391	--	31%	37%	--
Indonésie	6 158	5 381	5 294	5 276	--	71%	86%	--	4 295	--	56%	70%	--
Jamaïque	996	142	103	103	--	--	12%	--	106	--	--	11%	--
Jordanie	435	337	297	298	--	26%	71%	--	356	--	27%	82%	--
Kosovo	301	59	63	57	--	3%	20%	--	61	--	1%	20%	--
Laos	393	166	162	151	--	31%	41%	--	150	--	16%	38%	--
Lesotho	243	105	88	88	--	--	38%	--	102	--	--	42%	--
Liberia	160	78	54	70	--	32%	42%	--	52	--	0%	32%	--
Madagascar	357	41	46	46	--	21%	12%	--	48	--	26%	13%	--
Maroc	1 429	1 239	1 229	1 211	--	79%	86%	--	1 060	--	81%	74%	--
Namibie	153	5	19	17	--	--	9%	--	21	--	--	14%	--
Népal	769	468	489	481	--	68%	62%	--	266	--	56%	35%	--
Nigeria	1 552	512	511	508	--	0%	33%	--	558	--	0%	36%	--
Pakistan	2 461	1 868	1 882	1 753	--	--	75%	--	679	--	--	28%	--
Papouasie-Nlle-Guinée	375	135	53	73	--	16%	23%	--	113	--	21%	30%	--
Philippines	1 729	1 302	1 130	1 321	--	68%	72%	--	1 103	--	64%	64%	--
Salomon, Îles	162	56	53	60	--	--	35%	--	58	--	--	36%	--
Samoa	166	80	77	86	--	--	49%	--	85	--	--	51%	--
Sao Tomé et Principé	38	3	3	3	--	--	7%	--	16	--	--	43%	--
Sierra Leone	356	77	137	179	--	20%	37%	--	76	--	38%	21%	--
Soudan	1 007	74	74	276	--	3%	14%	--	77	--	0%	8%	--
St-Vincent et Grenadines	4	0	0	0	--	--	3%	--	0	--	--	0%	--
Swaziland	123	15	0	0	--	--	4%	--	15	--	--	12%	--
Tadjikistan	340	105	105	105	--	--	31%	--	104	--	--	30%	--
Tchad	216	20	11	11	--	1%	7%	--	12	--	11%	5%	--
Timor-Leste	220	46	32	38	--	--	18%	--	32	--	--	14%	--
Togo	112	60	64	58	--	4%	54%	--	52	--	15%	47%	--
Tonga	52	24	15	19	--	--	37%	--	19	--	--	36%	--
Ukraine	369	157	70	70	--	1%	27%	--	75	--	2%	20%	--
Vanuatu	83	28	26	24	--	--	31%	--	24	--	--	29%	--
Sous-total	25 758	14 563	13 780	13 910			53%	55%	11 305		47%	44%	
Moyenne globale pondérée							22%	28%			22%	27%	
TOTAL	61 930	32 989	31 123	30 301		40%	48%	51%	27 164	40%	44%	44%	--
Moyenne globale pondérée						32%	30%	32%		37%	36%	35%	--
A titre d'information:													
Sud-Soudan	513	0	0	136	--	--	9%	--	0	--	--	0%	--

TABLEAU A.6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?

	Indicateur 6			Progrès 2010 / 2005 (en nombre)
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Unités de mise en oeuvre parallèles (en nombre)	
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)				
Afghanistan	28	26	28	+0
Afrique du Sud	15	--	22	+7
Albanie	57	24	18	-39
Bangladesh	38	24	18	-20
Bénin	29	58	58	+29
Bolivie	66	19	36	-30
Burkina Faso	131	102	47	-84
Burundi	37	29	84	+47
Cambodge	56	121	66	+10
Cap-Vert	10	18	10	+0
Congo, Rép. dém.	34	146	78	+44
Dominicaine, Rép.	50	36	3	-47
Egypte	100	32	16	-84
Ethiopie	103	56	49	-54
Ghana	45	16	5	-40
Honduras	52	36	47	-5
Kenya	17	21	15	-2
Kirghize, Rép.	85	88	80	-5
Malawi	69	51	26	-43
Mali	65	60	82	+17
Mauritanie	23	27	84	+61
Moldova	43	59	18	-25
Mongolie	80	53	52	-28
Mozambique	40	26	5	-35
Niger	52	47	53	+1
Ouganda	54	55	15	-39
Pérou	55	79	40	-15
Rwanda	48	41	26	-22
Sénégal	23	55	11	-12
Tanzanie	56	28	18	-38
Viêt-nam	111	58	18	-93
Zambie	24	34	30	+6
Sous-total	1 696	1 525	1 158	-538
Moyen	54	49	37	-17

TABLEAU A.6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?

	Indicateur 6			Progrès 2010 / 2005 (en nombre)
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Unités de mise en oeuvre parallèles (en nombre)	
Autres pays (45)				
Arménie	--	--	5	--
Bosnie-Herzégovine	--	--	56	--
Botswana	--	--	1	--
Cameroun	--	38	20	--
Centrafricaine, Rép.	--	11	9	--
Cisjordanie et bande de Gaza	--	--	27	--
Colombie	--	38	48	--
Comores	--	--	24	--
El Salvador	--	--	68	--
Equateur	--	--	32	--
Fidji	--	--	7	--
Gabon	--	5	2	--
Gambie	--	--	16	--
Guatemala	--	--	12	--
Guinée-Bissau	--	--	8	--
Haïti	--	39	92	--
Indonésie	--	86	58	--
Jamaïque	--	--	8	--
Jordanie	--	2	92	--
Kosovo	--	107	29	--
Laos	--	25	22	--
Lesotho	--	--	12	--
Liberia	--	16	4	--
Madagascar	--	48	56	--
Maroc	--	47	15	--
Namibie	--	--	30	--
Népal	--	106	68	--
Nigeria	--	23	20	--
Pakistan	--	--	32	--
Papouasie-Nlle-Guinée	--	36	23	--
Philippines	--	33	9	--
Salomon, Îles	--	--	17	--
Samoa	--	--	9	--
Sao Tomé et Príncipe	--	--	5	--
Sierra Leone	--	2	3	--
Soudan	--	105	111	--
St-Vincent et Grenadines	--	--	1	--
Swaziland	--	--	3	--
Tadjikistan	--	--	15	--
Tchad	--	17	5	--
Timor-Leste	--	--	22	--
Togo	--	13	9	--
Tonga	--	--	2	--
Ukraine	--	46	84	--
Vanuatu	--	--	9	--
Sous-total	--	843	1 200	--
Moyen	--	40	27	--
TOTAL	1 696	2 368	2 358	--
Moyen	54	46	31	--
A titre d'information:				
Sud-Soudan	--	--	109	--

TABLEAU A.7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?

	Versements comptabilisés par les autorités budgétaires au titre de l'exercice 2010	Aide dont le versement est programmé par les donateurs pour l'exercice 2010	Indicateur 7				Progrès	Pour référence: Aide au secteur public versé par les donateurs en 2010	Pour référence : % d'aide programmée notifiée comme versée par les donateurs en 2010 **	
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b c = b / a		2010/ 2005 (points de pourcentage)	(en millions USD) d	e = d / b (%)	e = b / d (%)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)										
Afghanistan	1 494	6 392		84%	70%		23%	-60	5 342	84%
Afrique du Sud	660	710	44%			--	93%	+49	926	77%
Albanie	191	342	49%		29%		56%	+7	333	97%
Bangladesh	1 517	1 805	91%			100%	84%	-7	1 721	95%
Bénin	105	575	53%		32%		18%	-35	596	96%
Bolivie	203	480	63%		30%		42%	-21	480	100%
Burkina Faso	718	954	92%		92%		75%	-16	904	95%
Burundi	285	591	53%		44%		48%	-4	503	85%
Cambodge	742	821	69%			96%	90%	+21	720	88%
Cap-Vert	341	188	92%		96%		55%	-37	318	59%
Congo, Rép. dém.	851	1 448	83%		20%		59%	-24	1 131	78%
Dominicaine, Rép.	488	313	11%		25%		64%	+53	319	98%
Egypte	1 458	1 002	29%		79%		69%	+39	1 758	57%
Ethiopie	2 121	2 457	96%		73%		86%	-10	2 777	88%
Ghana	1 072	1 599		92%	82%		67%	-25	1 435	90%
Honduras	432	575	72%		66%		75%	+3	707	81%
Kenya	588	1 307	44%		47%		45%	+1	888	68%
Kirghize, Rép.	96	217	66%		64%		44%	-22	299	73%
Malawi	651	678	58%		58%		96%	+38	752	90%
Mali	396	1 180	71%		68%		34%	-37	999	85%
Mauritanie	--	263	39%		52%		--	--	204	77%
Moldova	332	409	67%		77%		81%	+14	389	95%
Mongolie	96	315	47%		34%		30%	-17	305	97%
Mozambique	1 339	1 593	70%		74%		84%	+14	1 683	95%
Niger	229	316	73%		78%		72%	-1	436	73%
Ouganda	906	1 226	84%		74%		74%	-10	1 051	86%
Pérou	682	853	48%		61%		80%	+32	842	99%
Rwanda	651	875	66%		67%		74%	+9	1 063	82%
Sénégal	424	681	69%		61%		62%	-7	613	90%
Tanzanie	2 269	2 207	70%		61%		97%	+27	2 227	99%
Viêt-nam	3 402	4 034	78%		70%		84%	+6	3 783	94%
Zambie	0	883	50%		85%		0%	-50	670	76%
Sous-total*			42%		47%		43%	+0.8		
Moyenne globale pondérée	24 736	37 290	72%		69%		66%	-5.6	36 172	97%

TABLEAU A.7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?

	Versements comptabilisés par les autorités budgétaires au titre de l'exercice 2010	Aide dont le versement est programmé par les donateurs pour l'exercice 2010	Indicateur 7				Progrès	Pour référence: Aide au secteur public versé par les donateurs en 2010	Pour référence : % d'aide programmée notifiée comme versée par les donateurs en 2010 **	
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b c = b / a		2010/ 2005 (points de pourcentage)	(en millions USD) d	e = d / b (%)	e = b / d
Autres pays (45)										
Arménie	308	387	--	--	--	80%	--	336	87%	
Bosnie-Herzégovine	0	279	--	--	--	0%	--	273	98%	
Botswana	0	80	--	--	--	0%	--	67	84%	
Cameroun	181	502	--	--	51%	36%	--	360	72%	
Centrafricaine, Rép.	0	120	--	--	45%	0%	--	127		95%
Cisjordanie et bande de Gaza	971	1 035	--	--	--	94%	--	1 246		83%
Colombie	450	523	--	--	0%	86%	--	491	94%	
Comores	5	43	--	--	--	11%	--	38	89%	
El Salvador	74	336	--	--	--	22%	--	380		88%
Equateur	96	107	--	--	--	90%	--	98	92%	
Fidji	2	54	--	--	--	4%	--	54	99%	
Gabon	70	250	--	--	17%	28%	--	134	54%	
Gambie	6	73	--	--	--	8%	--	67	92%	
Guatemala	56	192	--	--	--	29%	--	162	84%	
Guinée-Bissau	28	128	--	--	--	22%	--	113	88%	
Haïti	1 841	806	--	--	--	67%	--	1 052		77%
Indonésie	5 008	6 510	--	--	25%	77%	--	6 158	95%	
Jamaïque	0	1 102	--	--	--	0%	--	996	90%	
Jordanie	786	371	--	--	48%		--	435		85%
Kosovo	55	298	--	--	3%	19%	--	301		99%
Laos	200	398	--	--	38%	50%	--	393	99%	
Lesotho	53	209	--	--	--	25%	--	243		86%
Liberia	9	411	--	--	0%	2%	--	160	39%	
Madagascar	208	354	--	--	79%	59%	--	357		99%
Maroc	1 318	1 678	--	--	68%	79%	--	1 429	85%	
Namibie	0	202	--	--	--	0%	--	153	76%	
Népal	362	664	--	--	47%	55%	--	769		86%
Nigeria	1 510	1 391	--	--	7%		--	1 552		90%
Pakistan	1 474	1 714	--	--	--	86%	--	2 461		70%
Papouasie-Nlle-Guinée	199	576	--	--	19%	35%	--	375	65%	
Philippines	423	1 601	--	--	--	78%	--	1 729		93%
Salomon, Îles	54	199	--	--	--	27%	--	162	81%	
Samoa	136	161	--	--	--	84%	--	166		97%
Sao Tomé et Príncipe	30	42	--	--	--	71%	--	38	90%	
Sierra Leone	180	312	--	--	30%	58%	--	356		87%
Soudan	328	906	--	--	52%	36%	--	1 007		90%
St-Vincent et Grenadines	0	0	--	--	--	0%	--	4		5%
Swaziland	108	115	--	--	--	94%	--	123		93%
Tadjikistan	228	250	--	--	--	91%	--	340		73%
Tchad	145	172	--	--	0%	84%	--	216		80%
Timor-Leste	8	278	--	--	--	3%	--	220	79%	
Togo	51	110	--	--	14%	46%	--	112		99%
Tonga	38	49	--	--	--	77%	--	52		94%
Ukraine	253	589	--	--	60%	43%	--	369	63%	
Vanuatu	77	69	--	--	--		--	83		83%
Sous-total*			--		30%	30%	--			
Moyenne globale pondérée	17 331	25 644	--		52%	68%	--	25 758	100%	
TOTAL *			42%	42%	37%					
Moyenne globale pondérée	42 067	62 933	72%	63%	67%		61 930	98%		
A titre d'information:										
Sud-Soudan	0	470	--	--		0%	--	--		

(*) Le ratio est c = a/b, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés par les donateurs (c = b/a).

(**) Le ratio est e = d/b, sauf lorsque les versements par les donateurs sont supérieurs à ceux qu'ils ont programmés (e = b/d).

TABLEAU A.8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?

	Total de l'aide bilatérale notifiée au CAD	Aide non liée	Part de l'aide non liée			Progrès
	(en millions USD)	(en millions USD)	2005 (référence)	2007 (référence)	2009 (%)	2009 / 2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)						
Afghanistan	4 338	3 592	81%	91%	83%	+1
Afrique du Sud	977	964	97%	97%	99%	+2
Albanie	87	56	65%	78%	64%	-1
Bangladesh	1 401	1 301	89%	89%	93%	+4
Bénin	220	212	80%	95%	97%	+17
Bolivie	450	323	90%	59%	72%	-18
Burkina Faso	1 013	991	89%	87%	98%	+9
Burundi	247	222	90%	92%	90%	+0
Cambodge	476	445	85%	89%	93%	+8
Cap-Vert	174	72	72%	48%	41%	-31
Congo, Rép. dém.	1 218	1 136	92%	90%	93%	+2
Dominicaine, Rép.	160	54	51%	39%	33%	-18
Egypte	568	463	81%	56%	82%	+1
Ethiopie	1 997	1 713	66%	76%	86%	+20
Ghana	785	722	91%	89%	92%	+1
Honduras	128	100	95%	52%	79%	-16
Kenya	1 624	1 468	93%	81%	90%	-3
Kirghize, Rép.	87	67	94%	83%	77%	-17
Malawi	289	255	97%	88%	88%	-9
Mali	641	566	97%	96%	88%	-9
Mauritanie	44	24	84%	61%	55%	-29
Moldova	48	38	81%	81%	80%	-2
Mongolie	238	196	86%	66%	82%	-3
Mozambique	1 505	1 351	95%	93%	90%	-5
Niger	191	161	85%	76%	84%	-1
Ouganda	982	934	93%	90%	95%	+2
Pérou	536	463	86%	70%	86%	+1
Rwanda	658	639	85%	94%	97%	+12
Sénégal	386	366	94%	79%	95%	+1
Tanzanie	2 130	2 048	97%	97%	96%	-1
Viêt-nam	3 223	2 766	68%	69%	86%	+18
Zambie	621	612	99%	97%	98%	-1
Sous-total	27 440	24 319	87%	84%	89%	+1.95
Ratio moyen/pays			83%	84%	88%	+4.5

TABLEAU A.8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?

	Total de l'aide bilatérale notifiée au CAD	Aide non liée	Part de l'aide non liée			Progrès
	(en millions USD)	(en millions USD)	2005 (référence)	2007 (référence)	2009 (%)	2009 / 2005 (points de pourcentage)
Autres pays (45)						
Arménie	99	69	99%	45%	70%	-29
Bosnie-Herzégovine	315	277	86%	79%	88%	+2
Botswana	105	100	94%	96%	95%	+1
Cameroun	282	269	92%	98%	95%	+4
Centrafricaine, Rép.	101	92	72%	83%	91%	+19
Cisjordanie et bande de Gaza	1 829	1 425	84%	77%	80%	-4
Colombie	943	442	62%	68%	47%	-15
Comores	15	15	54%	96%	100%	+46
El Salvador	242	194	87%	76%	80%	-7
Equateur	111	89	84%	92%	80%	-3
Fidji	32	30	65%	53%	92%	+27
Gabon	42	42	94%	98%	100%	+6
Gambie	16	9	81%	75%	55%	-25
Guatemala	265	181	76%	71%	68%	-8
Guinée-Bissau	34	29	85%	78%	86%	+1
Haïti	590	515	81%	86%	87%	+6
Indonésie	2 441	1 780	85%	94%	73%	-12
Jamaïque	39	19	53%	41%	50%	-3
Jordanie	770	757	97%	98%	98%	+2
Kosovo	260	153	--	--	59%	--
Laos	156	111	98%	70%	71%	-26
Lesotho	63	61	95%	73%	96%	+1
Liberia	489	450	76%	91%	92%	+16
Madagascar	106	98	92%	83%	92%	0
Maroc	922	526	87%	68%	57%	-30
Namibie	389	384	79%	89%	99%	+19
Népal	457	440	96%	95%	96%	0
Nigeria	655	652	100%	100%	100%	0
Pakistan	2 247	1 984	84%	76%	88%	+5
Papouasie-Nlle-Guinée	11	10	92%	95%	99%	+6
Philippines	1 154	977	68%	81%	85%	+17
Salomon, Îles	91	89	79%	96%	88%	+9
Samoa	21	18	94%	95%	90%	-3
Sao Tomé et Príncipe	5	4	84%	96%	94%	+10
Sierra Leone	203	191	96%	99%	98%	+2
Soudan	2 092	1 848	69%	99%	43%	-26
St-Vincent et Grenadines	0	0	86%	71%	88%	+3
Swaziland	25	23	91%	90%	92%	+1
Tadjikistan	130	86	78%	70%	66%	-12
Tchad	364	291	89%	85%	70%	-19
Timor-Leste	112	79	84%	87%	98%	+14
Togo	368	360	83%	91%	83%	-1
Tonga	12	10	96%	58%	58%	-38
Ukraine	248	145	90%	90%	93%	+3
Vanuatu	45	42	68%	87%	78%	+10
Sous-total	18 897	15 368	90%	86%	81%	-9.13
Ratio moyen/pays			82%	85%	88%	+6.3
TOTAL	46 337	39 687	89%	85%	86%	-2.92
Ratio moyen/pays			82%	84%	88%	+5.4
RAPPEL : Couverture globale de l'enquête						
Total pour l'enquête (77 pays)	46 337	39 687	89%	85%	85%	
Ensemble des autres pays	17 720	14 114	67%	83%	80%	
TOTAL	64 058	53 801	78%	84%	84%	

TABLEAU A.9 : Quelle est la part de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

	Approches-programme			Total des versements d'aide (en millions USD) d	Indicateur 9			Progrès 2010/2005 (points de pourcentage)
	Soutien budgétaire	Autres formes d'aide-programme	Total		2005 (référence)	2007 (référence)	2010 e = c / d	
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b					
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)								
Afghanistan	1 251	891	2 142	5 807	43%	40%	37%	-6
Afrique du Sud	169	580	748	1 222	27%	--	61%	+35
Albanie	0	82	82	372	5%	14%	22%	+17
Bangladesh	225	492	717	2 137	41%	50%	34%	-8
Bénin	133	194	327	658	61%	49%	50%	-11
Bolivie	78	213	291	708	32%	40%	41%	+9
Burkina Faso	371	113	484	974	45%	57%	50%	+4
Burundi	95	195	290	595	54%	36%	49%	-5
Cambodge	11	295	307	884	24%	28%	35%	+11
Cap-Vert	70	42	112	344	37%	31%	33%	-4
Congo, Rép. dém.	111	494	605	1 644	54%	21%	37%	-17
Dominicaine, Rép.	214	20	235	394	5%	64%	60%	+55
Egypte	657	240	897	1 824	61%	49%	49%	-12
Ethiopie	0	1 968	1 968	3 228	53%	66%	61%	+8
Ghana	603	245	848	1 489	53%	69%	57%	+4
Honduras	189	171	360	821	43%	17%	44%	+1
Kenya	61	312	374	1 025	45%	30%	36%	-8
Kirghize, Rép.	39	39	78	370	12%	18%	21%	+9
Malawi	193	289	482	942	32%	42%	51%	+19
Mali	253	231	484	1 093	48%	41%	44%	-4
Mauritanie	13	62	76	284	37%	35%	27%	-10
Moldova	197	32	230	448	16%	30%	51%	+35
Mongolie	54	60	114	357	29%	6%	32%	+3
Mozambique	462	476	938	1 854	46%	46%	51%	+4
Niger	99	113	212	511	31%	49%	41%	+10
Ouganda	372	359	732	1 504	50%	66%	49%	-1
Pérou	332	14	346	1 055	16%	12%	33%	+17
Rwanda	369	363	732	1 096	42%	38%	67%	+25
Sénégal	92	198	289	681	57%	39%	42%	-15
Tanzanie	833	818	1 651	2 763	55%	61%	60%	+4
Viêt-nam	1 242	1 208	2 450	3 977	34%	58%	62%	+28
Zambie	229	167	395	882	47%	47%	45%	-2
Sous-total	9 018	10 976	19 994	41 942	43%	47%	48%	+5
Ratio moyen/pays					35%	34%	37%	+2

TABLEAU A.9 : Quelle est la part de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

	Approches-programme			Total des versements d'aide (en millions USD) d	Indicateur 9			Progrès 2010/2005 (points de pourcentage)
	Soutien budgétaire	Autres formes d'aide-programme	Total		2005 (référence)	2007 (référence)	2010 e = c / d	
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b					
Autres pays (45)								
Arménie	124	62	186	367	--	--	51%	--
Bosnie-Herzégovine	116	10	126	358	--	--	35%	--
Botswana	0	9	9	72	--	--	12%	--
Cameroun	41	81	122	431	--	40%	28%	--
Centrafricaine, Rép.	0	0	0	180	--	34%	0%	--
Cisjordanie et bande de Gaza	536	376	912	1 589	--	--	57%	--
Colombie	29	60	89	670	--	16%	13%	--
Comores	10	0	11	57	--	--	19%	--
El Salvador	67	26	93	431	--	--	22%	--
Equateur	22	7	28	183	--	--	15%	--
Fidji	0	3	3	66	--	--	5%	--
Gabon	10	14	24	135	--	0%	18%	--
Gambie	6	6	12	97	--	--	12%	--
Guatemala	6	5	11	247	--	--	4%	--
Guinée-Bissau	9	32	41	132	--	--	31%	--
Haïti	235	344	580	1 664	--	61%	35%	--
Indonésie	2 673	1 268	3 940	6 436	--	51%	61%	--
Jamaïque	890	31	921	1 013	--	--	91%	--
Jordanie	165	60	225	583	--	78%	39%	--
Kosovo	43	5	48	381	--	2%	13%	--
Laos	48	27	76	426	--	9%	18%	--
Lesotho	90	37	127	295	--	--	43%	--
Liberia	20	28	48	402	--	21%	12%	--
Madagascar	0	40	40	442	--	44%	9%	--
Maroc	538	378	916	1 551	--	70%	59%	--
Namibie	17	11	28	199	--	--	14%	--
Népal	114	156	269	875	--	23%	31%	--
Nigeria	658	327	986	2 101	--	4%	47%	--
Pakistan	357	562	919	2 944	--	--	31%	--
Papouasie-Nlle-Guinée	0	171	171	599	--	42%	29%	--
Philippines	753	261	1 014	1 899	--	32%	53%	--
Salomon, Îles	49	31	79	203	--	--	39%	--
Samoa	49	57	106	180	--	--	59%	--
Sao Tomé et Príncipe	1	6	8	43	--	--	17%	--
Sierra Leone	68	86	154	451	--	27%	34%	--
Soudan	0	17	18	1 293	--	19%	1%	--
St-Vincent et Grenadines	0	0	0	4	--	--	1%	--
Swaziland	0	34	34	132	--	--	25%	--
Tadjikistan	29	2	30	387	--	--	8%	--
Tchad	0	26	26	246	--	1%	11%	--
Timor-Leste	19	64	83	341	--	--	24%	--
Togo	33	18	51	146	--	39%	35%	--
Tonga	13	9	22	54	--	--	40%	--
Ukraine	33	22	54	566	--	8%	10%	--
Vanuatu	1	30	31	114	--	--	27%	--
Sous-total	7 873	4 798	12 671	30 985	--	40%	41%	--
Ratio moyen/pays					--	21%	25%	--
TOTAL	16 891	15 774	32 665	72 927	43%	45%	45%	
Ratio moyen/pays					35%	30%	31%	
A titre d'information:								
Sud-Soudan	0	0	0	576	--	--	0%	--

TABLEAU A.10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?

	Missions coordonnées*	Nombre total des missions	Indicateur 10a			Progrès
	(missions) a	(missions) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010 / 2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)						
Afghanistan	47	786	26%	37%	6%	-20
Afrique du Sud	662	1 276	19%	--	52%	+33
Albanie	73	414	9%	29%	18%	+8
Bangladesh	115	403	19%	20%	29%	+9
Bénin	36	185	14%	25%	19%	+5
Bolivie	19	140	17%	29%	13%	-3
Burkina Faso	46	261	17%	13%	18%	+1
Burundi	36	263	24%	13%	14%	-11
Cambodge	47	251	26%	12%	19%	-7
Cap-Vert	26	123	11%	43%	21%	+11
Congo, Rép. dém.	127	579	38%	21%	22%	-16
Dominicaine, Rép.	98	230	20%	32%	42%	+23
Egypte	67	331	18%	22%	20%	+2
Ethiopie	52	210	27%	29%	25%	-2
Ghana	57	376	20%	39%	15%	-5
Honduras	117	394	22%	21%	30%	+8
Kenya	85	306	9%	48%	28%	+18
Kirghize, Rép.	44	217	23%	23%	20%	-3
Malawi	51	229	24%	22%	22%	-1
Mali	55	330	7%	15%	17%	+9
Mauritanie	70	307	14%	11%	23%	+9
Moldova	44	187	20%	14%	23%	+3
Mongolie	29	295	3%	7%	10%	+7
Mozambique	42	278	46%	17%	15%	-31
Niger	24	877	21%	15%	3%	-18
Ouganda	55	235	17%	21%	24%	+6
Pérou	42	221	11%	28%	19%	+8
Rwanda	36	82	9%	21%	44%	+35
Sénégal	129	522	15%	17%	25%	+10
Tanzanie	85	320	17%	16%	26%	+9
Viêt-nam	70	644	10%	17%	11%	+1
Zambie	65	244	15%	16%	27%	+12
Sous-total	2 549	11 516	20%	24%	22%	+2.3

TABLEAU A.10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?

	Missions coordonnées*	Nombre total des missions	Indicateur 10a			Progrès
	(missions) a	(missions) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010 / 2005 (points de pourcentage))
Autres pays (45)						
Arménie	18	178	--	--	10%	--
Bosnie-Herzégovine	14	131	--	--	10%	--
Botswana	4	76	--	--	5%	--
Cameroun	26	221	--	26%	12%	--
Centrafricaine, Rép.	29	108	--	10%	26%	--
Cisjordanie et bande de Gaza	14	278	--	--	5%	--
Colombie	86	338	--	31%	26%	--
Comores	10	111	--	--	9%	--
El Salvador	12	97	--	--	12%	--
Equateur	33	168	--	--	19%	--
Fidji	29	138	--	--	21%	--
Gabon	16	141	--	5%	12%	--
Gambie	6	77	--	--	8%	--
Guatemala	46	102	--	--	45%	--
Guinée-Bissau	22	130	--	--	17%	--
Haïti	66	362	--	21%	18%	--
Indonésie	53	312	--	13%	17%	--
Jamaïque	15	94	--	--	16%	--
Jordanie	19	174	--	25%	11%	--
Kosovo	23	351	--	11%	7%	--
Laos	163	620	--	18%	26%	--
Lesotho	18	153	--	--	12%	--
Liberia	18	146	--	11%	12%	--
Madagascar	27	359	--	24%	7%	--
Maroc	54	277	--	12%	19%	--
Namibie	21	126	--	--	17%	--
Népal	72	341	--	23%	21%	--
Nigeria	27	256	--	19%	11%	--
Pakistan	83	487	--	--	17%	--
Papouasie-Nlle-Guinée	20	146	--	24%	13%	--
Philippines	51	183	--	18%	28%	--
Salomon, îles	26	149	--	--	17%	--
Samoa	12	77	--	--	15%	--
Sao Tomé et Príncipe	5	39	--	--	13%	--
Sierra Leone	26	189	--	27%	14%	--
Soudan	38	307	--	15%	12%	--
St-Vincent et Grenadines	1	21	--	--	3%	--
Swaziland	10	54	--	--	18%	--
Tadjikistan	49	222	--	--	22%	--
Tchad	16	131	--	18%	12%	--
Timor-Leste	46	296	--	--	16%	--
Togo	20	174	--	15%	12%	--
Tonga	16	97	--	--	16%	--
Ukraine	17	203	--	11%	8%	--
Vanuatu	14	59	--	--	23%	--
Sous-total	1 388	8 699	--	20%	16%	--
TOTAL	3 937	20 215	20%	23%	19%	-0.4
A titre d'information:						
Sud-Soudan	7	119	--	--	6%	--

(*) Nombre de missions coordonnées par pays, après correction pour éviter les doublons.

TABLEAU A.10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?

	Nombre de travaux analytiques coordonnés *	Nombre total de travaux analytiques	Indicateur 10b			Progrès
	(analyses) a	(analyses) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010/2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)						
Afghanistan	70	200	34%	32%	35%	+1
Afrique du Sud	38	98	75%	--	39%	-36
Albanie	26	99	22%	34%	26%	+3
Bangladesh	47	100	38%	42%	47%	+10
Bénin	65	106	38%	44%	61%	+23
Bolivie	28	88	30%	48%	32%	+2
Burkina Faso	53	110	45%	39%	48%	+3
Burundi	22	66	55%	74%	33%	-22
Cambodge	23	65	64%	17%	35%	-30
Cap-Vert	32	65	34%	64%	48%	+14
Congo, Rép. dém.	29	80	35%	23%	36%	+0
Dominicaine, Rép.	47	79	48%	62%	59%	+11
Egypte	37	96	40%	56%	38%	-2
Ethiopie	80	153	50%	70%	52%	+3
Ghana	54	129	40%	60%	42%	+2
Honduras	101	196	45%	43%	52%	+6
Kenya	77	137	32%	78%	56%	+24
Kirghize, Rép.	23	108	53%	38%	22%	-32
Malawi	41	79	60%	61%	51%	-9
Mali	44	111	30%	39%	40%	+10
Mauritanie	31	61	59%	25%	50%	-9
Moldova	30	79	50%	46%	38%	-12
Mongolie	25	118	35%	32%	21%	-14
Mozambique	24	68	63%	32%	35%	-28
Niger	13	38	40%	32%	34%	-6
Ouganda	43	76	40%	54%	56%	+16
Pérou	38	88	15%	15%	43%	+28
Rwanda	49	60	36%	42%	82%	+45
Sénégal	45	83	40%	28%	54%	+14
Tanzanie	60	126	38%	65%	48%	+9
Viêt-nam	62	153	24%	54%	41%	+17
Zambie	59	118	46%	46%	50%	+4
Sous-total	1 411	3 233	41%	44%	44%	+2.9

TABLEAU A.10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?

	Nombre de travaux analytiques coordonnés *	Nombre total de travaux analytiques	Indicateur 10b			Progrès
	(analyses) a	(analyses) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010/2005 (points de pourcentage)
Autres pays (45)						
Arménie	49	88	--	--	55%	--
Bosnie-Herzégovine	21	72	--	--	29%	--
Botswana	24	39	--	--	62%	--
Cameroun	11	28	--	49%	40%	--
Centrafricaine, Rép.	14	55	--	23%	26%	--
Cisjordanie et bande de Gaza	25	88	--	--	28%	--
Colombie	70	168	--	44%	42%	--
Comores	4	19	--	--	20%	--
El Salvador	32	80	--	--	39%	--
Equateur	32	76	--	--	41%	--
Fidji	14	41	--	--	33%	--
Gabon	21	46	--	37%	46%	--
Gambie	23	43	--	--	54%	--
Guatemala	10	43	--	--	23%	--
Guinée-Bissau	22	50	--	--	44%	--
Haïti	40	86	--	53%	46%	--
Indonésie	68	161	--	45%	42%	--
Jamaïque	5	23	--	--	23%	--
Jordanie	16	80	--	47%	20%	--
Kosovo	19	61	--	27%	31%	--
Laos	65	123	--	25%	53%	--
Lesotho	21	39	--	--	54%	--
Liberia	23	52	--	66%	43%	--
Madagascar	44	152	--	42%	29%	--
Maroc	31	70	--	25%	44%	--
Namibie	38	64	--	--	60%	--
Népal	47	98	--	28%	47%	--
Nigeria	23	87	--	33%	26%	--
Pakistan	122	204	--	--	60%	--
Papouasie-Nlle-Guinée	8	49	--	59%	15%	--
Philippines	77	102	--	33%	75%	--
Salomon, Îles	29	53	--	--	54%	--
Samoa	12	26	--	--	46%	--
Sao Tomé et Príncipe	5	16	--	--	33%	--
Sierra Leone	20	59	--	56%	34%	--
Soudan	35	94	--	45%	38%	--
St-Vincent et Grenadines	0	3	--	--	0%	--
Swaziland	7	29	--	--	23%	--
Tadjikistan	46	91	--	--	50%	--
Tchad	13	31	--	35%	41%	--
Timor-Leste	34	72	--	--	47%	--
Togo	46	106	--	21%	43%	--
Tonga	8	52	--	--	16%	--
Ukraine	17	62	--	40%	27%	--
Vanuatu	20	34	--	--	60%	--
Sous-total	1 306	3 115	--	38%	42%	--
TOTAL	2 716	6 348	41%	42%	43%	+2.1
A titre d'information:						
Sud-Soudan	8	47	--	--	18%	--

(*) Nombre total de travaux analytiques par pays, après correction pour éviter les doublons.

TABLEAU A.11 : Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?

	Indicateur 11				Indicateur 11		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Score		2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Score
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)				Autres pays (45)			
Afghanistan	N/A	D	C	Arménie	C	C	D
Afrique du Sud	N/A	N/A	B	Bosnie-Herzégovine	D	C	C
Albanie	D	D	C	Botswana	N/A	N/A	C
Bangladesh	D	C	C	Cameroun	D	D	B
Bénin	C	C	D	Centrafricaine, Rép.	D	D	C
Bolivie	C	C	C	Cisjordanie et bande de Gaza	N/A	N/A	
Burkina Faso	C	C	C	Colombie	N/A	N/A	B
Burundi	D	D	D	Comores	N/A	N/A	D
Cambodge	C	C	C	El Salvador	N/A	N/A	C
Cap-Vert	D	C	C	Equateur	N/A	N/A	C
Congo, Rép. dém.	D	D	C	Fidji	N/A	N/A	C
Dominicaine, Rép.	N/A	N/A	D	Gabon	N/A	N/A	D
Egypte	N/A	N/A	B	Gambie	D	D	D
Ethiopie	C	C	B	Guatemala	N/A	N/A	D
Ghana	C	C	C	Guinée-Bissau	D	D	D
Honduras	C	C	B	Haïti	D	D	D
Kenya	C	C	B	Indonésie	N/A	N/A	B
Kirghize, Rép.	C	C	C	Jamaïque	N/A	N/A	B
Malawi	C	C	C	Jordanie	N/A	N/A	C
Mali	D	D	C	Kosovo	N/A	N/A	E
Mauritanie	C	C	C	Laos	D	C	C
Moldova	D	C	B	Lesotho	D	C	C
Mongolie	C	C	C	Liberia	D	D	C
Mozambique	C	B	C	Madagascar	C	C	D
Niger	D	D	C	Maroc	N/A	N/A	
Ouganda	B	B	C	Namibie	N/A	N/A	C
Pérou	N/A	N/A	C	Népal	C	C	B
Rwanda	C	C	C	Nigeria	N/A	C	C
Sénégal	C	C	C	Pakistan	C	C	B
Tanzanie	B	B	B	Papouasie-Nlle-Guinée	N/A	N/A	D
Viêt-nam	C	C	B	Philippines	N/A	N/A	C
Zambie	D	C	C	Salomon, Îles	N/A	N/A	C
				Samoa	N/A	N/A	C
				Sao Tomé et Príncipe	D	D	D
				Sierra Leone	D	D	C
				Soudan	N/A	D	C
				St-Vincent et Grenadines	N/A	N/A	D
				Swaziland	N/A	N/A	D
				Tadjikistan	D	D	C
				Tchad	D	D	D
				Timor-Leste	N/A	N/A	D
				Togo	N/A	N/A	C
				Tonga	N/A	N/A	D
				Ukraine	N/A	N/A	B
				Vanuatu	N/A	N/A	C
				A titre d'information:			
				Sud-Soudan	N/A	N/A	N/A

TABLEAU A.12 : Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?

Indicateur 12	
Oui (30 pays)	Non (48 pays)
Albanie	Afghanistan
Bénin	Afrique du Sud
Cambodge	Arménie
Centrafricaine, Rép.	Bangladesh
Colombie	Bolivie
Ethiopie	Bosnie-Herzégovine
Ghana	Botswana
Indonésie	Burkina Faso
Jordanie	Burundi
Kirghize, Rép.	Cameroun
Laos	Cap-Vert
Malawi	Cisjordanie et bande de Gaza
Mali	Comores
Maroc	Congo, Rép. dém.
Moldova	Dominicaine, Rép.
Mongolie	Egypte
Mozambique	El Salvador
Népal	Equateur
Ouganda	Fidji
Pakistan	Gabon
Pérou	Gambie
Philippines	Guatemala
Rwanda	Guinée-Bissau
Samoa	Haïti
Sénégal	Honduras
St-Vincent et Grenadines	Jamaïque
Tanzanie	Kenya
Tonga	Kosovo
Ukraine	Lesotho
Viêt-nam	Liberia
	Madagascar
	Mauritanie
	Namibie
	Niger
	Nigeria
	Papouasie-Nlle-Guinée
	Salomon, Îles
	Sao Tomé et Príncipe
	Sierra Leone
	Soudan
	Sud-Soudan
	Swaziland
	Tadjikistan
	Tchad
	Timor-Leste
	Togo
	Vanuatu
	Zambie

B DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS

UN TABLEAU PAR INDICATEUR

LES TABLEAUX CI-APRÈS présentent les résultats ventilés par donneur pour tous les indicateurs couverts par l'enquête (indicateurs 3 à 10b).

Les données disponibles concernaient 57 donneurs présents dans un ou plusieurs pays partenaires ayant participé à l'Enquête 2011. Tous les donneurs ne figurent pas dans les tableaux qui suivent. La liste des 33 donneurs figurant dans l'annexe B a été établie en fonction des critères ci-après :

- Donneurs ayant notifié des versements d'aide en faveur du secteur public d'un montant supérieur à 100 millions de dollars USD dans au moins trois pays couverts par l'Enquête ; et
- Donneurs qui ne répondent pas au critère ci-dessus, mais qui sont désireux de publier leurs résultats.

COMMENT UTILISER L'ANNEXE B

Comme pour l'annexe A, les progrès accomplis sur la période 2005-2010 sont mesurés pour un groupe de 32 pays ayant participé aussi bien à l'Enquête de référence 2006 qu'à l'Enquête 2011. Les données ventilées par donneur pour ce groupe de pays sont présentées dans la partie supérieure des tableaux ci-après, ce qui permet de comparer les progrès réalisés dans le même groupe de pays entre 2005 et 2010. De plus, un tableau général est dressé pour 2010, qui englobe tous les pays ayant notifié les apports d'aide fournis par chaque donneur en réponse à l'Enquête 2011.

Les donneurs qui ne sont pas énumérés séparément, sont regroupés dans des lignes intitulées « Tous les autres donneurs ». Les données concernant l'ensemble des donneurs sont présentées dans les différents chapitres par pays qui peuvent être consultés en ligne à l'adresse : www.oecd.org/dac/effectiveness.

SOURCES DE DONNÉES

Les tableaux de l'annexe B ont été établis à partir de deux sources différentes :

- Pour l'indicateur 8 (aide non liée), les données utilisées sont tirées du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE-CAD. Des données ne sont présentées que pour les membres du CAD notifiant le degré de liaison de leur aide.
- Pour tous les autres indicateurs, les données fournies à l'annexe B sont tirées de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et elles ont été recueillies au niveau des pays au moyen des questionnaires destinés aux pouvoirs publics et aux donneurs.

INDICATEURS MONDIAUX ET RATIOS MOYENS DES PAYS

Les intitulés des colonnes des tableaux figurant dans l'annexe B indiquent la formule utilisée pour le calcul de chaque indicateur. Pour la plupart de ces indicateurs, les valeurs mondiales sont les moyennes pondérées des valeurs par pays. Le ratio moyen des pays est donné sous chaque total pour information seulement. Il s'agit d'une moyenne non pondérée de l'ensemble des calculs concernant les différents donateurs et leurs partenaires ; autrement dit le même poids est affecté à chaque donneur/pays partenaire quel que soit le volume de l'aide en jeu.

Les indicateurs 3 (les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales) et 7 (l'aide est davantage prévisible) sont des exceptions notables à la démarche décrite plus haut. Pour ces indicateurs, une division des montants d'aide pris en compte dans les projets de budget nationaux par les montants d'aide versés en faveur du secteur public (indicateur 3), ou une division des montants pris en compte dans les systèmes nationaux de comptabilité par les montants des versements d'aide prévus (indicateur 7), aurait pour effet de gonfler les résultats étant donné que les sur- et sous-estimations faites dans les différents pays s'annuleraient. Conformément à la méthodologie utilisée en 2008, les valeurs mondiales présentées pour les indicateurs 3 et 7 sont une moyenne non pondérée de l'ensemble des calculs concernant les différents donateurs et leurs partenaires. Ces calculs individuels ont pour objet de remédier aux problèmes posés par les sur- et sous-estimations en inversant le numérateur et le dénominateur de sorte que le ratio présenté soit toujours inférieur ou égal à 100 %. On dispose ainsi d'un indicateur des progrès plus réaliste – malgré l'absence de pondération.

TABLEAU B.3 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Nombre de pays 2010	Estimations budgétaires des apports d'aide pour l'exercice 2010	Aide versée au secteur public par les donateurs durant l'exercice 2010	Indicateur 3				Progrès	
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b c = b / a		2010 / 2005 (points de pourcentage)	
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)									
Allemagne	31	832	1 252	53%	59%	53%		+0	
Australie	5	73	87	29%	25%	36%		+8	
Autriche	6	17	18	36%	43%	65%		+30	
BAfD	20	1 817	1 492	59%		58%		67%	+8
Banque mondiale	32	8 079	9 518	66%	73%	74%		+8	
BAfD	6	1 840	1 900	62%	86%	58%		-3	
Belgique	16	272	302	42%	52%	44%		+2	
BID	4	415	335	32%		37%		48%	+15
Canada	22	331	429	52%	45%	39%		-12	
Corée	12	142	161	11%	34%	46%		+35	
Danemark	16	597	555	49%	65%	68%		+19	
Espagne	18	117	240	42%	20%	51%		+9	
Etats-Unis	32	984	6 069	33%		25%		30%	-4
FIDA	26	173	188	69%	57%	52%		-17	
Finlande	11	133	133	35%	58%	56%		+21	
FMI	5	192	216	19%	4%	58%		+39	
Fonds mondial	30	609	1 115	38%	43%	42%		+4	
France	24	622	544	45%	58%	41%		-5	
GAVI Alliance	25	82	186	0%	0%	19%		+19	
Institutions de l'UE	32	2 558	2 820	58%	62%	61%		+3	
Irlande	9	165	167	48%	45%	60%		+12	
Italie	16	214	170	18%	38%	32%		+14	
Japon	32	2 038	2 768	31%	43%	43%		+12	
Luxembourg	8	29	60	66%	44%	38%		-28	
Nations Unies	32	1 304	2 872	35%	40%	34%		-1	
Norvège	12	200	244	61%	66%	46%		-14	
Nouvelle-Zélande	4	6	6	58%	25%	35%		-24	
Pays-Bas	24	509	612	48%	60%	54%		+6	
Portugal	2	47	249	15%	11%	19%		+4	
Royaume-Uni	19	1 295	1 226	50%	69%	48%		-2	
Suède	18	402	293	35%	52%	55%		+20	
Suisse	22	102	134	42%	38%	30%		-12	
Turquie	6	0	95	0%	0%	0%		+0	
Autres donateurs	--	304	349	--	--	87%		--	
Sous-total *				44%	48%	46%		+1.8	
Moyenne globale pondérée		26 498	36 805	90%	90%	72%		-17.7	

TABLEAU B.3 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Nombre de pays 2010	Estimations budgétaires des apports d'aide pour l'exercice 2010	Aide versée au secteur public par les donateurs durant l'exercice 2010	Indicateur 3				Progrès
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b c = b / a		2010 / 2005 (points de pourcentage)
Situation globale - 78 pays et territoires								
Allemagne	59	1 097	1 931	--	--	45%		--
Australie	18	679	862	--	--	48%		--
Autriche	9	17	22	--	--	55%		--
BAfD	35	2 372	2 101	--	--	59%		--
Banque mondiale	76	12 635	16 546	--	--	62%		--
BAsD	20	3 632	4 276	--	--	64%		--
Belgique	20	285	327	--	--	47%		--
BID	10	474	965	--	--	51%		--
Canada	36	344	524	--	--	30%		--
Corée	26	302	263	--	--	38%		--
Danemark	24	617	605	--	--	60%		--
Espagne	33	331	645	--	--	43%		--
Etats-Unis	61	1 738	8 365	--	--	32%		--
FIDA	44	227	301	--	--	46%		--
Finlande	17	147	157	--	--	55%		--
FMI	10	248	416	--	--	48%		--
Fonds mondial	64	736	1 437	--	--	36%		--
France	46	1 424	1 562	--	--	42%		--
GAVI Alliance	46	93	293	--	--	11%		--
Institutions de l'UE	75	3 660	4 912	--	--	51%		--
Irlande	14	173	187	--	--	51%		--
Italie	28	227	211	--	--	29%		--
Japon	70	4 842	6 148	--	--	40%		--
Luxembourg	11	41	78	--	--	38%		--
Nations Unies	77	1 904	4 830	--	--	31%		--
Norvège	20	232	362	--	--	42%		--
Nouvelle-Zélande	14	65	72	--	--	40%		--
Pays-Bas	33	540	669	--	--	48%		--
Portugal	5	76	316	--	--	32%		--
Royaume-Uni	34	1 523	1 547	--	--	42%		--
Suède	27	426	329	--	--	49%		--
Suisse	35	134	209	--	--	24%		--
Turquie	12	0	129	--	--	0%		--
Autres donateurs	--	825	654	--	--	79%		--
Total *				--	--	41%		--
Moyenne globale pondérée		42 066	62 251	90%	82%	68%		--

(*) Le ratio est $c = a/b$, sauf lorsque les estimations budgétaires sont supérieures aux versements ($c = b/a$).

TABLEAU B.4 : Quelle est la part des apports de coopération technique coordonnée avec des programmes nationaux ?

	Nombre de pays 2010	Coopération technique coordonnée	Total de la coopération technique	Indicateur 4			Progrès
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010/2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)							
Allemagne	31	370	535	39%	75%	69%	+30
Australie	5	52	83	25%	36%	63%	+38
Autriche	6	6	11	11%	37%	52%	+41
BAfD	20	95	138	38%	31%	68%	+30
Banque mondiale	32	518	728	58%	85%	71%	+13
BAfD	6	14	33	37%	78%	42%	+5
Belgique	16	74	112	18%	30%	66%	+48
BID	4	29	35	25%	54%	84%	+59
Canada	22	81	275	39%	61%	30%	-9
Corée	12	4	39	74%	79%	11%	-63
Danemark	16	61	66	51%	74%	93%	+42
Espagne	18	119	158	10%	45%	75%	+65
Etats-Unis	32	1 715	4 648	47%	54%	37%	-11
FIDA	26	9	26	72%	76%	34%	-39
Finlande	11	20	35	52%	72%	56%	+4
FMI	5	0	1	70%	35%	0%	-70
Fonds mondial	30	0	0	--	40%	--	--
France	24	47	92	20%	48%	51%	+31
GAVI Alliance	25	0	0	--	100%	--	--
Institutions de l'UE	32	179	361	36%	50%	50%	+14
Irlande	9	15	20	52%	97%	74%	+22
Italie	16	19	53	38%	73%	36%	-2
Japon	32	360	444	75%	75%	81%	+6
Luxembourg	8	7	16	0%	13%	46%	+46
Nations Unies	32	970	1 437	49%	62%	67%	+18
Norvège	12	8	17	79%	57%	45%	-34
Nouvelle-Zélande	4	2	5	11%	61%	47%	+36
Pays-Bas	24	47	85	35%	61%	55%	+20
Portugal	2	5	37	77%	6%	13%	-64
Royaume-Uni	19	178	275	61%	66%	65%	+4
Suède	18	28	58	64%	51%	47%	-16
Suisse	22	48	99	20%	52%	48%	+29
Turquie	6	2	19	15%	66%	13%	-2
Autres donateurs	--	9	46	--	--	20%	--
Total		5 091	9 988	49%	61%	51%	+1.9
Ratio moyen/pays				40%	60%	57%	+16.7

TABLEAU B.4 : Quelle est la part des apports de coopération technique coordonnée avec des programmes nationaux ?

	Nombre de pays 2010	Coopération technique coordonnée	Total de la coopération technique	Indicateur 4			Progrès
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010/2005 (points de pourcentage)
Situation globale - 78 pays et territoires							
Allemagne	59	623	838	--	--	74%	--
Australie	18	244	412	--	--	59%	--
Autriche	9	9	20	--	--	47%	--
BAfD	35	112	163	--	--	69%	--
Banque mondiale	76	1 120	1 529	--	--	73%	--
BAfD	20	34	77	--	--	44%	--
Belgique	20	79	120	--	--	66%	--
BID	10	41	63	--	--	65%	--
Canada	36	109	398	--	--	27%	--
Corée	26	30	69	--	--	43%	--
Danemark	24	66	75	--	--	88%	--
Espagne	33	196	236	--	--	83%	--
Etats-Unis	61	3 400	6 975	--	--	49%	--
FIDA	44	15	34	--	--	43%	--
Finlande	17	24	47	--	--	51%	--
FMI	10	0	3	--	--	0%	--
Fonds mondial	64	0	0	--	--	--	--
France	46	89	155	--	--	57%	--
GAVI Alliance	46	0	0	--	--	--	--
Institutions de l'UE	75	364	733	--	--	50%	--
Irlande	14	17	22	--	--	76%	--
Italie	28	24	65	--	--	37%	--
Japon	70	623	778	--	--	80%	--
Luxembourg	11	12	25	--	--	49%	--
Nations Unies	77	1 885	2 693	--	--	70%	--
Norvège	20	19	55	--	--	35%	--
Nouvelle-Zélande	14	23	35	--	--	66%	--
Pays-Bas	33	60	119	--	--	51%	--
Portugal	5	24	73	--	--	32%	--
Royaume-Uni	34	232	597	--	--	39%	--
Suède	27	40	76	--	--	52%	--
Suisse	35	82	175	--	--	47%	--
Turquie	12	9	40	--	--	23%	--
Autres donateurs	--	83	168	--	--	49%	--
Total		9 687	16 867	--	--	57%	--
Ratio moyen/pays				--	--	58%	--

TABLEAU B.5 : Quelle est la part des apports d'aide destinée au secteur public faisant appel aux systèmes nationaux ?

	Nombre de pays 2010	Aide versée au secteur public (en millions USD) a	Gestion des finances publiques							Procurement					
			Exécution du budget	Reporting financier	Audit financier	Indicateur 5a			Progrès	Passation des marchés (USD m) e	Indicateur 5b			Progrès	
						(en millions USD) b	(en millions USD) c	(en millions USD) d			2005 (référence)	2007 (référence)	2010 avg(b,c,d)/a		2010/2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)															
Allemagne	31	1 410	598	691	537	37%	42%	43%	+6	860	32%	59%	61%	+29	
Australie	5	87	37	31	31	6%	13%	38%	+31	33	5%	16%	38%	+32	
Autriche	6	24	15	16	15	19%	35%	63%	+44	21	30%	44%	86%	+56	
BAfD	20	1 528	500	663	643	33%	39%	39%	+6	498	43%	37%	33%	-11	
Banque mondiale	32	8 779	6 288	5 657	6 174	43%	55%	69%	+26	4 699	42%	43%	54%	+12	
BAfD	6	1 412	1 326	997	993	69%	81%	78%	+10	525	45%	59%	37%	-8	
Belgique	16	297	57	44	46	24%	18%	17%	-7	132	43%	44%	44%	+1	
BID	4	335	331	31	4	54%	43%	36%	-18	48	0%	31%	14%	+14	
Canada	22	442	336	338	280	42%	75%	72%	+30	340	44%	38%	77%	+33	
Corée	12	185	0	0	0	45%	10%	0%	-45	69	0%	5%	37%	+37	
Danemark	16	538	403	323	280	29%	53%	62%	+34	433	44%	66%	80%	+36	
Espagne	18	253	164	107	137	17%	52%	54%	+37	165	14%	57%	65%	+51	
Etats-Unis	32	5 762	344	145	208	10%	3%	4%	-6	250	12%	5%	4%	-8	
FIDA	26	195	134	144	146	44%	58%	72%	+28	167	61%	84%	85%	+24	
Finlande	11	144	100	80	70	35%	57%	58%	+23	91	50%	66%	63%	+14	
FMI	5	216	216	216	216	79%	89%	100%	+21	122	79%	63%	56%	-23	
Fonds mondial	30	1 105	507	849	676	41%	42%	61%	+20	771	45%	43%	70%	+25	
France	24	581	341	309	195	27%	40%	48%	+21	455	60%	60%	78%	+19	
GAVI Alliance	25	226	0	0	0	33%	30%	0%	-33	0	2%	11%	0%	-2	
Institutions de l'UE	32	2 847	1 638	1 603	1 554	41%	40%	56%	+16	1 568	42%	36%	55%	+13	
Irlande	9	171	153	163	116	90%	79%	84%	-5	156	96%	88%	91%	-5	
Italie	16	149	84	55	38	28%	18%	40%	+12	62	50%	52%	41%	-8	
Japon	32	2 712	1 641	1 638	1 618	30%	63%	60%	+31	1 641	27%	62%	61%	+34	
Luxembourg	8	60	4	5	0	0%	2%	5%	+5	10	0%	4%	17%	+17	
Nations Unies	32	3 117	1 121	1 170	539	18%	19%	30%	+13	403	7%	11%	13%	+6	
Norvège	12	239	203	203	183	61%	59%	82%	+21	211	69%	76%	88%	+20	
Nouvelle-Zélande	4	6	2	2	2	10%	52%	34%	+24	3	14%	45%	51%	+37	
Pays-Bas	24	594	434	425	357	70%	64%	68%	-2	487	78%	80%	82%	+4	
Portugal	2	249	8	5	5	79%	3%	2%	-77	223	80%	4%	90%	+10	
Royaume-Uni	19	1 520	1 137	1 142	1 074	76%	78%	73%	-2	1 142	77%	69%	75%	-2	
Suède	18	284	214	207	182	47%	57%	71%	+24	216	45%	56%	76%	+31	
Suisse	22	126	57	48	39	43%	39%	38%	-5	45	49%	48%	36%	-13	
Turquie	6	100	0	1	0	0%	0%	0%	+0	1	85%	0%	1%	-84	
Autres donateurs	--	477	34	34	34	40%	46%	7%	-33	12	--	--	2%	--	
Total		36 172	18 425	17 343	16 391	40%	45%	48%	+8.1	15 859	40%	43%	44%	+4.3	
Ratio moyen/pays						32%	34%	37%	+4.8		37%	42%	41%	+3.7	

TABLEAU B.5 : Quelle est la part des apports d'aide destinée au secteur public faisant appel aux systèmes nationaux ?

	Nombre de pays 2010	Aide versée au secteur public (en millions USD) a	Gestion des finances publiques							Procurement				
			Exécution du budget (en millions USD) b	Reporting financier (en millions USD) c	Audit financier (en millions USD) d	Indicateur 5a			Progrès (points de pourcentage)	Passation des marchés (USD m) e	Indicateur 5b			Progrès (points de pourcentage)
						2005 (référence)	2007 (référence)	2010 avg(b,c,d)/a			2005 (référence)	2007 (référence)	2010 e / a	
Situation globale - 78 pays et territoires														
Allemagne	59	2 085	871	1 040	845	--	--	44%	--	1 248	--	--	60%	--
Australie	18	859	252	171	166	--	--	23%	--	220	--	--	26%	--
Autriche	9	29	15	16	15	--	--	53%	--	22	--	--	77%	--
BAfD	35	2 140	911	1 065	1 046	--	--	47%	--	674	--	--	32%	--
Banque mondiale	76	15 533	11 417	10 280	11 205	--	--	71%	--	8 605	--	--	55%	--
BAfD	20	3 659	3 486	3 189	3 163	--	--	90%	--	1 074	--	--	29%	--
Belgique	20	322	67	44	46	--	--	16%	--	142	--	--	44%	--
BID	10	1 168	370	31	4	--	--	12%	--	62	--	--	5%	--
Canada	36	538	386	387	330	--	--	68%	--	341	--	--	63%	--
Corée	26	286	25	32	25	--	--	10%	--	103	--	--	36%	--
Danemark	24	573	423	343	291	--	--	62%	--	449	--	--	78%	--
Espagne	33	657	488	379	440	--	--	66%	--	507	--	--	77%	--
Etats-Unis	61	8 273	1 093	896	764	--	--	11%	--	1 041	--	--	13%	--
FIDA	44	295	227	229	229	--	--	77%	--	242	--	--	82%	--
Finlande	17	168	110	85	85	--	--	56%	--	101	--	--	60%	--
FMI	10	416	408	352	352	--	--	89%	--	135	--	--	32%	--
Fonds mondial	64	1 443	536	873	714	--	--	49%	--	864	--	--	60%	--
France	46	1 600	1 143	1 143	1 029	--	--	69%	--	1 182	--	--	74%	--
GAVI Alliance	46	333	0	0	0	--	--	0%	--	1	--	--	0%	--
Institutions de l'UE	75	5 043	2 520	2 447	2 387	--	--	49%	--	2 388	--	--	47%	--
Irlande	14	191	167	169	122	--	--	80%	--	169	--	--	89%	--
Italie	28	190	97	67	49	--	--	37%	--	82	--	--	43%	--
Japon	70	6 081	4 191	4 182	4 162	--	--	69%	--	4 201	--	--	69%	--
Luxembourg	11	80	4	5	0	--	--	4%	--	14	--	--	17%	--
Nations Unies	77	5 171	1 356	1 390	737	--	--	22%	--	600	--	--	12%	--
Norvège	20	350	218	228	196	--	--	61%	--	232	--	--	66%	--
Nouvelle-Zélande	14	76	24	18	28	--	--	31%	--	40	--	--	53%	--
Pays-Bas	33	654	442	425	357	--	--	62%	--	496	--	--	76%	--
Portugal	5	316	8	5	5	--	--	2%	--	250	--	--	79%	--
Royaume-Uni	34	1 856	1 271	1 299	1 217	--	--	68%	--	1 282	--	--	69%	--
Suède	27	316	226	209	183	--	--	65%	--	225	--	--	71%	--
Suisse	35	200	64	55	46	--	--	27%	--	59	--	--	29%	--
Turquie	12	135	0	1	0	--	--	0%	--	1	--	--	0%	--
Autres donateurs	--	895	173	67	63	--	--	11%	--	--	--	--	--	--
Total		61 930	32 989	31 123	30 301	--	--	51%	--	27 164	--	--	44%	--
Ratio moyen/pays								32%					35%	

TABLEAU B.6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?

	Nombre de pays 2010	Indicateur 6			Progrès
		2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Unités de mise en oeuvre parallèles (en nombre)	2010 / 2005 (en nombre)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)					
Allemagne	31	39	26	23	-16
Australie	5	27	14	8	-19
Autriche	6	13	23	5	-8
BAfD	20	132	113	46	-86
Banque mondiale	32	216	78	44	-172
BAfD	6	39	40	2	-37
Belgique	16	67	124	71	+4
BID	4	29	58	27	-2
Canada	22	64	36	31	-33
Corée	12	0	11	4	+4
Danemark	16	69	38	15	-54
Espagne	18	59	70	47	-12
Etats-Unis	32	187	187	180	-7
FIDA	26	13	24	28	+15
Finlande	11	9	4	7	-2
FMI	5	0	0	0	+0
Fonds mondial	30	4	2	0	-4
France	24	63	67	25	-38
GAVI Alliance	25	0	0	0	+0
Institutions de l'UE	32	189	98	55	-134
Irlande	9	6	0	2	-4
Italie	16	27	39	16	-11
Japon	32	2	2	0	-2
Luxembourg	8	1	5	10	+9
Nations Unies	32	295	283	299	+4
Norvège	12	2	7	4	+2
Nouvelle-Zélande	4	0	0	0	+0
Pays-Bas	24	22	13	21	-1
Portugal	2	1	0	0	-1
Royaume-Uni	19	40	17	25	-15
Suède	18	33	22	3	-30
Suisse	22	54	55	51	-3
Turquie	6	0	1	37	+37
Autres donateurs	--	13	68	72	+59
Total		1 696	1 525	1 158	-538
Ratio moyen/pays		37	31	21	-17

TABLEAU B.6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?

	Nombre de pays 2010	Indicateur 6			Progrès
		2005 (référence)	2007 (référence)	2010 Unités de mise en oeuvre parallèles (en nombre)	2010 / 2005 (en nombre)
Situation globale - 78 pays et territoires					
Allemagne	59	--	--	35	--
Australie	18	--	--	62	--
Autriche	9	--	--	12	--
BAfD	35	--	--	78	--
Banque mondiale	76	--	--	83	--
BAfD	20	--	--	8	--
Belgique	20	--	--	74	--
BID	10	--	--	66	--
Canada	36	--	--	111	--
Corée	26	--	--	11	--
Danemark	24	--	--	24	--
Espagne	33	--	--	51	--
Etats-Unis	61	--	--	448	--
FIDA	44	--	--	45	--
Finlande	17	--	--	12	--
FMI	10	--	--	0	--
Fonds mondial	64	--	--	0	--
France	46	--	--	62	--
GAVI Alliance	46	--	--	0	--
Institutions de l'UE	75	--	--	80	--
Irlande	14	--	--	2	--
Italie	28	--	--	29	--
Japon	70	--	--	0	--
Luxembourg	11	--	--	14	--
Nations Unies	77	--	--	688	--
Norvège	20	--	--	23	--
Nouvelle-Zélande	14	--	--	12	--
Pays-Bas	33	--	--	21	--
Portugal	5	--	--	0	--
Royaume-Uni	34	--	--	56	--
Suède	27	--	--	6	--
Suisse	35	--	--	80	--
Turquie	12	--	--	42	--
Autres donateurs	--	--	--	123	--
Total		--	--	2 358	--
Ratio moyen/pays		--	--	38	--

TABLEAU B.7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?

	Nombre de pays 2010	Versements comptabilisés par les autorités budgétaires au titre de l'exercice 2010	Aide dont le versement est programmé par les donateurs pour l'exercice 2010	Indicateur 7			Progress	Pour référence: Aide au secteur public versé par les donateurs en 2010	Pour référence : % d'aide programmée notifiée comme versée par les donateurs en 2010**
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b c = b / a	2010 / 2005 (points de pourcentage)	(en millions USD) d	e = d / b (%) e = b / d
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)									
Allemagne	31	715	1 381	50%	54%	50%	-0	1 410	98%
Australie	5	83	107	33%	39%	47%	+14	87	82%
Autriche	6	19	23	30%	39%	60%	+30	24	96%
BAfD	20	1 279	1 707	52%	51%	59%	+7	1 528	90%
Banque mondiale	32	8 213	8 427	65%	71%	61%	-4	8 779	96%
BAsD	6	1 317	1 682	86%	81%	60%	-25	1 412	84%
Belgique	16	118	339	32%	39%	30%	-2	297	87%
BID	4	286	330	95%	53%	42%	-53	335	99%
Canada	22	349	457	44%	51%	49%	+5	442	97%
Corée	12	181	176	11%	19%	32%	+21	185	95%
Danemark	16	275	522	50%	50%	52%	+2	538	97%
Espagne	18	137	246	26%	30%	49%	+23	253	97%
Etats-Unis	32	1 798	6 554	29%	37%	30%	+1	5 762	88%
FIDA	26	102	253	53%	44%	34%	-19	195	77%
Finlande	11	115	166	33%	42%	58%	+25	144	87%
FMI	5	231	249	21%	5%	65%	+44	216	87%
Fonds mondial	30	713	886	36%	43%	33%	-3	1 105	80%
France	24	335	505	32%	46%	45%	+13	581	87%
GAVI Alliance	25	32	269	0%	11%	10%	+10	226	84%
Institutions de l'UE	32	1 995	2 547	51%	63%	60%	+10	2 847	89%
Irlande	9	140	169	63%	64%	69%	+6	171	99%
Italie	16	88	272	10%	29%	39%	+30	149	55%
Japon	32	1 869	2 637	34%	45%	44%	+10	2 712	97%
Luxembourg	8	32	75	51%	34%	40%	-11	60	80%
Nations Unies	32	1 140	3 638	18%	30%	25%	+8	3 117	86%
Norvège	12	208	251	52%	58%	58%	+6	239	95%
Nouvelle-Zélande	4	6	10	58%	28%	39%	-19	6	56%
Pays-Bas	24	413	811	54%	59%	39%	-15	594	73%
Portugal	2	286	154	15%	47%	48%	+33	249	62%
Royaume-Uni	19	1 204	1 595	51%	70%	59%	+8	1 520	95%
Suède	18	303	360	48%	56%	46%	-2	284	79%
Suisse	22	76	161	39%	44%	32%	-8	126	78%
Turquie	6	0	30	0%	0%	0%	+0	100	30%
Autres donateurs	--	680	300	--	--	44%	--	477	63%
Total*				42%	47%	43%	+0.8		
Moyenne globale pondérée		24 736	37 290	72%	69%	66%	-5.6	36 172	97%

TABLEAU B.7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?

	Nombre de pays 2010	Versements comptabilisés par les autorités budgétaires au titre de l'exercice 2010	Aide dont le versement est programmé par les donateurs pour l'exercice 2010	Indicateur 7			Progress	Pour référence: Aide au secteur public versé par les donateurs en 2010	Pour référence : % d'aide programmée notifiée comme versée par les donateurs en 2010**
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b c = b / a	2010 / 2005 (points de pourcentage)	(en millions USD) d	e = d / b (%) e = b / d
Situation globale - 78 pays et territoires									
Allemagne	59	931	1 966	--	--	40%	--	2 085	94%
Australie	18	402	1 126	--	--	46%	--	859	76%
Autriche	9	20	28	--	--	53%	--	29	97%
BAfD	35	2 020	2 494	--	--	50%	--	2 140	86%
Banque mondiale	76	13 096	14 834	--	--	51%	--	15 533	96%
BAsD	20	2 755	3 099	--	--	54%	--	3 659	85%
Belgique	20	134	385	--	--	28%	--	322	84%
BID	10	614	1 275	--	--	48%	--	1 168	92%
Canada	36	591	590	--	--	38%	--	538	91%
Corée	26	229	269	--	--	20%	--	286	94%
Danemark	24	285	556	--	--	48%	--	573	97%
Espagne	33	563	630	--	--	45%	--	657	96%
Etats-Unis	61	4 556	9 571	--	--	28%	--	8 273	86%
FIDA	44	154	392	--	--	38%	--	295	75%
Finlande	17	121	197	--	--	46%	--	168	85%
FMI	10	287	318	--	--	60%	--	416	76%
Fonds mondial	64	830	1 171	--	--	27%	--	1 443	81%
France	46	1 157	1 591	--	--	37%	--	1 600	99%
GAVI Alliance	46	41	402	--	--	8%	--	333	83%
Institutions de l'UE	75	3 180	4 559	--	--	48%	--	5 043	90%
Irlande	14	146	176	--	--	53%	--	191	92%
Italie	28	99	296	--	--	35%	--	190	64%
Japon	70	4 102	5 961	--	--	37%	--	6 081	98%
Luxembourg	11	32	100	--	--	32%	--	80	80%
Nations Unies	77	1 703	5 915	--	--	23%	--	5 171	87%
Norvège	20	278	376	--	--	44%	--	350	93%
Nouvelle-Zélande	14	38	87	--	--	34%	--	76	87%
Pays-Bas	33	462	894	--	--	37%	--	654	73%
Portugal	5	304	196	--	--	48%	--	316	62%
Royaume-Uni	34	1 633	2 073	--	--	53%	--	1 856	90%
Suède	27	319	393	--	--	42%	--	316	80%
Suisse	35	108	238	--	--	29%	--	200	84%
Turquie	12	3	30	--	--	0%	--	135	22%
Autres donateurs	--	875	742	--	--	85%	--	895	83%
Total *				--	--	37%	--		
Moyenne globale pondérée		42 067	62 933	--	--	67%	--	61 930	98%

(*) Le ratio est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés par les donateurs ($c = b/a$).

(**) Le ratio est $e = d/b$, sauf lorsque les versements par les donateurs sont supérieurs à ceux qu'ils ont programmés ($e = b/d$).

TABLEAU B.8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?

	Nombre de pays 2010	Total de l'aide bilatérale notifiée au CAD	Aide non liée	Part de l'aide non liée			Progrès
		(en millions USD)	(en millions USD)	2005 (référence)	2007 (référence)	2009 (%)	2009 / 2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)							
Allemagne	31	1 043	1 027	94%	99%	98%	+5
Australie	5	152	152	54%	99%	100%	+46
Autriche	6	59	40	39%	38%	68%	+29
BAfD	20	--	--	--	--	--	--
Banque mondiale	32	--	--	--	--	--	--
BAsD	6	--	--	--	--	--	--
Belgique	16	477	433	97%	86%	91%	-7
BID	4	--	--	--	--	--	--
Canada	22	465	464	79%	87%	100%	+21
Corée	12	698	327	--	21%	47%	--
Danemark	16	825	799	94%	94%	97%	+3
Espagne	18	705	481	75%	61%	68%	-6
Etats-Unis	32	9 323	7 489	70%	79%	80%	+11
FIDA	26	--	--	--	--	--	--
Finlande	11	286	249	98%	100%	87%	-11
FMI	5	--	--	--	--	--	--
Fonds mondial	30	--	--	--	--	--	--
France	24	1 301	1 126	90%	74%	87%	-3
GAVI Alliance	25	--	--	--	--	--	--
Institutions de l'UE	32	--	--	--	--	--	--
Irlande	9	355	355	100%	100%	100%	+0
Italie	16	296	142	35%	35%	48%	+13
Japon	32	4 386	4 305	89%	88%	98%	+9
Luxembourg	8	114	113	100%	100%	99%	-1
Nations Unies	32	--	--	--	--	--	--
Norvège	12	653	653	99%	100%	100%	+1
Nouvelle-Zélande	4	15	15	60%	100%	99%	+39
Pays-Bas	24	1 326	1 321	90%	94%	100%	+9
Portugal	2	140	14	26%	14%	10%	-15
Royaume-Uni	19	3 436	3 436	100%	100%	100%	+0
Suède	18	1 084	1 084	100%	100%	100%	+0
Suisse	22	282	277	95%	97%	98%	+3
Turquie	6	--	--	--	--	--	--
Autres donateurs	--	20	19	--	--	98%	--
Total		27 440	24 319	87%	84%	89%	+1.96
Ratio moyen/pays				83%	84%	88%	+4.5

TABLEAU B.8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?

	Nombre de pays 2010	Total de l'aide bilatérale notifiée au CAD	Aide non liée	Part de l'aide non liée			Progrès
		(en millions USD)	(en millions USD)	2005 (référence)	2007 (référence)	2009 (%)	2009 / 2005 (points de pourcentage)
Situation globale - 78 pays et territoires							
Allemagne	59	1 907	1 884	94%	99%	99%	+4
Australie	18	426	412	67%	99%	97%	+30
Autriche	9	138	70	64%	89%	51%	-13
BAfD	35	--	--	--	--	--	--
Banque mondiale	76	--	--	--	--	--	--
BAfD	20	--	--	--	--	--	--
Belgique	20	587	538	95%	90%	92%	-4
BID	10	--	--	--	--	--	--
Canada	36	651	648	77%	81%	100%	+23
Corée	26	1 111	492	--	20%	44%	--
Danemark	24	1 024	998	93%	94%	97%	+4
Espagne	33	1 560	1 068	78%	59%	68%	-9
Etats-Unis	61	17 284	13 517	73%	77%	78%	+5
FIDA	44	--	--	--	--	--	--
Finlande	17	421	383	98%	96%	91%	-8
FMI	10	--	--	--	--	--	--
Fonds mondial	64	--	--	--	--	--	--
France	46	2 645	2 121	95%	83%	80%	-15
GAVI Alliance	46	--	--	--	--	--	--
Institutions de l'UE	75	--	--	--	--	--	--
Irlande	14	453	453	100%	100%	100%	+0
Italie	28	473	264	66%	52%	56%	-10
Japon	70	7 462	6 866	90%	91%	92%	+2
Luxembourg	11	177	176	100%	100%	99%	-1
Nations Unies	77	--	--	--	--	--	--
Norvège	20	1 107	1 106	99%	100%	100%	+1
Nouvelle-Zélande	14	123	120	85%	99%	97%	+12
Pays-Bas	33	1 799	1 750	90%	96%	97%	+7
Portugal	5	168	39	42%	44%	23%	-19
Royaume-Uni	34	4 768	4 768	100%	100%	100%	0
Suède	27	1 428	1 402	100%	100%	98%	-2
Suisse	35	592	583	97%	97%	98%	+2
Turquie	12	--	--	--	--	--	--
Autres donateurs	--	34	30	--	--	89%	--
Total		46 337	39 687	89%	85%	86%	--
Ratio moyen/pays				82%	84%	88%	+5.4

TABLEAU B.9 : Quelle est la part de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

	Nombre de pays 2010	Programme-based approaches			Total des versements d'aide (en millions USD) d	Indicateur 9			Progrès 2010/2005 (points de pourcentage)
		Soutien budgétaire	Autres formes d'aide-programme	Total		2005 (référence)	2007 (référence)	2010 e = c / d	
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b					
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)									
Allemagne	31	220	489	709	1 448	20%	35%	49%	+29
Australie	5	28	35	63	282	29%	20%	22%	-6
Autriche	6	8	12	20	31	36%	30%	64%	+28
BaFD	20	318	191	509	1 591	40%	32%	32%	-8
Banque mondiale	32	3 641	1 544	5 185	8 785	56%	57%	59%	+3
BAsD	6	378	389	767	1 412	23%	34%	54%	+31
Belgique	16	28	76	104	391	32%	17%	27%	-5
BID	4	50	112	162	349	61%	55%	47%	-14
Canada	22	231	172	403	713	51%	56%	57%	+6
Corée	12	0	79	79	186	0%	1%	42%	+42
Danemark	16	193	266	459	682	58%	63%	67%	+10
Espagne	18	27	40	67	562	14%	14%	12%	-3
Etats-Unis	32	40	1 270	1 310	7 349	27%	36%	18%	-9
FIDA	26	5	36	40	199	3%	34%	20%	+17
Finlande	11	43	55	98	193	35%	58%	51%	+15
FMI	5	127	34	161	216	71%	41%	74%	+3
Fonds mondial	30	5	1 100	1 105	1 303	82%	76%	85%	+2
France	24	71	143	213	806	28%	31%	26%	-2
GAVI Alliance	25	0	92	92	232	18%	37%	39%	+21
Institutions de l'UE	32	1 188	677	1 865	3 172	51%	47%	59%	+7
Irlande	9	64	101	165	227	64%	84%	73%	+8
Italie	16	27	24	51	210	41%	26%	24%	-16
Japon	32	179	1 429	1 608	2 797	34%	53%	58%	+23
Luxembourg	8	0	19	19	71	41%	31%	27%	-15
Nations Unies	32	755	1 454	2 210	3 685	30%	34%	60%	+30
Norvège	12	135	43	178	421	35%	50%	42%	+7
Nouvelle-Zélande	4	2	2	4	12	6%	48%	32%	+26
Pays-Bas	24	249	248	498	919	69%	71%	54%	-15
Portugal	2	5	96	100	255	4%	3%	39%	+36
Royaume-Uni	19	690	536	1 226	2 034	58%	71%	60%	+2
Suède	18	144	112	256	454	42%	47%	57%	+14
Suisse	22	32	37	69	244	26%	36%	28%	+3
Turquie	6	0	16	16	107	0%	0%	15%	+15
Autres donateurs	--	135	47	182	605	--	--	30%	--
Total		9 018	10 976	19 994	41 942	43%	47%	48%	+5
Ratio moyen/pays						35%	34%	37%	+2

TABLEAU B.9 : Quelle est la part de l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

	Nombre de pays 2010	Programme-based approaches			Total des versements d'aide (en millions USD) d	Indicateur 9			Progrès 2010/2005 (points de pourcentage)
		Soutien budgétaire	Autres formes d'aide-programme	Total		2005 (référence)	2007 (référence)	2010 e = c / d	
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b					
Situation globale - 78 pays et territoires									
Allemagne	59	241	604	845	2 183	--	--	39%	--
Australie	18	75	202	277	1 369	--	--	20%	--
Autriche	9	8	14	21	43	--	--	49%	--
BAtD	35	663	193	856	2 481	--	--	35%	--
Banque mondiale	76	6 387	2 765	9 151	15 639	--	--	59%	--
BAStD	20	1 134	681	1 815	3 660	--	--	50%	--
Belgique	20	30	85	115	433	--	--	26%	--
BID	10	700	251	951	1 184	--	--	80%	--
Canada	36	231	230	461	927	--	--	50%	--
Corée	26	0	86	86	291	--	--	29%	--
Danemark	24	211	277	489	753	--	--	65%	--
Espagne	33	61	95	156	1 181	--	--	13%	--
Etats-Unis	61	659	1 681	2 340	11 623	--	--	20%	--
FIDA	44	20	56	76	301	--	--	25%	--
Finlande	17	45	60	105	223	--	--	47%	--
FMI	10	183	34	217	416	--	--	52%	--
Fonds mondial	64	5	1 329	1 334	1 844	--	--	72%	--
France	46	625	336	961	1 905	--	--	50%	--
GAVI Alliance	46	7	110	117	339	--	--	34%	--
Institutions de l'UE	75	1 837	1 183	3 021	5 760	--	--	52%	--
Irlande	14	64	108	172	261	--	--	66%	--
Italie	28	38	33	71	278	--	--	26%	--
Japon	70	1 170	1 916	3 086	6 211	--	--	50%	--
Luxembourg	11	0	25	25	95	--	--	26%	--
Nations Unies	77	858	1 998	2 856	6 416	--	--	45%	--
Norvège	20	143	81	224	639	--	--	35%	--
Nouvelle-Zélande	14	13	43	56	112	--	--	50%	--
Pays-Bas	33	260	256	517	1 081	--	--	48%	--
Portugal	5	5	121	125	332	--	--	38%	--
Royaume-Uni	34	811	599	1 410	2 704	--	--	52%	--
Suède	27	150	135	285	593	--	--	48%	--
Suisse	35	34	79	114	385	--	--	30%	--
Turquie	12	0	16	16	180	--	--	9%	--
Autres donateurs	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		16 891	15 774	32 665	72 927	--	--	45%	--
Ratio moyen/pays						--	--	31%	--

TABLEAU B.10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?

	Nombre de pays 2010	Missions coordonnées*	Nombre total des missions	Indicateur 10a			Progrès
		(missions) a	(missions) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010 / 2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)							
Allemagne	31	99	272	30%	35%	36%	+7
Australie	5	18	33	7%	41%	55%	+48
Autriche	6	5	14	15%	0%	36%	+21
BAfD	20	45	513	19%	13%	9%	-10
Banque mondiale	32	638	1 879	23%	32%	34%	+11
BAsD	6	40	359	5%	16%	11%	+6
Belgique	16	16	100	22%	13%	16%	-6
BID	4	143	176	47%	47%	81%	+35
Canada	22	33	199	17%	14%	17%	+0
Corée	12	5	63	0%	15%	8%	+8
Danemark	16	57	125	33%	46%	46%	+12
Espagne	18	17	39	9%	23%	44%	+35
Etats-Unis	32	60	978	28%	9%	6%	-22
FIDA	26	65	170	54%	84%	38%	-15
Finlande	11	10	29	23%	37%	34%	+12
FMI	5	8	38	31%	23%	21%	-10
Fonds mondial	30	24	105	14%	15%	23%	+8
France	24	71	417	10%	20%	17%	+7
GAVI Alliance	25	9	26	--	100%	35%	--
Institutions de l'UE	32	152	599	34%	37%	25%	-8
Irlande	9	16	23	41%	36%	70%	+29
Italie	16	28	121	8%	13%	23%	+15
Japon	32	10	292	2%	2%	3%	+1
Luxembourg	8	9	32	20%	18%	28%	+8
Nations Unies	32	1 640	3 900	28%	45%	42%	+14
Norvège	12	22	58	59%	33%	38%	-22
Nouvelle-Zélande	4	0	10	20%	67%	0%	-20
Pays-Bas	24	85	164	45%	52%	52%	+7
Portugal	2	15	26	50%	0%	58%	+8
Royaume-Uni	19	70	131	42%	61%	53%	+12
Suède	18	35	69	32%	32%	51%	+19
Suisse	22	36	146	31%	21%	25%	-6
Turquie	6	0	98	89%	17%	0%	-89

TABLEAU B.10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?

	Nombre de pays 2010	Missions coordonnées*	Nombre total des missions	Indicateur 10a			Progrès
		(missions) a	(missions) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010 / 2005 (points de pourcentage)
Situation globale - 78 pays et territoires							
Allemagne	59	195	527	--	--	37%	--
Australie	18	91	192	--	--	47%	--
Autriche	9	5	18	--	--	28%	--
BAfD	35	97	717	--	--	14%	--
Banque mondiale	76	1 017	3 555	--	--	29%	--
BAsD	20	129	846	--	--	15%	--
Belgique	20	20	122	--	--	16%	--
BID	10	244	366	--	--	67%	--
Canada	36	48	331	--	--	15%	--
Corée	26	8	167	--	--	5%	--
Danemark	24	67	159	--	--	42%	--
Espagne	33	33	107	--	--	31%	--
Etats-Unis	61	95	1 456	--	--	7%	--
FIDA	44	109	244	--	--	45%	--
Finlande	17	17	63	--	--	27%	--
FMI	10	22	82	--	--	27%	--
Fonds mondial	64	34	186	--	--	18%	--
France	46	124	928	--	--	13%	--
GAVI Alliance	46	12	35	--	--	34%	--
Institutions de l'UE	75	252	1 304	--	--	19%	--
Irlande	14	21	29	--	--	72%	--
Italie	28	37	189	--	--	20%	--
Japon	70	24	509	--	--	5%	--
Luxembourg	11	14	48	--	--	29%	--
Nations Unies	77	2 420	6 452	--	--	38%	--
Norvège	20	27	87	--	--	31%	--
Nouvelle-Zélande	14	14	61	--	--	23%	--
Pays-Bas	33	95	190	--	--	50%	--
Portugal	5	17	56	--	--	30%	--
Royaume-Uni	34	110	256	--	--	43%	--
Suède	27	44	105	--	--	42%	--
Suisse	35	57	312	--	--	18%	--
Turquie	12	31	160	--	--	19%	--

(*) Nombre de missions coordonnées par pays, après correction pour éviter les doublons.

TABLEAU B.10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?

	Nombre de pays 2010	Nombre de travaux analytiques coordonnés*	Nombre total de travaux analytiques	Indicateur 10b			Progrès
		(analyses) a	(analyses) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010 / 2005 (points de pourcentage)
Pays enquêtés en 2006 et 2011 (32)							
Allemagne	31	60	100	52%	78%	60%	+8
Australie	5	7	12	25%	78%	58%	+33
Autriche	6	1	5	33%	53%	20%	-13
BAfD	20	35	66	55%	41%	53%	-2
Banque mondiale	32	71	128	47%	58%	55%	+8
BAfD	6	9	27	49%	15%	33%	-15
Belgique	16	14	40	33%	67%	35%	+2
BID	4	82	105	65%	39%	78%	+13
Canada	22	82	121	37%	24%	68%	+31
Corée	12	3	6	--	0%	50%	--
Danemark	16	66	88	82%	88%	75%	-7
Espagne	18	48	55	12%	42%	87%	+75
Etats-Unis	32	94	244	40%	37%	39%	-2
FIDA	26	16	25	89%	78%	64%	-25
Finlande	11	13	15	63%	83%	87%	+24
FMI	5	4	11	14%	22%	36%	+23
Fonds mondial	30	18	83	33%	24%	22%	-12
France	24	27	53	41%	54%	51%	+10
GAVI Alliance	25	0	0	--	0%	--	--
Institutions de l'UE	32	79	134	45%	90%	59%	+14
Irlande	9	17	21	57%	82%	81%	+24
Italie	16	13	25	22%	36%	52%	+30
Japon	32	16	28	52%	31%	57%	+5
Luxembourg	8	7	9	67%	80%	78%	+11
Nations Unies	32	969	1 599	60%	68%	61%	+1
Norvège	12	9	13	80%	86%	69%	-11
Nouvelle-Zélande	4	3	3	100%	0%	100%	+0
Pays-Bas	24	34	65	77%	49%	52%	-25
Portugal	2	14	18	0%	0%	78%	+78
Royaume-Uni	19	51	89	66%	69%	57%	-9
Suède	18	46	69	34%	65%	67%	+32
Suisse	22	22	35	61%	69%	63%	+2
Turquie	6	0	1	100%	--	0%	-100

TABLEAU B.10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?

	Nombre de pays 2010	Nombre de travaux analytiques coordonnés*	Nombre total de travaux analytiques	Indicateur 10b			Progrès
		(analyses) a	(analyses) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 c = a / b	2010 / 2005 (points de pourcentage)
Situation globale - 78 pays et territoires							
Allemagne	59	112	218	--	--	51%	--
Australie	18	42	89	--	--	47%	--
Autriche	9	8	14	--	--	57%	--
BAfD	35	50	100	--	--	50%	--
Banque mondiale	76	187	317	--	--	59%	--
BAfD	20	64	164	--	--	39%	--
Belgique	20	16	46	--	--	35%	--
BID	10	91	121	--	--	75%	--
Canada	36	91	158	--	--	58%	--
Corée	26	10	20	--	--	50%	--
Danemark	24	68	95	--	--	72%	--
Espagne	33	62	77	--	--	81%	--
Etats-Unis	61	194	457	--	--	42%	--
FIDA	44	33	55	--	--	60%	--
Finlande	17	13	26	--	--	50%	--
FMI	10	25	43	--	--	58%	--
Fonds mondial	64	31	125	--	--	25%	--
France	46	41	140	--	--	29%	--
GAVI Alliance	46	0	0	--	--	--	--
Institutions de l'UE	75	163	285	--	--	57%	--
Irlande	14	19	25	--	--	76%	--
Italie	28	18	48	--	--	38%	--
Japon	70	19	40	--	--	48%	--
Luxembourg	11	10	13	--	--	77%	--
Nations Unies	77	1 946	3 174	--	--	61%	--
Norvège	20	9	22	--	--	41%	--
Nouvelle-Zélande	14	8	13	--	--	62%	--
Pays-Bas	33	46	82	--	--	56%	--
Portugal	5	20	28	--	--	71%	--
Royaume-Uni	34	95	166	--	--	57%	--
Suède	27	53	82	--	--	65%	--
Suisse	35	34	72	--	--	47%	--
Turquie	12	20	23	--	--	87%	--

(*) Nombre total de travaux analytiques par pays, après correction pour éviter les doublons.

C DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS

UN TABLEAU PAR DONNEUR

LES TABLEAUX CI-APRÈS présentent les résultats ventilés par donneur pour tous les indicateurs qui sont calculés à partir des données fournies par les donneurs (indicateurs 3 à 10b). On trouvera un tableau par donneur. Des données ont été communiquées pour 57 donneurs présents dans un ou plusieurs pays partenaires ayant participé à l'Enquête 2011. Un tableau n'est pas consacré à tous les donneurs dans l'annexe C. Les critères suivants ont été appliqués pour sélectionner les 33 donneurs figurant dans cette annexe :

- Donneurs ayant notifié des versements d'aide en faveur du secteur public d'un montant supérieur à 100 millions USD dans au moins trois pays couverts par l'enquête ; et
- Donneurs qui ne répondent pas aux critères ci-dessus, mais qui sont désireux de publier leurs résultats.

SOURCES DE DONNÉES

Les tableaux de l'annexe C ont été établis à partir de deux sources différentes :

- Pour l'indicateur 8 (aide non liée), les données utilisées sont tirées du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE-CAD. Des données ne sont présentées que pour les membres du CAD notifiant le degré de liaison de leur aide.
- Pour tous les autres indicateurs, les données fournies à l'annexe C sont tirées de l'Enquête 2011 sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et elles ont été recueillies au niveau des pays au moyen des questionnaires destinés aux pouvoirs publics et aux donneurs.

OBJECTIFS-CIBLES INDICATIFS DES DONNEURS POUR 2010

Dans la Déclaration de Paris, les donneurs et les pays partenaires ont adopté d'un commun accord des objectifs-cibles collectifs pour 2010. La réalisation de ces objectifs-cibles collectifs est tributaire des efforts déployés par les différents donneurs et pays partenaires. Les tableaux de l'annexe C présentent les objectifs-cibles indicatifs 2010 pour chaque donneur, sur la base d'une conversion arithmétique des objectifs-cibles énoncés dans la Déclaration de Paris (annexe D). La logique suivie est la même que pour les objectifs-cibles présentés pour les différents pays partenaires dans les chapitres par pays. Pour les indicateurs dont l'objectif-cible associé est défini par rapport au niveau de référence 2005 (indicateurs 3, 5a, 6, 7 et 8), l'objectif-cible indicatif présenté a été calculé en fonction de la valeur de référence du donneur dans le groupe de 32 pays pour lesquels sont présentées les données 2005. Les objectifs-cibles pour les autres indicateurs sont fixes et ne dépendent pas du niveau de référence 2005 (indicateurs 4, 9, 10a et 10b).

Il importe de noter que ces objectifs-cibles théoriques ne sont pas nécessairement représentatifs des efforts d'aide déployés par un donneur à l'échelle mondiale. La couverture de l'enquête varie pour l'APD allouée par chaque donneur, comme indiqué en haut de chaque tableau par donneur. Qui plus est, de nombreux donneurs fournissent une partie de leur APD bilatérale par l'intermédiaire d'autres donneurs présents à l'échelon local (par exemple, dans le cadre des accords de coopération déléguée, des partenariats « silencieux » ou des contributions transitant par les organisations multilatérales présentes au niveau des pays).

Ce type d'apport d'aide n'est pas pris en compte dans le tableau concernant le donneur apporteur de fonds et les notes en haut de chaque tableau donnent une indication des montants d'aide qui ne sont pas inclus pour la raison susvisée. Les objectifs-cibles présentés à l'annexe C ne préjugent pas des objectifs-cibles individuels que les donateurs ou les pays partenaires peuvent avoir arrêtés, un certain nombre de donateurs ayant, de fait, défini leurs propres objectifs, à la fois au niveau international et dans le cadre de plans établis pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans les différents pays partenaires.

L'objectif-cible associé à l'indicateur 5a (utilisation des systèmes nationaux de GFP) est fonction de la qualité des systèmes de gestion des finances publiques dans chaque pays, telle qu'elle est évaluée au moyen de l'indicateur 2a (systèmes fiables de GFP). Les objectifs-cibles indicatifs présentés pour l'indicateur 5a sont donc une moyenne pondérée des objectifs-cibles calculés pour chaque donneur, dans chaque pays, à partir des critères convenus pour les objectifs-cibles globaux (à savoir, une réduction d'un tiers de la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires, pour les pays dont le score est compris entre 3.5 et 4.5 pour l'indicateur 2a). Lorsqu'un pays donné a un score inférieur à 3.5 pour l'indicateur 2a ou lorsqu'aucune note n'a été attribuée pour la qualité des systèmes de GFP, c'est la note de référence pour l'indicateur 5a qui est retenue aux fins de calculer l'objectif-cible indicatif).

Aucun objectif-cible indicatif n'est présenté pour l'indicateur 5b (utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés) étant donné que l'objectif-cible 2010 concernant l'utilisation par les donateurs des systèmes nationaux de passation des marchés est fonction de la qualité des systèmes de passation des marchés telle qu'elle est évaluée au moyen de l'indicateur 2b (systèmes fiables de passation des marchés). Cinq pays partenaires seulement ont notifié des scores pour l'indicateur 2b en 2010, et cet échantillon est trop petit pour faire un bon travail d'analyse.

COMMENT UTILISER L'ANNEXE C

Pour chaque indicateur, les tableaux de l'annexe C présentent la valeur de l'indicateur pour un donneur qui est calculée pour les 32 pays ayant participé tant à l'Enquête 2006 qu'à l'Enquête 2011, de manière à faciliter les comparaisons sur la période 2005-10. La colonne intitulée « tous les pays » donne un aperçu global des résultats obtenus au regard de chaque indicateur en 2010, sur la base des données concernant l'ensemble des pays ayant participé à l'Enquête 2011.

VALEURS DES INDICATEURS ET RATIOS MOYENS DES PAYS

Pour chaque donneur, le tableau comporte deux séries de colonnes : valeurs des indicateurs et ratios moyens des pays. Dans la plupart des cas, les valeurs des indicateurs sont les moyennes pondérées des valeurs notifiées pour le donneur dans chaque pays couvert par l'enquête, comme indiqué dans les tableaux figurant à l'annexe B – autrement dit, il s'agit de la valeur globale du numérateur divisée par la valeur globale du dénominateur (voir exemple illustratif ci contre).

Le ratio moyen des pays est une moyenne non pondérée ; autrement dit un poids égal est affecté à chaque pays quel que soit le volume d'activité. Cela donne une indication de la variabilité des indicateurs des différents pays par rapport à la moyenne pondérée.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les pourcentages indiqués dans l'en-tête sur la couverture de l'enquête s'appuient sur les chiffres notifiés à l'OCDE CAD, l'APD au sens strict (APD brute diminuée de l'allègement de dette et de l'aide humanitaire) allouée à chaque pays notifiant une aide du donneur étant divisée par l'APD totale au sens strict fournie par le donneur à l'ensemble des pays (exception faite des montants qui ne sont pas ventilés par région). Dans le présent rapport, la couverture de l'Enquête 2011 est censée reposer sur l'utilisation des données OCDE-CAD pour 2009, soit les dernières données disponibles.

Exemple Illustratif :

Indicateur 5b (utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés)

$$\text{Pays A} = \frac{2}{3} = 66\% \quad \text{Pays B} = \frac{9}{10} = 90\%$$

$$\text{Pays C} = \frac{16}{87} = 18\%$$

Valeur de l'indicateur (moyenne pondérée)

$$\frac{2 + 9 + 16}{3 + 10 + 87} = \frac{27}{100} = 27\%$$

Ratio moyen des pays

$$\frac{66\% + 90\% + 18\%}{3} = 58\%$$

Dans cet exemple, la valeur de l'indicateur est très inférieure au ratio moyen des pays en raison du poids élevé (87 sur 100 unités) affecté au pays C.

TABLEAU C.1 : ALLEMAGNE

Colonne 2005: information basée sur les données de 30 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 32% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 29 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 31% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 59 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 59% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 24.4 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	53%	59%	53%	45%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	39%	75%	69%	74%	50%	38%	73%	80%	80%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	37%	42%	43%	44%	48%	29%	36%	41%	41%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	32%	59%	61%	60%	Non applicable	33%	53%	53%	49%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	39	26	23	35	13	1.4	0.9	0.7	0.6
7 L'aide est davantage prévisible	50%	54%	50%	40%	75%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	94%	99%	98%	99%	Plus que 94%	70%	99%	99%	99%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	20%	35%	49%	39%	66%	23%	33%	46%	33%
10a Missions conjointes	30%	35%	36%	37%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	52%	78%	60%	51%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.2 : AUSTRALIE

Colonne 2005: information basée sur les données de 5 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 11% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 4 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 10% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 18 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 87% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 447.6 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	29%	25%	36%	48%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	25%	36%	63%	59%	50%	53%	63%	43%	50%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	6%	13%	38%	23%	33%	6%	15%	16%	30%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	5%	16%	38%	26%	Non applicable	10%	13%	16%	32%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	27	14	8	62	9	6.8	3.5	1.6	3.4
7 L'aide est davantage prévisible	33%	39%	47%	46%	67%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	54%	99%	100%	97%	Plus que 54%	39%	100%	100%	100%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	29%	20%	22%	20%	66%	28%	20%	21%	24%
10a Missions conjointes	7%	41%	55%	47%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	25%	78%	58%	47%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.3 : AUTRICHE

Colonne 2005: information basée sur les données de 6 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 12% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 8 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 17% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 9 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 40% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 5.2 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	36%	43%	65%	55%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	11%	37%	52%	47%	50%	11%	40%	59%	51%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	19%	35%	63%	53%	31%	17%	17%	37%	25%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	30%	44%	86%	77%	Non applicable	27%	28%	65%	56%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	13	23	5	12	4	2.6	2.9	0.8	1.3
7 L'aide est davantage prévisible	30%	39%	60%	53%	65%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	39%	38%	68%	51%	Plus que 39%	47%	64%	79%	72%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	36%	30%	64%	49%	66%	22%	25%	45%	33%
10a Missions conjointes	15%	0%	36%	28%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	33%	53%	20%	57%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.4 : BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Colonne 2005: information basée sur les données de 17 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 81% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 18 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 79% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 35 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 96% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 6.6 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	59%	58%	67%	59%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	38%	31%	68%	69%	50%	36%	47%	56%	65%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	33%	39%	39%	47%	43%	28%	39%	42%	38%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	43%	37%	33%	32%	Non applicable	32%	31%	37%	30%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	132	113	46	78	44	8.3	6.3	2.3	2.2
7 L'aide est davantage prévisible	52%	51%	59%	50%	76%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	40%	32%	32%	35%	66%	37%	27%	38%	38%
10a Missions conjointes	19%	13%	9%	14%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	55%	41%	53%	50%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités..

TABLEAU C.5 : BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Colonne 2005: information basée sur les données de 6 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 47% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 5 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 41% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 20 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 85% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 4.1 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	62%	86%	58%	64%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	37%	78%	42%	44%	50%	64%	72%	56%	68%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	69%	81%	78%	90%	84%	56%	54%	66%	76%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	45%	59%	37%	29%	Non applicable	35%	41%	35%	40%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	39	40	2	8	13	6.5	8.0	0.3	0.4
7 L'aide est davantage prévisible	86%	81%	60%	54%	93%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	23%	34%	54%	50%	66%	27%	26%	47%	29%
10a Missions conjointes	5%	16%	11%	15%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	49%	15%	33%	39%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.6 : BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

Colonne 2005: information basée sur les données de 3 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 50% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 4 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 35% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 10 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 74% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année..

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	32%	37%	48%	51%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	25%	54%	84%	65%	50%	60%	68%	77%	53%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	54%	43%	36%	12%	69%	38%	38%	38%	26%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	0%	31%	14%	5%	Non applicable	0%	35%	24%	32%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	29	58	27	66	10	14.5	14.5	6.8	6.6
7 L'aide est davantage prévisible	95%	53%	42%	48%	98%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	61%	55%	47%	80%	66%	33%	32%	25%	29%
10a Missions conjointes	47%	47%	81%	67%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	65%	39%	78%	75%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.7 : BANQUE MONDIALE

Colonne 2005: information basée sur les données de 30 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 55% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 30 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 56% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 76 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 83% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 111.8 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	66%	73%	74%	62%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	58%	85%	71%	73%	50%	51%	78%	76%	75%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	43%	55%	69%	71%	51%	35%	46%	54%	47%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	42%	43%	54%	55%	Non applicable	33%	39%	49%	38%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	216	78	44	83	72	8.0	2.6	1.4	1.1
7 L'aide est davantage prévisible	65%	71%	61%	51%	83%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	56%	57%	59%	59%	66%	41%	49%	53%	40%
10a Missions conjointes	23%	32%	34%	29%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	47%	58%	55%	59%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.8 : BELGIQUE

Colonne 2005: information basée sur les données de 16 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 59% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 17 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 66% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 20 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 74% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 55.8 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	42%	52%	44%	47%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	18%	30%	66%	66%	50%	26%	53%	65%	61%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	24%	18%	17%	16%	39%	29%	31%	22%	20%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	43%	44%	44%	44%	Non applicable	54%	64%	51%	47%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	67	124	71	74	22	4.2	7.8	4.4	3.7
7 L'aide est davantage prévisible	32%	39%	30%	28%	66%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	97%	86%	91%	92%	Plus que 97%	89%	88%	94%	94%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	32%	17%	27%	26%	66%	32%	27%	23%	22%
10a Missions conjointes	22%	13%	16%	16%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	33%	67%	35%	35%	66%	--	--	--	--

TABLEAU C.9 : CANADA

Colonne 2005: information basée sur les données de 21 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 47% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 23 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 57% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 36 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 83% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 381.2 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	52%	45%	39%	30%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	39%	61%	30%	27%	50%	32%	53%	38%	34%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	42%	75%	72%	68%	67%	32%	42%	53%	43%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	44%	38%	77%	63%	Non applicable	37%	59%	56%	42%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	64	36	31	111	21	3.4	1.8	1.4	3.1
7 L'aide est davantage prévisible	44%	51%	49%	38%	72%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	79%	87%	100%	100%	Plus que 79%	68%	80%	99%	96%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	51%	56%	57%	50%	66%	33%	34%	31%	26%
10a Missions conjointes	17%	14%	17%	15%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	37%	24%	68%	58%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.10 : CORÉE

Colonne 2005: information basée sur les données de 3 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 6% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 9 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 27% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 26 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 58% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 3.4 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	11%	34%	46%	38%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	74%	79%	11%	43%	50%	50%	88%	28%	59%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	45%	10%	0%	10%	26%	33%	10%	0%	6%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	0%	5%	37%	36%	Non applicable	0%	6%	8%	14%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	0	11	4	11	0	0.0	1.4	0.3	0.4
7 L'aide est davantage prévisible	11%	19%	32%	20%	56%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	21%	47%	44%	--	--	6%	61%	57%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	0%	1%	42%	29%	66%	0%	0%	18%	15%
10a Missions conjointes	0%	15%	8%	5%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	--	0%	50%	50%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.11 : DANEMARK

Colonne 2005: information basée sur les données de 17 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 75% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 16 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 76% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 24 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 73% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 43.7 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	49%	65%	68%	60%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	51%	74%	93%	88%	50%	45%	77%	84%	72%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	29%	53%	62%	62%	49%	26%	55%	48%	39%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	44%	66%	80%	78%	Non applicable	45%	69%	68%	60%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	69	38	15	24	23	4.1	2.4	0.9	1.0
7 L'aide est davantage prévisible	50%	50%	52%	48%	75%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	94%	94%	97%	97%	Plus que 94%	97%	97%	96%	98%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	58%	63%	67%	65%	66%	55%	62%	57%	47%
10a Missions conjointes	33%	46%	46%	42%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	82%	88%	75%	72%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.12 : ESPAGNE

Colonne 2005: information basée sur les données de 10 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 33% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 16 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 31% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 33 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 60% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 176.0 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	42%	20%	51%	43%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	10%	45%	75%	83%	50%	40%	40%	41%	67%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	17%	52%	54%	66%	38%	22%	35%	45%	43%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	14%	57%	65%	77%	Non applicable	23%	43%	50%	54%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	59	70	47	51	20	5.9	5.0	2.6	1.5
7 L'aide est davantage prévisible	26%	30%	49%	45%	63%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	75%	61%	68%	68%	Plus que 75%	73%	64%	57%	58%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	14%	14%	12%	13%	66%	16%	18%	16%	17%
10a Missions conjointes	9%	23%	44%	31%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	12%	42%	87%	81%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.13 : ÉTATS-UNIS

Colonne 2005: information basée sur les données de 27 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 25% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 29 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 35% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 61 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 75% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 403.1 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	33%	25%	30%	32%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	47%	54%	37%	49%	50%	34%	44%	44%	58%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	10%	3%	4%	11%	60%	16%	7%	12%	11%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	12%	5%	4%	13%	Non applicable	12%	9%	14%	17%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	187	187	180	448	62	7.2	6.7	5.6	7.3
7 L'aide est davantage prévisible	29%	37%	30%	28%	65%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	70%	79%	80%	78%	Plus que 70%	50%	62%	72%	67%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	27%	36%	18%	20%	66%	16%	19%	18%	20%
10a Missions conjointes	28%	9%	6%	7%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	40%	37%	39%	42%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.14 : FIDA

Colonne 2005: information basée sur les données de 10 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 20% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 19 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 30% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 44 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 63% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 1.9 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	69%	57%	52%	46%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	72%	76%	34%	43%	50%	50%	74%	64%	72%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	44%	58%	72%	77%	37%	37%	41%	63%	63%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	61%	84%	85%	82%	Non applicable	67%	74%	75%	69%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	13	24	28	45	4	1.6	1.3	1.1	1.0
7 L'aide est davantage prévisible	53%	44%	34%	38%	77%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	3%	34%	20%	25%	66%	11%	22%	18%	14%
10a Missions conjointes	54%	84%	38%	45%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	89%	78%	64%	60%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.15 : FINLANDE

Colonne 2005: information basée sur les données de 10 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 53% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 9 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 58% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 17 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 78% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 38.3 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	35%	58%	56%	55%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	52%	72%	56%	51%	50%	57%	69%	49%	59%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	35%	57%	58%	56%	59%	27%	44%	42%	39%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	50%	66%	63%	60%	Non applicable	40%	59%	48%	43%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	9	4	7	12	3	0.9	0.4	0.6	0.7
7 L'aide est davantage prévisible	33%	42%	58%	46%	67%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	98%	100%	87%	91%	Plus que 98%	95%	100%	83%	89%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	35%	58%	51%	47%	66%	36%	43%	30%	24%
10a Missions conjointes	23%	37%	34%	27%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	63%	83%	87%	50%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.16 : FMI

Colonne 2005: information basée sur les données de 13 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 28% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 9 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 11% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 10 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 16% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	19%	4%	58%	48%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	70%	35%	0%	0%	50%	56%	29%	0%	0%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	79%	89%	100%	89%	12%	46%	49%	100%	73%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	79%	63%	56%	32%	Non applicable	70%	32%	20%	20%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0
7 L'aide est davantage prévisible	21%	5%	65%	60%	61%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	71%	41%	74%	52%	66%	79%	38%	60%	40%
10a Missions conjointes	31%	23%	21%	27%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	14%	22%	36%	58%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.17 : FONDS MONDIAL

Colonne 2005: information basée sur les données de 25 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 50% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 28 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 48% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 64 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 64% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 141.5 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	38%	43%	42%	36%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	--	40%	--	--	50%	--	40%	--	--
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	41%	42%	61%	49%	53%	39%	33%	43%	31%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	45%	43%	70%	60%	Non applicable	40%	45%	41%	40%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	4	2	0	0	1	0.2	0.1	0.0	0.0
7 L'aide est davantage prévisible	36%	43%	33%	27%	68%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	82%	76%	85%	72%	66%	75%	61%	67%	54%
10a Missions conjointes	14%	15%	23%	18%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	33%	24%	22%	25%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.18 : FRANCE

Colonne 2005: information basée sur les données de 24 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 25% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 20 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 22% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 46 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 45% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 76.7 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	45%	58%	41%	42%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	20%	48%	51%	57%	50%	17%	50%	48%	52%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	27%	40%	48%	69%	45%	23%	31%	35%	35%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	60%	60%	78%	74%	Non applicable	52%	53%	63%	52%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	63	67	25	62	21	3.2	3.4	1.0	1.3
7 L'aide est davantage prévisible	32%	46%	45%	37%	66%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	90%	74%	87%	80%	Plus que 90%	87%	78%	95%	96%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	28%	31%	26%	50%	66%	19%	24%	25%	25%
10a Missions conjointes	10%	20%	17%	13%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	41%	54%	51%	29%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.19 : GAVI ALLIANCE

Colonne 2005: information basée sur les données de 10 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011.

Colonne 2007: information basée sur les données de 12 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 21% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 46 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 87% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 6.7 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	0%	0%	19%	11%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	--	100%	--	--	50%	--	100%	--	--
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	33%	30%	0%	0%	30%	30%	30%	0%	0%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	2%	11%	0%	0%	Non applicable	7%	18%	0%	2%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0
7 L'aide est davantage prévisible	0%	11%	10%	8%	50%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	18%	37%	39%	34%	66%	29%	46%	32%	38%
10a Missions conjointes	--	100%	35%	34%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	--	0%	--	--	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.20 : INSTITUTIONS DE L'UE

Colonne 2005: information basée sur les données de 32 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 44% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 30 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 43% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 75 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 70% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 684.8 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	58%	62%	61%	51%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	36%	50%	50%	50%	50%	23%	56%	56%	51%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	41%	40%	56%	49%	53%	40%	40%	46%	40%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	42%	36%	55%	47%	Non applicable	41%	30%	44%	37%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	189	98	55	80	63	6.1	3.3	1.7	1.1
7 L'aide est davantage prévisible	51%	63%	60%	48%	76%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	51%	47%	59%	52%	66%	47%	41%	50%	38%
10a Missions conjointes	34%	37%	25%	19%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	45%	90%	59%	57%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.21 : IRLANDE

Colonne 2005: information basée sur les données de 6 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 66% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 6 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 64% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 14 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 82% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 18.0 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	48%	45%	60%	51%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	52%	97%	74%	76%	50%	47%	99%	58%	71%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	90%	79%	84%	80%	85%	90%	86%	87%	74%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	96%	88%	91%	89%	Non applicable	95%	93%	92%	81%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	6	0	2	2	2	1.0	0.0	0.2	0.1
7 L'aide est davantage prévisible	63%	64%	69%	53%	82%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	64%	84%	73%	66%	66%	59%	81%	59%	45%
10a Missions conjointes	41%	36%	70%	72%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	57%	82%	81%	76%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.22 : ITALIE

Colonne 2005: information basée sur les données de 12 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 29% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 16 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 34% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 28 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 57% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 50.1 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	18%	38%	32%	29%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	38%	73%	36%	37%	50%	42%	60%	40%	36%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	28%	18%	40%	37%	18%	32%	13%	39%	35%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	50%	52%	41%	43%	Non applicable	47%	39%	43%	36%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	27	39	16	29	9	2.3	2.4	1.0	1.0
7 L'aide est davantage prévisible	10%	29%	39%	35%	55%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	35%	35%	48%	56%	Plus que 35%	59%	32%	29%	33%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	41%	26%	24%	26%	66%	25%	32%	42%	35%
10a Missions conjointes	8%	13%	23%	20%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	22%	36%	52%	38%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.23 : JAPON

Colonne 2005: information basée sur les données de 28 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 20% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 30 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 24% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 70 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 59% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 731.6 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	31%	43%	43%	40%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	75%	75%	81%	80%	50%	37%	81%	82%	82%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	30%	63%	60%	69%	48%	16%	21%	31%	30%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	27%	62%	61%	69%	Non applicable	14%	22%	31%	31%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	2	2	0	0	1	0.1	0.1	0.0	0.0
7 L'aide est davantage prévisible	34%	45%	44%	37%	67%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	89%	88%	98%	92%	Plus que 89%	99%	98%	100%	99%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	34%	53%	58%	50%	66%	28%	30%	42%	41%
10a Missions conjointes	2%	2%	3%	5%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	52%	31%	57%	48%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.24 : LUXEMBOURG

Colonne 2005: information basée sur les données de 3 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 30% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 4 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 34% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 11 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 71% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 16.8 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	66%	44%	38%	38%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	0%	13%	46%	49%	50%	0%	14%	42%	46%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	0%	2%	5%	4%	20%	0%	2%	6%	4%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	0%	4%	17%	17%	Non applicable	0%	4%	17%	18%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	1	5	10	14	0	0.5	1.3	1.3	1.3
7 L'aide est davantage prévisible	51%	34%	40%	32%	76%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	100%	100%	99%	99%	100%	100%	100%	100%	100%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	41%	31%	27%	26%	66%	32%	25%	21%	21%
10a Missions conjointes	20%	18%	28%	29%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	67%	80%	78%	77%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.25 : NATIONS UNIES

Colonne 2005: information basée sur les données de 32 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 38% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 31 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 41% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 77 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 76% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 135.4 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	35%	40%	34%	31%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	49%	62%	67%	70%	50%	55%	64%	68%	66%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	18%	19%	30%	22%	36%	15%	16%	21%	17%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	7%	11%	13%	12%	Non applicable	9%	11%	13%	11%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	295	283	299	688	98	9.8	9.1	9.3	8.9
7 L'aide est davantage prévisible	18%	30%	25%	23%	59%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	30%	34%	60%	45%	66%	48%	32%	41%	29%
10a Missions conjointes	28%	45%	42%	38%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	60%	68%	61%	61%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.26 : NORVÈGE

Colonne 2005: information basée sur les données de 12 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 39% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 10 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 34% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 20 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 67% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 260,3 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	61%	66%	46%	42%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	79%	57%	45%	35%	50%	68%	44%	58%	47%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	61%	59%	82%	61%	75%	55%	57%	63%	49%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	69%	76%	88%	66%	Non applicable	66%	69%	75%	57%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	2	7	4	23	1	0.2	0.7	0.3	1.2
7 L'aide est davantage prévisible	52%	58%	58%	44%	76%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	99%	100%	100%	100%	Plus que 99%	98%	99%	100%	100%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	35%	50%	42%	35%	66%	31%	40%	29%	24%
10a Missions conjointes	59%	33%	38%	31%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	80%	86%	69%	41%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.27 : NOUVELLE -ZÉLANDE

Colonne 2005: information basée sur les données de 3 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 7% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 3 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 11% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 14 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 70% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 9.4 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays Tous pays			2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	58%	25%	35%	40%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	11%	61%	47%	66%	50%	7%	59%	60%	66%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	10%	52%	34%	31%	35%	34%	38%	22%	22%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	14%	45%	51%	53%	Non applicable	36%	27%	32%	31%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	0	0	0	12	0	0.0	0.0	0.0	0.9
7 L'aide est davantage prévisible	58%	28%	39%	34%	79%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	60%	100%	99%	97%	Plus que 60%	79%	100%	100%	99%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	6%	48%	32%	50%	66%	8%	48%	19%	28%
10a Missions conjointes	20%	67%	0%	23%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	100%	0%	100%	62%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.28 : PAYS-BAS

Colonne 2005: information basée sur les données de 22 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 55% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 22 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 62% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 33 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 86% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 278.7 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	48%	60%	54%	48%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	35%	61%	55%	51%	50%	56%	66%	56%	50%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	70%	64%	68%	62%	74%	59%	59%	60%	46%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	78%	80%	82%	76%	Non applicable	71%	74%	71%	59%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	22	13	21	21	7	1.0	0.6	0.9	0.6
7 L'aide est davantage prévisible	54%	59%	39%	37%	77%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	90%	94%	100%	97%	Plus que 90%	82%	93%	95%	88%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	69%	71%	54%	48%	66%	63%	58%	52%	42%
10a Missions conjointes	45%	52%	52%	50%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	77%	49%	52%	56%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.29 : PORTUGAL

Colonne 2005: information basée sur les données de 2 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 39% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 2 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 30% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 5 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 69% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays Tous pays			2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	15%	11%	19%	32%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	77%	6%	13%	32%	50%	50%	4%	13%	42%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	79%	3%	2%	2%	73%	54%	6%	2%	1%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	80%	4%	90%	79%	Non applicable	54%	8%	90%	58%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	1	0	0	0	0	0.5	0.0	0.0	0.0
7 L'aide est davantage prévisible	15%	47%	48%	48%	58%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	26%	14%	10%	23%	Plus que 26%	85%	88%	74%	87%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	4%	3%	39%	38%	66%	6%	5%	44%	38%
10a Missions conjointes	50%	0%	58%	30%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	0%	0%	78%	71%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.30 : ROYAUME-UNI

Colonne 2005: information basée sur les données de 21 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 51% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 18 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 47% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 34 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 70% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 530,4 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	50%	69%	48%	42%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	61%	66%	65%	39%	50%	48%	68%	70%	58%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	76%	78%	73%	68%	87%	54%	51%	49%	37%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	77%	69%	75%	69%	Non applicable	52%	50%	49%	34%
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	40	17	25	56	13	1.9	0.9	1.3	1.6
7 L'aide est davantage prévisible	51%	70%	59%	53%	76%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	58%	71%	60%	52%	66%	45%	48%	56%	36%
10a Missions conjointes	42%	61%	53%	43%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	66%	69%	57%	57%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.31 : SUÈDE

Colonne 2005: information basée sur les données de 23 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 63% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 20 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 60% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 27 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 78% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 201.5 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	35%	52%	55%	49%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	64%	51%	47%	52%	50%	57%	56%	57%	54%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	47%	57%	71%	65%	65%	40%	48%	53%	39%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	45%	56%	76%	71%	Non applicable	40%	44%	58%	52%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	33	22	3	6	11	1.4	1.1	0.2	0.2
7 L'aide est davantage prévisible	48%	56%	46%	42%	74%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	100%	100%	100%	98%	100%	100%	100%	100%	98%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	42%	47%	57%	48%	66%	35%	37%	42%	34%
10a Missions conjointes	32%	32%	51%	42%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	34%	65%	67%	65%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.32 : SUISSE

Colonne 2005: information basée sur les données de 21 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 45% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 21 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 46% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 35 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 77% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année. De plus, le donneur a notifié des montants additionnels de 49.0 millions USD pour les pays couverts par l'Enquête en 2011 qui ont été acheminés par le biais d'autres donateurs au niveau pays. Ces montants d'aide ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	42%	38%	30%	24%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	20%	52%	48%	47%	50%	27%	40%	39%	39%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	43%	39%	38%	27%	56%	46%	38%	26%	18%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	49%	48%	36%	29%	Non applicable	52%	47%	24%	21%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	54	55	51	80	18	2.7	2.6	2.3	2.3
7 L'aide est davantage prévisible	39%	44%	32%	29%	70%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	95%	97%	98%	98%	Plus que 95%	92%	87%	94%	96%
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	26%	36%	28%	30%	66%	19%	28%	27%	24%
10a Missions conjointes	31%	21%	25%	18%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	61%	69%	63%	47%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

TABLEAU C.33 : TURQUIE

Colonne 2005: information basée sur les données de 2 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 10% de l'aide (budgets principaux) pour 2005.

Colonne 2007: information basée sur les données de 4 pays parmi les 32 pays ayant participé aux deux enquêtes de 2006 et 2011 et représentant 33% de l'aide (budgets principaux) pour 2007.

Colonne 2010: information basée sur 12 pays parmi les 78 ayant participé à l'Enquête de 2011 et représentant 52% de l'aide (budgets principaux) pour 2009. L'information pour les 32 pays est également fournie afin de faciliter la comparaison d'année en année.

Indicateurs	Valeur de l'indicateur				Objectifs-cibles indicatifs pour 2010	Ratio moyen/pays (a) (pour référence)			
	2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays		2005 32 pays	2007 32 pays	2010 32 pays	2010 Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	0%	0%	0%	0%	85%	--	--	--	--
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	15%	66%	13%	23%	50%	42%	52%	27%	16%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	0%	0%	0%	0%	8%	0%	0%	7%	3%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	85%	0%	1%	0%	Non applicable	50%	0%	20%	9%
6 Éviter les structures de mise en oeuvre parallèles	0	1	37	42	0	0.0	0.3	6.2	3.5
7 L'aide est davantage prévisible	0%	0%	0%	0%	50%	--	--	--	--
8 L'aide est non liée	--	--	--	--	--	--	--	--	--
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	0%	0%	15%	9%	66%	0%	0%	13%	6%
10a Missions conjointes	89%	17%	0%	19%	40%	--	--	--	--
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	100%	--	0%	87%	66%	--	--	--	--

(a) Le ratio moyen des pays est la moyenne des ratios du donneur dans tous les pays dans lesquels le donneur a notifié des activités.

D INDICATEURS DE PROGRÈS DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Indicateurs	Objectifs-cibles pour 2010
1 Stratégies de développement opérationnelles	Au moins 75 % des pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles
2a Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	La moitié des pays partenaires progressent d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales).
2b Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Un tiers des pays partenaires progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur.
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget).
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	50 % des apports de coopération technique sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent un score de 5 ou plus sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (voir l'indicateur 2a).
	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent un score compris entre 3.5 et 4.5 sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (voir l'indicateur 2a).
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent le score A sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés (voir l'indicateur 2b).
	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent le score B sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés (voir l'indicateur 2b).
6 Renforcer les capacités en évitant les unités parallèles de mise en œuvre de projets	Réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets.
7 L'aide est davantage prévisible	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il est prévu.
8 L'aide est non liée	Poursuivre les progrès.

Indicateurs		Objectifs-cibles pour 2010
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	66 % des apports d'aide sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes
10a	Missions sur le terrain effectuées conjointement	40 % des missions des donateurs sur le terrain sont effectuées conjointement
10b	Travaux analytiques par pays effectués conjointement	66 % des travaux analytiques par pays sont effectués conjointement
11	Cadres orientés vers les résultats	Réduire l'écart d'un tiers – Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.
12	Responsabilité mutuelle	Tous les pays partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Pour une meilleure aide au développement

Efficacité de l'aide 2011

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Sommaire

Chapitre 1. Vue d'ensemble des résultats

Chapitre 2. L'appropriation des politiques et stratégies de développement

Chapitre 3. Alignement de l'aide sur les priorités des pays et les systèmes nationaux

Chapitre 4. Harmonisation des pratiques des donateurs

Chapitre 5. Prévisibilité et transparence de l'aide

Chapitre 6. Gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle

Cette publication a précédemment fait l'objet d'un rapport de conférence au Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, en Corée (29 novembre-1^{er} décembre 2011) sous le titre *Efficacité de l'aide 2005-10 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2012), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Pour une meilleure aide au développement, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264084780-fr>

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.